
Procès-verbal

Conseil municipal du 30 septembre 2021

(Délibérations n° 2021/1018 à 2021/1183)

Présidence de M. Grégory Doucet, Maire

Le jeudi 30 septembre 2021 à 8 heures 30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 23 septembre 2021 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans le salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Lyon.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bonjour à toutes, bonjour à tous.

Même si nous disposons de micros sur nos tables, je vous propose que la personne qui prend la parole puisse ôter son masque, de manière à ce que nous puissions nous entendre correctement. Sinon, bien évidemment, chacun est invité à le conserver tout au long de la séance.

Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée Madame Sonia Zdorovtsoff. Il n'y a pas d'oppositions.

Madame Sonia Zdorovtsoff est désignée.

Au préalable, je vous rappelle que la loi numéro 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire prolonge les dispositions de la loi numéro 2020-1379 du 14 novembre 2020 relative à la tenue des assemblées délibérantes applicable initialement jusqu'au 1er juin 2021 au 30 septembre 2021. Le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé au tiers au moins des élus en exercice, soit 25 élus présents sur un total de 73.

Un élu peut être porteur de deux pouvoirs. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoirs de le signaler à l'appel de leur nom afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser le formulaire de pouvoir à la Direction des assemblées à l'adresse mail indiquée dans les courriers de convocation à notre séance de ce jour. En cas de départ en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à cette même adresse.

Par ailleurs, un boîtier de vote électronique QuizBox vous a été remis à votre arrivée. Vous trouverez sur vos tables une copie du tutoriel d'utilisation de ce matériel qui vous a déjà été communiqué. Vous n'avez aucune manipulation à effectuer dans l'attente du vote test auquel nous procéderons à l'issue de l'appel nominal.

Je donne maintenant la parole à Mme Zdorovtsoff Sonia pour procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : Mme Alcover, Mme Augey, M. Berzane, M. Billard, M. Blache, M. Blanc, Mme Blanc, Mme Borbon, M. Bosetti, Mme Bouagga, Mme Braibant Thoraval, M. Brolquier, Mme Bruvier Hamm, Mme Cabot, M. Chapuis, M. Chevalier, M. Chihi, M. Collomb, Mme Condemine, Mme Croizier, M. Cucherat, Mme de Laurens, Mme de Montille, M. Debray, Mme Delaunay, M. Doucet, M. Drioli, Mme Dubois-Bertrand, Mme Dubot, M. Duvernois, M. Ekinci, Mme Ferrari, Mme Gailliout, M. Genouvrier, Mme Georgel, M. Giraud, M. Girault, M. Godinot, Mme Goust, Mme Hénocque, M. Hernandez, M. Husson, M. Képénékian, Mme Léger, M. Lévy, M. Lungenstrass, M. Maes, Mme Maras, M. Michaud, M. Monot, Mme Nublat-Faure, M. Odiard, M. Oliver, Mme Palomino, Mme Perrin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Popoff, M. Prieto, Mme Prin, M. Revel, Mme Roch, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Tomic, M. Vasselin, Mme Verney-Carron, Mme Vidal, M. Vivien, Mme Zdorovtsoff, M. Zinck.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : M. Souvestre (donne pouvoir à M. Chevalier), Mme Fréry (donne pouvoir à Mme Perrin), Mme Bacha-Himeur (donne pouvoir à M. Lévy).

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Perrin-Gilbert (donne pouvoir à M. Chevalier), M. Képénékian (donne pouvoir à Mme Gailliout), M. Képénékian (donne pouvoir à Mme Palomino), Mme Goust (donne pouvoir à M. Odiard), Mme Augey (donne pouvoir à M. Lungenstrass), M. Debray (donne pouvoir à M. Drioli), M. Blanc (donne pouvoir à Mme Croizier), M. Lévy (donne pouvoir à M. Cucherat), M. Sécheresse (donne pouvoir à M. Cucherat), Mme Vidal (donne pouvoir à M. Maes), M. Brolquier (donne pouvoir à Mme Croizier), Mme Cabot (donne pouvoir à M. Revel), M. Bosetti (donne pouvoir à Mme Léger), Mme Gailliout (donne pouvoir à Mme Ferrari), M. Chapuis (donne pouvoir à Mme Braibant Thoraval), Mme Georgel (donne pouvoir à Mme Popoff), Mme de Montille (donne pouvoir à M. Oliver), M. Blache (donne pouvoir à Mme de Montille).

M. LE MAIRE : Merci.

L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 25 élus présents est atteint.

Hommage à la mémoire de Monsieur Jean-Michel Dubernard

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Nous avons appris cet été la disparition d'une personnalité importante de notre Ville, une personnalité politique notoire et une personnalité très connue de par son activité professionnelle puisqu'il était un médecin dont l'activité jouissait d'un renom scientifique international. Je parle bien entendu de Monsieur Jean-Michel Dubernard, que certaines et certains d'entre vous ont pu côtoyer.

Né le 17 mai 1941 dans le 3^e arrondissement de Lyon, Monsieur Jean-Michel Dubernard, professeur des universités, praticien hospitalier à l'Université Claude Bernard, s'est éteint le 10 juillet dernier à l'âge de 80 ans.

Urologue de formation, il était surtout connu avec ses équipes pour son activité dans le domaine des transplantations, réalisées dans le service dédié à l'hôpital Édouard Herriot. Et de ce fait, il s'inscrit dans la longue tradition médicale et chirurgicale qui caractérise notre cité.

Je tiens donc au nom de toutes et tous à saluer la mémoire de cet homme dont l'énergie et l'activité ont marqué de leur empreinte l'histoire

de cette pratique en constante évolution et qui fait de l'hôpital public un haut lieu de recherche et de formation en plus du soin.

Jean-Michel Dubernard a siégé pendant 25 ans dans ce Conseil municipal et il a été Adjoint au Maire pendant trois mandats. Il a aussi été élu député à quatre reprises. C'est donc une figure qui a beaucoup compté dans la vie politique de notre territoire, qui a beaucoup œuvré.

Nous pensons bien entendu à sa famille, à ses proches, à son entourage, à toutes celles et tous ceux à qui il manquera désormais.

Et puis, cela va s'en dire, il a été un point de repère important aussi pour sa famille politique.

Monsieur Collomb, vous souhaitiez aussi prendre la parole en hommage à Monsieur Dubernard. C'est à vous.

M. COLLOMB Gérard : Merci, Monsieur le Maire.

Je veux au nom de notre groupe et en mon nom personnel me joindre à l'hommage que vous venez de rendre à Jean-Michel Dubernard.

Je dois dire que l'annonce de son décès m'a frappé de stupeur, je l'avais en effet rencontré par hasard à la terrasse d'un restaurant du 6^e arrondissement juste avant les vacances, alors qu'il déjeunait avec notre ancien collègue, le professeur Gignoux, lui aussi Adjoint au Maire pendant un certain nombre de mandats. Nous avions plaisanté ensemble et il paraissait en pleine forme.

Max Dubernard était pour moi une connaissance ancienne. Comme vous l'avez dit, il avait été élu au Conseil municipal de Lyon en 1983 aux côtés de Michel Noir et de Francisque Collomb, alors que j'étais le leader de l'opposition.

Nous avons bien sûr des positions différentes et, en particulier, nous étions opposés sur le plan de développement des Hospices civils de Lyon. Il avait été candidat contre moi en 2001 et je me souviens des conditions de cette candidature. Lors d'un débat que nous avions sur RTL, où l'affrontement était un peu serré et le débat d'idées fort sur la façon dont nous concevions l'avenir de Lyon, pendant les pauses publicitaires, entre deux séquences de débats, Jean-Michel Dubernard faisait de l'humour en me disant : « Au départ, ce n'était pas moi qui devais être candidat, alors excusez-moi de ne pas pouvoir posséder l'ensemble du dossier. »

Il n'en reste pas moins qu'au-delà des oppositions, j'avais un profond respect pour lui, d'abord pour le grand chirurgien qu'il était, et vous avez rappelé comment, dans le domaine des greffes, il avait été un novateur, ensuite pour l'œuvre accomplie en tant qu'Adjoint au Maire de Lyon ou conseiller délégué à la Communauté urbaine. C'est lui, par exemple, qui avait poussé Michel Noir, lorsqu'il présidait cette institution à racheter la Manufacture des Tabacs, qui avait fermé, pour la transformer en site universitaire, car il pensait – c'était un débat de l'époque – qu'il convenait de garder les étudiants au cœur de la ville et non de les installer toujours dans la périphérie comme cela avait pu être fait dans le passé.

Sur le plan humain enfin, Jean-Michel Dubernard était quelqu'un avec qui on avait envie de sympathiser, parce qu'au-delà de ses positions tranchées, certains se souviennent ici que ce n'était pas l'homme des demi-mesures, il savait nouer des relations amicales, même avec celles et ceux à qui il pouvait être opposé.

Il a marqué l'histoire de cette ville. Il restera dans la mémoire de beaucoup de Lyonnais.

Je veux présenter à son fils, Gilles Dubernard, grand chef de service lui aussi, à toute sa famille, nos sincères condoléances et leur faire part de notre amitié.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Collomb.

Monsieur Blanc, je crois que vous vouliez également prolonger cet hommage. C'est à vous.

M. BLANC Étienne : Merci, Monsieur le Maire.

Jean-Michel Dubernard nous a quittés le 10 juillet de cette année. C'est une personnalité exceptionnelle, rare, qui aura marqué la Ville de Lyon sous de multiples aspects, qui disparaît.

Né d'un père médecin, maire de Charly pendant 42 ans, et d'une mère pharmacienne qui, tous deux, avaient fui la zone occupée par l'armée allemande en 1940, c'est un peu par hasard qu'il vit le jour à Lyon dans le 3^e arrondissement. Avec humour, il disait qu'il était sans doute le plus jeune résistant de France, puisque, baladé dans le panier d'osier de sa grand-mère adoptive, elle-même engagée dans le mouvement Francs-tireurs et partisans - Main-d'œuvre immigrée.

Involontaire combattant, le destin le verra mener plus tard, adulte, une foule de combats divers, qui vont façonner sa vie.

Un combat pour la médecine, vous l'avez dit, cette tradition lyonnaise, qu'il aura portée au plus haut niveau en France et dans le monde, où il a fait briller le nom de Lyon, de sa chirurgie, mais aussi d'un grand nombre d'innovations technologiques qui fondent encore aujourd'hui la médecine contemporaine.

L'Académie nationale de Chirurgie lui a d'ailleurs rendu un hommage solennel, le 8 septembre dernier, un hommage particulièrement riche et émouvant que l'on peut voir sur le site de cette institution.

Ce fut aussi un combat pour la culture. Il était passionné de poésie, d'opéra, de mythologie, d'architecture. En qualité d'élu municipal, il a par exemple accompagné la création du Musée Tony Garnier pour le quartier des États-Unis.

Président de la Commission des Affaires culturelles à l'Assemblée nationale, il fera en sorte que les membres de cette Commission viennent à Lyon pour une rencontre alors originale avec le monde culturel lyonnais non institutionnel sur le site en friche de Renault véhicules industriels. Une Commission à qui il permettra aussi de découvrir ses projets lyonnais, la caserne Sergent Blandan ou le Château de la Motte.

Et puis ce fut un combattant politique dans une confiance que les Lyonnais lui ont si souvent donnée. Choisi en 1980 comme Rhônalpin de l'année, il fut alors approché pour s'engager dans la vie publique. Élu conseiller municipal de la Ville de Lyon en 1983, il va siéger dans notre assemblée jusqu'en 2008. Il sera Adjoint de Francisque Collomb, de Michel Noir et de Raymond Barre. Aussi conseiller de la Communauté urbaine, il aura marqué Lyon de son empreinte.

Un exemple, en 1989, il va lancer le programme Enfants dans la Cité, pour que soit accélérée la rénovation des écoles.

Mais c'est l'enseignement supérieur, l'université, qu'il va considérer comme un atout essentiel de notre Ville pour la faire rayonner. Il la veut diverse, innovante, puissante, ouverte sur le monde.

Comme cela a été dit tout à l'heure, il amènera la Courly à faire l'acquisition de la Manufacture des Tabacs pour que cette université et que ses étudiants et cette communauté restent et demeurent au cœur de la ville.

Il saura aussi associer autour de ces projets universitaires le monde économique, mais aussi les étudiants. Il s'est engagé dans le cercle Villedanzy pour l'accueil des étudiants étrangers et il créera le prix du jeune chercheur au service de l'innovation.

Et il voulait bien légitimement que cela se voie. Alors, il a fait en sorte que soient éclairés les bâtiments de l'université du quai Claude Bernard qui, aujourd'hui, sont des fleurons de notre Ville.

Député du Rhône de 1986 à 2007, il saura faire de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales une institution puissante et respectée.

J'ai alors, siégeant à ses côtés en 2002, pu découvrir une facette de cet homme d'exception. Cette facette, il l'a exprimée dans la loi de février 2005 sur le handicap. Il en a fait une cause qui verra notre droit poser les principes de l'égalité des chances, de la juste compensation et de la reconnaissance des droits dus aux personnes handicapées. Ce sont peut-être d'ailleurs ses convictions qui le feront si proche de Jacques Chirac, dont il fut un fidèle. Il sera d'ailleurs l'administrateur de sa fondation dédiée aux personnes handicapées en Corrèze.

Le député qu'il fut siégea aussi plusieurs années au sein de la Haute Autorité de Santé, ce qui lui aura permis de mettre en place un dispositif de remboursement spécifique pour les projets médicaux innovants au service de la médecine française et l'on sait, vous l'avez rappelé, les innovations qu'il lui a apportées.

Alors, de cette personnalité brillante, attachante, qui aura su allier l'excellence scientifique, mais aussi la simplicité, la rudesse de l'engagement politique et une profonde humanité, des valeurs que l'on juge souvent contraires et que seul un homme d'exception sait faire vivre en harmonie, nous pourrions ici au sein de notre Conseil municipal, où il a si longtemps siégé retenir de lui cette belle phrase : « Je ne pense pas que j'aurais pu accomplir mes rêves et les confronter à l'imaginaire collectif si j'avais étudié dans une autre ville. C'est l'atmosphère de Lyon qui m'a poussé. »

Fasse que demain encore, en sa mémoire et à son exemple, l'atmosphère de notre ville sache faire naître l'excellence et l'humanité des enfants de Lyon.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Monsieur Blanc.

À la mémoire de Jean-Michel Dubernard, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Jean-Michel Dubernard.)

Test de fonctionnement du boîtier de vote électronique

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Pour procéder aux scrutins à venir, nous utiliserons l'outil de vote électronique QuizzBox.

En cas de problème de fonctionnement, nous pourrions procéder par un vote à main levée.

Pour vérifier le bon fonctionnement de cet outil, nous allons procéder à un vote test. À cet effet, je vous invite à prendre en main le ou les boîtiers de vote si vous êtes détenteurs de pouvoirs, qui vous ont été remis par la Direction des assemblées. Je vous rappelle que les boîtiers des pouvoirs sont différenciables grâce à une vignette de couleur située dans leur coin supérieur droit.

À l'ouverture du vote, vous disposerez de 30 secondes pour voter ou modifier votre vote. À la clôture du scrutin, celui-ci ne sera plus modifiable.

Pour voter, vous n'avez pas besoin d'allumer votre boîtier, celui-ci s'allumera au moment où vous appuierez sur la touche correspondant à votre choix de vote. Le vote est ouvert. Je vous invite donc à voter en appuyant sur la touche correspondant à votre choix de vote puis sur la touche « OK » pour valider ce choix.

(Vote.)

M. LE MAIRE : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin test est clos.

Le test étant concluant, je vous confirme que nous utiliserons donc l'outil QuizzBox pour voter.

Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai 2021

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs,

Vous avez tous pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance du Conseil du 27 mai 2021.

Je mets ce procès-verbal aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 30 juillet 2020

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application des délégations d'attribution accordées au Maire et qui font l'objet du dossier numéro 2021/1018.

Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes ou encore de mises à disposition de locaux.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu. Nous allons procéder au vote.

Je vous invite à voter, le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Nous rencontrons, plus exactement, la technique rencontre quelques problèmes pour diffuser ce Conseil municipal. Je vais donc suspendre la séance quelques minutes pour que les problèmes puissent être réglés, de manière à ce que ce Conseil puisse rester évidemment public, ce qui n'est présentement pas encore le cas. Je vous prie de rester à proximité, de manière à ce que je puisse vous rappeler facilement.

La séance est suspendue.

(La séance est suspendue de 9 heures 05 à 9 heures 15.)

Communications de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Nous allons pouvoir reprendre notre séance. Je vous prie de rejoindre vos places.

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Nous voilà donc réunis en séance du Conseil municipal après un été encore fortement marqué par la crise de la Covid-19. La vaccination progresse. L'application de gestes barrières est devenue, on l'espère, un réflexe pour une majorité de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Nous entrevoions une sortie de crise sanitaire et retrouvons peu à peu le plaisir des activités que notre Ville peut et sait offrir.

Pour autant, le bilan provisoire qui peut être fait de la crise, le diagnostic effrayant de la perte de biodiversité qui s'étale régulièrement dans les colonnes des journaux et que le récent Congrès mondial de la Nature et de l'UICN a également permis de dresser sont là pour nous rappeler que notre santé, notre santé globale, la nôtre, êtres humains, celle des animaux, celle des écosystèmes est en danger.

Dès lors, je me réjouis que la Ville de Lyon accueille prochainement l'Académie de l'Organisation mondiale de la Santé, dont la mission principale est de former les professionnels de santé, mais également les décideurs et le grand public. Nous allons ainsi contribuer à la santé du monde.

Je tiens ici à remercier chaleureusement mes prédécesseurs et en particulier, vous, cher Georges Képénékian, pour avoir positionné Lyon dès les premières discussions sur l'implantation de l'Académie. Je sais notre joie commune de voir ce projet prochainement se réaliser.

La période écoulée depuis notre dernier Conseil municipal a vu se tenir la deuxième rentrée scolaire en période Covid. Les protocoles sanitaires sont toujours exigeants et je tiens à saluer les professionnels de la Ville comme les enseignants qui ont permis que cette rentrée se fasse dans les meilleures conditions possibles. Stéphanie Léger nous en dira d'ailleurs un mot au cours de ce Conseil municipal.

Pour ma part, en me rendant à l'école de la Sauvagère pour cette rentrée, j'ai pu constater que le déploiement de notre politique en faveur de l'enfance et pour adapter notre ville porte ses fruits. N'en déplaise à nos détracteurs mal informés, il n'y a pas eu de cage de foot arrachée dans la cour de récréation de l'école de la Sauvagère, car il n'y en avait pas avant les travaux. En revanche, les enfants ont bien été associés à la conception des espaces extérieurs et c'est bien d'un exercice collaboratif qu'est né le design de la cour de récréation. Une école refaite, des espaces intérieurs et extérieurs générateurs de bien-être pour les enfants, mais également pour les professionnels et les familles, voilà un bel exemple de contribution de ce grand projet que nous sommes en train de réaliser : une ville adaptée aux enjeux du XXI^e siècle, une ville des enfants.

Cette rentrée a été également marquée depuis la fin du mois d'août par la mise en œuvre de décisions importantes pour les 8 000 agents permanents de la Ville et pour la qualité du service que la Ville doit rendre aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

Ces décisions ont pu faire l'objet de critiques ou de caricatures par l'opposition municipale comme par certaines organisations syndicales. Je veux donc rappeler ici ce qui les fonde et la façon dont nous concevons notre responsabilité d'employeur.

Lorsque nous avons, avec Laurent Bosetti, soumis le Pacte social à notre assemblée, nous avons pu mesurer nos désaccords avec l'opposition municipale. Pour nous, le service public et ses agents doivent être reconnus et défendus. C'est exactement ce à quoi visent les décisions que j'ai annoncées en matière de revalorisation de la rémunération des agents de la Ville avec une enveloppe de 6,6 millions d'euros en 2022.

Cette décision découle très directement du Pacte social adopté en mai dernier par notre majorité. Elle n'est donc en rien affaire d'opportunisme. Elle s'inscrit dans le respect de la prospective budgétaire dans laquelle nous conduisons notre action depuis 18 mois, chère Audrey. Elle n'est donc en rien teintée d'amateurisme.

Cette décision est surtout essentielle dans le contexte économique et social que connaît notre pays. Face à l'inflation qui progresse, il nous faut défendre le pouvoir d'achat des bas salaires face au besoin de services publics révélé par la crise sanitaire. Il nous faut préserver l'attractivité des filières de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, le gouvernement que certains d'entre vous soutiennent a souhaité imposer par la loi à toutes les collectivités territoriales un temps de travail à 35 heures au 1er janvier 2022. Notre majorité défend une réduction du temps de travail et le principe d'une large autonomie des collectivités territoriales, mais elle est respectueuse de la loi. Nous l'appliquerons donc au 1er janvier prochain en limitant au maximum les effets néfastes de cette mesure, en particulier pour les métiers marqués par une forte pénibilité, qui représentent plus de 60 % des effectifs de la collectivité.

Pour ce qui est de l'exercice du droit de grève, nous n'avons pas souhaité mettre en place un service minimum comme proposé par le gouvernement, car l'expression des salariés aurait été ainsi invisibilisée. La solution adoptée vise en revanche à préserver une offre de service lisible pour les familles en n'autorisant pas un temps de grève fractionné au sein de services publics essentiels comme le périscolaire et la garde de jeunes enfants.

Certaines organisations syndicales ont déposé un préavis de grève pour aujourd'hui. Je respecte cette décision, mais je leur rappelle que, pour dialoguer, il faut être deux et qu'elles boycottent depuis plusieurs semaines les instances de dialogue social.

Au final, j'assume pleinement l'amélioration du pouvoir d'achat des agents de la Ville que nous porterons en 2022, j'assume pleinement aussi l'organisation d'un service public municipal qui tienne compte des impératifs des familles lyonnaises.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes, tout d'abord celle du groupe Progressistes et Républicains. Monsieur Georges Képénékian, c'est à vous pour 5 minutes.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je suis évidemment très ravi que nous retrouvions le fonctionnement de notre Conseil municipal en présentiel, même s'il faut rester très prudent, vous l'avez rappelé.

Monsieur le Maire, vous venez de présenter votre propos liminaire, je voudrais peut-être en réponse faire une lecture un peu en creux de ce que vous nous avez dit.

Le réel nous apparaît souvent lorsqu'on s'y cogne, suivant cette formule qui fait florès. Et c'est l'image qui me vient en tête quand je regarde avec un peu de recul la situation dans laquelle vous et votre majorité vous trouvez aujourd'hui après un peu plus d'un an de mandat.

C'est un exercice difficile que de devoir apprendre à renoncer, y compris sur des sujets que vous aviez pourtant mis fortement en avant pendant la campagne et dans les annonces du début de mandat.

Lorsque le réel ne permet pas la réalisation des objectifs, il peut y avoir de la grandeur à renoncer et à ne pas s'entêter inutilement, à savoir s'adapter et à savoir écouter.

Et puis, il y a les sujets sur lesquels le renoncement est plus surprenant et prête à question.

C'est le cas par exemple de votre renoncement concernant le renforcement de la démocratie de proximité. On le verra plus tard dans ce Conseil, mais cette année encore, vous n'augmenterez pas les dotations aux arrondissements, provoquant à juste titre des questionnements dans votre majorité. Le tout en proposant 50 millions d'euros pour des budgets participatifs. Curieuse manière de concevoir la place des Mairies d'arrondissement que de leur donner moins de capacité d'action que les Conseils de Quartier.

C'est aussi le cas de la place du bio et du local dans les cantines. L'objectif 100 % bio est finalement descendu à 75 et celui de 50 % des produits dans un rayon de 50 kilomètres semble bien difficile à atteindre avec les moyens que vous déployez. C'était déjà un débat pendant la campagne.

Le renoncement, c'est de se contenter de connecter des parcs déjà existants ou d'effectuer quelques plantations fort éloignées du grand projet des forêts urbaines qui était annoncé.

C'est tâtonner sans ligne directrice sur les questions de sécurité, créant du même coup des incertitudes et une situation difficile pour les personnes confrontées au quotidien aux incivilités et à des situations dangereuses, même si la situation est difficile et elle l'est pour tout le monde.

C'est laisser se déliter progressivement l'accompagnement de nos plus jeunes dans les écoles, notamment au niveau du périscolaire pour lesquels les recrutements peinent à satisfaire les besoins.

C'est la volonté de réguler les déplacements qui débouchent aujourd'hui avec une explosion incontrôlée des modes doux dans une insécurité croissante pour ces derniers dans l'espace public. Je parle de vélos contre vélos. Pardon pour la formule.

C'est une étrange manière de mener le dialogue social, vous venez d'en parler, auprès des partenaires et des personnels, qui mène à l'incompréhension et leur donne l'impression que vous n'êtes tout simplement pas sincère dans votre démarche.

C'est aussi, sur ce même sujet, faire le choix d'exposer son Adjoint au lieu d'assumer les prises de décision en tant qu'employeur.

C'est enfin oublier dans vos politiques et plus particulièrement vos politiques de déplacement que Lyon n'est pas une île et s'inscrit dans une métropole et un territoire auxquels nous sommes connectés.

Ainsi, vouloir transformer la ville en zone 30, pourquoi pas, et effectuer de profonds réaménagements de voirie à l'heure où 200 000 travailleurs pendulaires doivent s'y rendre chaque jour, sans, pour beaucoup, de réelles possibilités de report modal, revient à repousser la poussière sous le tapis des voisins.

Car, si l'on peut imaginer une diminution de la pollution produite dans Lyon, elle se renforce alors en périphérie et nous savons désormais que les nuages ne s'arrêtent pas aux frontières.

C'est sur ce sujet, comme tant d'autres, la nécessité de penser plus global, de penser au-delà des limites de notre ville, au-delà des limites de notre métropole. Cela mériterait en tout état de cause autre chose que des affichages.

Lyon est le cœur battant de notre agglomération, elle ne doit pas en être isolée, elle ne doit pas se structurer pour créer une opposition entre les Lyonnais et les autres, mais pour favoriser un vivre ensemble qui garantisse et améliore nos conditions de vie.

Vous êtes, Monsieur le Maire, le Maire de tous les Lyonnais et la cause environnementale, à laquelle nous adhérons pleinement, doit embarquer tout le monde. C'est sa réelle garantie du succès et d'un succès concret et pour longtemps.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique, Madame Sandrine Runel, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous achevons cette deuxième rentrée du mandat dans un climat qui reste anxiogène pour nombre de Lyonnaises et de Lyonnais, malgré une situation sanitaire qui tend à s'améliorer.

La crise sociale que nous vivons désormais et qui traverse l'ensemble de notre pays met en lumière les limites de notre modèle et de nos modes de vie. Avec la crise sanitaire, le retour de la puissance publique s'est imposé comme une évidence. Chacun a cherché et beaucoup – il en est heureux – ont retrouvé le sens du service public.

Cette crise sanitaire questionne nos modes d'organisation. La désorganisation induite a fait émerger ces derniers mois de nouveaux modes de fonctionnement et de régulation au sein même des collectifs de travail. Nous avons eu de la chance de disposer au sein de la Ville d'agents faisant preuve d'initiatives collectives et souvent individuelles, et ce, dans tous les domaines, qui ont réussi à s'adapter au protocole sanitaire exigeant encore en vigueur dans nos écoles, dans nos EHPAD ou encore dans nos crèches.

Cette rentrée a été l'occasion de rappeler ce qui, en si peu de temps et dans un contexte contraint, avait déjà pu être réalisé.

Cette rentrée a été l'occasion de montrer comment d'un projet, on transforme une ville.

Cette rentrée est l'occasion de rappeler qu'en 2021, après avoir voté un plan de mandat, une PPI, un Pacte social pour les agents de la Ville qui en ont tant besoin, c'est aujourd'hui d'un projet social pour le CCAS dont nous nous dotons, d'un Comité de Déontologie et de Transparence ou encore d'un Schéma de Promotion des Achats socialement et écologiquement responsables et, demain bien sûr, d'un Projet éducatif ambitieux pour nos enfants.

Ce Conseil municipal de rentrée est d'abord l'occasion de rappeler pour qui nous nous battons et au nom de qui nous menons ces combats. Notre objectif dans cette majorité est d'agir pour faire en sorte que les gens vivent mieux. Et c'est ce que nous avons fait depuis notre élection en engageant des chantiers forts autour de l'aménagement urbain, de la végétalisation de la ville, de la rénovation du patrimoine de la ville et de nos écoles en particulier.

Car oui, nous devons faire mieux pour l'école. Agir pour l'école, pour une école plus juste, car l'éducation est un marqueur politique fort et nous devons réhabiliter le cadre de travail de la communauté éducative. Agir pour mettre fin aux assignations scolaires et redonner enfin du sens à cette promesse républicaine, qui permet de garantir l'émancipation, l'égalité des chances, le développement et l'épanouissement de nos enfants.

C'est aussi en rénovant nos équipements sportifs, en rénovant les places, en piétonnisant les rues, comme avec le bel exemple de la rue Meynis dans le 3e, en accompagnant les familles les plus modestes, les mineurs isolés, les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap, en mettant en place une politique à destination des jeunes et des étudiants, en œuvrant pour des Territoires zéro chômeur de longue durée, en luttant contre les violences faites aux femmes, en luttant contre le non-recours au droit ou encore pour instaurer de la codécision au cœur de nos projets avec des budgets participatifs.

La liste est longue et chacun dans cet exécutif me pardonnera ici de ne pas citer tous ces projets qui permettent ou permettront demain aux Lyonnaises et aux Lyonnais de vivre mieux.

Pour autant, nous constatons que les salaires sont trop faibles, le climat trop chaud, les inégalités trop fortes. Nous continuerons de lutter pour le bien-être des Lyonnaises et des Lyonnais, pour l'amélioration de la qualité de l'air, pour la prévention des maladies, avec des engagements forts sur l'élimination des perturbateurs endocriniens ou encore sur l'amélioration des conditions de vie et l'accès à un logement digne.

Les dernières données en la matière sont alarmantes sur la situation du logement en France, la production de logements sociaux, son accès et du niveau des aides, qui n'a fait que baisser sous ce quinquennat.

Sur la Métropole de Lyon, ce sont plus de 18000 personnes sans logement personnel et près de 40000 personnes qui sont en situation de sur-occupation. Nous avons autant le devoir que la responsabilité d'agir.

La crise sanitaire et ses effets économiques et sociaux rendent encore plus urgente la nécessité d'assurer aux plus fragiles l'accès à leurs droits les plus fondamentaux. Car oui, le logement est un droit fondamental.

Alors, nous allons poursuivre nos efforts en matière d'hébergement et d'accès au logement, en mobilisant notre patrimoine pour offrir aux enfants, contraints de dormir sous des tentes ou dans des voitures, un toit et un accueil digne pour leurs parents dans notre ville.

Je rappelle enfin la détermination des élus du groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique. Nous sommes déterminés à mettre en avant les atouts de notre Ville dans la mise en œuvre de politiques éducatives, dans l'amélioration des conditions de travail des agents, dans le déploiement des politiques de solidarité, dont nous avons tant besoin et qui ont tant manqué ces dernières années.

Nous savons faire face à de nouveaux contextes, à de nouveaux enjeux, pour promouvoir de nouveaux projets, de nouvelles idées, parce que oui, les idées changent le monde.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Debray, c'est à vous pour 5 minutes.

M. DEBRAY Tristan : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

En introduction d'un Conseil municipal où les questions liées à l'enfance et à l'éducation prendront beaucoup de place, et je m'en réjouis, je souhaitais simplement dire quelques mots sur la rentrée scolaire.

La rentrée scolaire est souvent marquée pour les enfants par la rencontre avec un nouveau maître ou une nouvelle maîtresse, une nouvelle classe, de nouveaux camarades, parfois même une nouvelle école.

Cette année, les nouveautés pour les enfants se trouvent également à un autre niveau, grâce à la mise en œuvre d'une PPI ambitieuse pour l'éducation, des chantiers annoncés de créations d'écoles et de grosses réhabilitations. Ce sont des milliers d'enfants lyonnais qui évolueront au sein d'écoles et de lieux accueillants, favorisant le bien-être et les conditions de leur apprentissage.

En cette rentrée scolaire, nous poursuivons également la concertation pour le renouvellement du Projet éducatif de la Ville. Plus de 5000 contributions ont déjà été faites à ce jour, dont 700 contributions d'enfants. La dynamique est lancée pour les enfants et les jeunes autour des ambitions de transition écologique, d'émancipation et d'inclusion.

La petite enfance, elle non plus, n'est pas en reste. De nombreux projets remettent la nature dans le quotidien des enfants, grâce à l'amorce des végétalisations ou encore l'accompagnement des équipes pour permettre aux enfants de s'épanouir en plein air. Les bienfaits du plein air sont désormais validés scientifiquement par de nombreux travaux et je tiens à saluer la concrétisation de projets innovants dans notre ville, comme l'esplanade Nelson Mandela ou le site Trarieux.

Saluons également la poursuite de multiples actions en faveur de la transition écologique, telles que les expérimentations menées avec les professionnels pour faire des crèches des lieux inspirants pour les familles, où la qualité environnementale est prise en considération.

Cette année, plusieurs milliers d'enfants lyonnais ont franchi la porte de leur école au milieu d'autres nouveautés : un parvis piétonnisé, un trottoir élargi et débarrassé des voitures, bref, un espace qui leur a été rendu, parfois même dans la beauté et dans l'art.

C'est le cas pour les élèves du nouveau groupe scolaire Anne Sylvestre, dans le 8e arrondissement, puisque cet établissement a bénéficié dès son ouverture de la piétonnisation de ses deux accès. Quel plus beau symbole qu'une école qui, dès sa construction, s'affranchit du danger, de la pollution et du bruit, générés par des voitures qui n'ont rien à faire aux abords de ces lieux d'apprentissage et de socialisation !

Depuis l'été dernier, rappelons-le, 7 798 enfants ont bénéficié directement d'une rue des enfants dans 45 écoles et crèches lyonnaises. 50 abords d'établissements sont actuellement à l'étude. Des travaux sont d'ores et déjà programmés aux abords de 23 établissements d'ici la fin de l'année. Nous continuerons et nous continuerons à rendre ces espaces aux enfants tout au long de notre mandat.

La rentrée scolaire est bien un moment qui appartient aux enfants. C'est aussi un moment qui génère parfois une certaine inquiétude et de l'anxiété pour de nombreuses familles. Alors, oui, nous continuerons à veiller à l'aide de tous les moyens dont nous disposons à ce que les prochaines rentrées scolaires se fassent aussi sous le signe de la convivialité, de la sérénité, dans un espace public apaisé.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Debray.

Pour le groupe Les Écologistes, Monsieur Odiard, c'est à vous.

M. ODIARD Patrick : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous avons été suspectés de renoncer et en même temps encouragés à renoncer. Donc, c'est assez paradoxal, mais cela mérite quelques réponses.

Ce que je voudrais signaler tout d'abord – et vous l'avez indiqué tout à l'heure dans votre introduction –, c'est l'esprit d'équipe qui règne dans notre majorité, qui fait que les Adjointes ont votre confiance, Monsieur le Maire, et mènent leurs travaux en toute autonomie et peuvent ainsi affronter les difficultés qu'ils rencontrent, sans avoir à obtenir un soutien supplémentaire.

Les renoncements, je veux bien qu'on en parle, mais si on parle de la dotation aux arrondissements, il y a un problème à la base, c'est la loi PML. J'espère que, dans quelques mois, nous allons pouvoir engager une refonte importante de cette loi avec les échéances électorales qui arrivent. Il est dommage que les députés membres des groupes politiques de l'opposition n'aient pas fait ce travail-là.

Ensuite, pour ce qui est du projet sur l'alimentation, nous avons bien sûr un travail qui est en cours sur le nouveau marché de la restauration scolaire. Ce nouveau travail sera adossé à un développement de la filière de production bio et locale en lien avec la Métropole également. Il ne s'agit évidemment pas de lancer des chiffres qui seraient purement fantaisistes, mais de viser un objectif et de s'en rapprocher au fur et à mesure des années, lorsque la montée en charge va s'opérer.

Le nouveau Projet éducatif, dont il sera question dans cette séance, ce n'est pas du tout un renoncement sur l'accompagnement des jeunes, c'est au contraire une montée en charge très importante des moyens qui vont être adoptés et qui vont être déployés au cours de toute la démarche qui est menée maintenant et nous en verrons bien sûr les résultats très bientôt, lorsque celui-ci sera présenté à la fin de l'année.

Enfin, chose assez surprenante, pour tout ce qui est apaisement de la cité, aménagement de l'espace public, ce qui est frappant, c'est que les actions que nous menons nous sont reprochées. On confond la ZFE qui est une compétence de la Métropole et la zone 30 qui est une compétence de la Ville. On confond la lutte contre la pollution de l'air, qui est plus du ressort de la ZFE, et les objectifs d'apaisement de la rue, de réduction des accidents, qui sont bien sûr les objectifs de la zone 30. En matière de renoncement, quand on voit le déploiement des voies lyonnaises qui vient d'être lancé, afin de diversifier les modes de déplacement et d'encourager le report modal, nous sommes en plein dans le travail qui nous mène vers un apaisement la cité, vers une ville où il fera mieux vivre avec un respect de la biodiversité et bien sûr une ville accueillante, en particulier pour les jeunes. Nous avons bien sûr cet apaisement des rues des écoles qui est en cours et qui s'inscrit dans cette démarche. Là, je ne vois pas beaucoup de renoncement de notre côté après un peu plus d'un an de mandat.

En cette rentrée, je salue toutes les initiatives que nous prenons et qui nous mènent vers la réalisation des projets pour lesquels nous avons été élus.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Odiard.

DÉSIGNATIONS

2021/1019 - Écoles privées sous contrat d'association Notre-Dame Saint-Joseph et Chevreul Lestonnac à Lyon 7e - Remplacement des représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux questions de désignations, en commençant par les écoles privées sous contrat d'association, Notre-Dame Saint-Joseph et Chevreul Lestonnac à Lyon 7e.

Suite à la démission de deux conseillers d'arrondissement représentant la commune dans ces deux établissements, nous devons procéder à la désignation d'un représentant pour chacun d'entre eux.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Pour l'école Notre-Dame Saint-Joseph à Lyon 7e, Madame Cécile Breuil, en remplacement de Monsieur Christophe Geourjon ;
- Pour l'école Chevreul Lestonnac à Lyon 7e toujours, Madame Sarah Peillon, en remplacement de Monsieur Loïc Graber.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus, Madame Cécile Breuil et Madame Sarah Peillon.

2021/1020 - Conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Société anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous procédons au remplacement d'un représentant titulaire au sein du Conseil d'administration la Société anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL).

Je vous propose la candidature suivante : Madame Marielle Perrin, en remplacement de Madame Audrey Hénocque.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue, Madame Marielle Perrin en l'occurrence.

2021/1021 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association Ethic étapes Lyon CISL - Centre international de Séjour de Lyon - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous procédons au remplacement d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association Ethic étapes Lyon CISL (Centre international de Séjour de Lyon).

Je vous propose la candidature suivante : Madame Sylvie Tomic, en remplacement de Madame Victoire Goust.

Y a-t-il d'autres candidates ou candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue, Madame Sylvie Tomic.

2021/1022 - Conseil d'administration de la Halle Tony Garnier - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous procédons au remplacement d'un représentant titulaire au sein du Conseil d'administration de la Halle Tony Garnier. Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Adrien Drioli, en remplacement de Madame Victoire Goust.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu, Monsieur Adrien Drioli.

2021/1023 - Syndicat mixte pour l'Aménagement et la Gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous procédons au remplacement d'un représentant titulaire au sein du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage, le SYMALIM.

Je vous propose la candidature suivante : Madame Sylvie Tomic, en remplacement de Madame Victoire Goust.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue, Madame Sylvie Tomic.

2021/1024 - Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBAL) - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous procédons au remplacement d'un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBAL).

Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Adrien Drioli, en remplacement de Monsieur Patrick Odiard.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu, Monsieur Adrien Drioli.

2021/1025 - Conseil d'administration de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS) - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous procédons au remplacement d'un représentant titulaire au sein du Conseil d'administration de la Société anonyme d'Habitations à Loyer modéré pour l'Action sociale (SAHLMAS).

Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Sylvain Godinot, en remplacement de Monsieur François Genouvrier.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu, Monsieur Sylvain Godinot.

Nous venons de désigner un nouveau représentant au sein du Conseil d'administration de la SAHLMAS, nous devons désormais autoriser ce représentant à occuper la fonction de président du Conseil d'administration, ainsi que toute autre fonction ou tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés.

Je mets cette proposition aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique.

Le scrutin est ouvert pour 30 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2021/1026 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association École de la deuxième Chance - E2C Rhône Lyon Métropole - Remplacement du représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous procédons au remplacement d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association École de la deuxième Chance (E2C Rhône Lyon Métropole).

Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Clément Escaravage, en remplacement de Madame Camille Augéy.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu, Monsieur Clément Escaravage.

2021/1027 - Comité de la Caisse des Écoles de la Ville de Lyon - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous procédons au remplacement d'un représentant titulaire au sein du Comité de la Caisse des Écoles de la Ville de Lyon.

Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Tristan Debray, en remplacement de Madame Nadine Georgel.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu, Monsieur Tristan Debray.

2021/1028 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous procédons au remplacement d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES).

Je vous propose la candidature suivante : Monsieur Bertrand Pinoteau, en remplacement de Madame Touria El Gannouni.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu, Monsieur Bertrand Pinoteau.

2021/1029 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Opéra national de Lyon - Remplacement de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous procédons au remplacement de deux représentants au sein de l'Assemblée générale de l'Opéra national de Lyon.

Je vous propose les candidatures suivantes : Madame Lisa Mambre, en remplacement de Monsieur Quentin Carpentier, et Monsieur Alexandre Chevalier, en remplacement de Madame Véronique Dubois-Bertrand.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus, Madame Lisa Mambre et Monsieur Alexandre Chevalier.

2021/1030 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association Territoires d'événements sportifs - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous procédons au remplacement d'un représentant et à la désignation de son suppléant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association Territoires d'Événements sportifs.

Je vous propose les candidatures suivantes : Madame Audrey Hénocque, en remplacement de Madame Victoire Goust, et Madame Julie Nublat-Faure en tant que suppléante.

Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidates sont proclamées élues, Madame Audrey Hénocque et Madame Julie Nublat-Faure en tant que suppléante.

2021/1031 - Conseils d'administration du collège Gisèle Halimi et du lycée Docteur Charles Mérieux situés dans le 7e arrondissement de Lyon, désignations des représentants par le Conseil municipal - Conseil d'administration du lycée des métiers Louise Labbé à Lyon 7e, remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous procédons à la désignation de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants au sein du Conseil d'administration du collège Gisèle Halimi situé à Lyon 7e d'une part, à la désignation de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants au sein du Conseil d'administration du lycée Docteur Charles Mérieux situé à Lyon 7e d'autre part et enfin au remplacement d'un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration du lycée des métiers Louise Labbé à Lyon 6e.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Au sein du CA du collège Gisèle Halimi situé à Lyon 7e, Madame Céline de Laurens et Monsieur Yacine Fekrane en tant que titulaires, Madame Fanny Dubot et Madame Bénédicte Pasiecznik en tant que suppléantes ;

- Au sein du Conseil d'administration du lycée Docteur Charles Mérieux situé à Lyon 7e, Madame Sylvie Tomic et Madame Bénédicte Pasiecznik en tant que titulaires, Monsieur Mohamed Chihi et Monsieur Yacine Fekrane en tant que suppléants ;

- Enfin, au sein du CA du lycée des métiers Louise Labbé à Lyon 7e, Madame Sarah Peillon, en remplacement de Monsieur Loïc Graber.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

Nous venons donc de terminer l'ensemble des désignations.

QUESTIONS DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions des Conseils d'arrondissement.

Nous examinons aujourd'hui les questions des 7e, 8e et 9e arrondissements.

Question du Conseil du 7e arrondissement - L'accès aux lieux de fraîcheur

M. LE MAIRE : Je donne donc la parole à Madame Fanny Dubot, Maire du 7e arrondissement.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7e arrondissement : Merci.

La question du 7e s'adresse à Madame Julie Nublat-Faure.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Égalité, solidarité, engagement, coopération, ces valeurs guident notre municipalité dans son action depuis l'été 2020.

Deux étés sont à notre compteur, deux étés passés dans un contexte sanitaire difficile, accentuant les crises économiques, environnementales et sociales, creusant les inégalités et rendant d'autant plus urgente la mise en œuvre d'actions améliorant sensiblement la vie des Lyonnaises et des Lyonnais.

Cet été, nombreux sont celles et ceux qui ne sont pas partis en vacances. Ils sont 40 % en France chaque année à ne pas pouvoir quitter leur lieu de résidence et changer de paysage.

C'est à eux que nous devons nous adresser en priorité. Ce sont eux qui, chaque été, subissent les effets directs du réchauffement climatique et notamment les canicules étouffantes.

Des actions ont déjà été menées. Je pense notamment à la programmation travaillée par les acteurs du territoire pour les habitantes et habitants de la Cité Jardin, que j'avais évoquée lors de ma précédente question au printemps dernier.

Dans cette même logique, les élus du 7e arrondissement soutiennent avec force une piscine de Gerland accessible à toutes et tous. Des incidents techniques ont mis en péril le bâti et le fonctionnement même de la piscine le 31 juillet dernier et ont conduit à sa fermeture immédiate.

Grâce au travail des services, que je veux ici remercier, la mise en place de brumisateurs dans le parc de Gerland a pu apporter un supplément de fraîcheur et un espace de jeux jusqu'à la fin de l'été.

Ces brumisateurs ont profité aux enfants, aux joggeurs, aux cyclistes et à tous les badauds du parc de Gerland. Ce type d'installation répond aux deux enjeux, celui d'animer la ville l'été et celui d'offrir des points de fraîcheur dans le cadre de nos politiques d'adaptation au changement climatique.

J'en viens à la question.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Les piscines comme les brumisateurs ou les jeux d'eau sont des vecteurs de lien social et d'émancipation. Quels engagements la Ville peut-elle prendre afin de permettre à tous les habitants du 7e arrondissement et plus largement de la Ville de Lyon d'avoir accès à des lieux de jeux et de fraîcheur pour les prochains étés ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire.

Madame Julie Nublat-Faure, c'est à vous la parole.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, Adjointe : Monsieur le Maire,

Madame la Maire du 7e arrondissement,

Je vous remercie pour cette question, qui me permet de revenir plus en détail sur ce sujet essentiel dans le contexte du dérèglement climatique que sont les piscines et autres dispositifs de rafraîchissement attendus par nos habitants et habitantes tout au long de l'année.

Avant d'aborder l'avenir de nos équipements, je reviendrai sur la raison des difficultés qui touchent nos piscines. Il n'est pas un été où nous ne battons nos propres records de chaleur. Nous le vivons toutes et tous, chaque été qui passe et cela touche de plein fouet celles et ceux qui n'ont pas les moyens de quitter la fournaise lyonnaise quelques semaines en été.

À Lyon et dans le Rhône comme ailleurs, le réchauffement climatique se fait de plus en plus sentir. Dans notre ville, entre 1960 et 2018, la température moyenne a augmenté de 1,9 degré. Lyon, c'est la grande ville française où les températures ont le plus augmenté. Lyon figure également dans la première moitié des villes européennes de plus de 500 000 habitants où les températures ont connu le plus gros coup de chaud, un réchauffement qui est constant dans les chiffres depuis au moins la fin des années 60. C'est noté dans le dernier rapport du GIEC.

Pourtant il n'est pas un été sans que nous devions déplorer la fermeture d'un ou plusieurs établissements et équipements nautiques, et cela, malgré le plus absolu dévouement et le plus grand professionnalisme de nos services. Que ce soit notre Direction générale, notre service des sports ou la Direction gestion technique des bâtiments, les équipes de la Ville de Lyon ont tout tenté face à la fermeture de la piscine de Gerland.

Ces fermetures, c'est l'héritage d'un politique. Face à ce constat, nous avons réagi en inscrivant à notre Plan pluriannuel d'investissement une part importante dédiée aux rénovations de nos piscines. Vous avez déjà voté et vous aurez encore à voter des délibérations à ce sujet lors des prochains Conseils municipaux.

Des investissements concernant les rénovations donc, mais aussi des investissements sur de nouvelles constructions ou des adaptations d'équipements. Il s'agit d'une nouvelle piscine dans le 8e arrondissement sur le complexe Kennedy, de la transformation de la piscine Charial en une piscine estivale.

Mais également agir en implantant, comme vous l'évoquiez, Madame la Maire, des dispositifs de brumisateurs et de jeux nautiques dans nos parcs et jardins.

Cette initiative, composée à plusieurs voix avec Mohamed Chihi, Nicolas Husson, nous souhaitons l'essayer dès l'été prochain dans d'autres espaces de notre Ville, là où l'on souffre le plus de la chaleur.

D'agir, Monsieur le Maire, et je vous remercie pour votre engagement de tous les jours sur ce dossier, d'agir donc en travaillant main dans la main, cartes sur table, avec tous les partenaires du dossier pour qu'à l'été 2023, une nouvelle piscine soit opérationnelle en lieu et place de l'actuel bassin de Gerland, le tout en garantissant un patrimoine préservé.

Grâce à vous, Monsieur le Maire, nous arrivons à un accord, incluant par ailleurs un financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour que rapidement nous puissions offrir à nos habitantes et habitants, à nos scolaires, à nos enfants, à nos seniors, une pratique de la natation digne dans le 7e arrondissement.

Bien sûr, cela impliquera une fermeture de la piscine de Gerland pour réaliser les travaux. C'est pourquoi nous avons d'ores et déjà travaillé à une proposition de piscine éphémère, sur le même principe que celle implantée depuis déjà deux saisons au cœur du Parc de la Tête d'Or et qui sera opérationnelle dès l'été 2022.

Vous l'aurez compris, que ce soit par la diffusion de jeux d'eau, par la transformation de nos usages et par la construction de nos équipements, nous nous engageons à ce que les habitants et les habitantes puissent profiter de notre offre nautique et voient cette dernière se développer, se libérer, bref, s'adapter aux défis qui sont les nôtres, celui d'avoir un accès à des lieux de fraîcheur, afin de pouvoir se rafraîchir dans notre Ville.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Nublat-Faure.

Question du Conseil du 8e arrondissement - Les Conseils citoyens

M. LE MAIRE : Je donne la parole à Monsieur Olivier Berzane, Maire du 8e arrondissement, pour sa question.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8e arrondissement : Ma question s'adresse à Jean-Luc Girault.

Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

La création des Conseils citoyens, composés à parité d'habitants et d'acteurs locaux, s'appuie sur les propositions du rapport « Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires », remis par Marie-Hélène Bacqué Mohamed Mechmache au ministre délégué à la Ville le 8 juillet 2013.

Les Conseils citoyens doivent favoriser l'expression de la parole des habitants des quartiers, notamment ceux qui sont éloignés des processus traditionnels de participation, ainsi que la prise en compte de leur expertise d'usage dans le cadre la Politique de la Ville. Ils ont vocation à participer pleinement à la gouvernance des contrats de ville en étant parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes : élaboration, mise en œuvre, suivi, puis évaluation, et sur l'ensemble de ses volets, y compris en matière de renouvellement urbain.

Instaurée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, dans le cadre des nouveaux contrats de ville, la mise en place de Conseils citoyens dans l'ensemble des quartiers prioritaires permet de conforter les dynamiques de citoyenneté existantes, de garantir la place des habitants et habitantes dans toutes les instances de pilotage des contrats de ville, de favoriser l'expertise partagée, de créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Chaque Conseil citoyen comprend deux catégories de membres, les habitants de quartier concernés et des représentants d'associations et acteurs locaux.

Le 8e arrondissement de Lyon abrite quatre quartiers relevant de la Politique de la Ville. De fait, chacun de ces quartiers doit être doté d'un Conseil citoyen.

Si, sur le papier, ils existent, je suis obligé de constater que seul l'un d'entre eux est réellement actif, même s'il n'a pas eu jusqu'à présent la place et la confiance nécessaires à travailler de concert sur l'élaboration et les projets qui touchent son quartier, mais nous y remédions.

Je vous pose cette question, car, si les Conseils citoyens doivent être nos interlocuteurs privilégiés dans les QPV, ils font clairement défaut par un manque de volontaires, qui ne croient notamment plus aux belles promesses.

Leur redynamisation est plus que nécessaire. Ma question sera donc simple. Que comptez-vous mettre en place comme actions pour remettre en route ces instances de concertation et faire qu'elles soient réellement représentatives de la population de ces quartiers ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Jean-Luc Girault, pour répondre à Olivier Berzane.

M. GIRAULT Jean-Luc, Adjoint : Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire du 8e arrondissement,

Chers collègues,

Comme vous l'avez rappelé, les Conseils citoyens ont vocation à participer à l'élaboration de la fabrique de la ville de leur quartier avec pour objectif de redonner du pouvoir d'agir aux habitants, s'appuyant sur leur expérience d'usage.

Pour cela, avec Chloë Vidal, Adjointe à la Démocratie locale, nous avons décidé de les rencontrer deux fois par an, tous ensemble, pour présenter les enjeux de démocratie participative que nous nous sommes fixés et travailler avec eux.

Cet automne, je vais les rencontrer individuellement dans leurs quartiers pour leur redire la confiance que nous avons dans la capacité de chacun à agir et voir avec eux le soutien spécifique que nous pouvons leur apporter.

Vous l'avez rappelé, aujourd'hui, les Conseils citoyens existent sur certains quartiers, ils sont parfois très mobilisés, comme à Mermoz ou

à Moncey, d'autres sont en sommeil, d'autres encore inexistantes. Ceux qui semblent les plus actifs sont souvent localisés là où un projet de renouvellement urbain est en discussion.

Je me suis fixé comme objectif que chaque QPV ait un Conseil citoyen actif. Pour cela, il faut les associer à la vie de leur territoire et leur donner les moyens de connaître finement les actions qui sont financées dans le cadre des programmations annuelles et être à l'écoute des propositions, des thèmes de réflexion et d'action sur leur territoire qu'ils peuvent nous soumettre.

C'est pourquoi, dès cette année, je souhaite que l'ensemble des Conseils citoyens soient associés à toutes les étapes de la programmation Politique de la Ville 2022, comme à la programmation GSUP, afin que leur connaissance du territoire nous permette d'identifier les actions à mener, les travaux à engager.

Pour le 8e spécifiquement, nous aurons à délibérer prochainement pour le financement d'un poste d'adulte relais. Celui-ci aura pour rôle d'aller vers les habitants des quartiers dans le 8e et de recruter d'autres membres.

Dans certains quartiers où les Conseils citoyens sont peu présents, voire inexistantes, nous travaillons à recréer la dynamique associative, trouver un local, pour ensuite construire avec les citoyens un projet ambitieux sur leur territoire. C'est le cas par exemple à la Cité Jardin ou à Gorges de Loup.

2022 sera aussi l'année du démarrage des travaux de bilan et de construction du prochain contrat de ville. Cet exercice nous donnera l'occasion de travailler encore plus finement avec les Conseils citoyens, de les redynamiser sur un projet ambitieux et qui touche leur quotidien.

Notre volonté de relancer les Conseils, outre le fait que c'est une obligation légale, se justifie par notre désir de faire des habitants les acteurs de leur ville. Dans les quartiers en Politique de la Ville, on met trop souvent en avant leur mauvaise image. C'est oublier les énergies, les envies, les talents qui les animent. Travailler avec les habitants, les investir dans la construction des programmations, prendre en compte leur parole, coconstruire avec eux sera une priorité dès le lancement de la prochaine programmation qui commence dès demain dans votre arrondissement et dans le 1er arrondissement.

J'espère, Monsieur le Maire, avoir répondu à votre question.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Girault.

Question du Conseil du 9e arrondissement - L'offre d'activités dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville

M. LE MAIRE : Je donne la parole à Madame Anne Braibant Thoraval, Maire du 9e arrondissement. C'est à vous, Anne.

Mme BRAIBANT-THORAVAL Anne, Maire du 9e arrondissement : Ma question s'adresse également à Jean-Luc Girault.

Cher Jean-Luc,

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Trois quartiers prioritaires Politique de la Ville sont définis sur le territoire du 9e arrondissement, La Duchère bien sûr, mais aussi Loucheur Gorges de Loup, Le Vergoin.

Les politiques publiques menées dans ces quartiers sont spécifiques et des dispositifs sont mis en œuvre chaque été pour proposer des activités aux habitants et notamment pour celles et ceux qui ne peuvent pas quitter Lyon pendant les vacances.

À ce titre, la Mairie du 9e arrondissement a initié, grâce à l'émission Duchère, l'édition d'un guide recensant l'ensemble des initiatives estivales sur le quartier, menées par les différents centres sociaux, MJC, par le cinéma Ciné Duchère ou autres initiatives de la Ville. Ce nouvel outil semble avoir assuré un succès à plusieurs manifestations proposées.

Le bilan de l'été, notamment dans le quartier de La Duchère, semble parler en faveur de la poursuite de ces actions. Les équipes parlent d'un été riche, apaisé.

Quelle ambition de la Ville pour faire vivre les deux autres quartiers QPV du 9e arrondissement et proposer une telle offre d'animation œuvrant pour l'apaisement et le développement des liens entre les acteurs du quartier ?

Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur Jean-Luc Girault, pour vous répondre donc.

M. GIRAULT Jean-Luc, Adjoint : Monsieur le Maire,

Madame la Maire du 9e arrondissement,

Chers collègues,

L'été n'est pas toujours une période facile dans les quartiers où bon nombre d'habitants ne partent pas en vacances, d'autant plus dans cette période de sortie de crise où les déplacements n'étaient pas encore facilités.

Le bilan de l'été est effectivement plutôt positif pour La Duchère. Pour le secteur Vaise-Gorges de Loup, l'été a été plutôt calme selon les forces de l'ordre, à l'exception du secteur de Valmy autour du 14 juillet. Il faut noter l'intervention régulière de la Compagnie du Subterfuge et de nouvelles interventions, notamment grâce aux activités d'Amasco et d'ÉbulliScience.

Néanmoins, comme vous le savez, ce secteur manque d'un lieu de vie et d'animation, mais nous y travaillons ensemble, ainsi qu'avec Julie Nublât-Faure, pour que nous puissions développer un espace pour les associations du secteur. J'ose espérer que nous trouverons prochainement une issue favorable.

Pour votre troisième QPV, Le Vergoin, globalement, l'été s'est bien déroulé. Quelques tensions intergénérationnelles sont à signaler, mais, sur ce secteur, les actions du Pôle 9 et de la Maison de l'Enfance sont à souligner et ont permis une vraie animation de quartier.

Mais ce que je souhaitais mettre en avant, c'est l'initiative de la Mission Duchère et de la Mairie d'arrondissement, qui pourrait être une bonne pratique à valoriser. Une plaquette, largement diffusée, pour annoncer les activités de l'été, des activités qui se sont déployées largement sur le mois d'août, cela illustre parfaitement le travail de partenariat qui est fait sur ce secteur.

Les différents partenaires recherchent constamment une complémentarité de leurs actions pour parvenir à une offre cohérente et qui parvient à toucher tous les publics.

C'est pourquoi je suis attaché à ce que tous les partenaires aient une meilleure connaissance de ce qui se fait sur leur territoire. C'est dans ce but que j'ai modifié la façon de présenter les actions proposées à la programmation 2022, afin qu'elles se fassent collégialement.

Il reste bien sûr des ajustements à faire sur tous les quartiers de la ville. Dans le 8e, par exemple, les acteurs font remonter la nécessité de commencer les actions vers 16 heures et de les prolonger jusqu'à 21 heures. Il nous faudra donc conjointement analyser plus finement le bilan de cet été pour en tirer des enseignements précieux pour l'an prochain.

Cette année, pour l'action Quartiers d'été, les subventions de l'État étaient très territorialisées, ce qui nous a donné moins de souplesse pour mener les actions sur les petits territoires.

Comme vous le savez, en principe, 2022 verra la fin du contrat de ville actuel. Même si, pour l'instant, son avenir est flou, j'entends profiter de cette année 2022 pour réaliser avec tous les acteurs un bilan complet du contrat de ville actuel, afin de recenser les bonnes pratiques et voir comment les adapter et les développer sur l'ensemble des territoires.

Cette année sera un temps pour reconstruire un nouveau contrat avec tous les partenaires des QPV, qu'ils soient financés ou non par ma délégation. Je pense par exemple aux acteurs de l'éducation, de la sécurité, de la prévention, de la petite enfance. Un vaste chantier nous attend donc, auquel les Adjoints et les Maires d'arrondissement et leurs Adjoints seront logiquement associés.

Nous pourrons ainsi, grâce à ce travail conjoint, affiner les actions à chaque territoire en Politique de la Ville et répondre toujours mieux aux besoins de chaque quartier.

En espérant, Madame la Maire, avoir répondu à votre question.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Girault.

2021/1074 - Création d'un Comité consultatif de Déontologie et de Transparence des Élus de la Ville de Lyon (CCDTE)

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à l'examen de notre ordre du jour.

À titre tout à fait exceptionnel et à la demande de Monsieur Étienne Blanc, nous allons étudier en début de séance deux rapports spécifiquement.

Je passe la parole à Madame Chloë Vidal au sujet du Conseil consultatif de déontologie. Madame Vidal.

Mme VIDAL Chloë, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je suis très heureuse de pouvoir vous présenter aujourd'hui la délibération relative à la création d'un dispositif tout à fait inédit à la Ville de Lyon, le Comité de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon.

Je tiens rapidement à remercier Laurent Bosetti, qui, pendant la durée de mon congé maternité, à assurer la finalisation de la délibération, Bertrand Alessandrini, Inspecteur général des services, ainsi que Carole Garnier, chargée de mission thématique, qui se sont tous deux pleinement investis dans la concrétisation de ce projet.

C'est un projet qui mûrissait, je vous le rappelle, depuis le printemps 2020, par l'engagement de campagne d'Europe-Écologie Les Verts à participer aux travaux d'une démocratie ouverte, c'est-à-dire d'une démocratie participative et transparente au travers de différents dispositifs assurant la redevabilité des élus.

Un engagement également partagé par le groupe Lyon en Commun, appelant déjà pendant la campagne municipale à la création d'un comité de déontologie des élus.

Conséquemment, c'est une délégation avec la redevabilité pour principe directeur qui a vu le jour pendant l'été 2020, une délégation que j'ai l'honneur de porter et qui se fixe notamment pour objectif, pour finalité, d'assurer la transparence de l'action politique locale et de son financement.

À travers le projet de constitution d'un Comité de déontologie et de transparence des élus, nous nous sommes ainsi engagés à donner force concrète au principe de redevabilité déjà inscrit, je vous le rappelle, en filigrane, dans la Charte de l'Élu local, en garantissant à travers un outil opérationnel la mise en place de règles et d'une culture déontologique partagée permettant d'œuvrer à l'intégrité des élus.

La création de ce Comité est aussi une façon de contribuer à la réalisation du défi 5 du Plan de Mandat, Lyon Ville impliquante, pour faire société autrement, donner envie, donner confiance, car, vous le savez, je le répète, à l'heure d'une défiance démocratique qui s'est encore manifestée aux régionales par une désaffection des urnes, l'enjeu est vraiment de taille, de lutter contre l'entropie représentative, d'assurer le rapport de confiance qui doit exister entre les citoyens et leurs représentants politiques.

Le CDDTE est un dispositif inédit tant dans sa définition que dans le processus qui a présidé à sa création.

D'une part, si plusieurs dispositifs légaux sont venus ces dernières années conforter l'exigence éthique de prévention des risques de corruption et de renforcement de la transparence publique, il n'existe pas en revanche d'obligation légale concernant la création d'un collège de déontologie.

La création de ce Comité traduit véritablement l'engagement volontaire et collectif des élus lyonnais pour mettre en place des règles et une culture déontologique commune.

Engagement collectif, j'insiste, qui rend ce dispositif inédit d'autre part, puisque sa construction répond elle-même d'une démarche animée par des principes de transparence et de coopération et qu'elle induit, me semble-t-il, par là-même d'ores et déjà une forme de renouvellement des pratiques démocratiques locales.

J'aimerais saluer une fois encore l'esprit constructif qui a animé nos échanges, au service d'un projet transpartisan, qui concerne toutes les élues et tous les élus. Outre la promotion d'une culture de déontologie et de transparence au sein de la Ville et de ses opérateurs, les groupes politiques, tous également représentés dans le groupe qui a travaillé à la création du CDDTE, se sont accordés sur le double objectif de sécurisation des élus dans l'exercice de leurs fonctions électives et de sécurisation de la collectivité en cas de recours contentieux. Autrement dit, l'objectif est de concilier la sécurité juridique des élus avec un bon, voire un meilleur, fonctionnement démocratique de l'institution.

Pour ce faire, le Comité de déontologie et de transparence des élus aura un rôle à la fois prescriptif, pédagogique et préventif. Je n'en dirai pas plus sur le fonctionnement ou la composition de ce Comité. Vous avez toutes et tous pu prendre connaissance de sa présentation en amont du Conseil, que ce soit via les Commissions ou via les Conseils d'arrondissement où il a été présenté.

Je tiens seulement à souligner que, lors de sa présentation en Commission Finances, le projet de délibération a recueilli un avis favorable à l'unanimité et je souhaite que cette délibération fasse aujourd'hui également l'objet d'une adoption à l'unanimité. Je pense que cela refléterait véritablement le succès d'une démarche coopérative et d'un engagement commun pour plus d'éthique en politique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Vidal.

Un amendement a été déposé sur ce rapport par le groupe Droite, Centre et Indépendants. Cet amendement a été porté à votre connaissance par diffusion sur le portail Espace Élus.

Monsieur Blanc, je vous passe la parole. Je vous remercie de grouper votre intervention sur ce rapport et la présentation de l'amendement, bien sûr. C'est à vous.

M. BLANC Étienne : Merci, Monsieur le Maire.

Avec cette délibération 1074, vous nous proposez la création d'un Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon.

Vous avez utilisé une procédure, qui est à mon avis une bonne procédure, puisque, pendant plusieurs mois, nous avons échangé sur la composition de ce Comité, sur son organisation interne et je note que vous avez accepté un certain nombre de nos observations.

Pour que ce Comité ait du sens, il faut qu'il soit impartial et son impartialité avait comme exigence d'écarter un certain nombre d'associations, et on les respecte, mais qui, par nature, sont partiales, et d'un autre côté, positivement, de choisir un certain nombre de membres de ce Comité pour leur impartialité. Ce sont notamment des magistrats, puisqu'ils prêtent serment en ce sens. Ce sont aussi des universitaires, parce qu'au titre des grands principes de l'Université française, les libertés académiques et l'indépendance académique créditent ce Comité d'un sérieux évident.

Mais nous constatons aujourd'hui un véritable manque dans le règlement que vous nous proposez. Ce Comité, si on veut qu'il ait du sens, il faut qu'il puisse être saisi par chacun d'entre nous. Nous sommes élus et, à ce titre-là, nous emportons une certaine légitimité. Or, dans le règlement que vous nous proposez, il n'y a que vous qui puissiez saisir et disposer de l'ordre du jour de ce Comité. Nous pensons que c'est un manque. C'est un peu comme si vous constituiez un tribunal ou si nos tribunaux dans l'ordre judiciaire français ne pouvaient pas être saisis par nos concitoyens. C'est un peu comme si, dans notre assemblée, sur des questions d'éthique, la légitimité des élus n'était pas reconnue.

Je voudrais vous citer deux exemples sur lesquels on a besoin d'un avis déontologique et je le dis au préalable de mon intervention, moi, je n'en fais pas une question de personnes. Il faut sortir des sujets de personnes pour poser des sujets de principe. Si on veut que la Ville de Lyon donne l'image d'une démocratie renforcée autour d'une vigilance renforcée sur les questions éthiques, sur les questions morales, il faut que nous ayons une déconnexion entre les problèmes posés et leur examen au sein d'un comité.

Mais ces deux exemples, je les avais soumis ici, ils ne sont pas nouveaux. C'était l'affaire de la protection fonctionnelle, à laquelle vous n'êtes pas associé, puisque c'est votre prédécesseur qui l'avait attribuée à l'une de vos Adjointes et, au bout du bout de la procédure, la Cour de cassation dit qu'il n'y avait pas lieu à une protection fonctionnelle. C'était un procès d'ordre privé qui concernait à l'époque le Maire du 1er arrondissement. Moi, sur ce sujet-là, j'aimerais bien avoir l'avis d'un comité de déontologie. Dans quelles conditions peut-on mettre en place

une protection fonctionnelle ? Et si elle a été attribuée à tort, comment répare-t-on les choses ? Faut-il remboursement ? En l'espèce, je rappelle que les frais d'avocat s'élevaient à une somme d'un peu plus de 30 000 euros. C'est quand même un sujet absolument essentiel, sur lequel il faut qu'on mette une règle.

Le deuxième sujet, c'est ce qui est arrivé à Madame votre Première Adjointe sur une procédure de formation. Les procédures de formation, on sait comment cela se passe. Les groupes ont le droit d'accéder à des crédits de formation, mais, dans leur usage, la confusion entre l' élu et ceux qui prodiguent la formation, cela pose quand même un problème de déontologie. Moi, sur un sujet comme celui-là, j'aimerais bien que ce Comité soit saisi. Et j'entends que cette liberté nous soit donnée.

Voyez-vous, dans le principe, vous avez raison. Dans l'abstention, dans le désintérêt de nos concitoyens pour la politique, les questions d'ordre éthique et moral prennent une place prépondérante.

La procédure qui vise à mettre en place un comité qui arbitre sur ces sujets, elle est indispensable. Mais, Monsieur le Maire, si vous voulez vraiment que ce Comité ait du sens, si vous voulez vraiment qu'il soit utile, élargissez le champ de la saisine et permettez aux conseillers municipaux que nous sommes de la saisir. C'est le sens de l'amendement que nous avons déposé.

Et au résultat du sort que vous réserverez à cet amendement, nous voterons pour ou nous voterons contre cette délibération. Je le dis, moi, je regretterais d'avoir à voter contre, parce que je pense que c'est quelque chose d'utile, mais attention à ne pas donner le sentiment d'un pur affichage, où vous auriez créé un comité qui serait à votre discrétion, que vous saisierez en fonction d'objectifs politiques qui vous seraient propres et ils seraient respectables, mais, en ne l'ouvrant pas à tous, ce serait un manque qui, à mon avis, justifie un vote négatif.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blanc.

Pour le groupe Lyon en Commun, le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique et le groupe Les Écologistes, Monsieur Bosetti, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

Les trois groupes de la majorité s'associent pour saluer le travail porté ces derniers mois par Chloë Vidal autour du Comité de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon.

Nous saluons aussi les groupes d'opposition qui ont participé à la démarche, qui ont formulé des amendements dans un état d'esprit constructif (amendements retenus pour beaucoup) et que nous avons associés à la composition de ce Comité, à proportion totalement égale avec les groupes de la majorité.

Le Comité de déontologie est avant tout une instance de sensibilisation, une instance pédagogique, qui vise à prévenir les risques juridiques auxquels peuvent s'exposer les élus, parfois bien involontairement. Il existe bien sûr un cadre juridique général, connu de tous, mais beaucoup de situations concrètes du quotidien mériteraient d'être mieux partagées – vous l'avez dit, Monsieur Blanc – entre nous pour dégager une doctrine collective.

Car des erreurs, nous pouvons tous en commettre.

Je pense à un Maire d'une grande ville de France qui avait mis des salons de l'Hôtel de Ville à disposition pour lancer un candidat à la présidentielle, ceci à grands frais de bouche.

Je pense au Président d'une grande métropole où le chef de Cabinet oscillait entre ses fonctions officielles et ses fonctions officieuses lors d'une campagne présidentielle, attirant ainsi l'attention du Parquet national financier.

Je pense encore à un Président de Région qui a octroyé à un ancien collaborateur de son propre parti un salaire deux fois plus important que celui des autres cadres de ladite collectivité, éveillant là aussi des soupçons du Parquet.

Alors, bien sûr, l'erreur est humaine, et il n'y a d'ailleurs pas que les élus des collectivités locales pour trébucher ces dernières années.

Que dire de ce malheureux candidat à la présidentielle, qui mènera coûte que coûte sa campagne à son terme, alors même qu'il était mis en examen pour l'emploi fictif de sa compagne ?

Que penser de cet ancien ministre du Budget, accusé de fraude fiscale, un comble dans sa fonction, poursuivi pour déclaration mensongère de patrimoine ?

Et que dire enfin de cet ancien Président de la République, accusé d'avoir bénéficié d'un système de fausses factures avec une agence de communication proche de son parti, et pour lequel le tribunal de Paris rendra un délibéré très attendu – ironie du sort – pas plus tard qu'aujourd'hui ! Sans doute un clin d'œil du destin pour saluer la constitution, semble-t-il, plus que jamais nécessaire, de notre Comité de déontologie !

Alors, chers collègues, rassurez-vous, le Comité de déontologie n'est là pour mener des enquêtes ni rechercher à tout prix des coupables. La Justice sera toujours là pour le faire. Le Comité de déontologie vise au contraire à nous sécuriser en nous faisant progresser collectivement à partir de cas pratiques.

Ce travail d'acculturation prendra la forme de recommandations dans un rapport annuel présenté en Conseil municipal. Gardons à l'esprit que chaque élu engage in fine sa propre responsabilité juridique et assume individuellement ses actes.

En conclusion, nous ne doutons pas un instant que ce rapport recueillera un vote favorable à l'unanimité au sein de notre assemblée : parce qu'il est une réponse à l'aspiration citoyenne de faire de la politique autrement, parce qu'il dépasse nos sensibilités politiques respectives pour nous rassembler sur un engagement à la fois éthique et républicain.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bosetti.

Madame Vidal, sachant qu'il a été déposé un amendement, je vous cède à nouveau la parole pour que vous puissiez aussi intervenir sur le sujet. C'est à vous.

Mme VIDAL Chloë, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

La création du Comité de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon suscite tout votre intérêt. Vous en saluez unanimement le processus de création et je pense que l'on ne peut que s'en réjouir.

Monsieur Blanc, vous avez fait le choix au nom de votre groupe de déposer un amendement et c'est votre plein droit. Celui-ci pose en creux, me semble-t-il, la question de la saisine du Comité par les élus, vous l'avez bien dit. L'exposé des motifs indique que seul le Maire est compétent pour saisir le Comité. Ce considérant procède d'une lecture littérale de l'article L 2143-2 du CGCT qui définit la Commission extramunicipale. De fait, nous avons bien conçu le Comité de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon comme une commission extramunicipale, donc un conseil consultatif, vous l'avez redit également, en charge d'éclairer le débat démocratique et de formuler des recommandations de nature à sécuriser la collectivité et ses édiles.

Au terme de cet article donc, les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité.

Or cette lecture littérale, que je ne veux pas croire orientée, ne rend pas compte de la réalité, car elle fait abstraction des spécificités de ce comité, spécificités de ses attributions, spécificités de sa composition et spécificités de son mode de fonctionnement.

Concernant ses attributions tout d'abord, le Comité de déontologie n'a pas vocation à éclairer le fonctionnement d'un service public, comme la Commission des services publics locaux peut le faire, par exemple, mais de dresser des orientations et de formuler des recommandations visant à sécuriser les élus et la collectivité, ainsi qu'à dégager des règles partagées en matière de déontologie.

Concernant sa composition ensuite, l'ensemble des groupes politiques étant représentés au Comité, et cela même à votre demande, je vous le rappelle, ils peuvent porter, par le biais de leurs représentants, les questions déontologiques qu'ils jugent utiles. Les élus peuvent donc saisir le Comité par le biais de leurs représentants.

Son fonctionnement enfin, le Comité définit collégialement son programme de travail à partir des propositions qui sont formulées par l'ensemble de ses représentants et dans le respect de ses attributions. Il peut donc se saisir des sujets qui lui semblent prioritaires et faire librement part de ses recommandations.

En résumé, le Comité n'est donc pas une commission dont l'ordre du jour est arrêté unilatéralement par le Maire pour statuer sur un point

particulier du fonctionnement d'un service public. Le Comité constitue un outil de formalisation, vulgarisation et promotion de règles éthiques partagées, tant auprès des élus que de la collectivité. Il a la faculté de définir son programme de travail à partir des propositions qui seront formulées par chacun de ses membres. Tous les groupes politiques y sont représentés, de sorte que tous peuvent porter un sujet à son ordre du jour, exprimer leur position. Il me semble donc que la légitimité des élus est bien reconnue.

Votre amendement pose par ailleurs en filigrane la question de la saisine du Comité par les citoyens. Il me semble important d'y revenir assez rapidement, car cette question est pleinement légitime et nous nous la sommes bien évidemment posée avant de concevoir le dispositif qui vous est aujourd'hui proposé à travers cette délibération, ce que vous savez, puisque vous avez, par l'intermédiaire de Monsieur Aubert Petit, participé aux travaux du groupe.

L'ouverture de cette saisine individuelle par les élus et les citoyens a été écartée pour deux principales raisons que je vais rappeler.

D'une part, la saisine par les élus à titre individuel pour des questions qui les concernent n'a pas été retenue pour des questions de confidentialité. Les élus qui souhaitent bénéficier d'un conseil juridique à titre personnel sur une question déontologique doivent pouvoir le faire en disposant de toutes les garanties nécessaires pour que les informations parfois personnelles qu'ils peuvent communiquer dans ce cadre demeurent strictement confidentielles. Or le caractère collégial de ce Comité, le nombre conséquent de ses membres (au nombre de 12), sa composition mixte ne permettent pas selon nous de garantir un niveau de confidentialité identique à celui d'une consultation juridique auprès d'une personne référente.

D'autre part, la périodicité de ses réunions, son caractère collégial ne procurent pas au Comité la souplesse et la réactivité requises pour répondre dans des délais contraints aux questions juridiques et éthiques que peuvent se poser les élus, notamment lorsqu'ils sont exposés à une situation potentielle de conflit d'intérêts.

Par ailleurs, il existe déjà une disposition légale obligeant les collectivités à mettre en place un dispositif d'alerte éthique que toute personne, donc les élus, agissant de bonne foi et de façon désintéressée, peut saisir. Il s'agit du dispositif d'alerte éthique de la loi Sapin 2, loi Sapin de décembre 2016 relative à la transparence et à la lutte contre la corruption, dont la portée et les modalités de saisine sont très larges. Ce dispositif d'alerte vise en effet tout manquement à une règle de droit ou en présence de menace ou de préjudice grave pour l'intérêt général et il peut être actionné par toute personne, quel que soit son statut.

Ce dispositif est obligatoire depuis 2018, mais il a été jusqu'à présent très peu mis en œuvre par les collectivités et les entreprises auxquelles il s'impose également.

Je précise que l'enquête, réalisée par l'Agence française anticorruption par le biais d'un questionnaire d'autoévaluation adressé à un panel de collectivités les plus importantes, montre que 14 % d'entre elles seulement ont déjà mis en place ce dispositif d'alerte prévu par la loi Sapin. On peut même penser que ce ratio est moindre compte tenu de la méthodologie de l'enquête et de la constitution du panel.

Nous souhaitons bien entendu corriger cette lacune en 2022. Et nous souhaitons non seulement que la Ville se mette rapidement en conformité avec cette obligation légale, mais que ce dispositif fasse aussi l'objet d'un suivi spécifique par un comité de déontologie ad hoc, qui aura la charge de s'assurer de son bon fonctionnement.

Et c'est précisément là le rôle du Comité de déontologie, dont le caractère collégial, mixte et transpartisan procure l'assurance de transparence et d'impartialité que vous évoquez.

Et c'est aussi la raison pour laquelle il nous est apparu préférable d'abord d'instituer ce Comité de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon avant de mettre en place le dispositif d'alerte éthique.

Enfin, vous l'avez vous-même souligné, le Comité est, au titre de sa nature de commission extramunicipale, un comité consultatif qui n'a pas de pouvoir d'instruction, je le rappelle.

Monsieur Blanc, vous avez fait le choix de déposer un amendement. Au regard de l'implication de votre groupe dans les travaux de préparation de cette délibération, au regard de l'écoute dont votre groupe a bénéficié comme tous les autres et du fait que nous ayons accédé à la plupart de vos demandes pour modifier la délibération, notamment le report du passage en Conseil municipal de septembre plutôt qu'à celui du mois de juillet pour pouvoir aboutir à une proposition de délibération partagée, ou encore en termes de composition, au regard enfin de l'avancée que représente ce projet pour les élus et pour notre collectivité, je pense que nous pouvons regretter que vous appeliez si tardivement des modifications qui auraient pu nous permettre de poursuivre notre dialogue avant le Conseil municipal et témoigner ainsi de notre capacité à travailler ensemble pour plus d'éthique en politique.

Il est d'autant plus regrettable que vous conditionniez le vote de votre groupe à l'adoption de l'amendement que vous nous avez fait parvenir à la veille du Conseil municipal.

Avec cette délibération que vous contestez, les bases du Comité de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon ont été posées. Nous le concevons bien entendu comme un dispositif évolutif, dont les contours continueront d'être précisés par le règlement intérieur qui sera adopté en première séance ou encore par le programme de travail qu'il se fixera, un dispositif évolutif dont il conviendra également d'évaluer l'action.

Pour les raisons précédemment évoquées, nous souhaitons appeler au rejet de votre amendement, mais je formule sincèrement le vœu que nous puissions poursuivre le dialogue constructif qui a présidé à la création du Comité de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : D'abord, je remercie Madame Vidal pour son intervention complémentaire, à laquelle, bien évidemment, je souscris.

J'ai une demande de Monsieur Cucherat pour une explication de vote et j'ai cru voir votre main se lever également, Monsieur Blanc. Monsieur Cucherat, c'est à vous.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Une simple explication de vote à ce sujet, sur cette délibération qui, dans l'esprit de Madame l'Adjointe, avait plutôt vocation à rassembler. Finalement, les différentes sensibilités politiques autour d'un sujet qui nous est cher et d'autant plus dans cette période où il y a un vrai désintérêt pour les élections politiques, nous trouvons plutôt intéressant de pouvoir nous retrouver sur ce sujet-là. Mais force est de constater que les propos partisans de Monsieur Bosetti dans son argumentation jettent un froid finalement et ne sont pas dans l'esprit porté initialement par cette délibération.

Nous voterons favorablement l'amendement porté par Les Républicains et, si cet amendement n'était pas retenu, puisqu'il a été largement argumenté, nous nous abstiendrons sur cette délibération et nous souhaitons vous le faire savoir.

Merci.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Monsieur Blanc, c'est à vous, pour une explication de vote également.

M. BLANC Étienne : J'ai bien entendu l'argumentation exposée par l'exécutif sur notre amendement. J'en partage d'ailleurs une grande partie.

Ce que je voudrais vous dire, c'est que, sur ces sujets-là, bien sûr qu'il y a des lois, bien sûr qu'il y a des textes, bien sûr qu'il y a des dispositifs, mais nos concitoyens considèrent aujourd'hui qu'ils sont insuffisants et nos concitoyens considèrent aujourd'hui que l'accès direct au dispositif de lutte contre la corruption, contre les atteintes à l'honneur, contre les atteintes à la probité, que ces conditions d'accès doivent être ouvertes. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs une foule d'associations se sont créées dans ce domaine.

Donc, moi, je persiste dans ma demande et je pense qu'il est de l'intérêt de l'exécutif de permettre cette saisine à l'ensemble des conseillers. Pourquoi ? Parce que les conseillers municipaux, de la majorité comme de l'opposition, sont légitimes, parce qu'ils sont des élus du peuple et, à ce titre-là, ils devraient pouvoir saisir ce Comité.

Je vous remercie en tout cas, Madame le Maire Adjoint, de vos explications. Vous ne m'avez pas convaincu, mais vous avez atténué ma velléité et celle de mon groupe de voter contre. Donc, si vous n'acceptez pas l'amendement, nous nous abstiendrons.

Ma deuxième observation, elle est pour Monsieur Bosetti. Très clairement, cette pratique qui consiste à s'envoyer à la figure des exemples, mais, moi, je peux vous parler de Monsieur Piolle, qui aujourd'hui dans le journal connaît un certain nombre de soucis. Je vous le dis, parce que, peut-être, dans une vie antérieure, j'ai exercé une profession d'avocat, où vous considérez celles et ceux qui ont affaire à la justice comme

innocents avant qu'ils ne soient condamnés, je ne sais pas, je ne connais pas le fond de l'affaire, mais je me garderai bien de vous envoyer cet exemple.

Je pourrais aussi vous dire que, dans votre famille politique, lorsque Monsieur Mélenchon s'en est pris à un procureur de la République physiquement, on pourrait aussi s'envoyer ces exemples, mais à quoi cela sert-il ? C'est totalement inutile. La politique, ce n'est pas une question de personnes. La politique, c'est une question de principe. Et vous l'avez bien noté, dans l'amendement que j'ai présenté, je n'en fais pas une question de personnes, j'en fais une question de principe sur des sujets de fond. À un moment, vous avez un révélateur. Ce révélateur, il pose une question. Moi, je souhaite que, sur ces révélateurs, cette commission puisse s'exprimer, qu'elle puisse être saisie. C'est la raison pour laquelle je maintiens l'amendement et je demande à l'assemblée de le voter favorablement. J'observe qu'il est peut-être aussi de l'intérêt d'un certain nombre de membres des groupes majoritaires d'avoir cette opportunité, cette possibilité de saisine. C'est à mon avis un droit démocratiquement essentiel.

Donc je maintiens mon amendement et, en fonction du sort qui lui sera réservé, nous nous abstiendrons s'il n'est pas accepté.

M. LE MAIRE : Merci.

Je pense que les explications de vote ont pu être données.

Sur la question de la saisine, me semble-t-il, Madame Vidal a été extrêmement claire. La participation des groupes politiques à ce Comité permet d'inscrire à l'ordre du jour tout sujet qui devrait être traité par ce Comité, qui, il a été rappelé aussi, n'a pas vocation à instruire, qui n'a pas vocation à être un tribunal. Vous y faisiez référence tout à l'heure, Monsieur Blanc, ce n'est pas du tout l'objet de ce nouveau Comité.

Je mets donc votre amendement aux voix et je vous invite à voter contre cet amendement. Le scrutin est ouvert pour 30 secondes.

(Vote.)

(Les groupes Les Ecologistes, Lyon en Commun et Socialistes, la gauche sociale et écologique votent contre.)

(Rejeté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. L'amendement est rejeté.

Je mets donc le rapport aux voix et vous invite à voter favorablement ce rapport. Le scrutin est ouvert pour 30 secondes.

(Vote.)

(Abstention des groupes Droite, Centre et Indépendants et Pour Lyon.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1063 Modification des effectifs - Rectificatif

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur Bosetti, c'est à vous la parole.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : *(Intervention inaudible due à des problèmes techniques)*

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Monsieur Képénékian, c'est à vous pour 5 minutes

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Temps de parole retiré, j'ai fait un commentaire global. Je retire ce temps de parole.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Képénékian.

Je note le retrait de la demande de parole du groupe Pour Lyon.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blanc, c'est à vous pour 8 minutes.

M. BLANC Étienne : Merci, Monsieur le Maire.

On aurait pu profiter de cette délibération sur le tableau des effectifs pour parler des problèmes d'augmentation de salaire, d'organisation des services, de droit de grève, qui nous ont agités et qui ont agité la presse pendant l'été. Moi, dans ces échanges très nourris, j'ai noté un signe très encourageant, puisque la France insoumise et le Parti de Gauche ont édité un tract dans lequel ils écrivent que, désormais, Monsieur Bosetti utilise des propos issus du champ lexical de la droite. Je n'attendais pas mieux pour pouvoir engager avec Monsieur Bosetti désormais avec la même langue un dialogue nourri sur les questions qui touchent aux personnels, à l'organisation des services, aux salaires ou au droit de grève. Comme quoi, il ne faut jamais désespérer de convaincre ses adversaires les plus résolus.

Mais je n'aborderai pas ce sujet-là, je voudrais vous parler de la création, dans ce tableau des effectifs, d'une direction nouvelle, qui sera en charge notamment de la coordination institutionnelle. Très clairement, je voudrais vous féliciter de la création de cette nouvelle direction, car, en réalité, elle va apporter une réponse, à mon avis pas sur le fond, mais au moins sur la forme, à l'observation que nous avons faite relevant de l'interdiction pour les collectivités territoriales de constituer des cabinets au profit des maires adjoints ou des vice-présidents quand il s'agit d'une région ou d'un département.

Je vous avais demandé d'ailleurs de nous communiquer les fiches de postes et nous avons été obligés de saisir la CADA pour les obtenir. Nous nous les avez communiquées. J'observe que la communication était insuffisante, car vous nous avez communiqué une fiche de poste générique pour les 24 postes et que la CADA dit qu'il faut bien que ce soit individuel. Nous vous avons à nouveau saisi hier, vous nous avez communiqué les fiches de postes individuelles.

Malheureusement, vous ne nous avez pas transmis les avis de recrutement. Je vous demande donc aujourd'hui très officiellement de nous transmettre ces avis de recrutement.

Vous l'avez bien compris, Monsieur le Maire, que redoutons-nous ? Nous redoutons qu'à travers cette nouvelle direction, vous dotiez vos adjoints de cabinets que vous allez qualifier d'emplois administratifs, alors qu'en réalité, ce seront des emplois de cabinet ou, en tout cas, des emplois qui auront une connotation très politique.

Nous pensons que ce tableau des effectifs constitue un habillage de faux responsables administratifs, qui sont en réalité de vrais responsables politiques, comme il y en a dans les cabinets des maires, des présidents de région ou des présidents de conseils départementaux. Je vous demande donc et je réitère cette sollicitation. Il faut que vous nous transmettiez les avis de recrutement individuels et poste par poste.

Et, en raison de la communication tardive que nous avons reçue hier, nous voterons contre cette délibération dans l'attente que ces communications nous soient faites et surtout que nous puissions étudier précisément les documents que vous nous avez transmis hier.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blanc.

Pour le groupe Les Écologistes, le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique et le groupe Lyon en Commun, Monsieur Odiard, c'est à vous pour 5 minutes.

M. ODIARD Patrick : Temps retiré, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert pour 30 secondes.

(Vote.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

COMMISSION PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

2021/1041 - Programmation PEDT 2021-2022 - Temps scolaire, périscolaire et dispositifs CEL/CLAS/REAAP - Attribution de subventions en soutien aux projets des coopératives scolaires et associations et reports d'utilisation des subventions PIL, LAP et séjours découvertes

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Petite Enfance, Éducation, Sports, Jeunesse et Vie associative, avec, pour ce premier rapport, la parole que je cède à Madame Léger. C'est à vous.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il est coutume de faire un point sur la rentrée scolaire lors du Conseil municipal de septembre.

Alors, tout d'abord, la rentrée scolaire s'est bien passée. La Ville de Lyon a travaillé avec l'Éducation nationale, les associations, pour bien accueillir les enfants lors de cette rentrée.

M. LE MAIRE : Excusez-moi, Madame Léger. Nous avons manifestement un problème assez sérieux avec les micros. Pourrions-nous avoir un micro de secours pour Madame Léger, de manière à ce qu'elle puisse aller au bout de son intervention ? Excusez-moi.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Le niveau 2 du protocole sanitaire défini par le ministère de l'Éducation nationale cet été est activé sur le territoire depuis la rentrée. Nos écoliers ont donc pu reprendre le chemin de l'école et ôter les masques durant les temps en extérieur, ce dont nous pouvons nous réjouir en attendant des jours meilleurs.

Le 2 septembre, nous avions un effectif de 36377 enfants inscrits, chiffre qui sera consolidé en octobre comme à l'accoutumée. 36377 enfants inscrits dans les 207 écoles de la Ville, soit 110 écoles maternelles, 96 écoles en élémentaire, parmi lesquelles le nouveau groupe scolaire Anne Sylvestre dans le 8e arrondissement, que nous avons officiellement inauguré avec les enfants et les familles le 24 septembre dernier.

Nos écoles, pour rester dans les chiffres, comptent à présent 1557 classes, 575 en maternelle, 982 en élémentaire, et 33 classes ULIS. Il est à noter la création de 3 classes ULIS cette année.

Cette année encore, nous avons travaillé avec les informations données par l'Éducation nationale, en veillant à l'équilibre de la carte scolaire.

Dans les écoles dites ordinaires, 18 classes ont été ouvertes, 6 en maternelle et 12 en élémentaire, et 26 classes ont fermé, 14 en maternelle et 12 en élémentaire. À l'échelle de la Ville de Lyon, nous observons donc un solde négatif de 8 classes dans les écoles.

Le déploiement des classes de grande section à 12 élèves en REP +, en éducation prioritaire, a permis d'ouvrir 13 classes, 11 en maternelle et 2 supplémentaires en CP-CE1, qui sont également dédoublés.

Au moment de la rentrée, 31 038 enfants étaient préinscrits au moins à un temps périscolaire, dont 30 440 enfants à la restauration scolaire. De la même façon, nous aurons courant octobre des chiffres consolidés, car les inscriptions se poursuivent.

Au-delà de ces chiffres, il convient aussi de donner voix à tout ce qui fait une rentrée scolaire réussie.

Je tiens donc à exprimer ma gratitude envers l'ensemble des agents de la Direction de l'Éducation de Lyon, mobilisés depuis plusieurs mois et de manière encore plus forte en cette rentrée :

- En premier lieu, les équipes médico-sociales, médecins, infirmières, infirmiers et assistantes sociales, pleinement mobilisées aux côtés de l'Agence régionale de santé, auprès de l'Éducation nationale, auprès des enfants et des personnels des écoles dont elles ont la charge ;

- À leurs côtés, les responsables de territoire, de secteur et de proximité qui les accompagnent et organisent dans les écoles les conditions d'accueil des enfants en toute sécurité, par la mobilisation de tous les agents, les ATSEM, les ASEP, les agents de restauration, les gardiens, les équipes d'animation périscolaire.

Tous ces personnels veillent chaque jour de très tôt parfois jusque tard aux bonnes conditions d'accueil des enfants.

Je tiens à associer à mes remerciements les services de l'Éducation nationale et les associations gestionnaires des accueils de loisirs qui sont mobilisés à nos côtés.

Évidemment, la situation sanitaire pèse encore beaucoup sur nos activités et nos charges de travail et nous continuons à être particulièrement vigilants et à suivre les situations au cas par cas, en fonction des éléments partagés par l'Éducation nationale et l'ARS. Nous n'avons pas la même main sur le suivi, l'organisation et l'information comme l'année dernière, mais nous avons à cœur aussi de développer une politique éducative ambitieuse pour nos enfants et nos jeunes et je me réjouis des lignes que nous sommes en train de tracer, parmi lesquelles le lancement de chantiers de rénovation thermique de groupes scolaires et de reconstruction d'écoles, un travail de fond pour écrire une politique éducative en cohérence avec nos ambitions pour le mandat.

Après une première phase de concertation riche de plus de 5000 contributions, qui nous a permis de nous mettre à l'écoute les uns des autres, les parents, les enfants, les professionnels, nous entamons un nouveau cycle d'échange, qui nous permettra de proposer lors du Conseil municipal de décembre un projet éducatif renouvelé.

Nous avons aussi une nouvelle exigence pour l'alimentation de nos enfants, qui trouvera sa traduction opérationnelle à la rentrée prochaine et sera assortie d'une réelle ambition éducative. Le succès de notre candidature au projet européen SchoolFood4Change en témoigne.

Les premières concertations d'enfants et de professionnels pour la re-création de leurs cours d'école et nous avons hâte comme eux que ce projet atteigne son rythme de croisière.

Tous ces projets et bien d'autres encore concourent à notre ambition première de faire de Lyon une ville où il fait bon grandir.

Je vous remercie et je passe à la délibération sur le PEDT, temps scolaire, périscolaire, et dispositifs CEL/CLAS/REAAP.

La présente délibération est conséquente, car elle permet l'affectation de moyens financiers dans le cadre des programmations relatives au temps scolaire et périscolaire.

Ces programmations 2021-2022 s'inscrivent dans une période charnière de réécriture du projet éducatif, je viens de l'évoquer, projet éducatif qui sera délibéré lors de sa présentation au Conseil municipal de décembre.

La prochaine délibération propose donc l'ensemble des nouvelles attributions pour l'année scolaire 2021-2022 et précise les ajustements liés aux conséquences de la crise sanitaire.

Je ne referai pas une lecture ligne par ligne, mais je souhaitais vous donner quelques grands principes.

D'abord, sur les temps scolaires, il est proposé la prolongation de la durée d'utilisation des subventions accordées aux coopératives scolaires et associations en 2020-2021 sur l'année scolaire 2021-2022. En réalité, il s'agit de tenir compte du contexte sanitaire, qui n'a pas permis la réalisation de tous les projets et notamment des classes découvertes. Cela représente un montant total de 220380 euros.

Il est proposé aussi de renouveler le financement de dispositifs partenariaux, venant en soutien aux projets des écoles sur l'ensemble du territoire et qui ont fait leurs preuves. Ces projets sont détaillés dans la délibération. Cela représente un montant de 70990 euros.

Enfin, un doublement de l'enveloppe dédiée aux projets d'initiatives locales, les PIL, est également proposé pour la porter à 200 000 euros, afin d'accompagner pleinement les projets construits dans les écoles. Je remercie d'ailleurs les Adjointes d'arrondissement qui ont réalisé un travail remarquable pour animer sur chaque arrondissement le processus d'analyse des projets, en lien avec la Direction de l'Éducation et l'Éducation nationale.

Sur les temps périscolaires, il s'agit notamment d'enrichir le projet pédagogique de chaque accueil de loisirs sur les différents temps périscolaires, autour de l'environnement, de la culture, du sport, du vivre ensemble, de la citoyenneté, des sciences ou du numérique. Cette année, nous avons renforcé les propositions, avec notamment un partenariat plus fort avec la Maison de l'Environnement. L'ensemble de ces propositions représente un budget de 148455 euros.

Nous poursuivons également l'engagement de la Ville autour de l'accompagnement à la scolarité et de l'aide à la parentalité en cofinçant avec la CAF et l'État 61 actions dans le cadre des CLAS, c'est-à-dire les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, 17 actions dans le cadre du CEL, pour l'accompagnement à la scolarité des collégiens, et 16 actions d'appui et d'accompagnement des parents au titre du REAAP, et cela représente un budget total de 196568 euros.

Je vous invite à voter cette délibération.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger, et notamment pour ce point sur la rentrée scolaire. Je m'associe bien évidemment aux remerciements que vous avez formulés.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Ferrari, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme FERRARI Laura : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Duvernois, c'est à vous pour 5 minutes.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Voici donc une des dernières délibérations sur le PEDT actuel et nous attendons le nouveau, dont la phase de concertation doit se terminer sur le dernier trimestre de cette année.

Je renouvelle notre souhait sur ce nouveau PEDT, Projet éducatif de Territoire, dit rénové par Madame l'Adjointe, de ne plus catégoriser les écoles pour définir les moyens, les actions et les participations financières aux projets. Pour notre groupe, catégoriser revient à stigmatiser et ne pas prendre en compte les situations individuelles particulières gommées par l'effet groupe.

Je profite de ce rapport pour revenir sur la rentrée scolaire en évoquant seulement aujourd'hui deux points qui me semblent très importants.

Le premier portera sur la démographie scolaire. Vous nous avez annoncé lors de la Commission que les effectifs baissent encore cette année d'au moins 500 élèves, après 1 000 l'année dernière. Cet élément est quand même important à l'heure où vous annoncez un budget conséquent sur les investissements scolaires.

C'est la raison pour laquelle je reviens une nouvelle fois sur l'étude globale des projections démographiques et besoins scolaires réalisée par les services de la Ville de Lyon. Je vous avais fait la demande de transmission de cette étude en Commission, en Conseil municipal, par courrier, par la CADA et vous m'avez fait envoyer, le 3 mai dernier, le document support de la présentation qui a été faite au précédent exécutif en septembre 2019. C'est un premier pas, mais cela me semble incomplet.

L'étude globale de 2017 passait en revue les 27 secteurs scolaires de la Ville de Lyon. Le document transmis ne présente que 8 secteurs, soit moins de 30 % des secteurs. Où est donc le reste ?

Très étonnant de n'avoir ainsi aucun élément sur le secteur Sathonay, où vous avez fermé l'école maternelle Lévi-Strauss. Je vous remercie donc de me faire parvenir la totalité de l'étude de 2019 et de prévoir dès à présent également la transmission de celle de 2021. Ainsi, vous pourrez mettre en œuvre les principes de transparence auxquels vous et nous sommes attachés.

Dernier point, toujours dans le cadre de la rentrée, je vous avais sollicité fin août sur la qualité de l'air dans les écoles et je vous remercie, Madame l'Adjointe, car miracle de la proximité de notre Conseil municipal, votre réponse m'est parvenue avant-hier.

Sans polémique, je me permets ici de relever une incohérence. Vous me dites que, dans les cantines scolaires, il n'est ni techniquement ni scientifiquement recommandé d'y observer l'indice de confinement et, pour autant, vous allez mettre des détecteurs de CO2 dans 8 restaurants scolaires.

La lecture de votre réponse est intéressante, mais ne répond pas complètement à mes interrogations et appelle des éléments complémentaires au nom d'une nécessaire transparence.

Je compte sur vous pour nous les apporter.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Duvernois.

Pour le groupe Les Écologistes, Monsieur Odiard, c'est à vous pour 5 minutes.

M. ODIARD Patrick : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe, chère Stéphanie Léger,

Chers collègues,

La ville à hauteur d'enfants, cet axe essentiel de notre programme prend une dimension particulière en ce moment de rentrée scolaire. Créer les conditions d'un meilleur épanouissement de nos enfants est une des priorités pour ce mandat.

Le secteur scolaire représente un quart du budget d'investissement de la Ville avec des projets de rénovation thermique, mais aussi des projets de construction ou de reconstruction de groupes scolaires dont il sera question au cours de cette séance.

L'inauguration, vous le mentionniez, il y a une semaine, de l'école Anne Sylvestre, projet lancé dans le précédent mandat, permet de nous projeter vers les réalisations futures qui, pour la plupart, constituent une réponse à une urgence.

Prenons par exemple le chantier de reconstruction de l'école Kennedy, avec sa structure de type Pailleron, source d'inquiétudes légitimes pour les parents et les enseignants, est d'un inconfort insupportable pour les élèves lors des épisodes de canicule, qui transforment les classes en étuve.

Dès notre arrivée en juillet 2020, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre sa reconstruction promise depuis dix ans et à laquelle personne ne croyait au sein de l'école.

Et je pourrais citer les groupes scolaires Les Gémeaux et Diderot, dont il sera question tout à l'heure lorsque nous parlerons de la rénovation thermique.

Construits entre 1960 et 1970, avant le premier choc pétrolier, tous ces bâtiments ne répondent plus depuis bien longtemps aux attendus en matière de sobriété énergétique et de confort pour nos enfants. Et pourtant, il aura fallu attendre jusqu'à ce jour pour y remédier.

Rattraper des années d'inaction prendra du temps, malgré un budget d'investissement sans précédent. Certaines écoles ne pourront être rénovées au cours de ce mandat.

Mais pour nous, écologistes, il n'est pas question de nous contenter des grandes opérations de rénovation et de reconstruction, qui sont des marqueurs de nos écoles de demain à taille humaine bénéficiant d'un confort thermique en hiver comme en été, nous souhaitons que toutes les écoles qui le nécessitent voient des améliorations aux conditions d'accueil des élèves sous ce mandat.

Pour lutter contre la chaleur en été, installant des îlots de chaleur, nous avons lancé un vaste programme de rénovation et de végétalisation des cours d'école. Cette démarche est menée avec les élèves, qui expriment leurs idées, l'aménagement selon leurs besoins. Plus qu'une simple végétalisation, l'objectif est de diversifier et de délimiter les espaces, pour permettre la cohabitation d'activités calmes et d'autres plus dynamiques, où chaque élève trouvera sa place sans exclusion. Il s'agit bien d'être à l'écoute des enfants, de tous les enfants, dans toute leur diversité.

La liste des cours devant bénéficier en priorité de ces rénovations, formalisée grâce aux témoignages des usagers, au premier rang desquels les élèves, est malheureusement longue. Au cours de nos visites, nous avons souvent été stupéfaits par la dégradation, voire l'état d'abandon, de certaines cours, ainsi que des sanitaires que fréquentent les élèves. En cette période de Covid, ce qui était inadmissible l'est encore plus.

Et parce que le bien-être des élèves commence sur le chemin de l'école, nous avons lancé un vaste programme d'apaisement et de piétonisation aux abords des écoles. Les premières réalisations, décidées en réponse aux demandes des parents et des enseignants, soucieux de la sécurité des élèves face au flux routier et à la pollution qu'il engendre, permettent déjà d'imaginer les évolutions futures et la métamorphose de la rue autour des écoles de notre ville, avec une circulation apaisée et un espace rendu aux piétons, où la végétation et les dessins d'enfants remplacent ou recouvrent le bitume.

Lutter contre les inégalités scolaires est une nécessité absolue pour mieux vivre ensemble dans notre ville. L'élaboration du nouveau Projet éducatif lyonnais mobiliser fortement tous les acteurs du monde de l'éducation. Représentants des fédérations de parents d'élèves, enseignants, partenaires associatifs, agents municipaux expriment leurs propositions au cours d'ateliers thématiques au niveau Ville et dans chaque arrondissement. Cette démarche associe étroitement les associations de l'arrondissement, de chaque arrondissement qui souhaite s'engager dans un futur Projet éducatif et dans sa déclinaison locale.

Le prochain chantier concerne l'alimentation. Un nouveau marché de restauration scolaire permettra, fin 2022, le développement du bio et du local, des menus végétariens, un travail sur le gaspillage alimentaire et le tri des déchets. Autant de leviers pour permettre aux enfants l'accès à une alimentation de qualité, respectueuse de la biodiversité.

L'éducation des enfants contribue à faire le monde de demain. La politique éducative doit permettre de répondre aux enjeux d'aujourd'hui, tout en posant les jalons pour l'avenir, en apprenant aux enfants et aux jeunes à débattre, à se confronter à ce qui leur semble injuste, à s'engager pour préserver le vivant.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Odiard.

Madame Léger, quelques compléments en réponse prioritairement à Monsieur Duvernois.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Sur la démographie, comme je vous l'ai annoncé, à la rentrée scolaire, nous sommes sur une tendance baissière comme l'année dernière. J'espère pouvoir vous communiquer les chiffres consolidés courant octobre et faire une analyse, comme nous l'avions faite l'année dernière, avec les soldes migratoires, etc. Ce serait courant octobre, début novembre. Nous sommes encore en train de consolider avec l'Éducation nationale.

Quant à la grosse étude qui présente quartier par quartier, réalisée par la DAU, elle n'a pas eu lieu en 2021. Elle aura lieu en 2022. Je pense que la crise sanitaire a certainement changé la donne au niveau des quartiers. Nous devons prendre en compte cet aspect. Elle nous sera proposée dans le courant du premier semestre ou du printemps 2022 et nous vous ferons évidemment une présentation détaillée, quartier par quartier, sur cette étude.

Sur la précédente, je rappelle qu'elle a été réalisée en 2019. Les tendances actuelles depuis deux ans montrent que cela évolue et que ce qui a été présenté en 2019 n'est plus nécessairement applicable aujourd'hui en 2021. Je peux vous la renvoyer complète, mais il est clair qu'il faudra la considérer avec le recul nécessaire. Nous avons en effet depuis deux années des tendances à la baisse avec des impacts forts.

Sur notre PPI, il convient d'attendre quelque peu l'impact de la crise sanitaire. De surcroît, 1 000 enfants à l'échelle de 207 écoles, cela ne devrait pas changer fondamentalement l'envergure des travaux que nous avons prévus dans les écoles. Cela représente quelques enfants par école en moyenne. Cela n'influera donc pas pour l'heure sur nos prévisions de travaux.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger.

Comme vous avez également soulevé une question relative à la santé, à la qualité de l'air intérieur, je propose que Céline de Laurens apporte quelques éléments de réponse.

Mme DE LAURENS Céline, Adjointe : Merci.

Merci pour votre question.

Je viens en complément du courrier de réponse de Stéphanie Léger, qui a eu la gentillesse de me le transmettre, sachant que nos services sont en étroites relations sur le sujet.

Habituellement, dans le cadre des diagnostics classiques sur la qualité de l'air intérieur, sachant que les diagnostics sont réglementés, les restaurants scolaires ne font pas partie des cibles, parce que les enfants y passent deux heures par jour. Or la réglementation se base sur les lieux qui font l'objet d'une fréquentation plus longue et d'une exposition prolongée au CO₂, mais également à toute une série de polluants. Cela explique que nous ne déployons pas de mesures habituelles dans ces lieux-là.

Cependant, étant donné que nous sommes dans un contexte de crise Covid et que l'objectif est de limiter les contaminations à l'intérieur des restaurants scolaires, qui restent l'endroit dans les écoles où le masque n'est pas porté, il y aura des mesures pour encourager à l'ouverture des fenêtres dans les restaurants scolaires.

J'espère que c'est plus précis et n'hésitez pas à me solliciter ensuite si vous souhaitez que nous en discutions.

M. LE MAIRE : C'est effectivement une précision utile. Merci, Madame de Laurens.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1052 - Signature d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif Ambassadeurs du livre au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2021-2022 et versement d'une subvention d'un montant de 100 000 euros

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Madame Léger, c'est de nouveau à vous pour le rapport suivant.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La présente délibération a pour objet d'adopter une convention-cadre avec l'AFEV, permettant le déploiement du dispositif Ambassadeurs du livre au sein des écoles publiques lyonnaises pour cette année scolaire.

Ce dispositif existe depuis plusieurs années et permet à des jeunes volontaires en service civique de s'investir au sein des bibliothèques centres documentaires des écoles publiques lyonnaises, afin de contribuer au développement de l'usage du livre et de la lecture sur les différents centres d'accueil de l'enfant.

75 jeunes ambassadeurs en service civique développent ainsi toute l'année des projets et animations autour du livre et de la lecture. Il est donc proposé de prolonger le soutien à ce projet en approuvant une convention-cadre pour l'année scolaire et en adoptant le versement d'une subvention de 100 000 euros permettant de soutenir la mise en œuvre du projet pour la période de septembre à décembre 2021. Une subvention nécessaire pour la période de janvier à août 2022 et estimée à 200 000 euros fera l'objet d'une délibération du Conseil municipal au titre de l'année budgétaire 2022.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Madame l'Adjointe,

Les Ambassadeurs du livre, déployés dans les écoles maternelles et élémentaires lyonnaises, ont su démontrer ces dernières années leur impact bénéfique, en complétant le travail des équipes éducatives et proposant une ouverture culturelle essentielle par le livre et la lecture aux jeunes écoliers lyonnais.

Je souhaite vous faire part de ma surprise quant à la baisse de 25 % du nombre de jeunes recrutés en service civique dans le cadre des Ambassadeurs du livre, action déléguée par l'AFEV, comme vous venez de nous le signaler.

Si nous avons bien compris que l'AFEV se trouvait dans l'impossibilité de maintenir les effectifs proposés de 100 ambassadeurs sans perdre en qualité, nous nous étonnons que la Ville de Lyon ne puisse travailler avec d'autres structures complémentaires, pour ne pas priver un quart de nos écoles de cette action importante.

Lorsque l'on sait à quel point, à l'ère du numérique, que les plus jeunes développent l'attrait pour la lecture, levier essentiel pour la découverte et le développement de l'esprit critique, nous ne pouvons que nous étonner de ce choix.

En tout état de cause, nous vous demandons si cette décision de diminution de cette offre culturelle s'inscrit sur le long terme ou si vous envisagez de revoir votre copie pour redéployer cette action dans les mois à venir.

Notre groupe votera bien sûr favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Palomino.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 1 minute.

M. LÉVY Charles-Franck : Brièvement, Monsieur le Maire, parce qu'en effet, Madame Palomino a exposé beaucoup de points sur lesquels nous nous retrouvons.

Il y a un an, vous nous expliquiez qu'il faut reconnaître et encourager toutes les initiatives qui participent aux actions de solidarité, je vous cite, car elles sont, paraît-il, au cœur de votre projet politique et vous rappeliez alors toute l'importance de l'engagement associatif. Cela, c'était avant.

Parce qu'aujourd'hui, en Commission, il nous a été expliqué qu'il fallait diminuer le nombre de postes de services civiques, parce que l'AFEV n'était pas en capacité de gérer les 100 postes, mais que le montant de la subvention, lui, en revanche, reste identique.

Pour votre information, Monsieur le Maire, que fait un ambassadeur du livre ? Il organise des temps de découverte littéraire, il partage un choix de lectures, il favorise l'accès à la culture (expositions temporaires, venues d'auteurs), il gère la bibliothèque de l'école, en fait un véritable lieu de vie accessible à chacun et il développe un lieu de lecture pour les familles. Voilà ce que vous avez réduit à Lyon, Monsieur le Maire, en moins d'un an.

Nous regrettons ce désengagement de la Ville de Lyon. Nous sommes également particulièrement surpris dans les échanges précédents, notamment dans le cadre du PEDT, dans lesquels, finalement, pendant plus d'un quart d'heure, vous n'avez jamais abordé les questions de laïcité, les questions de réussite scolaire, les questions d'apprentissage des fondamentaux, de développement personnel des enfants. Même quand on écoute Monsieur Odiard, on a l'impression que vous rêvez d'une école sans enfants.

Nous regrettons que vous ne mainteniez pas ce dispositif. Si l'AFEV n'est pas en capacité, c'est ce qui nous a été expliqué en Commission, de prendre les 100 postes et donc de diminuer de 25 postes, ce que l'on peut comprendre, car, en effet, c'est une charge de travail importante et, en cette période de Covid, nous savons que le recrutement est difficile, nous vous invitons à vous rapprocher de structures comme la Fédération des Œuvres laïques ou Unis-Cité, qui ferait d'ailleurs un très bon partenariat, partenariat qui existe déjà avec la Ville de Lyon pour Unis-Cité.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Madame Léger, je vous cède la parole pour répondre à Monsieur Lévy.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Lorsque je vous en avais parlé en Commission, je vous avais précisé que ce n'est pas une décision de la Ville de Lyon, c'est une décision avec le partenaire. L'AFEV nous a demandé pour des questions effectivement de recrutement, mais aussi pour que la formation des services civiques soit plus optimale, plus longue, de diminuer le nombre de services civiques intervenant sur Lyon. Il ne s'agit donc pas d'une coupure de moyens. Je rappelle que ce projet a également pour but de former des jeunes, de jeunes étudiants lors de leur service civique. Ils avaient besoin d'avoir plus de temps, notamment sur le tutorat.

Nous avons retravaillé cette proposition avec les services de l'Éducation, la Direction de l'Éducation bien sûr, pour que la proposition aux écoles reste de grande qualité. Cela explique l'absence de baisse de moyens, puisque la formation des services civiques devait être plus large.

Quant à notre investissement sur la lecture ou auprès des jeunes enfants, vous avez une délibération qui concerne les clubs Coup de Pouce, que vous connaissez, Monsieur Lévy et Madame Palomino. Cette délibération permettra aux enfants qui sont de petits parleurs de faciliter leur accès vers la lecture et donc vers l'apprentissage de la lecture quand ils arrivent en CP.

Je tiens à signaler que nous avons plus que doublé, puisque nous sommes passés d'une subvention de 85 000 euros à 200 000 euros sur ces clubs Coup de Pouce. Puisque vous parlez de projets qui pourraient compenser, je pense que nous le compensons largement sur des besoins qui ont été particulièrement identifiés à la fois par les équipes de l'Éducation nationale et par notre service médico-social. Nous couvrons donc les besoins des enfants lyonnais à travers ces dispositifs qui ont été déployés.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/1042 - Validation du plan d'action dans le cadre de la candidature Ville Amie des Enfants - UNICEF - 2021-2026

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur Debray, c'est à vous.

M. DEBRAY Tristan, rapporteur : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La mission que vous m'avez confiée, Monsieur le Maire, au titre de la création d'un rôle de conseiller délégué spécifique à la ville des enfants, témoigne de la volonté forte de notre municipalité de porter de façon visible son engagement en faveur de tous les enfants, qu'ils soient nés à Lyon ou de passage, quelle que soit leur situation personnelle, familiale ou économique, leur sexe ou encore leur origine.

Notre candidature au label Ville Amie des Enfants de l'UNICEF était donc le prolongement naturel de notre plan de mandat, dans lequel nous portons une ambition claire dès l'introduction, puisque nous avons l'ambition, je cite : « de créer les conditions du bien-être pour les Lyonnaises et les Lyonnais et de faire de Lyon une ville des enfants. »

Depuis plusieurs mois, c'est donc collectivement avec l'ensemble des services municipaux ainsi que de nombreux élus que nous avons coconstruit un plan d'action qui touche tous les domaines de compétences de la Ville. Je tiens à remercier chaleureusement mes collègues de l'exécutif, qui ont travaillé avec moi sur l'élaboration de ce plan d'action.

Notre démarche témoigne également d'un souci de redevabilité vis-à-vis des générations futures. Notre programme pour une ville apaisée place le bien-être de l'enfant au cœur des projets. Chaque engagement pris fera l'objet de bilans réguliers avec l'UNICEF, auxquels tous les membres de l'exécutif seront engagés et associés.

Afin de préparer notre candidature, nous nous sommes donc appuyés sur des engagements solides, pour lesquels nous travaillons déjà depuis

plus d'un an, engagements que nous avons déjà commencés à tenir grâce à la réalisation de nombreux projets qui en annoncent beaucoup d'autres.

Ces engagements sont les suivants :

- Lutter contre la pollution de l'air aux abords des lieux éducatifs ;
- Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant ;
- Œuvrer pour que les filles aient les mêmes accès aux loisirs que les garçons ;
- Tenir compte des difficultés d'accès des enfants à l'école en grande précarité ;
- Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants, afin de les associer aux projets de la Ville ;
- Enfin, élaborer une vision commune (*fin de l'intervention inaudible due à des coupures du micro*).

Ces engagements ont reçu un accueil extrêmement favorable du Comité de l'UNICEF France le 7 juillet dernier lors de mon audition et c'est sans aucune réserve que l'UNICEF nous a accordé la labellisation que nous entérinons officiellement aujourd'hui.

Si, comme vous le savez toutes et tous, nous n'avons pas attendu l'obtention de ce label pour lancer de nombreux projets pour les enfants, si nous pouvons bien sûr nous réjouir de voir nos ambitions reconnues par cette labellisation, il ne s'agit pas d'un aboutissement, mais bien d'une nouvelle étape. Et j'aurai à cœur de faire vivre cette labellisation en lien avec vous durant tout notre mandat pour tous les enfants lyonnais.

Notre objectif est de faire de Lyon une ville à hauteur d'enfants reconnue au niveau national et international et je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun pour cela.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission et je vous invite également à voter en sa faveur.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Debray.

Pour le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun et Les Écologistes, Madame Léger, c'est à vous.

Mme LÉGER Stéphanie, Adjointe : Chers collègues,

Nous nous réjouissons de la poursuite du partenariat avec l'UNICEF et je m'en réjouis d'autant plus que la Délégation Éducation travaille depuis plusieurs années pour promouvoir la citoyenneté, l'ouverture au monde et le respect du droit des enfants.

Cette nouvelle labellisation a été l'occasion d'un travail collectif entre élus, l'occasion aussi de mettre en cohérence toutes les initiatives que nous portons dans le cadre du plan de mandat que nous avons voulu à hauteur d'enfants, avec comme fil rouge le respect de l'expression des enfants sur ce qui les concerne, car cela nous tient particulièrement à cœur :

- L'expression des enfants dans le cadre de notre futur Projet éducatif. C'était le cas. Plus de 700 contributions d'enfants et de jeunes et ce n'est pas fini.
- L'expression des enfants dans le cadre du renouvellement du marché de la restauration scolaire. Ils sont concertés et ont la possibilité de rendre un avis sur ce qui leur sera proposé.

- L'expression des enfants pour ce qui concerne le réaménagement de leurs cours d'école ou l'embellissement de ses abords.

- Au quotidien, grâce à l'accompagnement des équipes médico-sociales, qui, au-delà de voir l'élève, voient l'enfant et notamment l'enfant en situation de difficulté ou d'exclusion et qui développent ses potentialités grâce aux actions d'éducation pour la santé.

Enfin, nous encourageons toutes les actions de sensibilisation au droit des enfants, avec l'UNICEF bien sûr qui nous accompagne depuis plusieurs années sur les temps périscolaires, mais aussi par d'autres actions de mobilisation citoyenne des enfants, de démocratie au quotidien, en accompagnant les projets des enseignants.

Dans le cadre de notre politique éducative, nous serons particulièrement attentifs à regrouper toutes les synergies autour des enfants et des jeunes, pour favoriser leur émancipation et leur place dans la cité, avec les parents, les associations d'éducation populaire, les professionnels, les institutions, les acteurs culturels, sportifs, etc.

Notre politique éducative s'inscrira et valorisera les engagements que Monsieur Tristan Debray vient de nous présenter.

Cette labellisation est donc pour nous le signe d'une volonté forte de renouvellement de notre partenariat avec l'UNICEF, qui lui donne plus de place dans nos actions et dans notre ville. Elle est pour nous le gage que nous sommes sur la bonne voie de nos ambitions. Nous voterons donc cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté. Nous voilà donc Ville Amie des Enfants.

2021/1049 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 4 135 322 euros aux MJC, Centres sociaux, Maisons de l'Enfance, ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Rectificatif

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame Nublat-Faure, c'est à vous.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Madame, Monsieur,

Chers collègues,

Cette délibération vient apporter les compléments de subventions de fonctionnement aux 39 structures d'éducation populaire pour un montant de 4 135 322 euros, afin qu'elles puissent continuer leurs projets et œuvrer sur l'ensemble de la ville pour le développement social, socioculturel et l'accueil inconditionnel des Lyonnaises et des Lyonnais.

Pour mémoire, nous avons délibéré en début d'année afin d'attribuer une première tranche de subventions à ces structures à partir d'un prévisionnel d'actions portées par ces associations.

Cette seconde tranche vise à apporter le solde de la subvention ajustée au regard des actions réellement mises en œuvre.

Je souhaite également rappeler le processus dans lequel nous nous inscrivons vis-à-vis du conventionnement global avec ces structures.

En mars, nous avons lancé un appel à initiatives associatives avec comme objectif encourager et soutenir des associations d'éducation populaire, qui, par leur approche globale et intégrée et leur ancrage dans les quartiers lyonnais, constituent premièrement des lieux ressources pour le développement et l'émancipation des personnes, deuxièmement une offre de services de proximité innovante et adaptée aux besoins et aux aspirations des habitants et des habitantes dans une visée d'autonomisation des personnes et de développement du vivre ensemble et du faire ensemble, et enfin une ressource structurante pour le développement social, éducatif, culturel des territoires et de la ville par leur capacité de mobilisation et de travail en réseau.

Les structures ont répondu en mai et je les ai rencontrées, accompagnée des Maires et des Adjointes d'arrondissement, entre juin et juillet, afin de présenter leur projet associatif.

Ce sont plus de 40 entretiens que nous avons eu l'occasion de mener. Comme j'ai eu l'occasion de le dire cette semaine au réseau des MJC, des Centres sociaux et des Maisons de l'Enfance, ce fut des rencontres très riches, des projets remarquables menés par nos structures associatives de proximité.

Pour clore cet appel à initiatives associatives, en janvier 2022, nous aurons à délibérer un nouveau conventionnement avec les associations

d'éducation populaire pour les années à venir.

Cette délibération, Monsieur le Maire, a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Nublât-Faure.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Alcover et M. Drioli ne prennent pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1054 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2021 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3570790 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur Vasselin, la parole est à vous.

M. VASSELIN Steven, rapporteur : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Il s'agit d'un rapport relatif au versement de la deuxième tranche de subventions versées aux structures associatives gestionnaires d'établissements de Petite Enfance dans notre Ville et qui constitue donc le solde de la subvention annuelle que nous leur versons.

Vous aurez pu constater en consultant le détail du tableau que, pour certaines, il y a des évolutions par rapport à 2020. C'est notamment lié à un recours à l'intérim, qui a été particulièrement important cette année pour certaines structures, qui, comme de très nombreuses autres à Lyon, mais aussi dans notre région et même dans toute la France, ont les plus grandes difficultés à recruter.

L'une des raisons majeures de cette pénurie de recrutement est le manque de diplômés qui sortent des écoles de formation. Les candidats pourtant ne manquent pas. Les écoles ici à Lyon refusent environ 9 dossiers sur 10 faute de places disponibles.

Alors, je porte ce sujet activement auprès du Secrétaire d'État pour le compte de France Urbaine, mais ce point précis de la formation, c'est avant tout une compétence de la Région. Et malheureusement, je dois le dire, la Région reste sourde à nos alertes. La nouvelle Vice-Présidente en charge des formations sanitaires et sociales, Laurence Fautra, n'accepte même pas de me rencontrer. Il faut dire que, si elle écoute ses collègues de l'exécutif, elle a de quoi prendre peur. J'ai entendu ces derniers jours que son collègue Philippe Meunier parlait de nous, élus écologistes, comme de « Khmers verts », des Khmers ! Comme sous Pol Pot au Cambodge, donc. Les Khmers, je le rappelle, sont les auteurs de meurtres, de massacres, d'exécutions, de persécutions, ou comment hystériser le débat.

J'ose espérer que Madame Fautra n'est pas sur la même ligne que son collègue. En attendant, l'urgence est là. Si nous voulons continuer à permettre aux familles lyonnaises l'accueil de grande qualité que leur offrent nos crèches, si nous voulons en ouvrir encore d'autres dans tous nos arrondissements, il faut que les quotas de formation Petite Enfance soient considérablement augmentés par la Région.

Alors, je me tourne vers vous, Monsieur Oliver, vous siégez dans la majorité régionale. Je sais que vous ne partagez pas les considérations de Philippe Meunier, car nous travaillons de manière très constructive en matière de Petite Enfance dans votre arrondissement avec votre Adjointe et avec vous-même. Nous avons voté des moyens importants pour ouvrir de nouvelles crèches et de nouveaux RAM, y compris dans votre arrondissement. Je crois très sincèrement travailler avec vous sur la Petite Enfance sans considération aucune d'étiquette politique. Alors, je vous le demande solennellement : pouvez-vous essayer de faire en sorte auprès de votre collègue, Madame Fautra, qu'elle puisse aussi envisager de travailler avec la Ville de Lyon de la même manière, qu'elle nous accorde enfin un rendez-vous à nous, le premier employeur de la région sur la Petite Enfance, pour que nous trouvions ensemble des solutions sur cette pénurie de la filière ?

Les enfants, les familles, les jeunes refoulés à l'entrée des écoles de formation et les professionnels de nos crèches en tension ne doivent pas faire les frais de considérations politiciennes. Je compte sincèrement sur vous, Monsieur Oliver. Nous pourrions même aller ensemble à ce rendez-vous, avec grand plaisir si cela peut rassurer Madame Fautra. L'appel est lancé. J'espère qu'il aboutira rapidement. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Vasselin.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 2 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises, notamment sur la question du mode de calcul des dotations que nous allons bien sûr approuver aujourd'hui.

Les réponses varient lorsque la question est posée entre l'arrondissement et l'Hôtel de Ville. Cependant, Monsieur l'Adjoint nous avait bien précisé en Commission la règle définitive, notamment des actions pour la transition écologique, qui, dans l'enveloppe que nous votons aujourd'hui, avoisineraient les 150 000 euros. Cette somme a été prélevée sur le montant global de fonctionnement des crèches.

Nous avons à plusieurs reprises sollicité que la dotation aux établissements de Petite Enfance devait rester dans l'objectif initial, c'est-à-dire assurer le fonctionnement des crèches (achat de matériel, équipement, même des couches) et ne pas financer d'autres politiques.

Dès lors, nous vous avons proposé de lancer plutôt un appel à projets à l'intention du secteur associatif et même des crèches municipales, de manière à ce qu'elles puissent répondre et que tout ceci se fasse en toute transparence.

Nous renouvelons donc cette demande, qui est de ne pas baisser les dotations globales de fonctionnement aux établissements de Petite Enfance et d'agir par le biais d'un appel à projets pour assurer une meilleure transparence de la gestion des fonds publics.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur Vasselin, un élément de réponse peut-être ?

M. VASSELIN Steven, rapporteur : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur Lévy, pour votre question.

Alors, je ne suis pas certain que la réponse vous intéresse tant que cela, parce que cette réponse, je vous l'ai déjà donnée ici en Conseil municipal, plusieurs fois en Commission. J'ai plutôt l'impression que le but de votre question est malheureusement comme un peu souvent, me semble-t-il, de sous-entendre que nous serions sectaires, que nous sommes des amateurs, que nous sommes des incompetents.

Vous semblez un peu figé dans l'idée que notre élection l'année dernière était un accident, un gros malentendu et que, dans cinq ans, les Lyonnais vont retrouver la raison et vous remettre aux manettes. Mais je pense que vous n'avez pas pris la mesure de ce qui se passe. C'est l'urgence climatique qui fait que nous sommes là. Vous ne l'avez peut-être pas remarqué, mais nous sommes vraiment le reflet de nos électeurs. C'est moi qui vous parle aujourd'hui, mais cela aurait pu être n'importe quel autre électeur qui se serait engagé. Ce n'est pas une caste établie depuis 20 ans qui a été choisie à la place d'une autre que vous avez en face de vous, mais c'est un collectif de citoyens qui ont proposé aux autres citoyens de cette ville d'en prendre les manettes pour la rendre à la hauteur de l'urgence climatique et de l'effondrement de la biodiversité.

Alors, il s'avère qu'une majorité des habitants l'a souhaité et elle attend de nous maintenant que chacune de nos décisions, chacun de nos projets, chacune de nos dépenses contribue à cela. Oui, c'est ce que j'essaie de faire à mon modeste niveau sur la Petite Enfance pour être à la hauteur des habitants de notre Ville.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Vasselin.

Je comprends indirectement dans votre réponse qu'il y aura bien des enfants dans les crèches, comme il y aura bien des enfants dans les écoles.

Monsieur Lévy, je vous cède la parole, probablement pour une explication de vote.

M. LÉVY Charles-Franck : Tout à fait, Monsieur le Maire, et comme nous avons été mis en cause, je voudrais développer. Il paraît que la pédagogie, c'est l'art de répéter. C'est pour cette raison que nous répétons souvent la question. Votre réponse est totalement hors sujet par rapport à la question. Je ne remets pas en cause le fait qu'il y ait une dotation par rapport aux actions pour mettre en place des composteurs et autres opérations, autres actions dans les établissements Petite Enfance. Nous vous demandons simplement d'agir par rapport aux élus du Conseil municipal que nous sommes et donc par rapport aux Lyonnais, d'agir en toute transparence, de manière à pouvoir nous expliquer dans tel établissement les dispositifs qui ont été mis en place, le pourquoi, le comment, le mode de discussion et que tout ceci se fasse en transparence et ne pas prélever dans l'enveloppe liée à la Petite Enfance ces montants-là.

Le reste, c'est votre interprétation. Ce sont vos propos. Vous vous traitez de ce que vous voulez. Nous n'avons jamais tenu ce genre de propos. Si cela vous fait plaisir, c'est bien, mais nous sommes là pour travailler et nous sommes là pour faire un certain nombre de propositions concrètes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Vous prenant au mot sur la pédagogie, j'ai bien compris que Steven Vasselin, de Commission en Commission et de Conseil en Conseil, avait répété régulièrement, n'est-ce pas, la réponse à la question que vous posez. Je ne doute donc pas que, fervent convaincu de la pédagogie de la répétition, Steven aura à cœur de vous refaire la même réponse.

Madame Blanc, une explication de vote probablement.

Mme BLANC Françoise : Je voulais simplement dire que je ne félicite pas vos deux interlocuteurs qui ont souhaité véritablement blesser la droite. Si cela correspond à des bruits de couloir, cela n'élève pas le débat et je trouve cela tout à fait dommageable. Nous sommes amenés à travailler pendant quatre ans et demi encore ensemble, donc si c'est pour avoir des façons d'opérer de la sorte, je n'y souscris guère.

M. LE MAIRE : J'espère que vos amis à la majorité à la Région partagent votre point de vue. Ce serait de nature à apaiser tout cela.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Croizier ne prend pas part au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/1057 - Approbation des modalités de participation de la Ville de Lyon au projet de la Commission européenne - SchoolFood4Change - SF4C - Attribution d'une subvention pluriannuelle d'un montant de 53 750 euros à l'association DELICE et approbation de convention

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer à l'examen des dossiers sans demande d'intervention.

Au regard de l'importance des enjeux de certains de ces dossiers, j'ai souhaité que Monsieur Gautier Chapuis vous présente particulièrement un rapport, le premier d'entre eux, le 1057.

Monsieur Chapuis, c'est à vous.

M. CHAPUIS Gautier, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

C'est effectivement avec une réelle satisfaction que je m'adresse à vous aujourd'hui au sujet du projet européen SchoolFood4Change, qui va nous permettre d'agir concrètement pour améliorer l'alimentation des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je me réjouis que notre candidature ait été retenue : il s'agit du premier appel à projets européen remporté sur cette mandature, c'est une véritable réussite collective. J'en profite pour remercier chaleureusement nos services et les personnes qui ont œuvré à cela.

À noter que, parmi les 33 partenaires du consortium, nous sommes la seule ville française aux côtés de villes comme Milan, Vienne ou Budapest. D'autres parties prenantes sont également présentes autour de la table, comme le WWF, notre réseau DELICE, ainsi que l'Université des Sciences gastronomiques de Pollenzo.

L'objectif du projet est d'œuvrer à une transition vers une alimentation saine et durable à grande échelle sur toute la jeune génération. Ainsi, SchoolFood4Change aura un impact direct sur plus de 3000 établissements scolaires et près de 600 000 élèves dans 12 pays européens.

À Lyon, cela concernera nos crèches et nos écoles.

Nous savons qu'au-delà de changer le contenu des assiettes, il s'agit d'un véritable défi que d'accompagner au changement et à la modification profonde de nos rapports vis-à-vis de l'alimentation. Et nous ne pouvons l'appréhender que d'une manière globale.

Depuis le début du mandat, nous œuvrons dans ce sens et pour l'apprentissage de nos enfants à une alimentation saine et durable, notamment à travers la refonte du Projet éducatif que porte Stéphanie Léger. Notre action, portée par mes collègues Nicolas Husson et Steven Vasselin, pour la création de cours végétalisées dans les crèches et les écoles, qui verront germer des potagers ou des vergers, contribue notamment à cet objectif de pédagogie.

C'est tout cela que viendra renforcer le projet SchoolFood4Change, mais aussi d'autres apports, comme la formation des cuisinières et des cuisiniers contenue dans le projet.

L'enjeu est important en termes de solidarité, de démocratie alimentaire : c'est celui de permettre à tous les enfants d'avoir accès à une alimentation de qualité et notamment dans nos cantines.

C'est aussi cela œuvrer pour une ville à hauteur d'enfants que nous portons haut, c'est bien aussi d'agir pour faire grandir de futures citoyennes et citoyens épanouis et responsables.

Pour finir, si je puis me permettre, cerise sur le gâteau, l'action lyonnaise sera valorisée auprès du plus grand nombre, qu'il s'agisse du nouveau cahier des charges de la restauration collective ou de la diffusion du défi Foyer à Alimentation positive en Europe dont je parlerai tout à l'heure.

Lyon, comme je vous le disais, unique ville française impliquée dans le projet européen, va donc non seulement bénéficier des multiples retombées de cette démarche vertueuse et innovante d'envergure, mais également s'imposer comme une représentante incontournable au niveau national.

De fait, ce projet montre une fois encore que Lyon a vocation à jouer un rôle primordial et à être à l'avant-garde dans le domaine de l'alimentation : quoi de plus normal pour notre capitale de la gastronomie, statut une fois encore démontré lundi dernier par la victoire de l'équipe de France au Bocuse d'Or emmenée par Davy Tissot, un Lyonnais.

Monsieur le Maire, chers collègues, j'espère une belle unanimité pour cette belle délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chapuis.

2021/1050 - Renouvellement de la convention de la classe musée à l'école Jean Macé Lyon à Lyon 8e

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie
(Adopté.)

2021/1051 - Signature d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles relatif au soutien et au développement du dispositif des clubs Coup de pouce langage

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie
(Adopté.)

2021/1053 - Signature de la convention 2021 relative à la promotion de la santé scolaire et de son annexe pour la mise à disposition de l'application Esculape entre la Ville de Lyon et l'Inspection académique du Rhône (DSDEN)

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie
(Adopté.)

2021/1043 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 euros à chaque Office des Sports d'Arrondissement de Lyon

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(Mme Alcover et M. Drioli ne prennent pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1044 - Renouvellement de la convention de coopération entre la Ville de Lyon et le Centre nautique intercommunal de Vénissieux pour la réalisation des prestations de traitement d'eau par la Ville de Lyon

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(Adopté.)

2021/1045 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité départemental de la Retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole pour l'organisation de la Nordic Walkin Lyon, les 16 et 17 octobre 2021

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(Adopté.)

2021/1046 - Attribution d'une subvention de 33 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la Lyon Ultra Trail et de la Lyon Ultra Trail by Night les 6 et 7 novembre 2021 - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(Adopté.)

2021/1047 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association le Cyclotouriste pour l'organisation de la Sainté Lyon les 27 et 28 novembre 2021 - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(Adopté.)

2021/1048 - Re Lyon Nous 2021 - Financement et partenariat privés - Conventions de mécénat et partenariat

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(Adopté.)

2021/1056 - Centre nautique Tony Bertrand - Aménagements complémentaires des réseaux de traitement d'eau - Opération 07029583 - Lancement d'une partie de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-2 - Programme 20004

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(Adopté.)

2021/1055 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres et de conventions d'occupation temporaire de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions

Rapporteur : M. VASSELIN Steven
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents.

Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Je précise que les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets sont adoptés à l'unanimité. Félicitations, Monsieur Chapuis.

COMMISSION EMPLOI - ÉCONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME

2021/1174 - Attribution d'une subvention d'un montant de 9000 euros à l'association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire - ARDAB - pour le programme d'actions pour la sensibilisation et l'appui au développement des produits bio et locaux

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

M. LE MAIRE : Je vous cède de nouveau la parole pour le rapport suivant, faisant partie de la Commission Emploi, Économie durable, International et Tourisme. C'est à vous, Monsieur Chapuis.

M. CHAPUIS Gautier, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

La Ville de Lyon est un bassin de consommation incroyable, une ville qui mange. En faisant le calcul suivant de 2 kilogrammes d'aliments par jour et par personne en moyenne, Lyon consomme plus de 1 000 tonnes par jour. 1 000 tonnes par jour doivent rentrer sur le territoire lyonnais.

Cette consommation gargantuesque est un formidable levier d'action pour engager la protection des filières agricoles locales, saines et durables. Agir pour cela, c'est agir pour aller vers une alimentation respectueuse de l'environnement, des femmes et des hommes qui la produisent, une alimentation de qualité qui doit être accessible à chacune et à chacun. C'est agir pour aller vers plus de résilience alimentaire afin d'augmenter celle de notre territoire.

Pour tout cela, des solutions et surtout des initiatives existent, des actrices et des acteurs sont déjà en mouvement. C'est le cas de la Chambre d'agriculture avec laquelle nous avons signé une convention au dernier Conseil municipal et c'est également le cas de l'ARDAB, membre régional de la FNAB, Fédération nationale de l'agriculture bio, qui œuvre depuis plus de 30 ans au soutien et au développement de l'agriculture biologique sur le territoire.

Et justement, cette délibération vous propose, mes chers collègues, de soutenir l'ARDAB, notamment trois actions qu'il nous est proposé d'accompagner et qui nous permettront de faire de l'association un relais majeur de notre souhait d'augmenter toujours plus les produits issus de l'agriculture biologique dans nos assiettes.

Du bio, du local, c'est l'idéal et c'est un enjeu de taille pour nos marchés publics, comme celui de la cantine, mais aussi pour nos crèches, pour nos marchés ou encore nos résidences seniors.

Je ne redirai pas une nouvelle fois à quel point l'agriculture biologique est vertueuse de manière holistique et à la fois en termes d'impact environnemental et climatique, mais bien sûr également au niveau social. Les bienfaits du bio ne sont plus à montrer et à démontrer, y compris, j'en espère, sur les bancs de cette assemblée.

Pour autant, le développer est un réel défi. Au-delà de la structuration des filières et du développement de l'offre en termes d'approvisionnement, c'est bien l'accessibilité des produits issus de l'agriculture biologique qui se pose. Car, si relocaliser l'alimentation est un excellent levier de transition écologique, il nous faut garantir qu'elle soit accessible à toutes et tous. C'est une question de justice alimentaire.

Or il se trouve que, précisément, l'une des missions que s'est donnée l'ARDAB, dans la démarche FAP (famille à alimentation positive), dont je vous parlais précédemment, qu'elle a entrepris il y a bientôt 10 ans et qui mérite réellement de continuer à être accompagnée par la Ville de Lyon.

Cette initiative est en partenariat avec la Fédération des Centres sociaux et l'ARDAB accompagne des foyers modestes toute l'année pour leur permettre d'augmenter leur part de produits bio et locaux dans leurs paniers.

Ce défi qui, demain, sera porté au niveau européen au travers de SchoolFood4Change, dont je viens de vous parler, est déjà accompagné par la Métropole de Lyon et j'en profite pour saluer le Vice-Président Jérémie Camus dans l'implication de ce travail commun et partenarial que nous menons et cela est tellement précieux.

Ici aussi, Monsieur le Maire, chers collègues, j'espère une belle unanimité en faveur du développement de l'alimentation biologique et de tous ses impacts positifs sur le bien commun que sont notre environnement, le climat et notre santé.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chapuis.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous présentez aujourd'hui une subvention de 9000 euros à l'ARDAB pour promouvoir l'agriculture biologique locale et encourager l'accès à tous à une alimentation saine, durable et locale, ainsi que pour accompagner la Ville de Lyon dans l'élaboration de son futur marché de prestation de repas.

Elle succède à une autre subvention de 9000 euros à la Chambre d'Agriculture votée en mai dernier, pour permettre un meilleur approvisionnement de la Ville de Lyon et donc diminuer la pollution due au transport des denrées.

J'étais alors intervenue pour vous rappeler que nous soutenions bien évidemment ces objectifs, qui nous apparaissent nécessaires pour améliorer les conditions de vie des Lyonnaises et des Lyonnais, mais qu'au regard de l'importance de l'enjeu auquel nous faisons face, ces subventions nous paraissent bien légères.

Nous avons suivi avec un grand intérêt les annonces faites en juin par la Métropole de Lyon concernant le renforcement de la politique agricole métropolitaine. Nous le savons tous, le territoire métropolitain est bien insuffisant pour permettre d'accomplir l'objectif annoncé d'obtenir des plats 100 % bio et 50 % locaux, c'est-à-dire produits à moins de 50 kilomètres de Lyon.

À l'heure où nous parlons, la filière locale n'est pas en mesure d'assurer les besoins d'une agglomération comme la nôtre en respectant ces objectifs. La filière locale doit donc être véritablement accompagnée et soutenue dans cette démarche de grande ampleur.

Une démarche qui nécessite de rassembler toutes les énergies, une démarche qui nécessite de nouer le dialogue avec les départements, les Chambres d'agriculture, les communautés de commune, les associations, les producteurs et l'ensemble des territoires voisins. Une démarche qui nécessite de convaincre ces partenaires de s'impliquer à la hauteur des objectifs que vous avez annoncés.

Or il semblerait que les discussions ne soient pas abouties et que des territoires comme la Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien aient déjà exprimé leurs réticences à une telle coopération. Sur un sujet aussi complexe, il est nécessaire de convaincre et de donner des gages. Il est nécessaire aussi d'être cohérent sur l'ensemble des politiques.

En résumé, au nom de mon groupe, Progressistes et Républicains, nous vous incitons à une politique plus volontariste à la hauteur de l'enjeu, pour véritablement soutenir et accompagner la filière locale, pour un meilleur approvisionnement de notre agglomération par une agriculture biologique, de proximité et bien sûr de qualité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Palomino.

Monsieur Collomb, je vous vois lever la main pour une explication de vote assurément.

M. COLLOMB Gérard : Oui, Monsieur le Maire, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je pense que la remarque de Madame Palomino est très juste et très juste surtout par rapport au discours un peu grandiloquent de celui qui a présenté le rapport.

En effet, on nous parle de 100 000 tonnes qui viennent dans l'agglomération et on nous dit que l'on va accorder une subvention de 9000

euros. Excusez-moi, ce n'est pas en rapport. Elle a totalement raison. Il faut construire une véritable filière au niveau d'Auvergne-Rhône-Alpes, au niveau des régions qui nous environnent. Ce n'est pas en accordant quelques petites subventions ici ou là que l'on changera les choses.

Vous manquez d'ambition, y compris dans les objectifs qui, théoriquement, devraient être les vôtres. Alors, oui, le jour où vous nous présenterez avec la Métropole, avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, un vrai plan, une vraie politique pour construire des vraies filières, alors là, nous prendrons vos propos au sérieux.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Collomb, Madame Palomino.

Je saisis l'opportunité que l'on discute d'agriculture pour prendre la parole, cher Gautier, j'espère que tu ne m'en voudras pas.

Je me réjouis de l'enthousiasme manifestement énorme sur le sujet. Cela n'a pas toujours été le cas par le passé. Et je vous invite à mon tour...

(Monsieur Collomb s'exprime hors micro.)

M. LE MAIRE : J'aimerais que l'on respecte la parole de chacun. Je ne vous ai pas interrompu quand vous avez pris la parole, Monsieur Collomb. Merci de ne pas m'interrompre.

Je fais en sorte que chacun puisse avoir le temps de parole, même s'il n'a pas été prévu, même si le temps de parole est dépassé, pour que chacun puisse s'exprimer, puisqu'en démocratie, c'est le cas, on doit pouvoir s'exprimer et cela implique de pouvoir s'écouter.

Sur le fond, sur le sujet de l'agriculture, je disais à l'instant que cela n'a pas toujours été le cas. Le travail qui a été engagé avec l'ARDAB, avec la Chambre d'agriculture, engagé notamment à l'initiative de Gautier Chapuis, que je salue à l'occasion, il n'avait jamais été réalisé. C'est la première fois que nous travaillons sur l'alimentation dans nos cantines en faisant en sorte d'associer les acteurs qui font l'agriculture autour de notre ville.

À mon tour de vous inviter à un peu d'ambition. En effet, assez récemment a été définie la nouvelle Politique agricole commune de la Commission européenne. Cette Politique agricole commune, que l'on a tendance ici, en France, souvent à critiquer, pour dire qu'elle ne nous permet pas de faire ceci ou cela, pour la première fois de son histoire, elle offre la possibilité aux États au travers d'un plan stratégique national de décliner très concrètement les grands principes de la PAC.

Autrement dit, à l'inverse des moutures précédentes de la PAC, maintenant, ce sont bien les États qui sont en responsabilisés sur leur politique agricole. Pendant très, très longtemps, les États étaient un peu, dirons-nous, engoncés dans cette PAC. Ce n'est plus le cas.

Nous verrons donc ce qui, ici, aujourd'hui, appelle à une structuration des filières, appelle à plus d'ambition sur l'agriculture et l'alimentation, s'ils feront preuve aussi d'ambition lorsqu'il s'agira d'élaborer le plan stratégique national de la France. J'invite notamment ceux qui soutiennent très formellement le gouvernement français actuellement à aller voir le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et à lui dire : « Nous, ici, en Région Auvergne-Rhône-Alpes, nous, ici, en Métropole de Lyon, nous, ici, à Lyon, nous voulons que vous nous démontriez que vous êtes capables d'être ambitieux. » Moi aussi, je me baserai sur les actes, sur les plans d'action qui sont élaborés avant de juger le niveau d'ambition des uns et des autres.

Je me félicite qu'après – ce n'est plus à démontrer – avoir été la capitale de la gastronomie, nous prenons le chemin d'être aussi la capitale de l'alimentation durable.

Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Bravo, Monsieur Chapuis, vous avez réussi sur les deux délibérations.

2021/1033 - Engagement de la Ville de Lyon dans la démarche Territoire zéro chômeur de longue durée pour le quartier Langlet-Santy (8e arrondissement)

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame Augéy, c'est à vous.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Aujourd'hui, je voudrais vous parler de Sarah. Sarah a 40 ans et elle s'est occupée de ses enfants ces dix dernières années. Il y a deux ans, son dernier enfant est rentré au lycée et elle s'est mise à la recherche d'un emploi. Malgré de nombreuses recherches, l'envoi de centaines de CV, aucune piste sérieuse n'a pu aboutir. Elle commençait à se décourager et c'est son conseiller Pôle Emploi qui lui a parlé de la démarche Territoire Zéro Chômeur initiée sur le 8e arrondissement. Elle a rencontré un membre de l'équipe. Ils ont beaucoup discuté sur le sens, les objectifs de la démarche. Grâce à cela, elle a rencontré quelqu'un qui l'a aidée à refaire son CV. Elle a ensuite candidaté sur un poste dans un collège. Elle est désormais en CDI sur un poste d'accompagnement éducatif dans un établissement scolaire du quartier.

Je veux aussi vous parler de David, d'une trentaine d'années, sans emploi, reconnu travailleur handicapé. Il a été mis en relation par les équipes du projet avec une conseillère d'une antenne de la Maison de Lyon pour l'Emploi. Il a depuis retrouvé un emploi dans une structure adaptée.

Les prénoms ont été modifiés, mais, vous l'aurez compris, à travers ces deux histoires bien réelles, Territoire Zéro Chômeur n'est pas qu'une promesse ou un engagement de campagne. Il fait désormais partie intégrante de la vie des habitantes et habitants du quartier. Il mobilise, remobilise parfois, il fédère, il est porteur d'espoir. Il ouvre de nouvelles perspectives dans un quartier où elles peuvent parfois venir à manquer.

Depuis près d'un an, notre engagement à expérimenter Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée prend forme avec, comme je le disais, la mobilisation d'une équipe projet, d'habitantes et d'habitants et de bénévoles, et avec l'investissement des équipes techniques, des élus, des partenaires associatifs, des bailleurs, des collectivités, de l'État, des acteurs de l'économie, de l'insertion et du service public de l'emploi, tous réunis au sein du Comité local pour l'Emploi.

Nous disposons aujourd'hui d'une Maison du Projet, au cœur du quartier Langlet-Santy et, demain, nous aurons bientôt un local capable d'accueillir dans les meilleures conditions les premiers salariés de, nous l'espérons, la future entreprise à but d'emploi et d'y développer les premières activités, et ce, notamment grâce à la délibération 1032 que nous allons voter tout à l'heure.

Par ailleurs, les commissions se réunissent régulièrement, afin de définir la gouvernance du Comité local pour l'Emploi, de préciser qui et avec quels processus pourra être éligible un CDI au sein de Santy Plein Emploi et afin de proposer les activités non concurrentielles qui seront mises en place.

Le 25 mars dernier, le Conseil municipal approuvait l'adhésion de la Ville à l'association nationale et, d'ici la fin de l'année, nous solliciterons l'habilitation de l'État pour pouvoir lancer concrètement cette expérimentation sur le quartier de la plaine Santy dans le 8e arrondissement.

Cette délibération vise justement à confirmer notre volonté à expérimenter Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et à mobiliser tous les moyens à notre disposition pour aider les personnes durablement privées d'emploi.

Il s'agit d'un préalable indispensable fixé par l'arrêté du 7 juin 2021 approuvant le cahier des charges, ouvrant l'appel à candidatures pour 50 nouveaux territoires expérimentaux.

Aujourd'hui, on compte environ 200 projets dits émergents en France, dont 6 sur la Métropole (Givors, Grigny, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Vénissieux, Villeurbanne Les-Brosses et bien sûr Lyon 8e). On voit par-là que Territoire Zéro Chômeur est un dispositif qui rassemble bien au-delà des clivages politiques et de nos sensibilités autour de la conviction qu'il est de notre devoir, à l'échelle locale, de tout faire pour mettre en œuvre le droit à l'emploi inscrit à notre Constitution.

C'est le sens de cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la Commission et du Conseil d'arrondissement du 8e.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Augéy.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Adrien Drioli, c'est à vous pour 5 minutes.

M. DRIOLI Adrien : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Territoire Zéro Chômeur mis en place depuis 5 ans à titre expérimental dans 10 territoires au niveau national s'étend aujourd'hui, comme Camille Augey nous l'a indiqué, sur 200 projets de territoire suite au vote de la loi du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée.

Basé sur la création d'une dynamique collective de territoire, ce dispositif incite à la mobilisation des acteurs de l'emploi, des membres du service public de l'emploi, du milieu économique, des collectivités locales et des demandeurs et demandeuses d'emploi eux-mêmes.

La préoccupation principale pour beaucoup de Lyonnaises et de Lyonnais est celle de l'emploi. L'accès à l'emploi, la fin de la précarité par la sortie de période de chômage sont souvent synonymes de précarité sociale, de sentiment d'exclusion de la société, de questionnements sur son utilité sociale. Ils le sont encore plus dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, où le taux de chômage est près de trois fois supérieur à la moyenne nationale. Cette situation dégradée amène les acteurs publics à accentuer leurs actions et à se mobiliser sur toutes les possibilités d'agir pour lutter contre ce fléau et ses conséquences.

La participation de la Ville de Lyon au dispositif Territoire Zéro Chômeur en fait partie. Je tiens à saluer cette volonté et ce travail réalisé par les agents de la Ville de Lyon, les partenaires, les élus du 8e arrondissement, avec Olivier Berzane, coordonné par Camille Augey, qui vient de nous présenter ce rapport.

Territoire Zéro Chômeur verra donc la création notamment d'une entreprise à but d'emploi pour embaucher des chômeurs de longue durée en CDI. L'entreprise à but d'emploi va exercer ses activités dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, des activités qui devront ne pas être en concurrence avec des activités du territoire et répondre aux besoins non couverts et utiles à la population – nous en avons débattu lors de la Commission municipale.

C'est en cela une première vigilance que nous souhaitons formuler. Comme le précise le bilan des premières expérimentations, l'existence dans la durée des entreprises à but d'emploi peut être difficile au regard de la recherche et l'organisation d'activités dites non concurrentes, notamment par leurs équilibres financiers dans le temps.

Vigilance également sur le besoin d'encadrement des salariés, qui ont besoin de services et d'accompagnements individualisés.

La question de l'accès à la formation est également un réel sujet. Nous en avons débattu précédemment sur la Petite Enfance. Il s'agit d'un réel sujet pour ces futurs salariés qui construiront leur avenir professionnel par cette reprise d'activité, couplée à un véritable parcours de formation, un dispositif innovant, qui nécessite à la fois un soutien fort pour l'accès et le financement de locaux, mais également pour mobiliser dans la durée des acteurs de l'emploi, des acteurs économiques du territoire, des acteurs publics et enfin les demandeurs d'emploi eux-mêmes, qui sont amenés à être de véritables acteurs du dispositif, qui va leur permettre un retour à l'emploi et un parcours professionnel dans la durée.

De telles actions sont utiles. Elles le sont encore plus à l'heure où le gouvernement et Emmanuel Macron s'approprient à appliquer la réforme de l'Assurance Chômage au 1er octobre, demain. Je ne peux que regretter et m'indigner de cet acharnement dogmatique à réaliser 1 milliard d'euros d'économies, 1 milliard d'euros d'économies sur le dos des plus précaires. Faut-il le rappeler, le gouvernement a publié un nouveau texte identique suite à la suspension par le Conseil d'État de la première application de cette réforme, initialement prévue le 1er juillet.

Je formule ici le soutien également aux organisations syndicales et aux organisations de jeunesse qui se mobilisent sur ce sujet et qui appellent à se mobiliser le 5 octobre prochain.

Vous l'aurez compris, nous voterons favorablement ce rapport avec les éléments de vigilance que nous avons indiqués et encore merci pour la mobilisation au bénéfice des demandeurs et demandeuses d'emploi et l'énergie que nous savons de Camille Augey pour faire de ce dossier une réussite, ainsi que d'Olivier Berzane pour le 8e arrondissement.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Drioli.

Justement, la parole est à Olivier Berzane pour le groupe Les Écologistes.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe,

Mesdames, Messieurs les élus,

Vous l'avez dit, Madame l'Adjointe, lors du Conseil municipal du 25 mars dernier, nous avons voté l'adhésion de la Ville à cette association nationale du Territoire zéro chômeur de longue durée.

Cela a été l'acte fondateur de notre engagement à tout mettre en œuvre pour favoriser le retour à l'emploi d'un grand nombre de personnes qui en sont éloignées et cela a déjà commencé, puisqu'avant même l'habilitation, et vous l'avez expliqué à travers ces deux exemples, d'ores et déjà, des personnes ont bénéficié d'un retour à l'emploi, alors même que l'habilitation n'est pas encore accordée à ce territoire.

C'est important, parce que, dans ce quartier de la plaine Santy, il faut avoir ces notions en tête, nous ne l'avons pas choisi par hasard : 26 % de la population n'a plus accès à l'emploi, le taux de pauvreté avoisine 40 %, alors qu'il est de 21 % sur l'arrondissement, ce qui est déjà énorme en soi, et de 15 % sur la ville, même si nous espérons pouvoir le diminuer dans les années à venir.

Ce projet Territoire Zéro Chômeur, il est à mes yeux essentiel, mais il n'est pas essentiel uniquement, et cela été dit, parce que c'est un engagement de campagne, même si nous avons à cœur de tenir nos engagements et c'est ce que nous essayons de faire, mais surtout parce qu'à travers le retour à l'emploi, c'est permettre à ces nombreuses personnes de retrouver leur dignité, alors que, depuis des années, on leur dit, en gros, qu'elles sont inutiles à la société. «Vous ne servez à rien, vous ne savez rien faire, circulez, il n'y a rien à voir.»

Nous, nous voulons au contraire, en partant de ce qu'elles savent faire, parce que nous savons tous faire quelque chose, rien que se faire à manger tous les jours, nous avons tous une compétence, à partir de cela, nous voulons des emplois qui soient non concurrentiels, c'est-à-dire qui soient utiles à la population, mais qui leur permettent surtout de redonner de l'espoir, de leur redonner la confiance nécessaire que chacun doit avoir en soi, doit avoir envers la société et envers ses institutions dans lesquelles ils et elles ne croient plus, pour entrevoir et se construire un avenir meilleur.

C'est cela qui est en jeu et c'est cela que nous construisons.

Ce Territoire Zéro Chômeur s'inscrit dans une nouvelle dynamique sur ce quartier. Il y a le projet de rénovation urbaine, qui va voir la destruction de cette grande barre HLM au profit de plusieurs petits immeubles, dont une partie en accession à la propriété, pour favoriser cette mixité sociale que nous souhaitons, avec ce projet de résidentialisation par GrandLyon Habitat des espaces publics autour des cinq tours de la cité Maurice Langlet, avec le travail qui est fait sur l'éducation et la réussite scolaire entre toutes les structures des QPV de l'arrondissement, mais donc de ce quartier qui est concerné, liées par la Cité éducative, avec le développement de l'agriculture urbaine et l'ouverture dans les mois qui viennent d'une champignonnière et culture d'endives, mais aussi l'ouverture prochaine d'un magasin de vrac pour travailler sur la question de l'alimentation envers ces populations, qui ont aussi ces problématiques d'accès à une alimentation saine, et avec l'ouverture du nouveau Centre social Gisèle Halimi, que nous avons officiellement inauguré hier soir, en présence du fils de Madame Halimi, Monsieur Serge Halimi, qui nous a fait l'honneur d'être à nos côtés, que l'on va relier dans peu de temps à son ancien quartier par l'aménagement d'une nouvelle voie de circulation piétonne.

Alors, vous le voyez, il ne s'agit pas d'un projet isolé, mais d'une stratégie de reconquête de ce quartier la plaine Santy et de lutte contre la pauvreté.

Ce projet, je le sais très bien, il pose de légitimes questions, et vous l'avez dit juste avant, des questions notamment sur la nature des emplois qui seront proposés, sur l'application du droit du travail, sur les questions de formation, sur l'existence d'une convention collective ou encore sur le possible effet d'aubaine que cela pourrait avoir pour certaines entreprises, qui pourraient venir bénéficier de ce type d'emplois.

Ces questions, nous les avons abordées en toute transparence avec Camille Augey il y a peu de temps, avec les représentants du syndicat Chômeurs et Précaires de la CGT, que nous avons reçus ici en Mairie, à l'Hôtel de Ville. Nous avons entendu ces craintes. Nous avons proposé d'ailleurs à toutes les organisations syndicales qui le souhaitent de rejoindre le Comité local pour l'Emploi. C'est cette véritable instance de gouvernance qui veillera au respect des règles qui nous sont imposées, qui veillera à la complémentarité des emplois créés et à la bonne gouvernance de l'entreprise à but d'emploi.

J'en profite pour me réjouir d'ailleurs de la rencontre qui a eu lieu hier avec le BE de Paris 13, entre Laurent Berger, le Secrétaire général de

la CFDT, et Philippe Martinez, le Secrétaire général de la CGT, qui, tous deux, ont apporté à la fois leur soutien à ce projet et ont fait preuve de tout l'intérêt que ce dispositif a pour essayer de lutter contre cette forme de chômage de longue durée, dont aujourd'hui plus grand-monde ne se soucie à part ce type de projets.

Alors, ce Comité local pour l'Emploi est composé de six collègues d'acteurs. Il est important d'avoir cette notion en tête, car c'est ce qui garantit la bonne gouvernance de la structure. D'abord, les habitants et les volontaires privés d'emploi, ensuite les structures de l'emploi et de l'insertion (la MMIE, le Pôle Emploi, etc.), les acteurs locaux, tels que les MJC, les Centres sociaux, les acteurs économiques avec les entreprises partenaires – nous avons d'ailleurs organisé la dernière réunion du CLE au sein de l'Institut des Ressources industrielles, pour vous dire l'implantation que nous pouvons avoir dans le quartier, dans l'arrondissement de ce projet –, les acteurs institutionnels, notamment l'État, et enfin les organisations représentatives des réseaux et les syndicats, à qui nous avons ouvert la porte.

C'est un projet complexe avec des enjeux forts. Nous travaillons dessus depuis près d'un an et, effectivement, vous l'avez entendu un grand nombre de projets sont en cours, des communes vont demander l'habilitation. C'est la raison pour laquelle nous pensons être prêts avant la fin de l'année pour déposer notre demande d'habilitation auprès de l'État, l'obtenir, si possible, dans le courant du premier trimestre 2022, et pouvoir, dès la fin du premier trimestre 2022, commencer à créer les premiers emplois et offrir à nouveau cette possibilité du retour à la dignité à ces personnes privées d'emploi durablement dans ce quartier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Maire.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Augey ne prend pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/1178 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'association Le CentSept, sise 107 rue de Marseille à Lyon 7e - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame Augey, c'est de nouveau à vous.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Monsieur le Maire, il s'agit de la délibération qui porte sur l'adhésion de la Ville de Lyon à l'association Le CentSept et qui a reçu un avis favorable de la Commission et du Conseil d'arrondissement du 7e.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliout, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Intervention retriée.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

Pour ce même rapport, l'adhésion de la Ville de Lyon à l'association Le CentSept, nous devons procéder à la désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée générale.

Je vous propose la candidature suivante : Madame Camille Augey.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue, Madame Augey.

2021/1180 - Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la ville de Lyon - Attributions de subventions pour un montant total de 121 410 euros

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : C'est de nouveau à vous la parole pour le rapport suivant.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La Ville de Lyon est le berceau historique de l'économie sociale et solidaire, issue des mouvements coopératifs et mutualistes du début du XIXe siècle.

Cette branche de l'économie teste depuis des siècles de manière alternative de produire, consommer, gouverner l'entreprise. Longtemps considérée comme atypique, voire utopique ou idéaliste, à l'heure où le jour du dépassement est calculé chaque année de plus en plus tôt, ses structures apparaissent comme des pivots d'un nouveau modèle économique plus durable et respectueux de l'humain et de l'environnement.

Ces entreprises qui ont historiquement intégré leur impact positif dans les objectifs sont aujourd'hui rejointes par le reste du monde économique, développant des démarches de responsabilité sociale de l'entreprise, se déclarant entreprise à mission ou s'engageant dans des démarches de labellisation, ce qui pose les bases de l'économie de demain.

Nous souhaitons donc soutenir le développement de ces acteurs précurseurs dans l'innovation sociale, l'économie circulaire, la réduction des déchets et du gaspillage, l'économie régénérative et toutes les expérimentations visant à construire une économie plus durable et plus solidaire, qui s'ancre dans son territoire et génère des emplois inclusifs et non délocalisables.

La Ville de Lyon soutient depuis longtemps l'économie sociale et solidaire, à travers notamment le label Lyon, Ville équitable et durable, et le versement de subventions à un certain nombre de structures, reconduites peu ou prou d'une année à l'autre.

Nous avons souhaité aller plus loin, notamment en quasi triplant le budget attribué à l'ESS et en ouvrant la voie au soutien à de nouvelles initiatives en passant par un appel à projets.

Celui-ci nous a permis d'améliorer notre visibilité sur les initiatives innovantes de notre territoire lyonnais, très dynamique par ailleurs, et de soutenir davantage les initiatives remarquables de la transition écologique, qui développent des solutions pour rendre notre économie plus soutenable.

Nous avons reçu de nombreux dossiers de très bonne qualité, mais il a été nécessaire de faire des choix, selon des critères tels que l'adéquation avec les besoins du territoire, le caractère innovant et écoresponsable du projet, la dimension collaborative et l'ancrage territorial et enfin la présence d'un modèle économique durable.

Au total, 19 structures de l'ESS ont été subventionnées pour un montant de 121 410 euros.

Je souhaiterais pour finir mettre en lumière deux structures remarquables.

Tout d'abord, Les Curieux, coopérative créée en 2015, ce tiers lieu mutualisé permet de proposer de nombreuses alternatives à la consommation textile conventionnelle, en accompagnant les consommateurs dans leur démarche d'achat responsable. Le projet ici consiste à développer un espace de seconde vie des vêtements au sein de leur boutique, avec un atelier de seconde main et un espace d'apprentissage citoyen. Ils y attendent près de 1 600 personnes par mois.

Mais aussi l'association ViensVoirMonTaf, qui développe le réseau des jeunes sans réseau. L'association accompagne les élèves en zone d'éducation prioritaire dans leur orientation, notamment en leur donnant accès à des stages de 3e de qualité, motivants et pertinents pour leur orientation. Le projet financé ici consiste à permettre à 60 collégiens et collégiennes REP lyonnais de réaliser leur stage de 3e dans une structure de l'ESS et/ou la transition écologique et solidaire et d'organiser des sessions de découverte, événements, réseau, conférences métiers autour des métiers de ce secteur.

Je vous prie donc de bien vouloir voter favorablement à cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Augey.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame Condemine, c'est à vous pour 2 minutes.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie : Ce sera rapide, c'est une explication de vote, qui n'est pas en réalité sur le fond, puisque nous soutenons tout à fait cette délibération. Comme Madame l'Adjointe l'a indiqué, nous avons déjà bien engagé une politique de soutien à l'économie sociale et solidaire.

Ce serait plutôt sur la forme, sur la forme d'informations que nous avons beaucoup de peine à avoir en Commission. Je prendrai simplement l'exemple de l'association SINGA. L'association SINGA fournit un soutien pour l'entrepreneuriat pour les demandeurs d'asile. Cette association est éminemment connue, puisque Benoît Hamon en est devenu le directeur il y a quelques semaines de cela. Simplement, je vous fournis l'explication de la délibération pendant la Commission, qui était assez laconique : « Association SINGA, pour son programme entrepreneuriat inclusif ».

Nous avons demandé à plusieurs reprises des informations en Commission. Cinq chiffres nous ont été donnés sur la subvention et la répartition entre les différentes collectivités. S'il vous plaît, quand nous vous demandons des informations, ne le prenez pas mal, mais nous pensons qu'accorder un soutien à une association quand nous n'avons que six mots dans une délibération est un peu juste.

Sur le fond, aucun problème, nous voterons pour.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Condemine, pour ces précisions.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/1183 - Exonération de redevance d'occupation commerciale du domaine public pour les terrasses sur stationnement et saisonnières - Crise sanitaire Covid-19

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant, pour lequel je cède la parole à Monsieur Lungenstrass. C'est à vous.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Malgré le fait que nous puissions nous retrouver en présentiel pour ce Conseil, il ne vous aura pas échappé que la crise sanitaire est encore bien présente, le Covid circule encore fortement en Europe, mais aussi dans d'autres pays du monde, en particulier ceux qui n'ont pas eu un facile accès au vaccin. Aussi, les risques de contamination sont bien plus élevés à l'intérieur, qui plus est sans masque, qu'à l'extérieur et à l'air libre.

C'est pourquoi, en concertation avec les professionnels du secteur, nous avons décidé de prolonger les terrasses saisonnières jusqu'à fin décembre 2021, afin de permettre le plus possible de rencontres à l'extérieur.

Étant donné cette contrainte sanitaire et pour faciliter le travail de tous, nous vous proposons ainsi d'exonérer ces mois de prolongation supplémentaires pour les commerces concernés, ayant des terrasses saisonnières soit sur trottoir soit sur stationnement.

Avant de clôturer mon propos, je tiens aussi à préciser, tout comme j'ai pu le faire par ailleurs en Commission, qu'à partir de la fin de l'année, nous entamerons une consultation sur une actualisation du règlement des terrasses avec les arrondissements, mais aussi avec les habitants, les professionnels du secteur et bien d'autres.

Je vous demande donc de donner un avis favorable sur ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lungenstrass.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 2 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

L'exonération des redevances de terrasses est évidemment nécessaire dans ce contexte de crise sanitaire pour nos restaurateurs et nos bars, qui ont traversé des épisodes douloureux et je suis particulièrement satisfait que vous ayez pu prolonger cette action, que nous avons initiée déjà lors des premiers confinements.

Mais vous incombe désormais de trouver le juste équilibre entre une vie nocturne nécessaire dans une grande ville comme Lyon et la tranquillité et la sécurité des habitants. Parce qu'évidemment, il y a nécessité, dans cette ville, qu'une vie nocturne existe. Nous sommes une ville jeune, attractive, vivante. Il est donc normal qu'il puisse y avoir des endroits pour se divertir, mais, parallèlement, il faut aussi garder nos habitants en cœur de ville, pour ne pas faire en sorte que nos quartiers deviennent des musées, parce qu'il y a des hommes, des femmes, des familles, qui veulent aussi pouvoir être au calme et dormir tranquillement.

Même si nous faisons confiance aux propriétaires des bars et des restaurants, il va falloir contrôler notamment la fermeture de ces terrasses à 22 heures. Ma question est donc plutôt simple. Qui ira vérifier ces fermetures des bars à 22 heures et qu'avez-vous mis en place en la matière ?

Je ne suis pas sûr, comme votre Adjoint à la Sécurité a pu le dire, que la mise en place par les propriétaires de ces établissements de chuteurs pour rappeler à l'ordre les clients bruyants sera suffisante pour faire respecter la tranquillité publique.

Deuxième petite interrogation plutôt point de vigilance sur la cohabitation des différents usages publics sur les trottoirs, notamment le manque de place pour certains piétons et poussettes. Cela engendre un certain nombre de difficultés d'usage qu'il faudra là aussi prendre en compte et je crois que ce n'est pas tout à fait le cas sur tous les lieux.

La troisième et dernière interrogation qui est la nôtre est que nous savons qu'il ne sera plus possible de chauffer les terrasses à partir de maintenant. Nous nous interrogeons donc sur l'intérêt de prolonger l'extension de ces terrasses jusqu'à la période hivernale avec l'arrivée du froid. Elles risquent vite d'être désertées et nous savons que ces grandes terrasses qui seront désertées vont empiéter sur l'espace public, et notamment sur les stationnements. C'est l'objet de cette délibération. Je ne vous suspecte pas d'utiliser le prétexte pour supprimer les places de voiture, j'en suis totalement convaincu. Pour autant, je voudrais savoir si, comme la Maire de Paris, vous souhaitez pérenniser définitivement ces extensions de terrasses.

Dernière interrogation, puisqu'il y a une rumeur qui tourne sur la difficulté de maintenir le marché de Noël place Carnot, je voudrais savoir ce qu'il en est, si vous pouvez nous rassurer sur le sujet.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Cucherat.

Il m'a été indiqué, Monsieur Oliver, que vous souhaitiez prendre parole, bien que cela n'ait pas été prévu. C'est à vous pour 1 minute.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je souscris totalement à ce qui vient d'être dit par Yann Cucherat.

Je voulais interroger et profiter de cette délibération au sujet de l'occupation de l'espace public, précisément pour vous interroger sur le marché de Noël et vous dire, qu'à première vue, il semblerait que ce soit très compliqué cette année pour organiser un marché de Noël. Je compte vraiment sur la Mairie pour tout mettre en œuvre pour organiser ce marché de Noël.

Tout d'abord, les organisateurs sont venus vers vous en fin d'année 2020 pour vous demander l'ensemble des éléments, en vous demandant de publier les offres au premier trimestre 2021, de telle sorte qu'en avril, ils puissent solliciter les différents intervenants. Vous avez tardé. Rien n'est venu. Vous avez expliqué que vous vouliez revoir la configuration du marché de Noël. Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une situation où l'organisateur est dans l'incapacité de pouvoir trouver du monde pour le marché de Noël.

Ma question est assez simple : est-ce que c'est par dogmatisme et idéologie que vous bloquez le marché de Noël ou est-ce que c'est par incompetence que vous n'avez pas réagi ?

M. LE MAIRE : Des propos tout à fait apaisants et apaisés, n'est-ce pas. Merci, Monsieur Oliver.

Je me tourne vers vous, Monsieur Lungenstrass, pour répondre sur les différents éléments qui ont été soulevés, à commencer bien évidemment en priorité par les questions qui portent sur la délibération.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci.

Je vous rassure, Monsieur le Maire, le Maire du 2e tient la même teneur de propos en Conseil du 2e.

Concernant les terrasses, effectivement, Monsieur Cucherat, vous avez raison, il y a un vrai équilibre à trouver sur l'occupation du domaine public et notamment la partie tranquillité associée aux activités à l'extérieur. Il y a une volonté de notre part de développer et de refaire naître le lien social et les activités qui peuvent découler justement des terrasses. Nous remercions les commerçants et les restaurateurs pour leur travail en ce sens. Et, en même temps, il faut effectivement garantir la tranquillité, en particulier lorsque la soirée avance sur un certain nombre d'espaces.

D'une part, nous sommes au travail avec les services et avec mon collègue Mohamed Chihi sur le Conseil lyonnais de la Nuit, qui suit d'une manière assez précise un certain nombre d'établissements, qui peuvent faire l'objet par ailleurs dans le cadre de ce Conseil de sanctions, avec différents échelons. C'est une première étape.

Il y a les instructeurs de la DECA. Nous espérons qu'un jour, ils puissent être assermentés aussi, c'est un travail que nous engageons, mais qui font aussi ce travail de contrôle, de médiation auprès des restaurateurs.

La police municipale, évidemment, peut également faire des tournées en lien avec les établissements suivis par le Conseil lyonnais de la Nuit.

C'est pourquoi aussi, dans mon intervention, j'ai tenu à informer tout le monde ici et comme je l'ai fait en Commission sur l'actualisation du règlement des terrasses à venir, parce que je pense qu'il y a peut-être un certain nombre de choses à clarifier sur cette partie de la tranquillité, sur la partie aussi du contrôle et des sanctions. En tout état de cause, cela fera certainement l'objet de la concertation tant avec les professionnels qu'avec les riverains. Cela fera également certainement l'objet de concertations et de remarques sur la question des cheminements piétons. Vous avez raison, et nous partageons ce fait, c'est la politique que nous menons en termes de cheminements piétons depuis maintenant parfois un an et demi. Parfois, 1,40 mètre, c'est peu pour faire passer une poussette ou une personne en fauteuil. Parfois, nous sommes même en deçà de ce 1,40 mètre selon les dispositions. Une vigilance particulière est donc nécessaire sur ce sujet.

Sur la question du chauffage, je vous invite à, d'une part, reprendre les différents rapports sur la question énergétique et climatique qui nous occupe. Chauffer l'air extérieur d'une manière par ailleurs assez peu efficace, est une aberration assez forte. D'autre part, je vous invite à faire un voyage aux Pays-Bas, en Allemagne ou plus au nord dans notre pays, pour voir que les terrasses sont absolument bondées et avec une vie très dynamique, y compris en plein hiver et y compris quand il fait 8 degrés dehors ou moins. Je pense qu'il y a une période de transition à mener, aussi d'un point de vue psychologique, que nous mènerons avec ma collègue Camille Augey, mais il y a bien une incompatibilité qui n'existe pas sur ces questions-là.

Quant aux questions du marché de Noël, je laisserai Madame Augey répondre.

M. LE MAIRE : Madame Augey, je vous transmets la parole pour répondre sur la question du marché de Noël, qui interroge.

Mme AUGEY Camille, Adjointe : Merci.

Tout d'abord, je voudrais dire haut et fort ici que notre volonté est que ce marché de Noël ait lieu. Nous ne souhaitons pas supprimer le marché de Noël. Nous ne mettons pas, comme vous l'avez dit sur Twitter, Monsieur Oliver, des bâtons dans les roues de l'organisateur pour l'empêcher de l'organiser. Nous souhaitons que ce marché ait lieu et nous mettons tout en œuvre aujourd'hui pour trouver des solutions pour qu'il ait lieu. Je pense qu'il est important de le dire.

Ensuite, nous sommes en discussion avec l'association ARAG qui organise ce marché de Noël depuis plusieurs années. Nous sommes en discussion avec eux depuis le début de l'année. Nous avons publié l'AMI dans les temps, dans les temps normaux et suffisants pour permettre d'organiser ce marché de Noël. Si, Monsieur Oliver, je vois que vous faites non, mais je vous assure que si.

L'association a rencontré des changements en interne, qui ont pu expliquer qu'ils n'étaient pas en mesure de répondre dans un temps suffisant.

Aujourd'hui, nous sommes en discussion avec eux et nous essayons de trouver des solutions pour que ce marché ait lieu. Il est vrai que les frais de sécurité ont augmenté ces dernières années. Ce n'est pas de notre fait. Depuis les attentats à Strasbourg sur le marché de Noël, le coût est important, mais nous essayons de trouver des solutions et, encore une fois, nous ferons tout pour que ce marché ait lieu et s'il faut trouver des alternatives, nous en trouverons.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Augey.

Nous allons revenir au sujet qui nous occupe présentement avec ce rapport, qui, je le rappelle, porte sur les exonérations de redevance d'occupation commerciale du domaine public pour les terrasses sur stationnement et saisonnières.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet est adopté à l'unanimité. Je vous remercie

2021/1175 - Attribution de subventions pour un montant total de 21500 euros à Bellebouffe, La Légumerie, Récup et Gamelle, VRAC, Réseau AMAP l'association Lyon III développement durable, dans le cadre de leurs actions en faveur de la promotion de l'alimentation durable et/ou de la lutte contre la précarité alimentaire

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

(Mme Popoff ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers sans demandes d'intervention.

Au regard de l'importance de certains dossiers, j'ai souhaité que, d'une part, Madame Camille Augey, et d'autre part, Monsieur Chapuis, vous en présentent le détail en particulier pour le rapport 1175 pour Monsieur Chapuis, la parole vous est donnée.

M. CHAPUIS Gautier, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je suis très heureux de vous présenter cette délibération qui illustre à quel point notre Ville est riche d'un réseau d'acteurs et d'actrices qui agissent pour sensibiliser et améliorer l'accès à une alimentation de qualité. J'espère par ailleurs que le montant sera à la hauteur des ambitions

de toutes et de tous dans cette assemblée.

Au niveau de l'accessibilité alimentaire, s'il n'y a pas, à Lyon, de désert alimentaire en tant que tel, nous avons en revanche des déserts d'alimentation de qualité.

Ce rapport nous propose, mes chers collègues, de soutenir des associations qui œuvrent en ce sens, dont je vais vous présenter rapidement, mais avec force conviction, les principales actions.

C'est par exemple grâce à des associations comme VRAC, qui permet le groupement d'achats de produits de qualité dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et qui œuvre notamment dans le 8e arrondissement, comme le disait Monsieur le Maire, Olivier Berzane, ou encore de l'association Lyon 3 Développement durable, qui ouvre une épicerie sociale et solidaire dans le campus de Lyon 3 à destination des étudiantes et des étudiants en précarité alimentaire, que nous agissons pour plus de justice alimentaire en allant au-devant de publics vulnérables et éloignés des enjeux d'alimentation.

Nous avons toutes et tous en mémoire le geste désespéré en novembre 2019 d'un étudiant devant le CROUS de Lyon en réaction à l'extrême difficulté de sa condition.

De tels événements ne doivent plus se reproduire et l'engagement d'acteurs du réseau se fait le relais et appuie notre vigilance vis-à-vis d'une population déjà vulnérable, durement touchée par la crise sanitaire depuis 18 mois.

C'est également grâce au réseau AMAP, à Récup et Gamelle ou à Bellebouffe, qui proposent des repas solidaires ou un banquet de Noël solidaire, antigaspi, zéro déchet et participatif à destination de personnes en situation de précarité, que nous parvenons à favoriser et valoriser le vivre ensemble.

Car, on le sait depuis longtemps, cela fait aussi partie de notre patrimoine commun : l'alimentation est vectrice de vivre ensemble, cuisiner ensemble, manger ensemble, potager ensemble, c'est faire société.

L'alimentation est pour cela un merveilleux moyen d'émancipation individuelle et de lien collectif.

Enfin, j'ai une pensée spéciale pour la Légumerie, car l'événement Tablées du potager se termine aujourd'hui, après trois jours de cuisine participative durant lesquels habitants, habitantes, salariés d'entreprises, étudiants, étudiantes, nouveaux arrivants ou nouvelles arrivantes, personnes sans domicile, ont pu se rencontrer et échanger autour de repas sains, composés de produits frais.

Ce sont ces types d'initiatives qui contribuent à tisser du lien entre toutes et tous, qui font du bien au moral, à la santé et au bien-être collectif.

En bref, je vous propose ici que nous soutenions ces associations qui portent ces belles initiatives et contribuent à améliorer la situation de tous et tous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chapuis.

2021/1179 - Attribution de subventions à des associations de commerçants et d'artisans dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale - Attributions de subventions pour un montant total de 65 168 euros - Approbation d'une convention d'application à Village des Créateurs

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Madame Augéy, je vous cède la parole pour le rapport 1179.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Le commerce connaît actuellement des mutations sans précédent, dont nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences. La crise sanitaire a été amplificatrice de ces nouvelles tendances, chamboulant les repères et les habitudes.

D'une part, le e-commerce a explosé. Désormais, près d'un produit sur six acheté en France l'est sur la toile. Le e-commerce n'est plus marginal et doit être intégré à la stratégie commerciale de nos boutiques citadines.

D'autre part, la transition écologique est devenue incontournable pour les commerçants, à la fois du fait de nombreuses évolutions législatives, telles que les lois climat et résilience, AGEC, EGAlim, mais aussi des nouvelles attentes des consommateurs. Plus de 6 Français sur 10 considèrent qu'il faut consommer moins, mais mieux.

Essor de la seconde main, des circuits courts, réduction des emballages et des déchets, livraison décarbonée, durabilité des produits, autant de thèmes nouveaux, qui transforment à la fois les produits et les manières de vendre.

Or, pour conserver des cœurs de quartier vivants, animés et une diversité commerciale qualitative, il est essentiel d'accompagner ces nouvelles tendances. Les périodes des confinements ont illustré dans la douleur l'importance des commerces pour animer nos rues et égayer la vie urbaine.

C'est pourquoi il nous faut innover dans nos politiques publiques pour que les centres-villes conservent leur attractivité.

C'est pourquoi il nous faut agir au plus près des entreprises et de leurs besoins pour les accompagner concrètement et efficacement.

Les associations de commerçants offrent un échelon de proximité pertinent et la municipalité souhaite encourager les initiatives collectives, innovantes, portées par les commerçants réunis dans ces associations.

Un travail de fond a été mené par la Ville pour aider les associations à porter une initiative et je tiens ici à saluer tant le travail d'accompagnement étroit des services que les associations qui ont su se mobiliser et répondre présentes malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire et malgré le fait que leurs préoccupations soient essentiellement tournées, à juste titre, vers la survie de leurs commerces.

Le résultat est là. Neuf associations de commerçants ont porté une réponse et vont être subventionnées pour un montant de 65 168 euros. Sont ainsi subventionnés de nouveaux événements fédérateurs, créateurs de lien social, tels que l'événement trentenaire Tapis rouge de la rue Auguste Comte ou encore des animations culturelles dans la Grande rue de Vaise, mais aussi la mise en place d'une market place locale par et pour les commerçants du Cercle de Saxe et l'édition de carnets shopping ou encore d'annuaires de commerçants.

Je me félicite de cette réussite collective, qui illustre la qualité du dialogue établi avec les commerçants et les artisans. De très beaux projets vont être accompagnés à cette occasion. C'est un acte fort, qui illustre l'engagement et la présence de la municipalité pour soutenir les initiatives innovantes de terrain.

Pour finir, je tiens à profiter de cette occasion pour valoriser les personnes engagées dans les associations de commerçants, qui réalisent un formidable travail de fédération.

Je vous prie de bien vouloir voter favorablement cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Augéy, pour ces éclaircissements.

2021/1034 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 121 000 euros à l'association ALLIES, sise 24, rue Étienne Rognon à Lyon (7e arrondissement) pour ses actions dans le cadre de la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée dans le quartier Langlet-Santy (8e arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

(Vote)

(Mmes Augey et de Montille ne prennent pas part au vote.)

(Adopté.)

2021/1032 - Lancement de l'opération n° 08TZCLD1 Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée - Quartier La Plaine Santy et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00001

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

(Mme Augey ne prend pas part au vote)

(Adopté.)

2021/1035 - Programmation financière complémentaire au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 11 070 euros - Annulation de la subvention de 3500 euros à l'association Réseau Étincelle

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

2021/1181 - Attribution d'une subvention d'un montant 35000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne dans le cadre de la réalisation de la 11e enquête sur le comportement d'achat des ménages - Approbation d'une convention avec les partenaires

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

2021/1176 - Avenant n° 1 à la convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon relative aux relations internationales

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

(Adopté.)

2021/1177 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2021 phase 2 - Lancement de l'appel à projets internationaux 2022

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

(Adopté.)

2021/1182 - Achats de prestations liées aux déplacements de délégation de la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Convention de groupement de commandes et avenant - Autorisation de signature

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents.

Ces rapports ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Il est 12 heures 45 et nous venons de terminer les rapports de cette Commission. Je vous propose de suspendre la séance et de la reprendre à 13 heures 45, donc une heure de pause déjeuner, qui devrait nous suffire. Nous reprendrons avec l'étude des rapports de la Commission Urbanisme, Nature en Ville et Sécurité. Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent appétit.

(La séance est interrompue pour le déjeuner de 12 heures 45 à 13 heures 55.)

M. LE MAIRE : Je vais considérer que le quorum est atteint. Merci aux derniers rejoignant la salle de prendre place. Merci, Mesdames, Messieurs, de reprendre place à vos tables, pour que nous puissions reprendre cette séance de notre Conseil municipal.

COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SÛRETÉ

2021/1164 - Approbation de la politique d'attribution des logements sociaux

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Nous reprenons donc avec l'examen des dossiers de la Commission Urbanisme, Nature en Ville et Sécurité. Pour ce premier rapport 1164, je cède la parole à Raphaël Michaud et Laurent Bosetti dans un deuxième temps.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter la révision de la politique d'attribution des logements sociaux du contingent municipal.

Le contingent municipal représente 6 % des attributions du territoire de la Ville. C'est peu, mais c'est l'opportunité d'avoir une action déterminante pour les demandeurs de logement social, insuffisamment considérés par les autres dispositifs.

L'accès à un logement social, quelle complexité ! Dans les 30 000 ménages en attente d'un logement social sur le territoire de Lyon, qui comprend les méandres du système national ? Qui est vraiment prioritaire ?

À ce titre, je tiens à saluer l'expertise du service Logement, qui se traduit ici via la clarté de la délibération et qui se traduit surtout au quotidien via un travail sans relâche. Bravo à eux !

En ce début de mandat, j'ai déjà eu le plaisir de vous faire part de l'actualisation d'une première charte, la Charte de la Qualité architecturale et urbaine. Certains dans cette assemblée avaient alors pris le temps de nous en lire quelques morceaux choisis et de prolonger cette lecture par quelques interprétations personnelles.

Aujourd'hui, j'ai un plaisir au moins équivalent à vous présenter l'actualisation d'une seconde charte, la Charte partenariale d'Accès à un Logement pour Tous. J'espère que cette dernière éveillera en vous la même attention.

J'ai souhaité coconstruire avec les Adjointes délégués au Logement des 9 Mairies d'arrondissement, avec la Métropole, qui a été également consultée, ainsi que des personnalités qualifiées comme Louis Lévêque. Je tiens aujourd'hui à le saluer. En tant qu'Adjoint au Logement de la Ville de Lyon, il a été à l'initiative de cette première charte finalisée en 2005. Ses objectifs sont aujourd'hui confirmés.

La présente révision s'inscrit dans une volonté de simplification, mais aussi le souci que tous les publics soient pris en compte par la Ville et les partenaires pour l'accès au logement. Un ménage, une solution.

Dans une logique de complémentarité avec les autres dispositifs existants, je vous propose de retenir cinq catégories de public prioritaire pour les attributions de logements sociaux sur le contingent municipal :

- En premier lieu, les ménages qui souhaitent quitter un logement social devenu trop grand pour eux. À Lyon, nous gérons désormais 14 demandeurs pour un logement. Je souhaite retrouver de la fluidité, ce qui m'a amené à proposer ce critère non prioritaire pour les autres partenaires. Cette mesure, qui cible la sous-occupation, pourra permettre un meilleur ajustement entre l'offre et la demande.

À cela viennent s'ajouter quatre autres publics prioritaires qui sont les suivants :

- Les ménages impactés par les démolitions (Duchère Sauvegarde, Duchère Château, Mermoz, Langlet-Santy). La Ville contribue ainsi à maintenir le rythme des projets de renouvellement urbain. Bref, un appui décisif pour les ménages concernés par une opération de relogement.

- Les ménages dans l'habitat indigne. Le quartier de Gabriel Péri, priorité de ce mandat, en est une cruelle illustration.

- Les ménages et les femmes battues, plus généralement, les victimes de violences intrafamiliales.

- Les agents municipaux, en première ligne pour mettre en œuvre les politiques municipales dans des contextes parfois difficiles.

Avec ces cinq publics cibles, nous complétons ainsi efficacement les dispositifs portés par nos partenaires.

Je me permets à ce titre aussi de souligner que la délibération rappelle un droit fondamental, l'obligation de relogement des ménages éligibles au droit au logement opposable (DALO) tant pour les collectivités que pour l'État.

Je me réjouis d'apprendre ce jour que la ministre du Logement, au Congrès HLM, reconnaît des errements dans les politiques nationales et tente de compenser en partie les coupes budgétaires injustes imposées aux acteurs du logement social.

Mes chers collègues, avec cette délibération, Lyon fait sa part.

Je vous invite à voter favorablement, dans la continuité de l'avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michaud.

En complément, Monsieur Bosetti.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Monsieur l'Adjoint, Cher Raphaël,

Je me permets de prendre un court temps de parole complémentaire en tant qu'Adjoint au Personnel municipal pour souligner qu'à travers votre rapport, la Ville de Lyon renforce encore sa politique sociale en direction de ses agents municipaux.

En effet, nous attribuerons désormais environ 20 % des logements sociaux dont nous sommes réservataires aux agents municipaux les plus modestes, ceux qui peinent à accéder à un logement abordable et qui sont aujourd'hui contraints, pour beaucoup, de vivre de plus en plus loin de leur lieu de travail.

Cette reconnaissance d'un critère « agent municipal » dans la politique d'attribution est une belle avancée, mais elle ne saurait suffire. En effet, près de 700 agents municipaux ont un dossier de logement social en attente.

Aussi, dans le Pacte social de la Ville de Lyon, nous nous sommes engagés à nouer un nouveau partenariat avec un bailleur social, sur le modèle de celui déjà passé avec la SACVL, de manière à proposer un parc de logements supplémentaire à nos agents en difficulté.

Par ailleurs, nous examinons la rénovation potentielle de plus d'une centaine d'anciens logements d'instituteurs pour les transformer – pour partie – en logements sociaux et en allouer une part, là aussi, à nos agents, toujours sous conditions de ressources.

Cette politique sociale de l'employeur, que nous portons avec enthousiasme, est par ailleurs complémentaire de la politique de droit commun portée par notre exécutif en matière de logement.

À ce titre, je me réjouis que Lyon soit enfin autorisée à mettre en place l'encadrement des loyers, au regard de l'envolée des prix constatée ces dernières années. Nul doute que les agents municipaux pourront eux aussi bénéficier plus facilement d'un logement abordable sur notre commune.

Merci à vous.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bosetti.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliout, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous nous présentez aujourd'hui une politique du logement social qui s'inscrit dans la droite ligne des lois votées ces dernières années sur le sujet, avec un prisme intéressant en direction des salariés de la Ville de Lyon, mais nous allons y revenir.

Car cette délibération est pour nous l'occasion de vous interroger sur les objectifs très ambitieux que vous nous avez présentés au début de ce mandat en termes de production de logement social.

Où en êtes-vous aujourd'hui ? Combien de logements sociaux avez-vous produits en un peu plus d'un an ? Combien sont en construction ? Combien sont en projet ? Où sont-ils situés ?

Sachant que vous devez en construire une moyenne de 2 000 par an pour atteindre vos objectifs, pensez-vous que ces derniers soient toujours atteignables ? Et cela, sans transformer des logements traditionnels en logements sociaux, ce qui ne ferait que rendre l'accès au logement plus difficile pour les classes moyennes.

En parallèle, j'imagine que vous vous êtes rendu compte que, vu l'augmentation de la demande de logements, il va falloir faire davantage que simplement plafonner les loyers si vous voulez répondre aux aspirations des Lyonnaises et des Lyonnais, car il y a un véritable besoin de production.

J'en reviens à la partie de cette délibération qui m'intéresse plus particulièrement, à savoir l'accès au logement social pour les personnels de la Mairie de Lyon. Il s'agit là d'un sujet important pour de nombreux salariés de notre institution, mais, au-delà des annonces qui, comme nous le voyons avec le dialogue social compliqué que vous avez engagé avec les partenaires sociaux, ne suffisent pas à faire une politique concrète. Nous vous demandons aujourd'hui un certain nombre d'éléments complémentaires.

Quel est le besoin identifié en nombre de logements ? Quels sont vos objectifs en termes de logements occupés par des salariés de la Mairie d'ici la fin du mandat ? Quels moyens financiers et techniques comptez-vous mobiliser dans ce sens ? Quel parc va être mobilisé ?

Conscients qu'il s'agit là d'un sujet complexe, mais important, nous vous demandons également quels moyens de suivi prévoyez-vous de mettre en place pour nous permettre de suivre ces évolutions. Cela pourrait passer, par exemple, par un rapport annuel dédié.

Nous attendons de votre part beaucoup de volonté et de transparence sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gailliout.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Oliver, c'est à vous pour 6 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,
Monsieur le Maire,

Le logement social est un vrai sujet sur la Ville de Lyon. Depuis plusieurs décennies, la Ville fait en sorte de combler son retard pour arriver au taux de logement SRU de 25 %. Les mandats de Gérard Collomb nous ont permis d'arriver à environ 21 % de logements sociaux, ce qui est véritablement une bonne chose.

Le groupe Droite, Centre et Indépendants était et sera toujours mobilisé pour accompagner les personnes les plus en difficulté en votant les délibérations sur le logement social.

Nous sommes convaincus d'une chose, chaque personne qui est en difficulté doit pouvoir compter sur le collectif pour rebondir et s'en sortir.

Le principe même des logements sociaux en France, c'est d'aider les plus précaires, pour qu'ils puissent se construire et prétendre à progresser dans la vie, quelle que soit son origine économique ou sociale, que le poids du loyer dans la part du pouvoir d'achat soit le plus mince possible et, après, lorsque l'on arrive à progresser dans sa carrière professionnelle, que l'on puisse sortir du logement social pour pouvoir accéder à d'autres logements, soit en devenant propriétaire, soit en accession sociale à la propriété. De nombreux dispositifs nationaux existent et facilitent l'accès au marché.

Ce que je vous décris là, c'est dans une ville normalement gérée, qui construit des logements libres pour subvenir aux besoins de la population habitant ou arrivant à Lyon. Et c'est là qu'il y a un problème. À Lyon, on a opté, au nom d'une écologie punitive, pour un arrêt drastique de la construction de logements.

Tous les ans, vous construisez 25 % du besoin global de la Ville et de l'agglomération, à peine 2 500 à 3 500 logements par an, alors qu'on aurait besoin de plus de 7 500 à 10 000 logements par an. Sur six ans, le manque sera de 30 000 à 35 000 logements.

L'impact de cette politique dite écologique, c'est une hausse colossale des prix sur l'agglomération. Vous avez fait progresser les prix sur Lyon de 8,5 à 12 % en un an selon les études. Même si, pour vous, l'offre et la demande n'existent plus – je reprends les propos qui avaient été tenus à l'époque par Raphaël Michaud en Conseil municipal –, votre politique amène à une perte également d'attractivité de Lyon, sur le plan économique notamment. Nous aurons plus de mal à créer des emplois si les salariés des entreprises que nous attirons sur Lyon ne sont pas ou ne sont plus en capacité de se loger. Je ne suis pas certain que l'on arrive à nouveau à décentraliser des directions nationales de grandes entreprises, comme ce fut le cas lorsque la SNCF installa sa direction des TER à Lyon.

Enfin, les constructions qui fourniront demain le marché lyonnais se feront avant tout en troisième et quatrième couronne. Et je vous le dis, Monsieur le Maire, votre politique du logement est injuste et anti-écologique.

Injuste, car vous créez des disparités énormes entre les logements sociaux et les logements libres. Donc une personne en logement social, avec vous, sait qu'elle est condamnée à y vivre sans possibilité de progresser, sans vraie possibilité d'acheter. Le frein à la construction a un impact désastreux. Les terrains sont achetés beaucoup plus chers que lorsque vous avez beaucoup d'offres. L'offre et la concurrence entraînent mécaniquement des prix plus attractifs pour les habitants.

Cette politique est également anti-écologique, car vous allez démultiplier, je le disais, les constructions en troisième et quatrième couronne, ce qui aura une conséquence irrémédiable sur le nombre de véhicules rentrant dans Lyon, des bouchons supplémentaires et de la pollution en plus. Alors là, bon courage pour les alternatives à la voiture en troisième ou en quatrième couronne. Je ne suis pas certain que le vélo suffira.

Mais vous savez quel est le pire dans cette histoire ? C'est que ceux qui devront payer et supporter les désagréments de cette politique, ce sont les Lyonnais et personne d'autre.

Autre phénomène anti-écologique de votre politique du logement, c'est l'artificialisation de sols qui n'avaient pas à l'être.

Vous allez devoir assumer ces choix, mais ceux qui ont voté pour vous au nom de l'écologie ne peuvent pas vous suivre dans une telle démarche.

Vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs, nous sommes convaincus qu'il y a besoin de logements sociaux, mais ce n'est pas au détriment du reste. Il faut aussi d'autres types d'habitats. Nous devons proposer aux Lyonnais autre chose que des logements hors de prix et du logement social.

Qu'est-ce qu'une ville où il n'y aurait que des très riches et des très pauvres ? Une grande partie sera oubliée et, comme toujours, il s'agit de la classe moyenne, dont je veux aujourd'hui porter la voix.

Pour conclure cette intervention, j'aimerais savoir quel est exactement le nombre de logements qui ont été construits sur Lyon pour l'année qui vient de s'écouler et les prévisions pour les années qui viennent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Giraud Emmanuel, c'est à vous pour 4 minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Cher Raphaël,

Une rapide intervention pour saluer ici, à travers cette délibération, le travail poursuivi par la Ville de Lyon en étroite collaboration avec la Métropole de Lyon, dans la recherche permanente de solutions parfois innovantes, pour permettre à chacune et chacun de se loger.

Coincidence de calendrier, cette délibération nous est proposée au moment où se déroule cette semaine le 81e Salon de l'USH, au moment même où les bailleurs sociaux alertent de nouveau sur le manque criant de logements sociaux et sur une dynamique de construction en berne au plan national et pas seulement au plan local.

Depuis l'installation de notre majorité à Ville, le débat sur la construction neuve et la remise en cause de son intensité s'invitent régulièrement dans nos débats. Les propos à l'instant de Monsieur Oliver en témoignent.

Mais les chiffres sont connus et les chiffres sont têtus.

Sur la construction neuve : des objectifs politiques nationaux et des besoins fixés à 500 000 par an, la réalité aujourd'hui démontre que le volume n'a jamais atteint les 400 000 sur les cinq dernières années.

Au plan local – je pense que Monsieur Oliver s'est un peu emmêlé les pinceaux, la Ville de Lyon n'a jamais produit 7 000 logements et n'en produira jamais 7 000, c'est bien à l'échelle de l'agglomération qu'il faudrait les produire –, la Ville de Lyon jusqu'en 2015 produisait effectivement jusqu'à 3 500 logements et depuis, pas seulement avec l'arrivée de notre groupe à la Ville, elle en produit seulement environ 3 000 par an. C'est une trajectoire surprenante, à laquelle évidemment n'échappe pas notre Ville.

Enfin, sur le logement social, il en est de même. Une production neuve attendue de 150 000 par an à l'échelle nationale, qui s'inscrit comme telle dans la loi de finances de 2018, mais des résultats décevants en réalité : pas plus de 90 000 en 2018, 86 000 en 2019, voire à peine 70 000 en 2020.

Et, sur Lyon comme ailleurs, malgré un effort soutenu, la trajectoire est baissière depuis cinq ans : moins de 1 200 logements agréés en 2020.

Cette dynamique enrayée de la construction neuve qui nous mène tout droit vers une crise majeure de l'offre en logement est souvent mise

sur le compte des politiques locales frileuses peu ambitieuses de certains maires non bâtisseurs, ce qui n'est pas le cas ici, mais pas seulement.

Ces inflexions sont aussi à rechercher dans l'illisibilité la plus complète d'une politique nationale en matière de logement. Pire, certains dispositifs déployés récemment viennent renforcer cette inflexion :

- L'aide aux maires bâtisseurs créée en 2015 sous un autre gouvernement et supprimée en 2017 avait pourtant démontré son caractère incitatif ;
- La suppression de la taxe d'habitation, vantée pour sa capacité à renforcer le pouvoir d'achat des ménages, n'encourage pas non plus les maires à bâtir du logement ;

- L'État ne vient pas compenser suffisamment auprès des communes l'exonération de taxe foncière dont bénéficient les logements sociaux ;
- Et je ne m'attarderai pas plus sur les impacts des ponctions faites par l'État sur les recettes des bailleurs sociaux depuis 2018 : à raison de 800 millions d'euros jusqu'à 1,3 milliard d'euros par an jusqu'en 2022.

Étant donné l'urgence de la situation et du retard à rattraper, il serait tout aussi urgent de connaître un début de vision, un début de cap fixé par le gouvernement en la matière. À six mois des prochaines échéances présidentielles, la période actuelle est dense en annonces et le chéquier de Bercy semble flamber. Puissent les acteurs du logement et du logement social en bénéficier !

À notre niveau, c'est bien à l'échelle de la Métropole, véritable bassin de vie des Grands-Lyonnais où s'établissent les parcours résidentiels, que doit se développer une politique de l'habitat, aussi accueillante puisse-t-elle être. Sur les 59 communes de la Métropole bien entendu, y compris les 11 d'entre elles (et pas de moindres) qui ont encore fait l'objet d'un constat de carence en ce début d'année 2021.

Vous pouvez compter sur notre groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique à la Ville et à la Métropole pour faire de notre Ville, de notre Métropole, un territoire accueillant et accessible pour toutes et tous.

Nous voterons avec beaucoup de bienveillance ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Giraud.

Monsieur Michaud, je vous cède la parole en réponse notamment aux interventions de Madame Gailliout et de Monsieur Oliver.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

« Les territoires économiquement et démographiquement dynamiques savent que la seule production de logements, même effrénée, ne suffit pas à maîtriser les prix de l'immobilier. » Cette citation est issue de la bouche d'un serviteur du territoire lyonnais, Olivier Nys, hier même, qui, sur les réseaux sociaux, faisait ce bilan auquel je souscris pleinement.

Cette vision du logement, cette vision du logement social, ne peut pas se résumer à un objectif quantitatif.

Dans ce mandat, le logement est une priorité avec ce double objectif, quantitatif et qualitatif : résorber notre déficit de logement social et abordable, mais aussi produire des logements de qualité, dans un contexte où les produits type investisseurs Pinel ont conduit à une forte réduction de la taille des logements et de la qualité des logements – Vous pouvez lire à ce titre les excellents rapports remis au gouvernement la semaine dernière – et de la qualité également des constructions.

Il est temps de faire entrer Lyon dans l'ère du bâtiment bioclimatique, bas carbone et résilient.

Oui, Madame Gailliout, sur l'année 2020, nous avons vécu une année difficile, 1 200 logements sociaux livrés. Effectivement, le Covid est passé par là.

Je me réjouis pour autant de la reprise amorcée sur le premier semestre, tant en nombre de permis déposés que de nombre de logements sociaux programmés, 1 900 logements sociaux en conventionnement annoncés d'ici la fin de l'année.

Si la crise nous avait fait toucher un plancher global de 57 000 mètres carrés dans les permis déposés, nous sommes désormais passés au-delà des 115 000 mètres carrés de permis déposés. Nous avons donc retrouvé le rythme avant-Covid, tout en renforçant les exigences sur la qualité d'habiter, sur la qualité des constructions, pour répondre à la transition écologique.

Je considère que les chiffres du bail réel solidaire, à travers le travail de la Foncière solidaire, sont également excellents et répondent à Monsieur Oliver sur la question de la porte de sortie des locataires du parc social. 252 logements abordables sur les 290 programmés par la Foncière solidaire seront dans le territoire de Lyon.

Je me réjouis enfin des mesures annoncées par l'État pour accompagner les Maires et les Adjoints dans les zones tendues pour la production de logement social.

Je suis persuadé que la relance de la construction peut passer par la production de logement social au service d'un droit au logement pour toutes et pour tous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michaud.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention du groupe Pour Lyon)

(Mme Bacha-Himeur et M. Lévy ne prennent pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1170 - Étude préalable à l'extension du site patrimonial remarquable du Vieux-Lyon et à la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Vieux-Lyon - Autorisation de signature d'une convention de participation financière avec la Métropole de Lyon et l'État - Lancement de l'opération n° 60SEPSMV « Étude refonte - Plan de sauvegarde et mise en valeur du Vieux-Lyon (participation Ville) » - Affectation partielle de l'AP n° 2021-1 - Programme 20005

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Monsieur Michaud, c'est de nouveau à vous pour le rapport suivant.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport.

M. LE MAIRE : J'ai une demande de prise de parole du groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Billard, c'est à vous.

M. BILLARD Romain : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le centre historique de Lyon, inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO depuis 1998, est à la fois une reconnaissance de l'héritage patrimonial de notre Ville, une fierté pour ses habitants, mais aussi une responsabilité pour certains et notamment pour ses élus.

Avec cette étude préalable à l'extension du site patrimonial remarquable du Vieux-Lyon et la révision du plan de sauvegarde et de la mise en valeur du Vieux-Lyon, vous lancez un vaste chantier qui doit dépoussiérer le décret du 19 septembre 1985, révisé le 27 novembre 1998, qui a permis d'assurer la préservation et la mise en valeur du site, et notamment du Vieux-Lyon, que la loi Malraux avait sauvé d'irréversibles destructions en 1964.

Cette actualisation doit permettre de mettre ces quartiers anciens en cohérence avec les outils et les normes d'urbanisme contemporains, et notamment prendre en compte la transition écologique.

En effet, l'un des enjeux que nous partageons est de concilier patrimoine et transition écologique, chose loin d'être évidente et qui ne peut souffrir d'à-peu-près.

Si l'adaptation écologique ne peut se faire sans garantir la mise en valeur et le maintien de l'esthétique du bâti ancien, alors cette dernière doit être reportée jusqu'à ce que l'on arrive à faire et respecter cet équilibre.

C'est pour cela que nous proposons que le site inscrit UNESCO serve de modèle exemplaire, de laboratoire, pour concilier patrimoine et transition écologique, qui, malheureusement, aujourd'hui, avec les moyens, les techniques, les procédés actuels ne sont guère compatibles. Trop de bâtis, de paysages, pâtissent de la transition écologique. Certains bâtiments n'échappent pas à des rénovations de piètre qualité.

Avec ce chantier qui s'ouvre, faisons de Lyon une capitale de la recherche dans les procédés de rénovation alliant qualité architecturale et défi environnemental, où nous pourrions fédérer les entreprises spécialisées, présentes et futures, les habitants, les acteurs économiques et associatifs.

Faisons de ce temps qui s'annonce, si nous l'avons bien compris, un temps long, d'au moins une décennie, un temps de rayonnement, d'innovation, de respect pour nos attaches culturelles et notre héritage architectural.

L'occasion aussi de réfléchir à l'extension du site patrimonial remarquable du Vieux-Lyon et à la création de nouveaux secteurs patrimoniaux remarquables sur la rive gauche du Rhône, notamment dans le 3e et le 6e arrondissement. Nous aurons l'opportunité d'en reparler.

L'occasion aussi de réfléchir et d'agir là où les protections ne sont pas et où les destructions continuent, comme encore cet été dans le quartier de Montchat, où des permis de construire sont ou vont être délivrés sur des ruines et souvenirs de maisons, d'ateliers, de jardins et de glycines si symboliques à ce quartier.

Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme, je vous ai d'ailleurs alerté sur plusieurs cas, le dernier exemple en date, celui de la villa Monoyer et de son parc, l'un des derniers, pour ne pas dire le dernier, de grande taille (5 500 mètres carrés), qui risque d'être amputé par des constructions nouvelles et des extensions.

Je vous demande, Monsieur l'Adjoint et Madame la Maire du 3e arrondissement, d'avoir la plus grande vigilance sur ce dossier.

En conclusion, vous l'aurez compris, nous tenons à être pleinement engagés et mis à contribution dans cette étude préalable à l'extension du site patrimonial remarquable du Vieux-Lyon calé sur le site du périmètre inscrit à l'UNESCO et la révision de son plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Le groupe Droite, Centre et Indépendants votera donc évidemment pour ce rapport primordial pour l'avenir de notre Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Michaud.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Monsieur Billard, merci pour votre intervention.

Je me réjouis globalement au nom du débat démocratique sur la convergence de nos visions pour le SPR et notre volonté d'avoir effective-ment un territoire qui soit un territoire d'expérimentation. Je ne pense pas que nous parlerons de laboratoire, pour ne pas que les habitants se sentent des cobayes, mais, en tout cas, nous avons déjà, ne serait-ce qu'à travers les délibérations que vous verrez par la suite des engagements de budget pour pouvoir avoir des bâtiments tests et pouvoir expérimenter ces nouvelles solutions avec l'architecte des Bâtiments de France.

Bien sûr, nous avons une attention très grande sur tous les sites patrimoniaux et notamment avec la Maire du 3e, Véronique Dubois-Bertrand, sur la villa Monoyer, où nous avons passé l'essentiel de nos échanges depuis le début de mandat, de manière à faire émerger un projet qui soit ouvert sur le quartier, au service des habitants, respectueux du patrimoine végétal et surtout respectueux de l'histoire et du patrimoine bâti de ce site. Avec plaisir pour en reparler en Commission. Je ne suis pas sûr qu'il y ait besoin d'avoir des lieux plus dédiés que cela, mais au plaisir d'en reparler pour la rédaction du SPR et le travail autour de ces monuments qui font l'histoire de Lyon.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michaud.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1158 - Dispositif de propreté des quartiers Vaise Industrie et Saint-Rambert à Lyon 9e par la Métropole de Lyon - Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du rapport suivant, Monsieur Husson, c'est à vous.

M. HUSSON Nicolas, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un dispositif de propreté, soit une convention classique entre la Ville et la Métropole pour le transfert du nettoyage des services des Espaces verts vers la Métropole.

La Commission a donné un avis favorable que je vous invite à suivre.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je profite de cette délibération sur l'extension du périmètre d'une convention propreté avec la Métropole pour faire remonter un constat. De nombreuses Lyonnaises et Lyonnais, habitants de la Métropole, nous interpellent sur la dégradation de la propreté de la ville ces dernières semaines. Plusieurs quartiers sont cités, dont la Presqu'île.

Outre la nuisance pour les habitantes et les habitants, c'est aussi l'image de notre ville qui est concernée.

Par cette délibération, vous montrez la volonté de poursuivre une coordination des services de la Ville et de la Métropole par une extension de convention. Alors, pouvez-vous nous en dire plus sur l'évaluation de la propreté sur notre ville ? Quelles en sont les méthodes et les obligations de résultat ?

Merci à vous.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 3 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Les Lyonnais le constatent de jour en jour, Lyon n'a jamais été aussi sale. Et pourtant, la propreté de notre ville et de ses rues est une attente légitime des habitants.

Évidemment, nous sommes conscients que l'incivisme est en grande partie responsable de ces désordres, mais nous devons lutter contre ce fléau et ne pas devenir comme Paris, où la propreté est devenue la première préoccupation des habitants devant la sécurité.

Je pense, en tout cas, j'espère que vous l'observez, lorsque l'on se balade dans les quartiers de la ville, on voit dans les rues papiers, emballages, encombrants, rats qui grouillent, de plus en plus de tags, des dégradations des espaces verts avec des herbes mortes, des végétations trop hautes, qui viennent détériorer le mobilier urbain, des canettes et autres détritiques dans les buissons, de plus en plus d'herbes sauvages, on pourrait parler d'herbes folles, dans les terre-pleins centraux des chaussées ou le long des façades.

La saleté de la ville affecte très sérieusement l'image de la ville, mais surtout renvoie une image de laisser-aller, parfois d'abandon à tous ses

habitants. Certains secteurs, notamment autour de la Presqu'île, sont abandonnés. Certaines personnes n'ont donc plus de scrupules à laisser leurs déchets dans la rue quand les poubelles sont pleines. Berges du Rhône, place Sathonay, les lieux fréquentés la nuit, tous les matins, ces sites sont sales avec un flot de bouteilles et de canettes vidées au sol. C'est devenu une habitude qui, à la longue, va se banaliser et c'est juste impensable et il nous semble urgent d'agir.

Si la Métropole porte la compétence du nettoyage, vous pouvez, vous devez intervenir auprès de votre collègue Président pour préserver notre ville de l'insalubrité.

Vous connaissez la théorie de la vitre brisée. Si une vitre brisée sur un bâtiment n'est pas immédiatement remplacée, toutes les autres seront également brisées peu de temps après, car la première laisse penser que l'édifice est abandonné. Les petites détériorations dans l'espace public engendrent mécaniquement d'autres détériorations et, plus généralement, une dégradation du cadre de vie.

Cette théorie se vérifie également pour les tags qui pullulent un peu plus chaque jour. Il conviendrait à cet égard de mettre en place une brigade spécifique pour éviter cet effet d'entraînement, parce que le manque de réactivité de la collectivité sur ce sujet préoccupant a un effet amplificateur.

Si les services municipaux et métropolitains sont exemplaires, ils font selon leurs moyens et surtout selon vos directives. Il vous appartient donc de leur faciliter la tâche, notamment en renforçant et en améliorant la coordination des services Ville et Métropole.

Alors, Monsieur le Maire, si cette ville n'a jamais été aussi sale, c'est le résultat le plus flagrant de votre politique de laisser-aller et de laisser pousser les herbes folles.

En matière de salubrité, comme en matière de délinquance du reste, les petites erreurs répétées, les petits attermoissements cumulés, les petites causes apparentes ont toujours de grandes et dommageables conséquences sur le cadre et les conditions de vie.

Nous vous demandons de réagir et je ne comprends pas que, jusque-là, vous ne l'ayez pas fait.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Husson, c'est à vous.

M. HUSSON Nicolas, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je serais intéressé de disposer des indicateurs témoignant de cette saleté croissante que vous semblez constater, Monsieur Cucherat. Je n'ai pas lu précisément d'étude qui permet de documenter la question, mais si vous avez des indicateurs, je serais tout à fait intéressé pour en disposer.

L'amélioration du cadre de vie est une priorité de notre mandat, personne n'en doutera. Proposer des espaces verts et des espaces publics en général de qualité et propres est un enjeu majeur pour la collectivité, pour des questions de salubrité publique évidemment, d'image de la ville, mais aussi de sécurité. Cela, nous en sommes tous parfaitement conscients.

Quant au choix que vous évoquez sur la gestion des espaces verts, effectivement, c'est une orientation qui a été donnée dès les mandats précédents. Et vous feignez l'ignorer, mais avoir de la fauche tardive dans les espaces verts est un choix qui est favorisé pour avoir une biodiversité riche. Il ne s'agit pas d'herbes folles. Favoriser une nature plus spontanée, oui, nous le souhaitons, c'est favorable à la biodiversité, une nature peut-être plus sauvage, ce mot vous fait peut-être peur, mais ce n'est pas le caractère sauvage de la ville ou de ses populations, c'est bien celui de la biodiversité qui doit s'exprimer.

Ce choix permet de mutualiser avec la Métropole des actions de nettoyage et ce périmètre se justifie par la définition d'un acteur unique pour une meilleure coordination, une meilleure synergie des interventions.

Avec cette mutualisation des actions, nous aurons plus de disponibilité pour les jardiniers des espaces verts, ce qui leur permettra d'avoir du temps supplémentaire pour mieux entretenir les 400 hectares d'espaces verts et ceux qui viendront par la suite dans une gestion différenciée que nous continuerons à appliquer.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Husson.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention du groupe Pour Lyon)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1159 - Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'association CAARUD portant le projet TAPAJ (Travail Payé à la Journée) - Rectificatif

Rapporteur : M. CHIHI Mohamed

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant 1159, Monsieur Chihi, vous avez la parole.

M. CHIHI Mohamed, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La délibération qui est soumise à votre approbation concerne le dispositif TAPAJ (Travail alternatif Payé à la Journée), que nous souhaitons expérimenter.

Inscrit dans le cadre de la Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, il s'agit d'un dispositif novateur, qui vient compléter la palette d'outils déjà déployés par la Ville. Sa vocation est de favoriser la réinsertion professionnelle et l'accès aux soins de jeunes de 16 à 25 ans en errance, polyconsommateurs de produits psychotropes.

Cette action, à la croisée de différents enjeux de sécurité, de tranquillité, d'insertion et de santé publique, nous semble particulièrement pertinente à mener sur le territoire lyonnais.

Nous avons, toutes et tous, croisé ces publics sans domicile ou en errance, en situation de grande précarité et dans une attitude souvent de défiance vis-à-vis des institutions.

Une nouvelle réponse, adaptée aux besoins et aux situations individuelles nous est aujourd'hui proposée via le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogue (CAARUD RUPTURES).

L'objectif est de permettre à ces jeunes une reprise progressive d'une activité professionnelle, un accès aux soins, tout en les accompagnant vers des dispositifs de droit commun et en développant leur pouvoir d'agir.

Cette expérimentation à Lyon s'appuie sur un modèle déjà éprouvé dans plusieurs villes françaises, dont Bordeaux depuis 2012, où 45 % des bénéficiaires sont aujourd'hui inscrits dans des parcours durables de réinsertion.

Concrètement, à Lyon, TAPAJ va se décliner sous la forme de mini-chantiers de 4 heures par semaine, rémunérés à la fin de la journée de travail à hauteur de 10 euros de l'heure. L'encadrement sera assuré par un éducateur du CAARUD, qui garantira en parallèle un suivi médico-psychosocial.

Le choix du terrain de chantier s'est porté vers la Direction des espaces verts, permettant ainsi de conjuguer utilité sociale et amélioration du cadre de vie des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat afférente et de soutenir cette action à hauteur de 10 000 euros, représentant un total de 400 heures de chantier.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chihi.

Pour le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique et le groupe Lyon en Commun, Madame Runel, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,
Mes chers collègues,

Le projet TAPAJ représente une action particulièrement innovante pour répondre durablement aux problématiques des jeunes en errance sur notre territoire.

Je salue à ce titre en préambule le remarquable travail de mon collègue, Mohamed Chihi, pour mener à bien cette action, et également celui de Nicolas Husson, dont les services accueilleront ces publics.

Le phénomène du sans-abrisme est devenu ces dix dernières années particulièrement visible dans nos grands centres urbains. La Fondation Abbé Pierre estime que le nombre de sans-abri a doublé entre 2012 et 2020. Aujourd'hui, la Métropole de Lyon compte près de 20 000 personnes dépourvues de logement et 2500 personnes sans abri, parmi celles-ci, des jeunes en errance, en grande précarité, parfois souffrant d'addictions, en rupture avec une vie sociale.

Je me réjouis de ce projet qui est un nouvel outil à disposition des services de la Ville pour répondre à cette problématique bien spécifique de la grande précarité.

En effet, je constate au travers de mon implication dans le champ social depuis de nombreuses années que, pour ces publics bien spécifiques, les solutions habituelles, prêtes à porter, ne fonctionnent pas.

En revanche, lorsque l'on écoute les besoins de ces jeunes et que l'on construit avec eux des réponses, je note que l'on avance, à l'instar de ce que nous avons mené à titre expérimental pour les jeunes qui étaient devant le cinéma Bellecour.

En puisant sa source dans la sociologie et la psychologie sociale, TAPAJ offre une réponse originale, récompenser un comportement positif certes, mais un comportement qu'il est normal aux yeux de tous de rétribuer, le travail.

Il s'agit d'un programme d'emploi d'accès immédiat et sans prérequis et qui n'a pas d'équivalent dans les dispositifs sociaux ou médico-sociaux.

De nombreux travaux des années 70 à nos jours sur l'usage des drogues démontrent l'efficacité du management des contingences dans le traitement des troubles de l'usage de substances et des addictions. Il s'agit de contrebalancer l'effet renforçant de drogue par des conséquences positives ou négatives selon que la personne arrive ou non à s'en détacher. Cette gestion par les conséquences doit encourager et soutenir les processus de changements positifs engagés par la personne souffrant d'addiction.

TAPAJ apporte ainsi une réponse adaptée à des jeunes en errance, très éloignés des dispositifs de droit commun, engendrant des bénéfices ne se limitant pas au domaine du travail, mais ensuite qui peuvent avoir des effets positifs sur le logement, le suivi médical et l'ouverture de droits.

L'accès facilité à l'emploi est un levier important de soins, favorisant le rétablissement et la santé globale des personnes.

J'ajoute que l'inconditionnalité d'accès est particulièrement innovante avec TAPAJ et en constitue une des valeurs ajoutées. Elle contribue en effet à réduire l'insécurité économique de ces jeunes et soutient les capacités liées au travail.

En résumé, l'accès à un emploi accompagné, au-delà de son intérêt direct, permet de développer le pouvoir d'agir des personnes, d'améliorer l'image qu'elles ont d'elles-mêmes et, ce faisant, les aide à mieux prendre soin d'elles, à réduire leurs pratiques à risque et à s'engager dans des projets de santé.

C'est bien souvent en renonçant à leur volonté présomptueuse de guider les usagers sur la voie qui leur semble la meilleure que les pouvoirs publics peuvent les aider réellement à avancer. Cela impose de sortir des institutions et d'aller au-devant de ces personnes, y compris dans la rue.

C'est pourquoi le CCAS sera partenaire de cette action pour orienter les publics rencontrés en maraude vers ce nouveau dispositif.

Au final, TAPAJ est une action de plus menée par notre municipalité, qui transforme de façon innovante et durable nos pratiques à bas bruit.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Pour le groupe Les Écologistes, Monsieur Monot, c'est à vous pour 5 minutes.

M. MONOT Vincent : Merci.

Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Chers collègues,

Avec le dispositif TAPAJ, la Ville de Lyon a pour ambition de répondre à l'un de ses grands objectifs : prendre résolument soin de toutes et tous.

Nous parlons ici de jeunes polyconsommateurs de substances psychoactives, en grande précarité, éloignés des dispositifs de droit commun. Par ce programme, nous nous tournons davantage vers des personnes éloignées de l'accès aux soins, droit pourtant fondamental dans notre pays, pilier de la dignité de chacune et chacun, aujourd'hui pas suffisamment respecté.

Avec ce dispositif présenté il y a quelques instants par mon collègue Adjoint Mohamed Chihi, la Ville de Lyon montre, une nouvelle fois, à quel point elle sait se tourner vers l'extérieur et mettre en place des dispositifs innovants qui se sont montrés bénéfiques pour les citoyennes et citoyens d'ailleurs.

En effet, le TAPAJ a déjà été expérimenté au Canada puis en France dans plusieurs villes comme Bordeaux, Paris, Lille et bien d'autres, où il favorise la continuité des interventions sanitaires et sociales.

Ce programme n'a pas vocation à résoudre l'ensemble des problèmes d'un public déjà en grande difficulté, mais les résultats dans ces villes sont bien positifs. Il permet une meilleure intégration sociale et professionnelle de certains jeunes et par ricochet diminue aussi les troubles à l'ordre public.

Car oui, il y a aussi, et c'est important de le mentionner, un lien entre ce projet et la tranquillité publique. La présence de ces jeunes en difficulté, particulièrement dans le centre-ville, s'est malheureusement intensifiée à Lyon et peut parfois générer certains troubles dans les espaces partagés. Ce TAPAJ sera un nouvel outil de prévention et permettra d'améliorer la quiétude de l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens, en plus d'être un outil d'accompagnement pour cette jeunesse précaire.

Un dernier mot pour dire que, comme cet exécutif l'a déjà fait à travers d'autres mesures, l'objectif final du projet TAPAJ est aussi de favoriser – via la reprise progressive d'une activité professionnelle – l'accès à l'emploi pour celles et ceux qui en sont le plus éloignés. Nous ne pouvons laisser les jeunes les plus en difficulté sans accompagnement, désœuvrés. Il en va de notre responsabilité et de notre dignité.

Ces jeunes, aux parcours compliqués, ont le droit d'envisager un horizon plus dégagé, de reconstruire leur avenir avec plus de sérénité et nous serons à leurs côtés pour cela. C'est tout le sens de cette délibération.

Pour toutes ces raisons, le groupe Les Écologistes votera pour cette délibération.

Merci pour votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Monot.

J'ai une demande de prise de parole de Monsieur Collomb pour une explication de vote. C'est à vous, Monsieur Collomb.

M. COLLOMB Gérard : Merci bien, Monsieur le Maire.

En fait, je voudrais vous poser une question. Je pense que chacune et chacun ici considère que la drogue dans notre pays est un fléau et on en voit bien les conséquences pour ce qui concerne l'ensemble de la société française.

Par rapport à cette question, il y a en général deux attitudes. La première consiste à dire qu'il faut effectivement lutter contre la consommation de drogues, y compris, par exemple, contre la consommation de cannabis. Une autre position consiste à dire, finalement, on n'y peut rien, légalisons le cannabis et puis, on luttera contre la drogue.

Nous avons eu cette discussion à la Mairie du 9^e arrondissement avec Madame la Maire. Je lui posais la question, je lui disais : « Vous, vous êtes pour la légalisation du cannabis ou pas ? » Elle me disait : « Dans notre majorité, nous n'avons pas encore tranché. » Donc je voudrais vous demander, pour ce qui vous concerne, Monsieur le Maire, mais ensuite peut-être votre majorité pourra répondre : êtes-vous pour la légalisation

ou pas du cannabis ?

Pour vous aider à répondre, vous avez peut-être vu les papiers qui sont sortis dans Le Monde par exemple sur le problème des Pays-Bas, totalement aujourd'hui en proie au trafic de drogue. On voit qu'à partir de la légalisation du cannabis, on est allé à un trafic de cocaïne et d'héroïne qui, aujourd'hui, est en train de gangrener jusqu'au sommet de l'État. Le Procureur général de Bruxelles a par exemple donné une interview, assez remarquable à mon avis, sur ces problèmes.

Notre position sur ce dossier dépendra de votre réponse pour ce qui concerne la légalisation du cannabis.

M. LE MAIRE : Sur la forme, Monsieur Collomb, nous avons voté un règlement intérieur il y a déjà un certain nombre de mois, qui stipule que les demandes d'intervention sont établies au moment de la Conférence des Présidents. Si vous me le permettez, comme je vous ai laissé vous exprimer, je vais aller au bout de mon propos. Je vous remercie.

Donc, sur la forme, je disais, en tant que Président de séance, j'ai la possibilité d'accorder des temps de parole complémentaires, notamment pour des explications de vote. Je regrette que, sur ce sujet, alors que je viens de vous donner la parole, alors même que vous ne l'aviez pas initialement demandée, je regrette que vous n'ayez pas exprimé votre avis sur la délibération. Encore une fois, c'est la règle sur laquelle nous nous étions entendus. Je rappelle que ce règlement intérieur a été constitué de manière collective.

Il est important parfois de rappeler la règle. Il nous a été dit un peu plus tôt que la pédagogie de la répétition était une bonne forme de pédagogie. Donc je me permets, séance après séance, de répéter, de rappeler quelles sont les règles. Je pense que c'est toujours utile.

Sur le fond, en fait, cette position, j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer, puisque vous devez peut-être vous en souvenir, pendant la campagne, la question m'a été posée et puis, par la suite, la question m'a été posée et j'ai déjà répondu oui. Oui, je suis favorable à la légalisation et le sujet mérite d'être approfondi, mérite qu'il y ait un débat pour expliquer quels sont les points de vue, quelles sont les grilles de lecture que nous appliquons au sujet. Parle-t-on de santé publique ? Parle-t-on de délinquance ?

Là, en l'occurrence, je crois que la délibération, le rapport qui nous occupe, le sujet qui nous occupe met bien en lumière le fait que, sur la question des addictions et de la toxicomanie, il faut aussi avoir une approche que je qualifierais de sociale, d'accompagnement, de prévention. C'est bien ce que nous faisons. Il n'y a pas qu'une seule grille de lecture. Il n'y a pas qu'une seule façon d'appréhender le sujet. À la différence de ce que vous disiez tout à l'heure, je crois à la variété de la palette d'interventions qui permet selon les situations, selon les parcours de vie, selon les formes d'addiction, d'intervenir.

Pour autant, sur la question de la légalisation du cannabis en particulier, je suis tout à fait disposé à ce que nous puissions avoir un débat ensemble, mais ce n'est pas l'objet de la présente délibération.

Sur ce, je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Pour Lyon vote contre.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1167 - Lyon 3e - ZAC Part-Dieu Ouest - Programme des équipements publics - Approbation de la modification n° 1 - Lancement de l'opération n° 63008005 - Affectation d'une partie de l'AP 2015-6 - Programme 00016 - Rectificatif

Rapporteur : M. MAES Bertrand

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant 1167, la parole est à Monsieur Maes.

M. MAES Bertrand, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je précise seulement que c'est moi qui intervins, parce que mon collègue Raphaël Michaud doit se déporter en raison de son poste au Conseil d'administration de la SPL Part-Dieu et qu'en ce qui me concerne, je suis le projet Part-Dieu dans le cadre de mon mandat dans le 3e arrondissement.

Je m'exprime sur les trois délibérations relatives au projet Part-Dieu, même si nous sommes appelés à voter ces délibérations séparément.

Ces trois délibérations sont donc relatives à la réorientation du projet Part-Dieu, réorientation qui vise notamment à limiter la densification programmée du quartier, limiter la surface tertiaire à construire, augmenter la part de logement social, donner plus de place aux modes doux ou encore aux espaces verts.

D'une façon générale, autant que faire se peut à ce stade avancé de l'aménagement du quartier, à rompre avec la logique, qui voulait concentrer toujours plus de tertiaire à la Part-Dieu, au nom d'une sorte d'attractivité, de compétitivité, de dynamisme du territoire.

Cette réorientation était une promesse importante de notre campagne et nous sommes heureux qu'elle puisse être actée après à peine plus d'un mandat. Nous saluons le travail de la SPL Part-Dieu, qui a pu nous proposer si rapidement cette révision de programme.

Bien entendu, nous regrettons que cette réorientation intervienne si tard dans l'histoire du projet, car beaucoup de dés sont déjà jetés et, ne nous mentons pas, le quartier va de fait se densifier dans les années à venir.

Cette réorientation, c'est notamment 15 % de surface en plus au programme des équipements publics, avec un boisement rue Bouchut en lieu et place d'une réouverture à la circulation, une place du Lac réaménagée et agrandie en un parc vers le nord, une place des Martyrs de la Résistance rénovée. C'est aussi une place plus importante accordée au logement social et abordable dans les logements restant à construire, à hauteur de 40 % au sens la loi SRU.

Mais, ce qui me semble de loin le plus important dans cette réorientation, c'est ce qui ne sera pas visible. J'entends précisément tous les bâtiments tertiaires qui ne seront pas construits.

La réorientation du projet Part-Dieu, c'est une réduction de 100 000 mètres carrés de la surface à construire, dont un peu moins de 90 000 mètres carrés de bureaux. 90 000 mètres carrés de bureaux, ce sont environ trois tours Oxygène ou Silex 2 ou encore quatre Campus Orange ou bien enfin sept immeubles comme celui de la CARSAT rue Flandin.

Il était grand temps de sortir du gigantisme qui avait prévalu jusqu'ici. Car là où certaines personnes ne voyaient que les bienfaits de l'attractivité d'un quartier d'affaires à rayonnement européen, nous voyons dans la construction effrénée de tertiaire le fait générateur de la tension sur le logement, les équipements publics et les infrastructures, notamment de transport, dans un cadre qui dépasse bien entendu le carré délimité par Paul Bert, Garibaldi, Deruelle et les rails.

En effet, construire massivement du bureau à Lyon aujourd'hui, qu'est-ce que cela signifie ? D'abord, siphonner l'activité des grandes villes ou petites métropoles alentour (Vienne, Bourgoin, Bourg-en-Bresse, Roanne, etc.), dans la logique de compétitivité entre territoires si chère à certains, qui oublient que, qui dit compétition dit certes gagnant, mais aussi perdant.

Dit autrement, cela ne signifie pas création d'emplois et baisse du chômage, cela signifie déplacements des emplois. Cela signifie par conséquent favoriser et encourager la croissance démographique de la Métropole au détriment d'autres territoires. Lorsque l'on construit du bureau, on attire de fait des populations de travailleurs et travailleuses qui doivent se loger, si possible, pas trop loin du bureau.

Cela fait du monde à loger donc, du logement à construire ici pour autant de logements vacants là-bas.

À construire, soit en étalant la surface de l'aire urbaine métropolitaine, donc en artificialisant les sols, mais comment imaginer préserver la biodiversité en continuant d'artificialiser des sols ? Comment espérer nourrir localement notre Métropole en agrandissant sa surface et en grappillant des terres agricoles ?

Ou alors des logements à construire en continuant à densifier. Mais comment imaginer garder une qualité de vie acceptable pour les habitantes et habitants si notre ville continue sans cesse à se densifier ?

Du monde à loger donc et, en attendant de construire, de la tension sur le logement et des prix de l'immobilier qui s'envolent.

Espérer réduire la tension sur le logement tout en faisant tout pour que la population de la ville ne cesse de croître, c'est comme essayer de

remplir la baignoire en oubliant de la boucher. C'est possible. Reste à savoir à quelle vitesse on est normalement capable de construire.

Du monde à loger et, bien entendu, à transporter. Les voisins pourront témoigner du ballet incessant de camions, de pelles, de grues, pour les chantiers d'agrandissement de la Part-Dieu et de construction de la voie L.

Et pourtant, comme si ce n'était pas suffisant, il y a trois ans de cela, considérant la logique de croissance infinie de la Métropole comme une fatalité, on débattait encore de savoir s'il fallait ajouter d'autres voies à la Part-Dieu, moyennant des projets pharaoniques à plusieurs milliards d'euros, de nombreuses années de nuisance pour le quartier et bien au-delà et, bien entendu, un impact environnemental certain.

Le Covid et le télétravail ont peut-être changé la donne. C'est possible. L'avenir dira si le changement est structurel. Quoi qu'il en soit, le mouvement de certaines populations vers les petites villes, qui semble émerger, montre bien à quel point la logique du toujours plus, toujours plus grand, plus haut, plus dense, ne fait plus recette. En réalité, l'attractivité ne passe plus par la construction de gratte-ciel.

Il était temps de dire stop. Il fallait pour cela une volonté politique. C'est ce qu'amorcent ces délibérations, certes, malheureusement, un peu tard, le tout pour un coût modique au regard de l'ampleur des décisions, à savoir de l'ordre de 7 millions d'euros sur neuf ans pour les collectivités Ville et Métropole et, en l'occurrence, environ 500 000 euros pour la Ville. Nous nous en félicitons et je vous invite à voter favorablement ces rapports qui ont reçu un avis favorable de la Commission et du Conseil d'arrondissement du 3e.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Maes.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Monsieur Képénékian, c'est à vous pour 7 minutes.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

J'ai bien écouté votre Adjoint, Monsieur Maes, et je crois que je ne vais pas trop changer ce que j'avais préparé.

Quoi ne sert de modifier l'histoire pour justifier ou valoriser des projets, sauf si l'on a peur de ne pas aller assez loin dans ce qui était réellement proposé et on sent déjà des limites dans le projet.

En vous écoutant dans les médias, en lisant les délibérations, on a l'impression que vous avez récupéré un monstre – si cela n'a pas été dit, c'était presque – et que, grâce à votre action, il va se transformer en aménagement vertueux et respectueux de l'environnement.

Vous seriez ainsi les sauveurs de notre ville en la rendant agréable à vivre, contrairement à vos prédécesseurs, qui dégradaient les conditions de vie de nos concitoyens.

Je vous suggère de lire ou de relire le livre de Charles Delfante, l'architecte urbaniste qui a pensé ce projet, qui, en 2009, c'est-à-dire assez tard, a écrit ce livre magnifique, Le succès d'un échec. Tout est dit déjà dans ce petit livre.

Mais il convient de rappeler ce qu'est la Part-Dieu sans caricature si l'on veut agir pour son avenir. Il faut en effet partir du réel si l'on veut agir avec méthode.

La Part-Dieu est un grand pôle culturel, avec notamment la plus grande bibliothèque municipale de France et un auditorium largement reconnu. Nous le voyons d'ailleurs au nombre de délibérations que nous votons le concernant.

C'est un pôle de commerces, avec le plus grand centre commercial urbain en Europe, qui vient d'être rénové, embelli et ouvert.

C'est un centre administratif et tertiaire, le deuxième derrière la Défense, ce qui définit son identité, une de ses réalités.

Tout cela au cœur d'un pôle d'échange multimodal extrêmement complet et performant, avec une gare TGV, trois lignes de tramway, le Rhône-Express, des lignes directes, peu importe, je n'insiste pas.

Il s'agit d'un quartier central pour notre ville et notre agglomération, un quartier central pour les Lyonnaises et les Lyonnais. Vous semblez nier cette identité multiple et nous laisser croire que la Part-Dieu était seulement destinée à centraliser les activités tertiaires de toute la ville, voire de toute l'agglomération. C'est là encore nier les réalisations qui ont été faites dans les mandats précédents, à l'exemple de Gerland, de la Confluence ou du Carré de Soie, qui sont aussi déjà, ces extensions, au sein de notre territoire.

C'est nier le caractère multipolaire de notre Métropole qui doit être renforcé, nous sommes bien sûr d'accord, de même que son dynamisme, qui n'a fait que croire ces dernières années, créant des emplois pour de nombreux Lyonnaises et Lyonnais.

D'autre part, il convient de rappeler les enjeux du projet Part-Dieu tels qu'ils ont toujours été définis et tels qu'ils doivent se poursuivre, un quartier vivant avec l'éclatement et l'ouverture du centre commercial (nouveaux cinémas, nouvelles terrasses, food court, la rénovation de certains espaces publics, l'animation des pieds d'immeubles avec le principe de socles actifs à l'exemple de la rue Desaix).

Un quartier à vivre avec des opérations en cours pour créer plusieurs milliers de logements pour un total de 105 000 mètres carrés, dont 40 % de locatif social ou en intermédiaire. Et il est à ce titre paradoxal qu'avec votre réorganisation du projet, vous réduisiez le nombre de logements à construire pour un secteur qui en manque terriblement.

Un quartier plus accessible aux piétons et aux cyclistes, avec la suppression de dalles, la rénovation des espaces publics, l'aménagement de pistes cyclables. Il existe d'ailleurs une relation assez directe, si l'on en croit les cartes des voies lyonnaises que vous avez dévoilées la semaine dernière, entre ces installations que vous présentez et comme une traversée de la Part-Dieu agréable à vélo.

Un quartier où les transports en commun ont la priorité, je n'insiste pas.

Un quartier plus agréable à vivre avec davantage de végétation, comme avec l'extension de la place du Lac ou de l'aménagement de la place des Martyrs de la Résistance. Une idée que vous faites vôtre, mais que nous avons portée depuis le début du projet.

Et oui, un quartier où habiter, où travailler, avec un développement raisonné, échelonné et coordonné de l'offre de bureaux.

En définitive, et si l'on place dans une réflexion plus globale, votre projet contient beaucoup de communication pour assez peu de changements. En tout état de cause, il ne représente pas une révolution, seulement une évolution sur bien des points, et on le comprend, qui, de notre point de vue, ne vont pas dans le bon sens.

Quelques symboles, comme l'arrêt des nouveaux projets d'immeubles de grande hauteur, sans nécessairement en expliquer les fondements écologiques au regard des évolutions technologiques et de la nécessaire lutte contre l'étalement urbain, parce qu'une fois de plus, Lyon n'est pas une île, mais ce qui n'est pas accueilli ici le sera ailleurs et pas toujours avec les mêmes facilités.

En tout état de cause, la méthode que vous utilisez sur ce sujet est, nous semble-t-il, irrespectueuse du travail réalisé par tous ceux qui vous ont précédés, les élus, tous les élus, y compris des écologistes. Peut-on rappeler ici le travail de Gilles Buna, qui, dans les fonctions qui étaient les siennes, a porté ce projet avec pragmatisme et sans idées préconçues. Et tous ceux qui étaient dans la majorité d'hier et qui sont aujourd'hui dans la vôtre et qui ne s'y étaient pas opposés. Les représentants des habitants, des activités économiques et de nombreux utilisateurs de ce hub métropolitain.

Et, bien sûr, c'est de l'irrespect envers les agents des différents services de nos collectivités, l'équipe de la SPL, leurs partenaires, les prestataires, pourtant largement reconnus.

Monsieur le Maire, en préambule de ce Conseil, je vous ai parlé de garder le contact avec la réalité, pour la changer, mais garder le contact. Sur ce sujet comme d'autres, il me semble que ce ne soit pas tout à fait le cas ou du moins une partie de la réalité est laissée de côté, notamment en ce qui concerne les externalités négatives de vos choix, à commencer par leur impact sur l'étalement urbain, dont les impacts extrêmement négatifs sur notre environnement.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération et les deux autres qui concernent la Part-Dieu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Croizier pour 8 minutes, c'est à vous.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Les trois délibérations que vous nous proposez concernent l'opération Lyon Part-Dieu et plus spécifiquement la mise à jour technique et financière du dossier de la ZAC Part-Dieu Ouest, à travers la modification du programme des équipements publics, un avenant numéro 2 permettant

d'intégrer au programme la place des Martyrs de la Résistance et enfin l'augmentation de la participation de Lyon à l'équilibre de l'opération. Quelques remarques sur ces trois dossiers.

Avant, il s'agissait de « faire de la Part-Dieu un quartier plus agréable à vivre », mais ça, c'était avant. Maintenant, il s'agit de le transformer en « un quartier à vivre ». Subtil changement.

Concernant l'évolution du programme de construction, si je le résume de façon un peu brutale, le nouveau projet consiste à diminuer l'ensemble de la surface de plancher d'environ 100 000 mètres carrés, dont 85 000 mètres carrés de moins en tertiaire et 15 000 mètres carrés de moins en logements. Ces 15 000 mètres carrés de moins en logements représentent une baisse de 11 %, qui se traduit par :

- une baisse de 13 000 mètres carrés des logements en accession libre ;
- une diminution forte de - 65 % environ de 10 000 mètres carrés des logements intermédiaires.
- et la création de 9 500 mètres carrés de logements en BRS, le nombre de mètres carrés de logements locatifs sociaux traditionnels restant donc in fine quasiment le même. En résumé, l'essentiel est la création de 9 500 mètres carrés de logements en bail réel solidaire, le nombre de mètres carrés de logements locatifs sociaux restant le même.

Nous allons donc construire moins de logements, beaucoup moins de logements intermédiaires, moins de logements en accession libre, mais une surface qui certes est intéressante, j'en conviens, en BRS.

Ceci vous permet d'afficher un pourcentage de logements loi SRU d'environ 40 %, tout en construisant moins, là où pourtant c'était non seulement possible, mais pertinent.

Concernant l'immobilier tertiaire, la baisse de 85 000 mètres carrés de construction s'accompagne d'une hausse de 18 mètres carrés de la taxe aménageur, découverte elle aussi par les professionnels dans la presse.

Là aussi, si je résume votre projet, il s'agit de sacrifier l'îlot de la place de Milan, de ne pas acheter donc cet immeuble du SYTRAL, qui est maintenu, n'en déplaise à Monsieur le Vice-Président Payre dans son jus, et d'ainsi de ne pas alourdir le bilan financier de la ZAC. Cet immeuble nécessitera donc un investissement du SYTRAL à venir sans en retirer les 25 millions d'euros de recettes prévues initialement. Nous saurons à la fin si l'équilibre financier était judicieux.

L'avenant numéro 2, lui, intègre la place des Martyrs de la Résistance dans le périmètre des travaux. Comme en parallèle nous apprenons dans la presse la création d'un super-block sur ce même secteur, il convient de veiller à l'articulation de ces deux objets.

Je constate que le 3e arrondissement a bien de la chance de se voir ainsi gratifier d'une rénovation de place supplémentaire, place qui, au demeurant, est plus éloignée de la Part-Dieu que la place de l'Europe dans le 6e, 6e arrondissement qui concourt pourtant également, lui, au PEP du projet Part-Dieu, avec l'école Jean Jaurès, située sur cette fameuse place de l'Europe.

Concernant les équipements publics, le choix des mots est important. Vous nous indiquez qu'il s'agit d'avoir une politique de frugalité. Je ne sais pas si cette frugalité dépasse la sobriété en allant jusqu'à l'abstinence, mais toujours est-il que ce quartier agréable à vivre, où la part de logements sociaux plus BRS est renforcée, n'a absolument pas l'accompagnement prôné par ailleurs. Il n'est absolument pas à la hauteur du projet et je le dis d'autant plus volontiers que nous avons déjà fait cette remarque sous l'ancien mandat.

Si nous relisons avec attention les délibérations proposées, en fait, il ne s'agit pas d'équipements publics supplémentaires, mais d'espaces publics supplémentaires. Les classes et la crèche supplémentaires prévues initialement ne suffisent pas à créer un quartier à vivre. Locaux associatifs, salles de sport, d'activité, étaient indispensables sur ce projet.

En ce qui concerne la végétalisation et la circulation dans ce périmètre, j'avais posé un certain nombre de questions au conseil de la SPL Part-Dieu et demandé l'envoi de documents nécessaires à l'analyse de certains choix. Il s'agit de la fermeture de la rue Bouchut et de la rue Pompidou, pour lesquelles notre groupe émet les plus grandes réserves. Au-delà du fait que la construction même de la gare a été réalisée avec l'ouverture de Pompidou, ces deux modifications structurantes vont forcément avoir un effet de report de circulation sur les quartiers proches, dont le 6e arrondissement.

Les conclusions de l'étude de circulation CITEC, mandatée par la SPL, et qui nous ont été présentées en Commission à la Métropole, succinctement, font apparaître qu'il n'y aura pas de souci majeur. Quelle surprise ! Tout en précisant que l'hypothèse de flux entrant a été abaissée de 25 %. Nous attendons toujours la communication de cette étude dans sa totalité, Monsieur le Maire. Vous qui êtes aussi Président de la SPL Part-Dieu, comment se fait-il qu'il faille tant de temps pour recevoir les documents demandés ? Il est donc acté que, si nous les recevons, ce sera après le Conseil métropolitain de lundi dernier et après le Conseil municipal de ce jour. C'est cela qui, sans doute, doit s'appeler transparence et respect du droit à l'information des élus.

Quant à la végétalisation, qui était un axe à améliorer, nous en convenons, nous avons souhaité sur ce point comme sur les autres avoir une réelle comparaison entre ce qui était déjà lancé et ce que votre réorientation du projet apporte.

Monsieur le Maire, le Président de la Métropole a refusé l'organisation d'une Commission générale pour présenter les aménagements du projet, passant donc outre le règlement intérieur de la Métropole. Nous n'avons toujours pas l'accès avant les délibérations aux éléments demandés pourtant depuis juin en Conseil de la SPL, éléments structurants pour les choix pris sur l'espace public, et vous n'accompagnez pas une évolution sociale par des équipements publics complémentaires, point déjà limite dans le projet précédent.

Vous comprendrez donc aisément que notre groupe Droite, Centre et Indépendants votera contre cette délibération, ainsi que contre les deux autres délibérations présentées plus tard.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Croizier.

Pour le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Emmanuel Giraud.

M. GIRAUD Emmanuel : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Le développement de notre Métropole a longtemps répondu à un modèle d'intensité urbaine basé sur une combinaison densification/masification ayant pour objectif louable d'une maîtrise de la consommation d'espaces et d'une optimisation des usages d'équipements ou des dessertes par les transports en commun.

La Ville de Lyon a d'ailleurs regagné 100 000 habitants depuis les années 90, essentiellement grâce à la densification.

Ce modèle de ville compacte et d'intensification urbaine est aussi prôné par l'État et inscrit dans la récente loi climat et résilience à travers le chantier « Zéro artificialisation nette ». Même le rapport de la conférence citoyenne pour le climat émet des propositions pour la densification de la ville existante.

Pour aborder plus sereinement ce débat du projet Part-Dieu, le vrai sujet est bien sûr celui de la qualité urbaine, qui lui-même conditionne l'acceptabilité de la densification. Finalement, tout est question de curseur !

Force est de constater que le projet Part-Dieu dans sa programmation actuelle positionnera le curseur d'acceptabilité du projet dans le rouge.

Nous sommes toutes et tous convaincus qu'il faut changer de modèle : construire une Métropole à taille humaine, avec une activité économique diversifiée, avec une cohabitation de toutes les mobilités. Et surtout une Métropole habitable où l'on peut se loger.

C'est une demande forte des habitants et habitantes qui ne peuvent pas accepter de vivre à des dizaines de kilomètres de leur lieu de travail. C'est une demande récurrente des entreprises, car le manque de logements est un frein à leur attractivité et nous l'avons évoqué dans une délibération précédente sur la politique du logement social.

Ce nouveau modèle que nous proposons passe par des réorientations fortes de projets déjà engagés. L'opération Part-Dieu l'illustre parfaitement.

Notre groupe retient notamment que le programme de construction modifié :

- Diversifie l'offre résidentielle ;
- Augmente la part de logements sociaux ;
- Inclut une part de logements en bail réel solidaire pour qu'au cœur de la Métropole, on puisse encore trouver des formes de propriété à un

prix abordable.

On ne peut pas soutenir il y a moins d'une heure que la Ville de Lyon ne construirait pas suffisamment de logements dans les années à venir et ne pas faire preuve de bienveillance lorsque l'on fait plus de place au logement social dans ce projet majeur situé en cœur de ville.

Enfin, au plan économique, nous n'oublions pas que la Part-Dieu est le deuxième pôle tertiaire et de décision de France. Bien sûr, le volume d'emplois y est porté par les grands comptes et les grandes entreprises.

Mais aujourd'hui, nous sommes là encore dans un moment de transition. D'abord le marché de la Part-Dieu est actuellement tiré par les TPE et les PME qui sont à la recherche de surfaces beaucoup plus restreintes.

Par ailleurs, il subsiste beaucoup d'inconnues sur les formes que va prendre le travail, notamment dans les grandes entreprises. Je pense bien sûr à l'éventuelle augmentation du télétravail. On manque certes encore de recul, mais la sagesse nous pousse à ne pas envisager un développement comme on le pensait des années 1970 aux années 2010.

Désormais, les entreprises tertiaires privilégient le principe du flex office, selon un ratio de 0,7 ou 0,8 poste par personne. Il nous faut désormais une offre immobilière plus flexible et plus sobre ou plus frugale, comme on le souhaite.

« Ce que je trouve intéressant dans la configuration de l'agglomération, c'est cette multiplicité des pôles et la volonté de la Métropole, c'est de rééquilibrer le territoire entre son centre et sa périphérie. C'est ce qu'avait fait la majorité précédente en créant de nouveaux parcs tertiaires. On ne peut pas décréter qu'elles iront toutes à Givors. Il faut que des infrastructures répondent à l'accessibilité de ces nouvelles zones comme au Carré de Soie, à Vaise ou Gerland. »

Ces propos ne sont pas les miens, j'ai bien trop de respect pour la commune de Givors. Ils ont été tenus par le président départemental de la FNAIM Entreprises dans une interview dans le dernier Nouveau Lyon du mois d'octobre.

Si les professionnels de l'immobilier d'entreprise le disent, alors cette orientation ne constitue pas à l'évidence une erreur d'appréciation de notre part. Vive la multipolarité économique à la Part-Dieu, au Carré de Soie, à Gerland et surtout à Vaise !

Oui, pour éviter l'asphyxie, il nous faut moins massifier.

Oui, pour éviter l'asphyxie, il nous faut mieux équilibrer l'accueil d'entreprises sur un ensemble de sites économiques dédiés déjà existants en renouvellement urbain, comme c'est le cas à Vaise, au Carré de Soie, à la Saulaie, bien connectés par les transports en commun, au sein de la Métropole.

Notre groupe votera très favorablement ces modifications d'un projet emblématique, répondant mieux aux nouveaux enjeux sociétaux de notre Métropole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Giraud.

Pour le groupe Les Écologistes, Monsieur Ekinci.

M. EKINCI Akif : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Voilà un dossier sur lequel chaque sensibilité politique de cette assemblée trouver l'occasion de présenter sa vision sur l'avenir d'un quartier emblématique de la Part-Dieu et, plus globalement, sur sa conception de l'espace urbain à l'heure des enjeux climatiques et sociaux.

Je tiens à le souligner, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention les précédentes interventions de mes collègues et donc je ne reviendrai pas sur l'histoire, sur l'identité ni sur les atouts indéniables de ce quartier de la Ville de Lyon, qui a été longuement cité par Monsieur Képénékian.

Cela étant, j'aimerais spécifiquement m'atteler quelques instants sur une question fondamentale qui est celle de savoir pourquoi la réorientation du projet Part-Dieu est-elle un sujet important pour notre majorité municipale.

Pour répondre à cette question, il faut à mon sens prendre de la hauteur et avoir une vision globale du sujet qui ne soit pas déconnectée des réalités qui nous entourent, parce que nous ne pouvons pas réduire le débat entre ceux qui sont partisans des IGH et ceux qui ne le sont pas.

Comme vous le savez, la crise sanitaire et écologique que nous traversons nous a démontré et nous démontre encore la nécessité de repenser nos modes de vie et notre modèle urbain face aux défis climatiques et sociaux.

Si nous pouvons saluer les efforts réalisés par nos prédécesseurs pour végétaliser certains secteurs du quartier de la Part-Dieu, je pense notamment à l'implantation des arbres le long de la rue Garibaldi, l'esplanade Mandela ou la place Francfort, nous regrettons qu'ils aient contribué à la tertiarisation et à la minéralisation du quartier au détriment de la qualité de vie et du bien-être de ses habitants et usagers.

Pour notre majorité, la réorientation du projet Part-Dieu apparaissait donc comme un acte indispensable pour tenir compte des besoins exprimés par les principaux intéressés, habitants et usagers, du réchauffement climatique et de ses effets sur la ville ou encore de la crise du logement qui frappe actuellement toutes les grandes villes, quelle que soit la couleur politique des exécutifs locaux.

Nous comprenons de la présentation qui a été faite par Monsieur l'Adjoint que la nouvelle mouture du projet Part-Dieu vise à développer les modes doux, avec notamment le doublement des pistes cyclables et des surfaces piétonnes, renforcer la qualité de vie des habitants et des usagers du secteur par la création de nouveaux espaces publics et par l'accroissement de la végétalisation et enfin rééquilibrer la production de bureaux et de logements, avec notamment la baisse de 100 000 mètres carrés de surface de bureaux et une hausse de 46 % du nombre de logements abordables.

Cette nouvelle trajectoire se résume donc par plus de végétalisation, plus de mobilité douce, plus d'espace public et plus de logement abordable. Voilà des engagements forts auxquels notre groupe souscrit pleinement.

J'aimerais également revenir sur les inquiétudes exprimées par nos collègues de l'opposition concernant les effets de cette réorientation sur l'attractivité économique du quartier et de la ville.

À l'inverse de nos collègues, nous sommes profondément convaincus qu'il n'y aurait pas d'impact négatif sur le dynamisme économique de ce quartier. Pourquoi ? Parce que, d'une part, la nouvelle version du projet conserve dans son programme de construction plus de 250 000 mètres carrés de surface tertiaire à construire, ce qui n'est pas un volume négligeable à l'échelle du quartier, et d'autre part, cette révision du projet permet un meilleur alignement avec le contexte immobilier actuel, puisqu'elle prend en compte la volonté des entreprises de type TPE, PME, qui souhaitent disposer de surfaces plus réduites et plus flexibles, la normalisation du télétravail dans la culture interne des moyennes et grandes entreprises et enfin la tendance des entreprises à vouloir s'implanter également sur d'autres quartiers, comme à Confluence ou à Gerland, mais aussi sur d'autres communes au sein de la Métropole de Lyon.

Nous espérons que ces précisions permettront de dissiper leurs craintes et leurs inquiétudes, qui sont tout à fait légitimes.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, permettez-moi donc de vous dire, mes chers collègues, que c'est avec une grande fierté que le groupe Écologistes votera en faveur de cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Ekinci, je crois que tout est dit.

Une explication de vote, Monsieur Cucherat, allez-y.

M. CUCHERAT Yann : Je vais faire une explication de vote sur ce sujet, puisque nous pensions initialement que vous alliez vous en tenir au rapport technique. Nous nous sommes rendu compte que la présentation était beaucoup plus large. En matière d'orientations de la Part-Dieu, nous sommes en profond désaccord, tout d'abord parce que ce n'est pas un pôle économique exclusif sur la Ville de Lyon. Ce sont 20 % environ des entreprises qui y sont installées. Nous aurions pu parler de Vaise, du Carré de Soie ou de Gerland, où un pôle économique majeur s'y développe profondément. Mais c'est un symbole fort pour notre ville, qui témoigne à la fois de son dynamisme, de sa puissance, de sa force. Nous pensons que c'est un moyen d'attractivité pour les entreprises loin d'être négligeable. Sa position stratégique en plus avec la gare la Part-Dieu nous semble essentielle. Cela a été redit, mais c'est pour cela que des investissements forts avaient été conçus précédemment sur ce site-là.

De surcroît, en diminuant de 100 000 mètres carrés la construction sur ce territoire, vous allez baisser automatiquement d'environ 20 % les logements qui étaient prévus là-bas. De ce fait, pour nous, vous commettez deux erreurs. La première est que vous ne répondez pas à la demande de logement croissante et que vous favorisez ainsi l'augmentation des prix, et vous réduisez aussi l'attractivité de notre ville pour les entreprises qui souhaiteraient s'y installer, qui ne vont pas avoir de mal à aller voir dans d'autres capitales européennes ce qui s'y passe. Vous

grevez donc ici les finances de la Ville, qui vont être impactées des taxes que les entreprises auraient pu leur verser.

Ce sont deux visions politiques totalement différentes. À ce titre-là, nous voterons contre et je crois que Gérard Collomb, dans ses précédentes interventions, avait bien détaillé notre vision sur la Part-Dieu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Les groupes Droite, Centre et Indépendants, Pour Lyon et Progressistes et Républicains votent contre.)

(Mmes Croizier, Dubois-Bertrand, Runel et MM. Doucet et Michaud ne prennent pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1171 - Lyon 2e - Pôle d'échange multimodal de Lyon Perrache - Phase 2 - Convention de financement des études d'avant-projet (périmètre espaces publics) et avant-projet sommaire (périmètre bâtiment voyageurs)

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du rapport suivant, 1171, Madame Hénocque, c'est à vous.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Cette délibération 1171 vous propose l'adoption de la convention entre la Métropole, l'État, la Région, la Ville de Lyon, la SNCF et la SPL Lyon Confluence pour le financement d'études nécessaires à la phase 2 de la transformation du pôle d'échange multimodal de Perrache.

Je ne détaillerai pas la délibération dont vous avez pris connaissance, simplement rappeler que le centre d'échange de Perrache date de 1976, qu'il a beaucoup vieilli et qu'il fracture la Presqu'île. Heureusement, le projet « Ouvrons Perrache », engagé depuis plusieurs années, a vu plusieurs ouvrages livrés pendant la phase 1. Il est question ici de la phase 2, pour laquelle les élus de la majorité ont pris le temps de retravailler le cahier des charges, notamment pour revenir à la quintessence du projet : simplifier les circulations entre le nord et le sud, tant pour les riverains que pour les voyageurs, retrouver l'écriture architecturale claire de ce patrimoine du XXe siècle, réhabiliter ce bâtiment vétuste en lui associant les usages du XXIe siècle, tels que les modes doux ou la logistique urbaine, ou encore rendre possible le développement de la gare dans une logique de mobilité décarbonée.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame Borbon, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme BORBON Delphine : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous votons aujourd'hui la convention de la phase 2 du projet « Ouvrons Perrache ».

Le quartier Perrache-Confluence s'est longtemps trouvé enclavé et isolé du reste de la Presqu'île par la présence de cette frontière infranchissable qu'était la gare de Perrache.

Cela a commencé à s'inverser depuis une dizaine d'années.

Le projet « Ouvrons Perrache », lancé sous les mandats précédents, devenait une étape majeure dans le désenclavement du quartier. Il était nécessaire de reconnecter les deux parties de la Presqu'île. Le pari lancé il y a plus de 15 ans a porté ses fruits.

La première phase du projet est une réussite. La gare est déjà plus accessible, la circulation entre le nord et le sud est facilitée, le tunnel lumineux et la voûte France Pejoat offrent un couloir de circulation réservé aux modes actifs très appréciés. Perrache devient donc plus confortable, plus agréable et permettra de répondre à l'accroissement du nombre d'usagers et de voyageurs qui se verra doublé en 2030 d'après les projections, soit passera à 200 000 personnes.

La deuxième phase concerne maintenant le nord. L'environnement, l'accès à la gare et au CELP seront apaisés et favorables à l'intermodalité. Le centre d'échange proposera un pôle d'activités de proximité, en lien avec les enjeux urbains, environnementaux et participera au lien social.

La gare, avec entre autres la démolition de la passerelle, s'ouvrira totalement sur la ville. La transformation des gares a pour objectif de désenclaver le cœur de l'agglomération de ses automobilistes. Elles se doivent d'être des endroits accessibles et agréables. Cela fait partie d'un plan d'ensemble avec le développement des autres mobilités.

Nous sommes heureux que vous repreniez la deuxième phase, telle qu'elle était prévue au départ. On ne peut avoir une vision globale du territoire sans porter un regard attentif sur son histoire.

À l'heure du bilan, au moment de s'attribuer les réalisations, cela rappellera que la continuité de l'action publique, c'est aussi savoir reconnaître qu'avant votre arrivée, notre territoire n'était pas dénué de projets innovants et prenant en compte les enjeux de notre temps.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(M. Oliver ne prend pas part au vote.)

(M. Doucet ne prend pas part au vote.)

(MM. Lungenstrass et Michaud ne prennent pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

J'ouvre une petite parenthèse sanitaire constatant un petit relâchement en ce début d'après-midi dans la rigueur du port du masque. J'appelle les uns et les autres à faire attention. Nous avons établi une règle dès le début, on porte le masque quand on ne prend pas la parole et vous pouvez l'ôter quand vous la prenez.

Merci à tous de respecter cette règle commune.

2021/1165 - Lyon 1er - Convention d'ouverture au public des espaces extérieurs du bastion Saint-Laurent - Lancement de l'opération n° 60VPA7 - Ouverture et restauration des cours et traboules 2021-2026 - Affectation d'une partie de l'AP 2021-3 - Programme 00016 - Retiré

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Retiré)

2021/1160 - Opération n° 60022021 «Réfection globale des murs d'enceinte et murs intérieurs des cimetières» - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme AP 2021-1, programme 20012

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas
(Adopté.)

2021/1161 - Lancement de l'opération 60022020 «Réfection des allées et circulation dans les cimetières lyonnais 2021-2026» et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 20012

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas
(Adopté.)

2021/1162 - Lancement de l'opération 60022016 «Rénovation des ferronneries et serrureries des portails monumentaux des cimetières lyonnais 2021-2026» et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 20012

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas
(Adopté.)

2021/1163 - Lyon 4e - Square Saint-Eucher - 68 rue Eugène Pons - Approbation d'une convention financière entre la Ville de Lyon et le Syndic SAGI-TER à titre de participation financière à l'étude structurelle du mur mitoyen avec la copropriété le Jardin Saint-Eucher - Opération n° 60023849, AP n° 2021-2, programme 20012

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas
(Adopté.)

2021/1172 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2021 pour un montant total de 9200 euros - Autorisation de solliciter une subvention de 50000 euros auprès de l'État au titre de l'année 2021 pour ce dispositif

Rapporteur : M. CHIH Mohamed
(Adopté.)

2021/1173 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2021 pour un montant total de 5266 euros - Rectificatif

Rapporteur : M. CHIH Mohamed
(Adopté.)

2021/1168 - Lyon 3e - Opération d'aménagement Lyon Part-Dieu - Avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique du PEM Part-Dieu entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la SPL Lyon Part-Dieu - Adaptation de l'opération n° 63008004 «Projet Part-Dieu - Infrastructures hors ZAC - CMOU PEM Part-Dieu» et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-6 Programme 00016

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(Les groupes Droite, Centre et Indépendants et Progressistes et Républicains votent contre.)
(Mme Dubois-Bertrand, Runel, Croizier et MM. Doucet et Michaud ne prennent pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1169 - Lyon 3e - ZAC Part-Dieu Ouest - Convention de participation financière de la Ville de Lyon à l'équilibre de l'opération - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 - Adaptation de l'opération n° 63008003 «ZAC Part-Dieu Ouest - Participation au déficit de la ZAC» et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-6 Programme 00016

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(Les groupes Droite, Centre et Indépendants et Progressistes et Républicains votent contre.)
(Mme Dubois-Bertrand, Runel, Croizier et MM. Doucet et Michaud ne prennent pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1166 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'Agence d'Urbanisme de l'Aire métropolitaine lyonnaise et la Ville de Lyon - Années 2021 à 2023

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(M. Michaud ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons désormais à l'examen des dossiers sans demande d'intervention du 1165 au 1173.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents.

Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaitent individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES

2021/1058 - Adoption du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Finances, Commande publique, Administration générale, Promotion des Services publics et Ressources humaines.

Madame Hénocque, c'est à vous pour le premier rapport.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La loi relative à l'ESS de 2014 impose aux collectivités dont le montant d'achats dépasse les 100 millions d'euros par an de se doter d'un Schéma de promotion des achats responsables.

Avec une commande publique s'élevant à 200 millions d'euros par an, la Ville de Lyon s'est dotée en 2016 de son premier SPAR.

S'il faut saluer la démarche et les premières réalisations, le bilan du SPAR est peu qualitatif : insuffisance d'indicateurs et d'objectifs chiffrés, des réalisations insuffisamment ambitieuses, par exemple sur le nombre d'heures insertion par an, ou encore des secteurs non couverts (la santé, l'égalité femmes-hommes, la performance environnementale de l'achat, le cycle complet, etc.).

Face à ce constat et aux enjeux écologiques et sociaux portés par le nouvel exécutif, nous vous proposons aujourd'hui un Schéma de promotion d'achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), permettant à la Ville de Lyon de tendre vers un achat 100 % durable.

En effet, la commande publique revêt un enjeu important pour répondre à nos missions de service public et réaliser la programmation des investissements. Par la même occasion, la Ville doit être exemplaire en termes de sobriété matière et énergie de ses achats, mais aussi créer des impacts positifs sur son territoire à travers le recours aux entreprises locales et l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Par cette commande publique exemplaire, la Ville incite les entreprises et ses divers fournisseurs à produire de manière plus durable en respect de l'environnement et de l'égalité parmi les salariés.

C'est un cercle vertueux qui est le reflet de notre vision de l'économie, une économie responsable, qui crée de la prospérité sur son territoire en limitant son impact sur l'environnement et la santé, tout en favorisant l'inclusion et l'égalité des salariés et des chefs d'entreprise.

Ces enjeux de transition écologique et sociale de l'achat public et de ses fournisseurs doivent être un objectif partagé. C'est pourquoi nous avons élaboré le SPASER en concertation avec l'exécutif, les arrondissements, l'opposition et les partenaires extérieurs.

Je souhaite également que son suivi soit assuré par un comité de pilotage composé des différents groupes politiques constituant notre assemblée.

Pour la définition de l'achat responsable propre à la Ville de Lyon, je vous invite à prendre connaissance dans le détail du SPASER. Vous verrez qu'elle englobe la question de l'environnement, de l'inclusion et de l'efficacité économique.

Vous verrez également que le SPASER est construit autour de quatre thématiques :

- Premièrement, un achat public au service de la transition écologique ;
- Deuxièmement, un achat public au service d'une ville plus inclusive ;
- Troisièmement, un achat public au service de la protection de la santé et d'une alimentation saine des habitants, habitantes et des agents de la Ville de Lyon ;
- Enfin, quatrièmement, un achat public au service d'un développement économique responsable et vertueux du territoire.

Dans ce dernier objectif, nous mettons particulièrement l'accent sur l'accompagnement des entreprises locales et de petite et moyenne taille dans leur accès à la commande publique, qu'elles soient de l'ESS ou non. C'est pourquoi nous organisons un événement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et les entreprises, dès le 5 octobre, pour leur présenter le SPASER et la programmation des investissements. Suivront diverses formations et actions d'accompagnement portées par la Direction de la Commande publique et les Chambres consulaires.

Pour chaque axe, nous avons défini des indicateurs de réussite précis et chiffrés, sur lesquels nous serons redevables. Quelques exemples :

Pour l'axe transition écologique, 100 % des marchés de prestations événementielles doivent inclure une démarche de progrès pour atteindre l'objectif zéro déchet en 2024 ;

- Pour la ville inclusive, porter la part des marchés de fourniture et de service dans l'ensemble des marchés avec une intégration d'un dispositif d'insertion à 30 % en 2023, puis à 50 % en 2026 ;

- Sur l'axe du développement économique, obtenir le label Relations fournisseurs et Achats responsables ou encore attribuer 50 % des marchés annuels ou très petites et moyennes entreprises du territoire.

Voici quelques exemples des objectifs et indicateurs de ce SPASER que nous souhaitons déployer dès le 1er octobre main dans la main avec le tissu économique local.

Cette délibération a obtenu l'avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Monsieur Képénékian, c'est à vous pour 7 minutes.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, en un mot le SPASER, que vous nous présentez aujourd'hui est le successeur du Schéma de promotion des achats responsables, qui s'appelait le SPAR, que nous avons mis en place en 2016 et qui, s'il méritait d'être revu, augmenté et amélioré sur certains points a démontré son intérêt et a donné de bons résultats.

À la première lecture, ce SPASER est rempli d'intentions louables et Madame la Première Adjointe vient de les rappeler. Comment ne pourrions-nous pas être d'accord avec ces nobles objectifs ?

Mais plus on entre dans les détails et dans les objectifs affichés et plus une petite inquiétude monte. Ne sommes-nous pas en train de confirmer ce vieil adage qui dit que le mieux est l'ennemi du bien ? N'est-on pas en train, sur un certain nombre d'aspects, de quitter une approche nécessairement pragmatique, pour entrer sur le terrain d'un certain idéalisme, pardonnez-moi ce terme ?

En effet, vous semblez vouloir pousser les curseurs le plus loin possible pour que la Ville de Lyon ne soit plus un poids pour la planète, si l'on se fie à vos déclarations, Monsieur le Maire. Principe général auquel on peut adhérer. Néanmoins, un tel objectif ne peut être atteint du jour au lendemain, ni même accompli par des évolutions radicales qui ne manqueront pas de déstabiliser le tissu économique local, sans parler de

mettre en difficulté les agents en charge de passer et de mettre en place ces marchés publics.

Alors, vous nous avez expliqué en Commission que vous alliez entrer en contact avec les entreprises avec lesquelles vous passez régulièrement des marchés publics pour les informer de l'évolution de vos exigences. C'est un premier pas. Mais attention de ne pas créer de la concurrence déloyale par cette action.

Attention également que toutes ces nouvelles exigences ne se traduisent pas non plus par une forte augmentation des coûts pour notre collectivité.

De même, de tels changements, en complexifiant grandement les marchés publics, vont augmenter la charge de travail des agents et rendre nécessaire un large plan de formation. Il faut que vous preniez garde de ne pas gripper la machine à vouloir avancer trop vite.

Enfin, nous souhaitons revenir plus particulièrement à votre volonté d'accorder 50 % des marchés publics éligibles à l'économie sociale et solidaire. Ce point nous inquiète tout particulièrement quant à son imprécision et à ses potentielles conséquences.

En effet, en Commission, vous n'avez pas su nous dire quels étaient les marchés éligibles. De même, vous ne semblez pas en mesure de différencier des secteurs dans lesquels l'ESS est mature et donc en capacité de répondre efficacement aux marchés de ceux dans lesquels elle était balbutiante ou dans lesquels la définition d'ESS manquait de clarté.

Vous n'avez pas su non plus nous dire quelle part représente aujourd'hui l'ESS dans l'économie locale et donc si une telle procédure considérant la place importante qu'occupe la Ville de Lyon au sein des marchés publics pouvait ou non être source d'instabilité, voire pouvait mettre en danger certaines de nos entreprises locales.

Toutes ces questions nous montrent l'importance du suivi de ce SPASER dans ses objectifs, dans les moyens mis à la disposition de sa réussite, mais aussi de la nécessaire évaluation de son déploiement et des possibilités d'adaptation.

Un projet d'une telle ampleur devra inévitablement faire face à des imprévus et doit donc être en mesure d'être adapté, révisé, voire recalibré. Nous serons avec mon groupe en tout cas vigilants à chacune de ces étapes et vous demandons la plus grande transparence dans son suivi, et nous serons attentifs aux critères d'évaluation que vous aurez définis.

Nous voterons bien sûr pour ce SPASER et je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Képénékian.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame Condemine, c'est à vous pour 3 minutes

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Les collectivités doivent être exemplaires en tant que donneurs d'ordre et aller toujours plus loin dans leurs exigences. Cela passe en effet par la commande publique, qui représente près de 10 % du produit intérieur brut français. Ainsi, par son volume, elle est un véritable levier pour le développement d'une politique socialement responsable et pour la transition écologique.

Ainsi, la Ville de Lyon adopta dès 2016, vous l'avez rappelé, son premier Schéma de promotion des achats responsables, document de référence, qui mettait en cohérence et renforçait une politique menée de longue date, un engagement fort, qui impliquait toutes les délégations et tous les services et qui fut pris alors dans un contexte marqué par le chômage de masse, la réduction des dotations aux collectivités locales et les préoccupations environnementales.

Le succès de cette démarche, tout comme le succès de la démarche aujourd'hui, est lié à l'implication de tous, l'implication des Adjoints à travers chacune de leurs délégations, l'implication de services et l'implication des entreprises du territoire soumises au code des marchés publics et soumises aux contraintes de ce code.

Nous avons alors à l'époque entrepris dans cet objectif un nécessaire travail partenarial avec les entreprises, tant nous étions convaincus que seule une démarche partagée serait gage du succès de la mise en œuvre de ce Schéma. Et, comme souvent, il est question d'équilibre.

Or, si les nouveaux critères que vous envisagez peuvent paraître vertueux sur le papier, leur mise en œuvre posera toutefois un certain nombre de problématiques dans l'équilibre concurrentiel. Car, à trop vouloir imposer des critères, sans en partager l'objectif et la réalité de la mise en œuvre avec toutes les entreprises potentiellement intéressées, vous prenez le risque qu'elles finissent par ne plus pouvoir y répondre du tout. Et le résultat serait donc à l'opposé de ce que nous souhaitons tous.

Je vous rappelle que les aides publiques octroyées souvent aux entreprises du secteur de l'ESS peuvent conduire à les avantager par rapport à leurs concurrents qui n'en bénéficient pas et vont risquer d'exposer notre collectivité à bon nombre de recours pour rupture d'égalité.

Car, si nous ne remettons pas en cause la valorisation essentielle de l'économie sociale et solidaire, nous savons qu'il faut garder la mesure, sous peine de voir se développer une rivalité contre-productive et délétère entre deux secteurs qui doivent rester complémentaire, d'un côté, les entreprises de l'ESS, aidées par les collectivités et les subventions diverses, et de l'autre côté, les entreprises du secteur privé, qui non seulement n'en bénéficient pas, mais doivent lutter pour garder et acquérir des parts de marché dans une période post-Covid particulièrement anxiogène pour elles.

Vous devez donc veiller à ce que ces aides ne soient pas discriminatoires et ne distordent pas la concurrence au détriment d'entreprises efficaces et innovantes qui ne demandent qu'à croître sur notre territoire.

Sans compter que le poids de l'ESS dans le tissu économique local actuellement ne semble pas assez conséquent pour lui réserver la moitié des marchés de la Ville.

Nous sommes pour une politique ambitieuse et affirmée en faveur du développement durable, mais pas au détriment des entreprises privées, qui ont déjà trop souffert pendant cette crise sanitaire.

C'est en œuvrant pour un développement durable pragmatique, concret, inclusif, que nous pourrions préserver un développement harmonieux et équilibré, une cohésion sociale et territoriale et un mieux vivre ensemble dans notre Ville.

Nous nous abstenons sur l'adoption de ce Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables, car votre volonté d'accorder 50 % des marchés publics au secteur ESS n'est ni réaliste, ni juste, ni raisonnable. Et là encore, vous allez vous heurter à la distorsion entre le dogme et la réalité.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Croizier, c'est à vous.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Madame la Première Adjointe,

Mes chers collègues,

Par cette délibération, vous nous proposez d'adopter une mise à jour du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, donc ce SPASER, de la Ville de Lyon, au service de la transition écologique, d'une ville plus inclusive, de la protection de la santé et d'un développement économique responsable.

Une question préalable : devons-nous acheter ? Effectivement, la question se pose. Quand nous entendons votre Adjointe en charge de l'Emploi et du Commerce déclarer en Commission, je cite : « Le seul achat écologique est celui qu'on ne fait pas. » La promotion du commerce et des commerçants de proximité nous semble pour le moins compromise si cette déclaration illustre la philosophie de votre majorité, Monsieur le Maire.

Ceci dit, revenons au Schéma lui-même, pour lequel nous partageons les objectifs louables, mais qui appelle un certain nombre de remarques.

Sur l'utilisation de ressources non renouvelables et l'objectif zéro déchet dans les achats, le principe est vertueux, mais le réemploi et l'emploi de matériaux biosourcés a un surcoût de 10 à 15 % environ et nous devons juste en être conscients. Le réemploi n'est pas exempt de difficultés, difficultés de stockage bien sûr, mais également peut-être d'assurance et de garantie. Quand il s'agit de matériaux de chantier, pas de souci, hormis le stockage peut-être, mais quelle assurance va, par exemple, accepter de garantir des radiateurs récupérés sur un bâtiment et proposés sur un autre ?

Sur l'accompagnement du BTP, il faut être conscient que, s'il reste encore de nombreuses marches de progrès, les entreprises du BTP ont globalement anticipé nos réflexions. D'ailleurs, le BTP est un enjeu, mais quid des autres secteurs professionnels ?

Les 63 millions d'euros représentant les dépenses annuelles de la Ville de Lyon en matière de marchés de travaux (construction et réhabilitation

confondues) ne représentent que 4 % de l'activité économique de la filière dans le Rhône, celles de la Métropole représentant 16 %, à comparer d'ailleurs aux 40 % d'il y a quelques années. Ce chiffre de 63 millions est donc certes important, mais démontre à l'évidence que, pour peser, il est indispensable d'avoir une cohérence totale entre les principaux acteurs, que sont la Ville, la Métropole et le SYTRAL, pour ne parler que de ceux qui ont la même couleur politique. Or, pour l'instant, les démarches sont parallèles. Les parallèles ne se rejoignant qu'à l'infini, pour avoir l'efficacité globale que nous recherchons sur tout le territoire, il est indispensable d'avoir la même démarche amont.

Vous indiquez que des échanges réguliers auront lieu avec les différentes structures, c'est bien, mais c'est la construction même de la démarche, des documents et des contraintes imposées aux entreprises qui doivent être mises en place et, pour nous, ces partenaires doivent intégrer le comité de pilotage.

La synergie Ville-Métropole-SYTRAL est également fondamentale pour les critères que ces différentes collectivités mettent en place.

Sur les objectifs d'insertion et d'égalité hommes-femmes, soyons réalistes. En ce qui concerne l'insertion, l'objectif de 150 000 heures est certes ambitieux, mais très élevé, trop élevé. Malgré le bon accompagnement que réalise la MMIE sur ce sujet, force est de constater que, pour l'instant, nous n'arrivons pas à réaliser les 90 000 heures ambitionnées par le précédent SPAR, puisque nous en sommes à 70 000 heures. Est-il bon de mettre un objectif inatteignable ?

Une grande part des heures d'insertion est réalisée dans le BTP et cette question pose des problèmes de qualification et de sécurité des personnels à leur poste de travail.

Par ailleurs, 60 % des travailleurs sur les chantiers sont des ouvriers avec un travail très physique. J'espère que nous sommes encore dans une enceinte qui peut entendre que la présence des femmes y est donc moins importante, même si elle est en augmentation. Et ce n'est pas si grave que le BTP ne soit pas la première source d'insertion pour les femmes, cela nous oblige juste à trouver d'autres sources d'insertion pour les femmes.

Sur la réduction de la consommation énergétique et l'empreinte carbone de la Ville de Lyon, vous souhaitez exclure définitivement l'utilisation de l'avion. Pourquoi une exclusion complète ? Il semble que l'on va ici au-delà de ce que prévoit la loi climat dans son article 145, avec la fermeture en 2022 des lignes aériennes intérieures lorsqu'il existe une alternative en train de moins de 2 heures 30. Si nous pouvons entendre et partager cette volonté de limiter le recours à des moyens de transport fonctionnant aujourd'hui avec des énergies fossiles, nous attirons votre attention sur le côté excessif de cette mesure, y compris d'ailleurs, j'en profite, vis-à-vis des agents de la Ville, qui n'ont pas forcément à supporter une quinzaine ou une vingtaine d'heures de voyage, parfois sur leur week-end, pour accompagner des élus qui, eux, assument leurs choix politiques.

Vous parlez d'un achat public au service d'une ville plus inclusive, mais est-ce qu'on est sûr que cette notion d'inclusivité est réellement précise et comprise par tous et par toutes les entreprises ? Sur le fond, nous ne pouvons qu'être d'accord avec cet objectif vertueux, mais je vais être un petit peu brutale. Au-delà des mots un peu à la mode, il faut respecter la loi, car nous n'avons aucune possibilité d'aller voir dans les entreprises ce qui se passe. Tout le reste est illégal et incontrôlable, et heureusement quelque part, car sinon quid de la liberté d'entreprendre et de commercer ? Les critères doivent s'appliquer à l'objet du marché quelle qu'en soit la forme et ne peuvent pas correspondre à l'organisation de l'entreprise, à sa politique salariale ou sociétale, qui fait donc l'objet uniquement d'éléments déclaratifs.

Au contraire, je dirais, cela favorise les entreprises majors ou les grands groupes, capables de faire de très beaux mémoires techniques, au détriment des autres TPE ou PME, qui, pour autant, ne sont pas hors du cadre légal et font de leur mieux.

Dans cette inclusivité, à propos de l'égalité hommes-femmes, les acheteurs publics peuvent recourir à l'article 16 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui permet de refuser l'accès aux marchés publics aux entreprises sanctionnées pour discrimination ou sans négociation engagée sur l'égalité professionnelle. Intégrer des exigences de parité dans les conditions du marché comme critère de jugement nous paraît illégal et contre-productif.

Dernière observation concernant l'amélioration de l'accès à l'ESS et des TPE et PME aux marchés de la Ville. Même si vous affichez un objectif de 50 % de marchés pour les entreprises de l'ESS, au regard du nombre de marchés qui concernent ces entreprises, on voit qu'on est plutôt dans le domaine de la communication.

Quant aux PME, qu'est-ce qu'une PME ? Entendons-nous, une entreprise de 50 personnes est une PME, même si elle est une filiale d'un grand groupe. Celles qui devraient mériter plus notre attention, et je pense qu'on en est d'accord, ce sont les autres, celles qui forment la majeure partie de notre tissu industriel local. Or toutes ces petites entreprises, ne sont pas intéressées par les marchés publics, où les contraintes réglementaires, sociétales, qui n'ont cessé de se multiplier, sont disproportionnées par rapport à leur structure, non pas parce qu'elles ne savent pas faire, non pas parce qu'elles n'appliquent pas la loi, mais parce qu'elles ne sont pas structurées pour. L'approche RSE est majoritairement intégrée dans leur mode de fonctionnement, même si elles ne sont pas outillées pour autant d'exigences. Bien souvent, c'est le chef d'entreprise qui, le soir ou le week-end, se charge de répondre à l'appel d'offres et comme il n'y a pas de défraiements pour une réponse apportée, il le fait une fois, deux fois, trois fois, après, il arrête et travaille avec les entreprises privées, les marchés privés.

Certes, nous devons faire avec le code des marchés publics, mais travaillons plutôt sur la segmentation des marchés et sur des critères pertinents, plus que sur de nouvelles contraintes à appliquer. Soyons pragmatiques pour trouver un point d'équilibre et assurer un réel partenariat avec les entreprises pour partager cet objectif et vos objectifs vertueux.

Dernier élément, Monsieur le Maire, il est prévu une journée de travail le 5 octobre prochain pour présenter ce Schéma aux entreprises. Question naïve sans doute, vous avez un peu répondu : alors que le terme de co-construction est très souvent présent dans les discours, pourquoi voir les entreprises, la CCI, la CPME associées après le vote et non avant de façon à avoir un schéma plus réaliste ?

Compte tenu de l'ensemble de ces observations, nous nous abstenons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun et le groupe Les Écologistes, Monsieur Prieto, c'est à vous pour 5 minutes.

M. PRIETO Philippe : Monsieur le Maire,

Madame la Première Adjointe,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

J'interviens au nom des trois groupes de la majorité pour soutenir le nouveau Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables pour la période 2021-2026.

Notre projet s'inscrit en continuité des démarches entamées par la Ville de Lyon durant les trois derniers mandats et c'est en particulier lors du précédent en 2016 que la Ville de Lyon avait choisi – en s'appuyant sur la loi de juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, dite aussi loi Hamon – d'adopter un Schéma de promotion des achats responsables dans le cadre d'une stratégie volontariste en matière d'achat durable.

Son bilan a été réalisé : il reste beaucoup à faire ! Vraiment beaucoup ! Et nous devons être bien plus ambitieux au regard des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, auxquels nous sommes confrontés. Il n'est pas question de renoncer !

Il est plutôt question de mobiliser la capacité financière de la Ville, près de 200 millions d'euros par an pour les achats, pour agir en faveur de la transition écologique, de l'inclusion sociale et de l'efficacité économique.

Pour cela, nous mettons en place de nouvelles grilles de sélection de nos fournisseurs qui permettent d'évaluer, avec des critères et leurs indicateurs associés, l'impact de leurs offres.

De plus, nous nous donnons comme objectif de favoriser l'accès à nos marchés aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Je réfute les critiques ou les craintes de l'opposition sur les distorsions concurrentielles que nous introduirions et sur l'insuffisance du tissu de l'économie sociale et solidaire.

Il n'y a pas de marché parfaitement concurrentiel et c'est justement le rôle des pouvoirs publics de mettre en place des conditions de régulation pour réduire ce que les économistes appellent des imperfections de concurrence. Nous assumons pleinement cette conception. Et nous savons aussi que la poursuite des intérêts privés ne conduit pas toujours à la réalisation de l'intérêt de tous.

Elinor Ostrom, seule femme avoir reçu le prix Nobel de Sciences économiques, a conclu à la nécessité que ce soit les plus impliqués, les plus « locaux », qui puissent gérer les biens communs et donc, dans cette perspective, nous assumons aussi que les pouvoirs publics puissent

prendre part à la gestion des ressources environnementales considérées comme des biens communs.

Puisqu'il est question d'économie, je voudrais, pour mieux éclairer notre intention politique, aborder un principe simple : celui des externalités ou effets externes.

Ce sont les actions d'un agent économique, une entreprise par exemple, qui ont un impact positif ou négatif sans compensation monétaire sur le bien-être d'autres agents, par exemple la population.

Par conséquent, lorsqu'un agent économique crée une externalité positive, il n'est pas encouragé à accroître son activité puisqu'il n'est pas récompensé. Tant qu'il n'est pas rémunéré pour sa contribution au bien-être collectif, l'émetteur d'une externalité positive opte pour un niveau d'activité sous-optimal.

C'est comme cela que la part de l'économie sociale et solidaire reste très minoritaire. Nous le regrettons alors qu'elle compte de véritables fleurons dans les domaines bancaires, de l'assurance, de la santé et aussi ceux de la production de biens et de services. De belles entreprises, de belles mutuelles, de belles associations, qui sont autant d'atouts pour dynamiser notre politique d'achat.

À l'inverse, un agent économique qui crée une externalité négative n'a pas intérêt à réduire son activité tant qu'il n'en subit pas les coûts. Les dégradations environnementales créent des externalités négatives que le marché seul ne peut pas réguler.

L'intervention publique est donc nécessaire pour financer les activités porteuses d'externalités positives.

C'est le sens de la nouvelle grille de sélection que nous souhaitons voir entrer en vigueur dès le 1er octobre, qui introduit donc de nouveaux critères avec des indicateurs de réussite précis pour chacun des objectifs.

Elle est organisée autour de quatre thématiques :

- Un achat public au service de la transition écologique pour diminuer les impacts négatifs climatiques et environnementaux, prendre en compte le cycle de vie complet de l'achat dans une optique de sobriété (réduction des gaz à effet de serre, des déchets, économe en ressources, respectueux de la biodiversité etc.) tout en valorisant l'amélioration continue ;

- Un achat public au service d'une ville plus inclusive qui favorise la diversité, l'égalité entre les sexes, l'insertion des publics éloignés de l'emploi et aussi l'amélioration des conditions de travail ;

- Un achat public au service de la protection de la santé et d'une alimentation saine des habitants et des habitantes et des agents et agentes de la Ville avec, par exemple, 75 % de produits durables dans les cantines scolaires, avec un soutien à l'agriculture locale non intensive, pour contribuer à une meilleure qualité de l'air intérieur et à la diminution des perturbateurs endocriniens ;

- Un achat public au service d'un développement économique responsable et vertueux du territoire en favorisant l'accès des acteurs du territoire aux marchés, en privilégiant les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les toutes petites entreprises.

Nous installerons un comité de pilotage qui, en se réunissant deux fois par an, pourra suivre objectivement l'avancement de notre projet et l'ajuster éventuellement.

Nous accompagnerons évidemment les entreprises dans les transformations qu'elles auront à accomplir par des actions de sensibilisation, d'information ou de formation et nous installerons avec elles des relations plus partenariales. C'est aussi notre responsabilité.

Ce volet est fondamental, parce que nous ne sommes pas dans l'injonction et que comme nous le rappelle Jean Jaurès : « Le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel. »

Nos entreprises en tireront des avantages multiples, en termes de performance (il est par exemple prouvé que plus de femmes dans les équipes dirigeantes accroît l'efficacité), en termes de capacité à répondre à des appels d'offres qui intègrent ces critères et finalement en termes de différenciation concurrentielle.

La Ville de Lyon est résolument engagée pour mettre sa capacité d'intervention publique au service de nos enjeux et nous nous tournerons vers les autres grands acheteurs locaux, la Métropole, le SYTRAL, le CCAS et d'autres sans doute pour faire converger nos actions et nos outils.

Alors, parce que nous ne manquons pas de courage, chère Audrey, que nous sommes portés par l'idéal du bien commun et que nous sommes au rendez-vous de la réalité, les trois groupes de la majorité, Monsieur le Maire, appellent à un vote favorable sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Prieto.

Madame Hénoque, quelques mots de réponse avant également Madame Augey.

Mme HÉNOQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Je suis ravie de tous ces thèmes qui ont été abordés. Je vais faire ma réponse en sept points, je crois. Cela montre la richesse des débats que nous allons continuer à avoir pour mettre en œuvre ce SPASER et réussir à atteindre cet objectif d'un achat le plus durable possible.

Tout d'abord, le caractère réaliste ou non du SPASER. Depuis ce matin, vous nous dites, au niveau de l'opposition, que nous rabaissons nos ambitions, que la majorité ne fait pas ce qu'elle avait promis de faire. Là, cela vous prouve sur le SPASER que nous avons des objectifs forts et que nous allons nous donner les moyens d'y arriver.

Évidemment, l'idée est un objectif de progrès avec les entreprises. Les objectifs, si vous regardez dans le détail le SPASER et les indicateurs, prévoient que nous puissions accompagner les entreprises. Il y aura de la formation, des réunions en B to B avec les entreprises. Les Chambres consulaires vont nous aider pour les faire évoluer. C'est pourquoi, par exemple, un des objectifs est qu'en 2024, 100 % des réponses aux consultations intègrent un questionnaire sur la transition écologique. Même si elles ne sont pas encore en mesure de répondre sur tous les points, au moins montrer le plan d'action mis en œuvre par les entreprises.

C'est la même chose pour la restauration scolaire. Monsieur Prieto vient d'en parler. Finalement, ce sont 75 % de produits bio à la fin du mandat que nous visons, parce que nous avons fait tout un travail sur le sourcing et la capacité des fournisseurs à nous fournir des produits bio et ils ne pourront pas atteindre 100 % aussi rapidement que souhaité. Et, dans ces 75 % évidemment, nous intégrons les entreprises qui sont en conversion. Il faut trois ans pour se convertir au bio. Cela sera donc progressif.

Il en va de même pour, Madame Croizier, l'objectif de l'insertion. 150 000 heures d'insertion par an, l'objectif, c'est 2026. Nous allons monter progressivement évidemment avec la MMIE et en élargissant le nombre de marchés qui peuvent bénéficier de l'insertion.

Les entreprises ont été associées en amont, contrairement à ce qui a été dit, puisque nous les avons associées à deux ateliers, notamment, de production de la définition du SPASER. Elles le sont aussi par la Métropole, qui élabore actuellement son propre SPASER et qui, par sa compétence économique plus forte que la nôtre, travaille avec la structuration de filières pour des productions responsables dont nous pourrions également bénéficier.

Le troisième point porte sur la concurrence déloyale. Tout d'abord, c'est l'occasion de revenir sur le sujet de l'ESS, car il y a eu une vraie incompréhension. Vous savez que des marchés sont réservés. De par la loi, il est possible de réserver des marchés aux entreprises ESS, aux entreprises d'insertion et aux entreprises faisant travailler des personnes en situation de handicap. Dans l'ancien SPAR, les objectifs étaient très faibles. Par exemple, sur le handicap, c'était un ou deux marchés par an qui étaient réservés sur des centaines de marchés (environ 1 000 marchés lancés par an). L'objectif est d'augmenter et, y compris pour l'ESS, de leur offrir plus de marchés réservés.

En dehors de ces marchés réservés, l'idée, et je reprends ce qui est indiqué, est en termes d'indicateurs de réussite – nous séparons les objectifs des indicateurs de réussite – de pouvoir ouvrir le plus de marchés possible à l'ESS, mais ils ne seront pas tous éligibles, et, dans ceux qui sont éligibles, essayer d'atteindre à la fin du mandat 50 % des marchés attribués aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, et également attribuer 50 % des marchés annuels aux TPE et PME du territoire.

C'est là aussi une trajectoire, une cible. Aujourd'hui, l'ESS représente environ 10 % de l'économie. Nous en sommes donc loin, mais nous souhaitons que ce soit un modèle qui se développe.

Pour nous, ce n'est pas distorsion de concurrence. De toute façon, la distorsion de concurrence va se faire sur l'objet des marchés. Évidemment, une entreprise du BTP, par exemple, qui est capable de travailler avec des produits biosourcés ou avec du réemploi, à terme, et pas seulement du fait de l'achat de la Ville de Lyon, sera plus concurrentielle que celle qui utilise uniquement des techniques et des matériaux traditionnels qui nuisent fortement à l'environnement.

Sur la question du coût, soulevée par Monsieur Képénékian, nous l'avons écrit dans le SPASER. L'idée est de compenser d'éventuels surcoûts avec des produits notamment biosourcés qui peuvent être un peu plus chers par de la sobriété et donc éviter en effet d'acheter quand ce n'est

pas nécessaire ou quand on peut attendre plus longtemps. Nous avons marqué comme indicateur, et nous y travaillerons ensemble dans le COPIL, que l'ensemble du coût de la commande publique ne doit pas augmenter de plus de 20 % sur le mandat, les 20 % correspondant à l'augmentation de la programmation des investissements. Évidemment, quand on livre plus d'équipements publics, il faut les équiper. Nous aurons donc une augmentation maximum du coût de la commande publique proportionnelle au volume d'achats ou de marchés que nous devons lancer.

Enfin, risque de réemploi, en réalité, le décret déjà de février 2021 oblige les collectivités locales à intégrer 20 à 30 % de leurs produits commandés qui doivent être recyclés ou réemployés. Nous allons donc dans le sens de la loi et le marché va se structurer pour pouvoir rendre cet objectif réalisable.

Un dernier point, si je peux me permettre, sur l'égalité femmes-hommes, il est vrai que l'on ne peut pas juger de la responsabilité sociale des entreprises dans un marché public, on peut quand même y travailler avec des groupes de travail, des échanges avec les entreprises évidemment. En revanche, nous avons un levier d'action, et c'est ce que nous marquons dans le SPASER, nous en avons même deux. Nous en avons sur l'objet du marché. Quand on commande une prestation, par exemple, de restauration, on peut veiller à ce qu'il y ait autant d'hommes que de femmes qui font le service. C'est légal. On peut également, dans nos marchés de communication, quand on commande des affiches, par exemple, représentant la population qui va sur un marché ou au spectacle, faire en sorte que la prestation évite une représentation genrée des hommes et des femmes et montre plutôt une égalité entre les femmes et les hommes.

Voilà certaines réponses, mais je pense que les débats vont se poursuivre dans les années qui viennent.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Madame Augey en complément également sur certains éléments.

Mme AUGHEY Camille, Adjointe : Très rapidement, puisque Madame Hénocque a dit l'essentiel.

Je suis quand même surprise que le sujet de l'ESS revienne, alors qu'il a été abordé et répondu en Commission et qu'il a été abordé très longtemps avec vous, Monsieur Collomb, en Conseil du 9^e arrondissement. Que le sujet ressorte par la voix de Madame Condemine en Conseil municipal, cela m'étonne, parce que, quand nous apportons des réponses, ce serait bien qu'elles soient entendues.

Quand nous vous disons que l'ESS, quand nous parlons de 50 %, ce sont bien des marchés éligibles à la réservation sur la liste définie par le code de la commande publique – nous n'inventons pas la liste –, ce serait bien que ce soit entendu. En réalité, cela constitue un nombre relativement limité de marchés au regard de la masse des marchés que nous émettons à la Ville de Lyon.

Je suis assez surprise de l'opposition que cela suscite envers vous que nous essayions d'apporter un coup de pouce à l'ESS, quand on sait déjà les impacts positifs qu'apporte l'ESS en termes économiques, en termes humains, en termes environnementaux. J'ose espérer que tout le monde a voté favorablement à la délibération de soutien à l'ESS. Pourquoi cela suscite-t-il autant de questions ? Cela m'interroge.

Pour répondre à une interrogation qui avait été levée, l'ESS représente 10 % environ des emplois en Rhône-Alpes. C'est donc loin d'être un secteur absolument marginal.

Pour répondre à Madame Croizier, non, je n'ai pas dit que le seul achat écologique est celui qu'on ne fait pas, mais c'est le plus écologique, de manière assez évidente. C'est une question de définition des besoins, c'est une phase d'ailleurs obligatoire dans la préparation d'un marché public. C'est se poser la question : a-t-on vraiment besoin de cela ou pas ? Je pense que tout un chacun le fait au quotidien. Il est normal qu'une collectivité se pose cette question. Il en va d'ailleurs, même si vous n'êtes pas sensible à l'argument écologique, de la bonne gestion de nos deniers publics. Je suis ravie que cela vous fasse réagir. Il en va de la bonne gestion de nos deniers publics. Lorsque l'on n'a pas besoin de quelque chose, on ne l'achète pas. Il me semble que cela tombe sous le sens.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention des groupes Droite, Centre et Indépendants et Pour Lyon.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est approuvé.

2021/1062 - Cession de matériel inutilisé - Vente en ligne de matériels divers

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant, le 1062, pour lequel l'intervention du groupe Droite, Centre et Indépendants a été retirée. Vous me le confirmez ? Oui.

Nous allons donc directement procéder au vote. Avis favorable de la Commission, Madame Hénocque, je suppose. Cela concerne la cession de matériel inutilisé.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1068 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2022 au Conseil municipal du 30 septembre

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant, 1068. Madame Hénocque, vous avez la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Les Mairies d'arrondissement bénéficient de deux dotations de fonctionnement et une dotation d'investissement.

La dotation de gestion locale a pour objet de permettre aux arrondissements de faire face aux dépenses liées aux équipements transférés dont ils ont la charge et aux services qui relèvent de leurs attributions. En chiffres, elles représentent un montant total proposé pour 2022 de 4 795 000 euros, dont 82 000 euros pour les plateaux-repas prévus pour les quatre tours des élections et 2 800 euros qui émanent de l'impact de l'actualisation triennale dans le cadre du recensement.

La deuxième dotation est celle d'animation locale, qui est destinée à financer notamment les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale, en particulier aux activités culturelles et aux interventions motivées par des travaux d'urgence préservant le caractère de dépenses de fonctionnement et liées à la gestion des équipements visés aux articles L 2511-16. En chiffres, elles représentent un montant total pour 2022 de 4 750 000 euros, dont une augmentation de 2 700 euros liée aux impacts du recensement.

Enfin, la dotation d'investissement. Le Conseil d'arrondissement supporte les dépenses d'investissement afférentes aux équipements transférés, pour lesquels les marchés de travaux et de fourniture correspondants peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, ainsi que celles nécessitées par des travaux d'urgence au titre de ces mêmes équipements. Pour 2022, elles représentent un total de 1 053 000 euros, avec une augmentation de 9400 euros liée à l'impact de la réactualisation de la population.

Comme évoqué en Conférence budgétaire puis en Conférence des Maires d'arrondissement, c'est un budget stable qui est proposé pour 2022. En effet, la volonté de l'exécutif de renforcer les moyens d'action des Mairies d'arrondissement passe par de nombreux leviers qu'il est nécessaire de prendre le temps de travailler et d'approfondir. Je citerai l'association des arrondissements aux décisions de l'exécutif. Nous

l'avons bien vu par exemple à travers la Programmation des Investissements, où les Maires d'arrondissement et leurs équipes ont été fortement associés, en tout cas beaucoup plus que par le passé. Un autre champ de travail est celui des contrats de service entre les services centraux et les réalisations à faire sur les territoires. Il y a également la question des moyens humains pour suivre les besoins de programmation des travaux et la concertation avec la population notamment, ou encore la capacité des Mairies d'arrondissement à passer des marchés et à gérer progressivement plus d'équipements de proximité.

Des avancées sont en cours sur l'ensemble de ces sujets et donneront plus de pouvoir aux Mairies d'arrondissement. S'il s'avère qu'il est plus pertinent que ces projets soient gérés localement plutôt qu'en central, les dotations devront évoluer, mais, évidemment, il n'aurait pas été vertueux de travailler à l'envers et d'augmenter les budgets d'arrondissement avant de répondre à toutes les questions ci-dessus et à la capacité des arrondissements à réaliser leurs projets.

Ce travail au long cours, qui fait suite à des années d'inertie, est piloté avec efficacité par l'Adjoint Bertrand Maes et les Maires d'arrondissement.

Cette délibération a obtenu l'avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Ferrari, c'est à vous pour 7 minutes.

Mme FERRARI Laura : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cela ne durera pas 7 minutes, je vais essayer d'être très courte.

Vous aviez promis et c'était dans votre programme un renforcement de la place des arrondissements dans notre ville pour garantir une démocratie de proximité renforcée. Vous nous avez donné quelques éléments, Madame Hénocque, et je vous en remercie, mais nous constatons que sa mise en œuvre n'est toujours pas totalement effective. Nous sommes bien sûr conscients qu'il faut beaucoup de temps pour déployer une politique, mais nous regrettons tout de même que cet aspect ne soit pas prioritaire à vos yeux, comme vous l'aviez annoncé.

Plus de moyens pour les arrondissements, c'est plus de proximité et c'est une plus grande réactivité dans les services aux usagers et aux citoyens. Pourtant, le montant des dotations aux arrondissements qu'il nous est proposé de voter, comme vous l'avez dit, Madame Hénocque, aujourd'hui, est sensiblement le même que celui qui avait été décidé pour 2020, peu d'évolution alors encore aujourd'hui.

Vos élus de proximité et plus particulièrement vos Maires d'arrondissement qui ont promis à leurs habitants qu'ils pourraient agir au plus près de leurs préoccupations apprécieront sans doute.

Et c'est bien dommage, car nous espérons vraiment que le renforcement de la place des arrondissements dans la gouvernance de notre Ville était un chantier majeur de votre mandat.

Alors, oui, Monsieur le Maire, cela nécessite d'accepter que la Mairie centrale donne davantage d'autonomie aux Mairies d'arrondissement, ainsi qu'à leurs Maires. Cela nécessite que le Maire de Lyon et les Adjointes centrales acceptent de ne pas tout décider à leur niveau et de déléguer une partie de leurs pouvoirs à leurs homologues d'arrondissement. Il est à nos yeux donc dommage que vous soyez si réticent à avancer dans cette direction.

Ce montant global de dotations aux arrondissements est également à mettre en parallèle avec le montant de 50 millions dédié au budget participatif. Il ne s'agit absolument pas de remettre en question le principe du budget participatif, avant qu'on me le reproche, mais bien de souligner à quel point l'instance démocratique qu'est le Conseil d'arrondissement est aujourd'hui bien sous-doté.

Nous voterons donc contre cette délibération, en espérant qu'un effort soit réalisé dans l'année qui vient pour renforcer les marges de manœuvre de nos arrondissements.

Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame Hénocque.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Hernandez, c'est à vous pour 3 minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

La dotation aux arrondissements se résume à : comment passer du rêve aux réalités.

Le rêve, c'était de grandes promesses électorales qui annonçaient un big-bang entre les rapports Mairie centrale et Mairies d'arrondissement. Je vous vois sourire, Monsieur le Maire. Je rappelle que, pour vous, Monsieur le Maire, l'augmentation du budget des Mairies d'arrondissement était une priorité pour plus d'autonomie, plus de liberté, plus de démocratie.

Alors, aujourd'hui, vous voilà au pouvoir et là, c'est le retour à la réalité. Nous vous avons entendu, on lâche quelques équipements, on fait des réunions, mais le principal, le budget des Mairies d'arrondissement, lui, n'augmente pas.

Mais je vous rappelle que, pendant la campagne des municipales, votre discours était : quand on veut, on peut. Je constate qu'aujourd'hui, votre discours a changé, c'est plutôt : on ne fait pas toujours comme on veut.

Les Maires d'arrondissement, notamment de votre majorité, ont fait entendre qu'ils voulaient mettre en œuvre vos promesses et enclencher un processus de décentralisation. Nous trouvons cela bien légitime, car on est loin de votre modèle disruptif qui devait révolutionner le modèle de décentralisation.

Si je devais qualifier votre gestion de la gouvernance, je dirais qu'elle n'est ni verticale ni horizontale. Je dirais plutôt qu'elle est oblique, car elle vous permet de justifier à votre guise des promesses non tenues.

Monsieur le Maire, chers collègues, en soutien aux Maires d'arrondissement que vous avez déçus, notre groupe votera contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blache, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Pour une intervention courte, orientée vers l'action et qui intéresse tous les arrondissements, j'ai pris cette option, puisqu'à un moment donné, il faut que les choses soient concrètes et se matérialisent.

Il s'agit comme chaque année d'arrêter les modalités de répartition des dotations, on l'a dit, versées aux neuf arrondissements. Pour rappel, ces dotations ont deux parties, une partie qui correspond aux dépenses de fonctionnement engagées au titre des équipements transférés et une deuxième partie calculée en fonction de deux critères, ces deux critères étant la population de l'arrondissement, sur la base des chiffres du recensement en vigueur au 1er janvier 2021, et le revenu fiscal moyen par habitant. La dotation d'animation locale pour les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale est constituée d'une enveloppe forfaitaire de 20 000 euros, ce qui est peu de choses, mais qui fait partie de la masse. Enfin, la dotation d'investissement permet aux arrondissements de prendre en charge les dépenses d'investissement afférentes aux équipements transférés et des locaux administratifs mis à leur disposition pour l'exercice de leurs attributions. Pour votre information, cela représente 2 euros par habitant dans l'arrondissement.

Madame Hénocque, vous annonciez il y a quasiment un an jour pour jour le lancement d'un grand chantier de concertation avec les Mairies pour travailler sur le périmètre de marges de manœuvre des arrondissements. Vous nous annonciez également étudier ce qui se fait à Paris et Marseille. Enfin, vous nous annonciez la possibilité de revoir à la hausse le budget pour les arrondissements.

Donc, il y a un an, je vous remerciais pour le travail sur la PPI, sur nos échanges, mais je vous demandais aussi et déjà d'accélérer, de passer du temps de la réflexion à celui de l'action.

12 mois se sont écoulés, précisément 363 jours depuis le dernier vote concernant les dotations aux arrondissements et rien.

Des réunions, des conférences territoriales des Maires, des comités de pilotage, mais concrètement malheureusement nous n'avons pas encore abouti.

Nous allons donc voter les mêmes dotations, tout juste actualisées avec les derniers chiffres de l'INSEE qui ne correspondent pas à la réalité du terrain, puisqu'il y a un décalage de trois ans. En l'occurrence, Monsieur Berzane a dû apprécier, dans le 8e, il en fait les frais, car, surpris de ce qui se passe, il a une diminution de son montant de la DAL. Il touche moins qu'avant.

Lors de la Conférence budgétaire des Maires d'arrondissement du 6 septembre, il m'a semblé que la majorité des Maires présents, et donc ceux de votre majorité, étaient quelque peu déçus de devoir une nouvelle fois faire mieux, mais sans moyens supplémentaires. Je suis très étonné que tous aient cependant voté favorablement ce rapport lors de leurs Conseils d'arrondissement.

Je suis étonné également de noter que notre collègue Maire du 7e, qui va intervenir après moi, va le faire au nom des seuls groupes Écologistes et Socialistes. Nous aurions aimé entendre l'analyse du groupe Lyon en Commun, auquel appartient votre Adjointe à la Culture et qui fut jadis en pointe sur le sujet d'une plus grande autonomie des Mairies d'arrondissement.

Pour plus d'action et de démocratie citoyenne, la DAL doit évoluer, notre budget d'animation doit être revu.

Monsieur le Maire de Lyon, Monsieur Doucet, je sais que ce sujet vous tient particulièrement à cœur. Je vous demanderais de mettre en cohérence la parole et les actes. Donnez plus d'autonomie aux arrondissements pour plus d'actions de proximité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame Dubot, c'est à vous, au nom du groupe Les Écologistes, du groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7e arrondissement : Merci.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Merci pour les différents mots de soutien que mes collègues Maires d'arrondissement de la majorité et moi-même venons de recevoir, néanmoins nous allons nous en passer.

Bien évidemment, les groupes écologistes et socialistes voteront pour cette délibération.

Cette délibération acte le montant des dotations aux arrondissements pour l'année 2022. Ces dotations sont essentielles pour les habitantes et habitants : ce sont des budgets de proximité.

Avec la dotation d'animation locale, les arrondissements organisent les forums des associations, des événements de proximité et de convivialité, la démocratie locale via diverses concertations et consultations et des actions spécifiques envers les seniors, les enfants ou les personnes vulnérables.

Avec les dotations d'investissement et de fonctionnement, les Mairies d'arrondissement entretiennent les équipements transférés et font en sorte que les associations sportives ou non, les familles, les crèches soient accueillies correctement dans les bâtiments d'arrondissement.

Aujourd'hui, et nous venons de le voir, l'opposition agite le chiffon rouge autour de ces dotations et s'inquiète de leur non-augmentation. Je laisse les habitants, habitantes du 2e et du 6e apprécier le vote contre de leurs Maires respectifs.

Il semble aussi important de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur : les dotations aux arrondissements n'ont pas connu d'augmentation significative depuis une dizaine d'années. J'invite donc ceux qui s'offusquent aujourd'hui à balayer devant leur porte.

Ce sujet des augmentations n'est pas un tabou pour notre majorité, puisque cela a fait l'objet de discussions lors de la Conférence budgétaire des Maires d'arrondissement, le 6 septembre dernier, conférence non obligatoire, mais organisée volontairement par Madame Hénoque.

Cette Conférence a permis un débat serein et un éclaircissement sur la situation particulière des années qui viennent de s'écouler. En effet, la crise sanitaire a entraîné un certain nombre de non-dépenses. Ainsi, sur l'exercice 2020, toutes les Mairies d'arrondissement présentent un excédent de fonctionnement. Concernant les crédits d'investissement, l'ensemble des Mairies d'arrondissement atteignent péniblement un taux de réalisation de 31 %.

Ainsi, le sujet n'est pas le montant des dotations initiales, mais bien comment ces budgets peuvent-ils être dépensés dans les arrondissements et toucher leur cible : les habitants et les habitantes.

Si la crise sanitaire a engendré un certain nombre de non-dépenses, il est impossible de ne pas soulever que la non-considération des arrondissements, le non-déploiement des moyens humains dans les Mairies d'arrondissement et les non-transferts d'équipements aux arrondissements des mandats précédents nous conduisent aujourd'hui à cette situation. Et sur tout cela, notre majorité agit.

Notre majorité a instauré les Conférences des Maires d'arrondissement, rien d'extraordinaire direz-vous, mais c'est une première. Rien de concret pour Monsieur Blache, même si, sur tous les autres sujets, vous réclamez plus de réunions et de concertation.

Notre majorité, via Monsieur Bertrand Maes, a aussi engagé un travail conséquent sur le transfert des équipements en application de la loi PML. Une nouvelle vague de transferts est en cours de préparation.

Notre majorité, via Monsieur Laurent Bosetti, a entendu les besoins des arrondissements en matière de moyens humains. Dès le début du mandat, les Cabinets des 2e, 5e, 6e, 7e et 9e arrondissements, auparavant sous-dotés, ont été renforcés.

Aujourd'hui, c'est un nouveau pas qui est franchi puisque les Cabinets des 1er, 4e et 8e se voient à leur tour renforcés.

Et ce n'est pas tout. Alors que depuis des années seuls les 1er, 2e et 4e arrondissements avaient un technicien Voirie dans leurs effectifs, dès 2022, les Mairies des 3e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e arrondissements accueilleront un nouveau technicien. Parole de Maire d'arrondissement, cela est une avancée considérable qui contribuera à améliorer le lien entre les arrondissements et les usagers.

Notre majorité a également entendu les besoins de moyens humains des Mairies d'arrondissement pour atteindre nos objectifs ambitieux en matière de démocratie locale et des annonces ont été faites en ce sens en Conférence des Maires d'arrondissement.

Bref, je crois qu'en matière de considération des arrondissements, notre majorité n'a pas de leçons à recevoir. Le travail avance sereinement et de manière concertée. Nous le savons bien, l'augmentation des dotations ne sont pas l'alpha et l'oméga du pouvoir des arrondissements. C'est bien un travail global qui est mené. Nous renouvelons à ce titre notre confiance à l'exécutif pour atteindre l'objectif premier : une politique de proximité au service des Lyonnaises et des Lyonnais, loin des querelles stériles et des indignations sélectives.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire du 7e arrondissement.

Il m'importe de donner la parole à Madame Nathalie Perrin-Gilbert, parce que je crois qu'en matière de décentralisation des budgets, il y a des choses à dire aussi sur le plan culturel. Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous pour un petit complément.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Monsieur le Maire, je vous remercie.

Je voudrais dire et rassurer peut-être mon collègue du 6e arrondissement qu'évidemment, au sein de la majorité, Lyon en Commun participe de cette nouvelle relation entre la Mairie centrale et les arrondissements, nouvelle relation que nous tenons à souligner.

Pour donner un exemple sur la culture, je voudrais rappeler que je réunis, et cela n'existait pas auparavant, une à deux fois par trimestre les neuf Adjoints à la Culture d'arrondissement, que nous réfléchissons ensemble politique culturelle, que j'ai proposé que les Adjoints d'arrondissement puissent participer aux comités de suivi des institutions qui se trouvent dans leurs arrondissements, ce qui n'existait pas jusqu'à présent. Le devenir des grandes institutions n'était étudié qu'avec l'Adjoint à la Culture. Aujourd'hui, nous le faisons aussi territorialement avec les Adjoints d'arrondissement.

Un autre exemple concret, c'est Tout l'Monde Dehors où, là, nous avons carrément décentralisé le budget, puisque les arrondissements se sont vus attribuer plus de 20000 euros de budget pour l'été pour Tout l'Monde Dehors sans aucune intervention de la Mairie centrale, ce qui est une sacrée augmentation de la dotation d'animation locale de chacune des neuf Mairies d'arrondissements.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

J'apprécie le goût pour l'astrophysique de Monsieur Hernandez, mais il n'a jamais été question de big-bang de quoi que ce soit ni même de révolution en matière de démocratie locale. Nous avons annoncé que nous allions progressivement donner plus de place aux arrondissements.

Monsieur Blache, comme cela a été rappelé par Madame Dubot, vous vous souvenez très probablement de notre première discussion sur le sujet, quand je vous annonçais que nous allions augmenter les moyens de votre Cabinet d'arrondissement. Vous m'avez remercié. Vous avez reconnu immédiatement que c'était un premier pas dans la bonne direction. Nous allons y aller progressivement, en partant du principe que c'est la réalité qui guide notre action. Comme cela a été rappelé par Fanny, les budgets de fonctionnement n'ont pas tous été consommés cette année. Le sujet est sur la table. Nous n'avons pas dit que la dotation était condamnée à rester la même d'année en année.

Pour autant, nous travaillons sur les priorités qui, je vous le rappelle, ont été définies en Conférence des Maires d'arrondissement. Nous avons établi une liste des sujets ensemble, c'était une réunion de travail, oui, nous avons établi une liste des sujets ensemble, nous avons priorisé ces sujets ensemble et, parmi les priorités, me semble-t-il, un consensus s'est établi immédiatement sur la question du transfert des équipements. C'est pour cela d'ailleurs que nous avons agi tout de suite, et j'en remercie d'ailleurs Bertrand Maes, ce sujet.

Sur la question des moyens des arrondissements, comme cela a été aussi rappelé par Fanny Dubot, nous avons déjà annoncé qu'il y aurait des moyens humains supplémentaires, notamment pour vous permettre d'exercer cette fonction fondamentale qu'est la démocratie de proximité. Cela a été annoncé lors de la dernière CMA, vous vous en souvenez, Pascal, vous aurez plus de moyens. Telle est la priorité.

Les dotations seront réétudiées l'année prochaine et je remercie Madame Hénocque d'avoir déjà cette année réuni l'ensemble des Maires d'arrondissement pour faire un travail collectif. C'est ce qu'elle fera l'année prochaine et nous verrons comment tout cela se mettra en place l'année prochaine.

Je vous donne la parole pour un petit complément. Allez-y, Monsieur le Maire.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Une précision. Pour moi, il ne s'agit pas de la forme, du fond, sur le contenu, nous sommes d'accord, nous avons travaillé ensemble. J'alerte simplement que nous allons être à 18 mois, qu'à 18 mois, les choses vont vite, que le rythme, dans un arrondissement, cela va vite et que nous allons avoir d'autres élections. Nous allons nous rendre compte très rapidement que si nous n'avons pas voté ce qui avait été prévu, nous ferons peu de choses et nous serons déceptifs. Nous sommes au mois de septembre, le confinement est fini, tout le monde vient pour savoir ce que nous faisons. C'est reparti.

C'était juste pour alerter sur le fait qu'il ne faut pas que cela traîne trop. C'est tout.

M. LE MAIRE : Merci pour ce complément, Monsieur Blache.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Les groupes Droite, Centre et Indépendants, Pour Lyon et Progressistes et Républicains votent contre.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1069 - Convention entre la Ville de Lyon et l'association Gonette pour le paiement des indemnités des élus et l'utilisation des gonettes dans les régies de recette de la Ville

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, 1069, la parole est à vous, Madame Hénocque.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du rapport sur la gonette.

Pour rappel, lors du Conseil municipal de mai 2021, nous avons approuvé l'adhésion de la Ville à l'association la Gonette. Conformément aux axes de développement qui étaient annoncés dans la délibération de mai, la présente délibération a aujourd'hui pour objectif de définir les modalités de mise en œuvre d'une première série d'actions réciproques entre la Ville et l'association la Gonette.

Ainsi, dans un premier temps, à travers cette délibération, la Ville s'engage à, premièrement, déployer le paiement en gonette d'une partie des indemnités des élus souhaitant adhérer à la démarche et, deuxièmement, permettre aux usagers de ses services publics de payer leurs prestations en gonette.

Une expérimentation démarrera sur les régies culturelles en janvier 2022.

Je tiens à vous rappeler que les monnaies locales complémentaires bénéficient d'une reconnaissance juridique depuis leur inscription dans la loi ESS de 2014. Il s'agit d'un titre de paiement qui n'a de valeur que sur un territoire donné et au sein d'un réseau d'acteurs économiques adhérents agréés par l'association émettrice (entreprises, associations et collectivités locales). Cela n'a donc pas vocation à remplacer une monnaie nationale.

Vous avez noté que la reconnaissance des monnaies locales s'est faite par la même loi sur l'ESS de 2014 qui a créé le Schéma de promotion de l'achat responsable. Pour nous, les deux thèmes sont liés, car ils contribuent à une économie locale prospère et qui porte un modèle de développement respectueux de l'environnement. Ces achats, effectués localement, ne contribuent pas aux excès de surproduction et de surconsommation encouragés par le capitalisme néolibéral, destructeur de la planète et générateur d'inégalités. Ce sont des ressources qui restent sur le territoire et encouragent l'échange et le vivre ensemble.

Je rappelle également qu'utiliser la gonette, c'est soutenir une finance plus éthique, car, pour chaque gonette convertie, la contrepartie en euros alimente un fonds de garantie placé dans deux banques éthiques, la NEF et le Crédit coopératif. Cet argent participe au financement de projets éthiques et locaux.

Depuis la crise sanitaire, la gonette propose également à ses partenaires des prêts, jusqu'à 1 500 gonettes à taux 0 % et s'engage ainsi une nouvelle fois en faveur du commerce de proximité.

Ainsi, la gonette est un outil au service du territoire et de son développement économique, durable et vertueux. Il existe d'ailleurs 82 monnaies locales complémentaires qui fonctionnent très bien. Je prendrai les exemples de Bayonne, Nantes, Grenoble, Chambéry, Hendaye, Boulogne-sur-Mer, etc.

C'est pour ces raisons que nous avons décidé de soutenir cette initiative et d'en faciliter son déploiement et son utilisation par les Lyonnais et les Lyonnaises, soutenus en cela par l'action conjointe par la Métropole et par la Ville de Villeurbanne, qui ont également adhéré à l'association récemment.

Pour l'instant, le nombre d'adhérents et le nombre de prestataires acceptant la gonette sont encore réduits, mais c'est justement pourquoi les nouvelles majorités ont enfin engagé les collectivités locales à soutenir son déploiement et aider l'association à rechercher activement plus de partenaires acceptant la gonette.

L'affichage du soutien de la Ville de Lyon et l'institutionnalisation que nous accordons à cette monnaie complémentaire en l'utilisant pour les services locaux permettra d'élargir l'usage et la circulation de la gonette.

Cette délibération a obtenu l'avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Monsieur Hernandez, c'est à vous pour 5 minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La monnaie locale ne doit pas devenir le bras armé d'une politique économique décroissante et antiprogressiste. Derrière vos actes, Monsieur le Maire, je pense qu'il se cache vos véritables intentions. Et votre obsession pour la gonette depuis le début de votre mandat révèle à mon avis l'essence même d'une partie de votre idéologie, qui, je vous l'accorde, aujourd'hui, a de moins en moins de secrets, puisque, dans votre famille politique, la décroissance n'est plus un tabou et la guerre que vous souhaitez mener contre notre économie de marché est assumée.

Alors, que les Lyonnais comprennent bien, il y a une différence entre soutenir une association qui porte et gère une monnaie locale dans un but de complémentarité et « lobbyer » une monnaie locale en utilisant comme levier les services publics et les supports de communication de la Ville dans le but de servir les intérêts idéologiques d'une contre-société.

Car, dans votre convention, il est bien indiqué article 7, je cite : « La Ville s'engage à annoncer largement son adhésion aux partenaires La Gonette (bulletin municipal, site Internet, etc.), à communiquer sur les sites et sur Internet sur l'acceptation de la gonette dans les services publics, à informer les agents élus de la commune sur l'intérêt d'utiliser la gonette. »

Alors, premièrement, quel est l'intérêt pour les Lyonnais d'être assaillis de publicité pour une monnaie ? Ne serait-ce pas plus utile et juste de mettre ces moyens de communication au service de toutes les associations de commerçants et d'entrepreneurs de nos arrondissements ?

Deuxièmement, est-ce que payer les services publics en gonette va créer de l'emploi ? Non. Non, parce que les services publics ne gagneront pas plus d'argent. De plus, ils devront retransformer la gonette en euro. Aucun intérêt pour l'économie locale.

Troisièmement, il est utile d'informer les agents et les élus que, malgré l'adhésion de la Ville, chaque élu devra adhérer individuellement à la gonette. Il est donc complètement inutile que la Ville s'alourdisse d'un service de change pour transformer une partie des indemnités d'élus en gonette.

Je vais prendre un exemple. Demain, je change une partie de mes indemnités en gonette, avec laquelle je règle ma facture d'eau et, le reste, je l'utilise pour aller visiter le Musée d'Art contemporain. En quoi cela va aider à relocaliser l'économie, défendre le commerce de proximité, renforcer l'emploi local, protéger l'environnement ? Rien de tout cela. Il n'y a aucun intérêt pour le territoire et j'aurais fait la même chose sans la gonette.

Donc, le seul à qui profite ce tour de passe-passe, c'est cette fameuse pseudobanque qui est la NEF. Je dis pseudobanque, car sa fonction en surface est un système de financement coopératif, mais ce n'est que la partie immergée de l'iceberg, car, comme je vous l'avais indiqué dans ma dernière intervention, derrière cette façade se cache ses deux fondateurs adeptes de l'idéologie anthroposophe, basée sur l'ésotérisme.

D'autre part, cet établissement de financement coopératif doit être légalement adossé à une banque. Actuellement, c'est la BPCE et la Caisse d'Épargne. Pourtant, son Président, Monsieur Horenbeek, menace de délocaliser l'établissement hors du territoire français s'il n'obtient pas son indépendance au même titre qu'une banque. Curieuse façon d'agir quand on se dit chantre de l'éthique et de l'économie locale.

Vous voyez, c'est très clair, le véritable but, ce n'est pas de créer une monnaie locale complémentaire, le but est bien de créer une contre-société qui se substituera à notre économie de marché.

Je vais donc poser deux questions qui sont essentielles pour l'avenir de l'économie locale et qui intéressent tous les acteurs de notre territoire, et qui seront capitales pour tous les futurs utilisateurs de la gonette. Et c'est à vous que je les pose, Monsieur le Maire.

Êtes-vous favorable à une économie décroissante et souhaitez-vous que la gonette contribue à sortir de notre économie de marché ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Décidément, je suis assailli de questions, aujourd'hui, qui n'ont rien à voir avec le sujet, mais ce n'est pas grave, cela nous laisse augurer de magnifiques débats par la suite.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, j'ai une intervention de 8 minutes. Monsieur Billard, c'est à vous.

M. BILLARD Romain : Merci.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La mauvaise monnaie chasse la bonne. Avec cette délibération, nous pourrions rediscuter, réinterpréter à l'envi cet adage connu sous le nom de loi de Gresham.

L'intention de mon groupe n'est pas de dire quelle est la bonne et la mauvaise monnaie entre la gonette et l'euro. Par contre, j'ai peur que ce ne soit pas la vôtre.

Lors de la réunion d'échange des élus de la Ville de Lyon avec l'association La Gonette du 20 septembre, j'ai vraiment été mal à l'aise par les mots employés et les discours avancés.

Quand j'entends que la gonette doit permettre d'avoir moins d'euros, car l'euro participe à la spéculation et à la fraude fiscale, cela me choque. Quand j'entends que la gonette est, je cite, « au service de vraies gens, au service de l'intérêt général », cela me choque, car cela sous-entend que l'euro ne l'est pas. Quand j'entends que la gonette doit permettre de créer une monnaie commune, très bien, mais l'euro n'est-elle pas une monnaie commune ? En tant qu' élu de la République et citoyen européen, il m'est difficilement acceptable que notre Mairie adhère à une association où l'on puisse tenir de tels propos.

Pourquoi faire du négatif, de la confrontation et du militantisme avec cette monnaie, la gonette, qui doit avant tout, si je me rapporte à son but, promouvoir l'économie sociale et solidaire ? De même, pourquoi être en confrontation avec l'euro, puisque c'est l'euro qui permet à la gonette d'exister avec des subventions et des donations qui sont, elles, bien en euro ?

Au-delà de cela, c'est une réflexion historique, économique, voire philosophique, sur la monnaie et sa force pour un territoire et une nation qui se pose.

La France s'est déchirée sur ses monnaies et s'est construite sur le franc avant de rejoindre le projet commun de l'euro. Je suis convaincu, c'est mon avis personnel, que la multiplication des monnaies n'est jamais une bonne chose, car elle engendre plus de maux qu'autre chose.

Si, en effet, vous vous appuyez sur la loi de 2014 qui a défini un cadre juridique de ces monnaies, dénommées titres de monnaie locale complémentaires (TMLC), nous ne comprenons pas au sein de notre groupe pourquoi vous souhaitez engager la Ville de Lyon dans une convention entre cette dernière et l'association Gonette.

L'indemnité d'un élu de la République doit être en euro et exclusivement en euro. Après, libre à l' élu de faire ce qu'il souhaite de son indemnité, bitcoin compris. Chaque élu a la possibilité d'adhérer à cette association et je sais que certaines et certains d'entre vous, chers collègues, y sont depuis plusieurs années. Pourquoi donc engendrer des coûts et des charges supplémentaires à notre collectivité comme les 10 000 euros que représente l'adhésion ? D'ailleurs, la précision dans la délibération des 0,02 euros de participation par habitant signe un peu comme une démonstration de gêne du type « regardez, cela ne coûte rien aux Lyonnais ».

Vous comprendrez, pour toutes ces raisons et de surcroît pour les raisons qui sont personnelles à chaque membre du groupe Droite, Centre et Indépendants, que ce dernier votera contre cette convention.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Les Écologistes, le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique et le groupe Lyon en Commun, Madame Popoff, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme POPOFF Sophia : Merci.

Monsieur le Maire,

Madame la Première Adjointe,

Chers collègues,

Suite aux débats, je souhaiterais apporter quelques éléments factuels plus que peut-être idéologiques ou philosophiques sur les monnaies locales et leurs impacts.

La gonette est une monnaie complémentaire. On ne parle pas ici de substitution, mais d'une addition à la monnaie commune qui est l'euro. Dans notre quotidien, nous utilisons d'autres types de monnaies complémentaires, sans le savoir ou susciter de débat : par exemple les Tickets restaurant ou les comptes épargne-temps.

Par ailleurs, la gonette est une monnaie locale. Elle est donc au service d'une économie réelle et de proximité, qui est créatrice d'emploi local non délocalisable, autant d'objectifs qui, je le pense, sont chers à l'ensemble des membres de cette assemblée. L'ADEME le démontre. En réalisant des études, l'ADEME a démontré qu'un paiement en monnaie locale génère jusqu'à une fois et demie plus de revenus qu'un paiement en euro pour le territoire.

Enfin, la gonette est une monnaie au service de la transition écologique et solidaire. Elle favorise les circuits courts et la consommation locale, notamment à travers sa charte, qui engage tous les professionnels qui adhèrent à la gonette à respecter l'environnement et l'humain. Le mouvement Sol démontre que 84 % des professionnels qui ont adopté une monnaie locale ont adapté leurs méthodes de travail pour réduire leur impact sur l'environnement. Elle favorise la création de liens et de solidarités et elle crée de véritables synergies locales.

Avec cet engagement, la Ville de Lyon, aux côtés de la Métropole et de la Ville de Villeurbanne, contribue à l'accélération du déploiement de la gonette sur notre territoire. C'est l'expression d'une volonté commune de contribuer à la création d'une dynamique autour de la gonette.

Cette délibération y contribue en deux aspects.

Tout d'abord, l'ouverture – et j'insiste – progressive, par étapes, de façon expérimentale, du paiement en gonette de certains services publics participera à la sensibilisation des Lyonnaises et des Lyonnais à cette monnaie. D'ailleurs, le choix des cinq régies tests a été mûrement réfléchi et a permis d'identifier à la fois des services publics qui semblaient plus propices et qui prenaient aussi en compte la réalité des contraintes de nos agents des services publics.

Par ailleurs, l'ouverture aux élus volontaires – et là encore les mots ont un sens – du droit de percevoir tout ou partie de leurs indemnités en gonette jouera un rôle clé en termes d'exemplarité.

Les groupes Les Écologistes, la Gauche sociale et écologique, ainsi que Lyon en Commun voteront donc favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci.

Je vous avoue que je suis un peu tenté de répondre aux questions, vu que l'on n'arrête pas de m'en poser. En guise de réponse quand même, Monsieur Hernandez, et comme je fais le constat qu'en répondant ici à une question qui n'a rien à voir avec le sujet, cela fait l'objet tout de suite d'un article dans un certain nombre de journaux locaux, je me dis que c'est peut-être l'occasion de faire passer des messages. Je vous remercie donc pour la question posée.

Je suis pour une économie de la prospérité et je vous invite, parce que c'est mon cadre de réflexion, à aller regarder ce que Kate Raworth, qui est une économiste britannique, qui a élaboré la théorie du donut, nous dit sur l'économie locale et comment on peut à la fois créer de la prospérité localement et même internationalement, tout en respectant les limites planétaires. Ce sera simplement ma réponse à ce stade.

Pour le reste, j'espère avoir l'occasion avec vous, Monsieur Hernandez, de prolonger le débat. Nous devons avancer sur notre ordre du jour, donc je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Les groupes Droite, Centre et indépendants, Pour Lyon et Progressistes et Républicains votent contre.)

(Abstention de Mme Palomino.)

(Mme Augey ne prend pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1070 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de 7 emprunts d'un montant total de 5806810 euros pour l'acquisition en VEFA de 49 logements (8 logements PLS, 29 logements PLUS et 12 logements PLAI) situés 70-72, rue Bataille à Lyon 8e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, 1070, Madame Hénocque, c'est à vous.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La délibération 1070 prévoit d'accorder la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 100 % pour la souscription de 7 emprunts d'un montant total de 5,8 millions d'euros contractés auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations par la SACVL pour l'opération d'acquisition en vente en état futur d'achèvement de 49 logements dans différentes catégories de logement social situés rue Bataille à Lyon 8e, pour un total de surface habitable prévisionnelle de 3 108 mètres carrés.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Collomb, c'est à vous pour 5 minutes.

M. COLLOMB Gérard : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Comme vient de l'indiquer Madame Hénocque, ce rapport vise à garantir des emprunts de la SACVL pour acquérir 49 logements sociaux en VEFA rue Bataille dans le 8e arrondissement.

Si moi j'étais un élu de la majorité, on va dire, de base, je me dirais fantastique, cela fait partie des 6 000 logements sociaux que nous allons réaliser chaque année dans l'agglomération. Eh bien non, c'est un projet de la majorité précédente, qui a été réalisé par la SACVL, mais dans le cadre de ce que nous faisons nous, un partenariat public-privé. Vous avez oublié de le mentionner, mais c'est avec Nexity que se réalise ce gros projet de la SACVL : 161 logements, dont 49 logements sociaux. Vous voyez, un équilibre, un équilibre social comme nous souhaitons le faire dans le temps. Un équilibre fonctionnel aussi, parce que, dans cette opération, il y a la possibilité pour les jeunes, par exemple, qui vont sortir de l'école de la Magistrature d'avoir des locaux professionnels situés en rez-de-chaussée. Mixité sociale, mixité fonctionnelle, c'est la politique que nous menions.

Alors, ce n'était pas le seul dossier dans cet ordre du jour qui était dans la continuité. Si je mentionne des dossiers, je vous voyais, Monsieur le Maire, avec une certaine gourmandise dire : « adopté à l'unanimité ». Il y en avait beaucoup qui étaient dans la continuité. Les temps scolaires, c'était dans la continuité. Les ambassadeurs du livre, c'était dans la continuité. Cela existe même depuis Michel Noir. Le fait que la vie associative soit à Lyon beaucoup financée, contrairement à des modèles de ville qui, quelquefois, sur le social, sont plutôt dans un modèle de régie municipale. Cela date de Francisque Collomb et c'est Simone André qui l'a développé. Les coups de pouce langage, c'est Michel Noir qui l'a créé. Les subventions aux équipements sportifs, on peut dire que Monsieur Cuherat et avant lui Monsieur Braillard ont beaucoup développé. Le Centre nautique Tony Bertrand, comme son nom l'indique, c'est Tony Bertrand et cela fait quelques années, et c'est nous qui l'avons rénové. Tout à l'heure, nous parlions du centre d'échange de Perrache. C'est le projet que nous avons lancé. Et même, dans la grande traversée, celui que Monsieur le Maire a pu inaugurer, mais que nous avions réalisé.

Alors, il y a ce que nous avons fait et, à mon avis, c'était le meilleur de la séance et, après, il y a ce que vous avez décidé de faire et là, c'est plus compliqué. Je vais essayer de classer par ordre de nocivité.

La gonette, d'abord, à la limite, tout le monde s'en moque sauf vous, car, évidemment, ce n'est pas cela qui va saper le modèle néolibéral que dénonçait l'un de nos amis. Il lui faudra autre chose.

Le SPASER, un peu plus complexe, parce qu'à mon avis, on rajoute des contraintes et à force de se lier, on finit par ne plus pouvoir commander ou alors à des prix exorbitants, mais la suite nous le montrera.

La Part-Dieu, alors cela, c'est votre œuvre, Monsieur le Maire. Supprimer 100 000 mètres carrés de bureaux et de logements, parce que, contrairement à ce que nous a été dit, ce sont bien des bureaux que l'on supprime pour 85 000 mètres carrés, mais du logement pour 15 000 mètres carrés. Pendant votre campagne, vous disiez, trop de bureaux, mais on va faire plus de logements, vous allez voir, cela va être super, vous pourrez habiter le quartier, etc. Non, non. Ils ne pourront pas habiter le quartier, puisqu'il y en aura moins qu'avant, y compris le nombre de logements sociaux. Il va rester le même.

Enfin, dernier point, votre politique du logement. Vous voyez, nous, nous construisions quand j'étais Président de la Communauté urbaine, Président de la Métropole de Lyon et en même temps Maire de Lyon, sur la Métropole, nous construisions 10 000 logements, dont 4 000 logements sociaux. Nous construisions sur la Ville de Lyon 3 500 logements, dont 1 700 logements sociaux. Aujourd'hui, la construction de logements

dans notre agglomération s'effondre. C'est cela, le bilan de votre politique.

Pour le reste, sur la transition énergétique, je ne connais pas votre économiste britannique, mais vous lui demanderez aujourd'hui où l'Angleterre est en panne d'électricité, parce qu'elle a tout misé sur l'éolien et qu'il n'y a pas eu de vent, comment il fait votre économiste pour faire la transition énergétique. Vous demanderez à nos amis espagnols et vous demanderez même aux Français, où le gaz qui vient de Russie, d'URSS – pardon, c'était pour Monsieur Bosetti qui commençait aujourd'hui à instruire les procès staliniens, mais c'est une autre chose, nous n'allons pas en parler –, comment ils feront. Et vous demanderez aux Français qui vont voir le prix de leur électricité augmenter de 15 à 20 %, du gaz de 15 à 20 %, comment ils vont faire demain si, par exemple, nous n'avons plus d'énergie nucléaire dans notre pays. Oui, ce sont cela, les problèmes de la transition énergétique et ils dépassent bien évidemment l'approximation que vous faites avec le fait de construire une nouvelle économie autour de la gonette.

M. LE MAIRE : Monsieur Collomb, merci de conclure.

Après ce saut dans le temps, nous allons passer au groupe Droite, Centre et Indépendants. J'ai une intervention de 4 minutes, mais je ne sais pas qui la porte. Monsieur Broliquier, c'est à vous.

M. BROLIQUIER Denis : Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous présentez aujourd'hui deux dossiers de cautionnement pour permettre à deux bailleurs sociaux de limiter le risque de leur investissement. Le premier dossier concerne 49 logements rue Bataille dans le 8e et le second 12 logements à l'angle de l'avenue Berthelot et de la rue Villon dans le même secteur.

C'est une procédure habituelle et récurrente et, en matière de logements sociaux, Lyon est toujours sous la barre fixée par la loi SRU. La demande de logement est croissante. Le prix de l'habitat continue de s'envoler. Les inégalités naturellement s'accroissent en fonction de cette situation. Nous sommes donc sur le principe, très favorables à la construction de logements supplémentaires, accessibles aux moins fortunés de nos concitoyens.

En l'espèce, fidèles à notre position, stable depuis plus de 12 ans maintenant, nous voterons contre le premier et pour le second. Pourquoi cette différence de position ? Tout simplement, parce que le premier bâtiment prend place dans un secteur qui comprend déjà 46,20 % de logements sociaux, alors que le second est dans un secteur qui en comprend seulement 27,46 %. Nous sommes contre la concentration excessive de logements sociaux sur un même secteur. Cette concentration n'est pas souhaitable pour Lyon, pour l'arrondissement, comme pour les habitants eux-mêmes. Nous pensons que la construction des grands ensembles et autres ZUP dans les années 60 et 70 et leur démolition, 20, 30, 40 ans plus tard, dans les années 90 et 2000 avaient servi de leçon. Nous constatons qu'il n'en est rien et nous le regrettons.

Nous profitons de cette délibération pour rappeler publiquement notre opposition à votre politique en matière de logement social. Comme nous l'avons plusieurs fois exprimé depuis 16 mois dans cette enceinte comme à la Métropole, nous réaffirmons aujourd'hui que Lyon a besoin de logements sociaux et que votre choix de bloquer les constructions nouvelles et de financer le social uniquement ou presque avec de l'argent public conduira à une volonté très faible de construction de logements, à l'encontre de votre volonté affichée.

Vous commencez à dire, je l'ai entendu tout à l'heure dans un discours, que c'est la faute de l'État. Je vous demande d'assumer vos responsabilités. Dieu sait si je n'ai pas toujours été d'accord avec l'équipe municipale précédente, mais je reconnais bien volontiers que cette idée de faire payer une large part du logement social par le privé en l'autorisant à construire était une bonne idée. Aujourd'hui, même des promoteurs à qui la collectivité a, à l'époque tordu le bras le reconnaissent favorablement. Les chiffres sont là pour prouver l'efficacité de cette méthode et, en lui tournant le dos, Pierre Oliver nous l'a rappelé tout à l'heure, vous conduisez Lyon à une production moindre de logements sociaux, à une hausse des prix de l'ensemble des logements à Lyon, à une croissance des inégalités sociales, à une augmentation des temps de transport et à une baisse de la densité, donc à une facture écologique toujours plus importante et je ne parle pas, parce que je sais que ce n'est pas votre priorité, de la perte d'attractivité de la Ville.

Dans cette politique, où est le bénéficiaire pour Lyon ? Où est la tenue de vos engagements électoraux de produire beaucoup de logement social ? Je sais que je n'aurai pas de réponse à ces questions, comme toutes les questions qui vous ont été posées aujourd'hui, mais il est de mon devoir, en observateur attentif de l'évolution de notre Ville et pour vous mettre face à vos responsabilités, de vous les poser.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Broliquier.

Sur ce point, nous allons quand même vous apporter une réponse. Je vais céder la parole dans un instant à Monsieur Michaud pour revenir sur le logement social.

Petite précision à Monsieur Gérard Collomb, je parlais de Kate Raworth tout à l'heure, elle ne conseille pas Boris Johnson sur sa politique énergétique, elle est économiste. C'est même la référence utilisée par la Ville d'Amsterdam pour fonder sa politique en matière de développement économique. Je vais m'arrêter là. Il y aurait beaucoup de choses à dire justement sur sa théorie du donut, qui est très intéressante pour penser la prospérité.

Monsieur Michaud, sur le logement social.

M. MICHAUD Raphaël, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Broliquier, je pense qu'il est important que nous partagions le fait qu'en tant qu'Adjoint à l'Urbanisme et à l'Habitat, je constate une défiance totale de la part des citoyens vis-à-vis de la construction. Cette défiance est issue d'un mécanisme qui a été mis en place, qui était une politique, un choc de l'offre, où on a voulu déverser des milliers de mètres carrés sur la Ville de Lyon sans se poser la question de la qualité de ce que l'on produisait. Désormais, nous sommes dans une sorte de défiance. Je le redis, pour l'instant, au regard de la taille des logements qui sont de plus en plus petits. À capacité égale, un T3 n'a jamais été aussi petit. Vous pouvez le prendre sur toutes les catégories, c'est vrai.

Par rapport à cette défiance, nous avons la réponse qui est un préalable à une reprise totale de la quantité, qui est la qualité des logements, qualité d'habiter, qualité environnementale. Comme j'avais pu vous l'exprimer, cette qualité a déjà été partagée avec les acteurs de la construction. Elle permet déjà de retrouver des chiffres qui sont équivalents à ceux d'avant la crise Covid. Nous avons autant de permis déposés en mètres carrés qu'il y en avait avant la crise Covid. Nous avons eu un trou d'air. Ce trou d'air est fini.

Par rapport à la mobilisation des capitaux privés, qui sont évidemment nécessaires, nous ne pouvons pas nous passer de l'investissement également de tous les fonds privés au service du logement social. C'est à ce titre que nous avons travaillé avec la Métropole de Lyon pour faire modifier les quotes-parts et les indicateurs des secteurs de mixité sociale (les SMS), qui vont permettre que chaque bâtiment participe à la transition sociale de Lyon avec un abaissement des seuils de déclenchement et un relèvement des seuils de logements sociaux exigés pour chaque opération privée.

Encore une fois, nous soutenons la construction et nous soutenons la construction de logement social à travers la mobilisation des acteurs privés.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michaud.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre.)

(Mmes Bruvier-Hamm et Ferrari et MM. Billard et Michaud ne prennent pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1060 - Maintien des garanties d'emprunts accordées à la Société française d'habitations économiques (SFHE) suite au refinancement d'une partie de leur dette

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Mme Ferrari ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

2021/1061 - Mise en place d'un avenant à la délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Lyon

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Mme Ferrari ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1064 - Maintien de garanties à ICF Habitat suite à un réaménagement de dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Mme Ferrari ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1065 - Crédit municipal - Présentation des comptes financiers 2020

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Mme Ferrari ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1071 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de 5 emprunts d'un montant total de 1 305 521 euros pour l'acquisition en VEFA de 12 logements (8 logements PLUS et 4 logements PLAI) situés 285-287 avenue Berthelot et 92 rue Villon à Lyon 8e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Mme Ferrari ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1073 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 288 500 euros afin d'accompagner la reprise des chantiers de construction et de réhabilitation dans le secteur du logement social suite à la période d'arrêt due à la crise sanitaire de 2020

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Mme Ferrari ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1077 - Société d'économie mixte (SEM) patrimoniale du Grand-Lyon - Modification du pacte d'actionnaires

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Mme Augey ne prend pas part au vote.)
(Mme Ferrari ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1059 - Convention de participation financière Ville de Lyon-Métropole de Lyon CART@DS - Adaptation pour le ravalement de façades - Opération n° 60029072

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(M. Prieto ne prend pas part au vote.)
(Mme Ferrari ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1066 - Raccordement en très haut débit du site Joseph Serlin - Convention avec la société Grand Lyon THD pour la mise à disposition de fibres optiques - Opération n° 60029058

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(Mme Ferrari ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1067 - Éducation au média numérique - Approbation d'une convention mixte et attribution d'une subvention à l'association Fréquence Écoles

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(Mme Ferrari ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1072 - Approbation de la nouvelle convention en matière d'ouverture et de partage des données publiques sur la

plateforme du Grand Lyon

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(Mme Ferrari ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1076 - Pérennisation du partage de données entre la DGFIP et la Ville de Lyon pour le calcul des quotients familiaux municipaux

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(Mme Ferrari ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1078 - Tarification des salles transférées aux Mairies d'arrondissement - Correction d'une erreur matérielle

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(Mme Ferrari ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1075 - Remises gracieuses de dettes - Rectificatif

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers sans demande d'intervention du 1060 au 1078.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents.

Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITÉS

2021/1130 - Programme Action des Collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE) - Convention de financement d'études et d'actions de coopération pour la rénovation énergétique du patrimoine public sur le territoire métropolitain - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention relative à l'appel à manifestations d'intérêt SEQUOIA

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Transition écologique et Mobilités. Pour ce premier rapport, Monsieur Godinot, vous avez la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ce programme, qui s'appelle ACTEE, comporte plusieurs appels à manifestations d'intérêt, dont celui d'aujourd'hui, nommé SEQUOIA, pour lequel la Ville a candidaté en 2020. Il est porté par la Fédération nationale des Collectivités concédantes et Régies (FNCCR), à laquelle la Ville est adhérente, et EDF en qualité de porteur associé et financeur obligé dans le cadre des certificats d'économie d'énergie. Cet appel à projets vise à faciliter le développement de projets d'efficacité énergétique et la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques bas carbone pour les bâtiments publics en France métropolitaine. Le délai de réalisation s'étend de mars 2021 à mars 2023.

Dans le cadre de cette convention, pour bénéficier des financements correspondants, la Ville s'engage à recruter des économistes de flux, conduire une trentaine d'audits énergétiques détaillés, indispensables pour atteindre le décret tertiaire et atteindre rapidement un taux de transformation des études réalisées, comme nous allons pouvoir le faire en externalisant certains projets à un opérateur comme la SPL OSER, qui sera l'objet de la prochaine délibération.

Enfin, il nous faut nous doter d'un outil numérique efficace de gestion et de suivi de nos consommations et dépenses énergétiques.

Ces engagements représentent une dépense évaluée par la Ville à 860 000 euros pour une subvention qu'elle percevra de 250 000 euros.

Mesdames, Messieurs, toutes ces actions sont déjà programmées ou engagées, car elles constituent des éléments indispensables de notre stratégie de transition écologique du patrimoine et plus largement de notre Plan Climat. Nous avons voté des moyens d'investissement ambitieux avec 160 millions d'euros fléchés pour la transition énergétique dans notre PPI. Pour la réaliser, il nous faudra évidemment plus de moyens, c'est-à-dire une équipe et des outils renforcés.

Ces deux économistes de flux mentionnés sont déjà recrutés. Le marché pour les audits énergétiques a été renouvelé en 2020 et nos services étudient actuellement l'offre de logiciels de suivi énergétique. Celui qui sera retenu en 2022 viendra remplacer l'outil actuel qui n'est plus maintenu par son développeur et qui nous est indispensable pour gérer nos 14 millions d'euros de facture d'énergie.

Enfin, ce projet nous apportera, outre les 250 000 euros qui nous seront tout à fait appréciables, l'occasion de renforcer les échanges techniques entre la Ville de Lyon, la Ville de Villeurbanne, la Métropole et notre syndicat d'énergie, le SIGERLY et l'ALEC, partager nos expériences et nous enrichir mutuellement.

Je souligne l'importance de ce travail de réseau entre pairs dans un domaine qui est soumis à des évolutions technologiques et réglementaires rapides.

Je terminerai par vous annoncer que le CCAS de Lyon a été retenu pour un appel à projets très proche nommé CHARME en septembre 2021, dédié à l'amélioration du parc médico-social, dans un consortium auquel il est associé au CCAS de Villeurbanne, à Lyon Métropole Habitat, aux Hospices civils de Lyon, au Centre hospitalier du Vinatier et à celui de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération, qui a reçu l'avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

Pour le Groupe Droite, Centre et Indépendants, une intervention de 3 minutes, qui n'est portée par personne manifestement. Intervention retirée ou conseiller retiré, je ne sais pas.

Je mets ce dossier aux voix en tout cas et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1143 - Lancement des opérations - «Groupe scolaire Diderot - Rénovation thermique» n° 05010004, «Groupe scolaire Gémeaux - Rénovation thermique» n° 05011002 et «Maternelle Dolet et EAJE Boileau - Rénovation thermique» n° 03004001 et affectation d'une partie des AP 200006/2021-1 et 20002/2021-1 - Rénovation énergétique du groupe scolaire Diderot, 25 avenue de Ménival à Lyon 5e, du groupe scolaire Gémeaux, 54 rue Pierre Valdo à Lyon 5e et rénovation thermique du bâtiment multiusages regroupant l'école maternelle Dolet, l'EAJE Boileau, ainsi que des salles et bureaux, 26 rue Verlet Hanus à Lyon 3e - Approbation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la société publique locale OSER

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur Godinot, je vous cède la parole pour le rapport suivant, 1143.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Monsieur le Maire,

Dans ce rapport, il s'agit de confier la maîtrise d'ouvrage de la rénovation de trois équipements publics à la Société publique locale OSER. Ces trois équipements sont le groupe scolaire Diderot, le groupe scolaire des Gémeaux et le groupe scolaire et EAJE Dolet-Boileau.

D'une surface totale de 9600 mètres carrés, ces différents bâtiments sont tous soumis au décret tertiaire. Ils datent de l'après-guerre (1960 pour Diderot, 1970 pour les Gémeaux, 1977 pour Dolet-Boileau) et ont été retenus dans cette première opération de rénovation BBC, car ils sont de style architectural simple, en béton, poteau, poutre, et n'ont pas fait l'objet de travaux depuis des décennies.

Le programme de travaux, qui nous est proposé par la SPL OSER, consiste à peu près en des opérations identiques sur ces trois équipements. Il s'agit de réaliser une isolation thermique par l'extérieur de l'ensemble des murs et du toit, de poser des ventilations mécaniques double flux avec récupération de chaleur, de remplacer les menuiseries, d'y ajouter des protections solaires, du photovoltaïque, un éclairage LED et d'améliorer les réseaux de chauffage.

Les travaux induits incluront évidemment l'accessibilité, la suppression de l'amiante et la mise à niveau des systèmes de sécurité incendie.

Pour le groupe scolaire Diderot, l'objectif est d'atteindre le niveau BBC rénovation avec un objectif affiché de consommation énergétique qui est contractuel de - 55 % de consommation.

Pour Dolet-Boileau, il s'agit d'atteindre également le niveau BBC avec un objectif de - 40 % de consommation.

Enfin, pour les Gémeaux, le niveau BBC sera appliqué aux deux bâtiments d'enseignement et sera également un objectif de - 40 % de consommation.

Il était initialement prévu à la PPI un montant de 6,2 millions. Le budget total de cette enveloppe est porté maintenant à 18,7 millions d'euros, un triplement de l'investissement sur ces trois groupes scolaires, qui nous permet de mesurer l'ampleur de l'effort fait pour atteindre une haute performance énergétique sur ces bâtiments.

Cette première vague de rénovations énergétiques performantes, nous la confions à la SPL OSER pour plusieurs raisons. D'abord, cette Société publique locale est, comme toutes les SPL, 100 % publique. L'adhésion de la Ville à la SPL permet d'éviter juridiquement une mise en concurrence et est basée sur le fait que cette société dispose d'une expertise unique au niveau national, du fait de plusieurs dizaines de bâtiments qu'elle a déjà rénovés dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cela nous permet un gain de temps et surtout une acquisition d'expérience que la Ville n'a pas aujourd'hui complètement. Elle nous permettra aussi, en externalisant ces opérations, d'en réaliser trois de plus au cours du mandat, puisque le plan de charge de la Direction de la construction sera totalement occupé.

Le contrat du marché public de performance globale est d'une durée de dix ans, trois ans pour les travaux et sept ans pour l'exploitation. Il nous permet de préfigurer d'autres projets qui viendront au cours du mandat. Je souligne qu'il permet de respecter, outre des gros gains énergétiques, un objectif de confort d'été et de qualité de l'air intérieur, donc de mettre complètement à neuf ces équipements.

Les livraisons de ces équipements sont prévues entre septembre 2024 et mars 2026. Le chantier durera environ trois ans avec deux périodes de grandes vacances.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération, qui a reçu l'avis favorable de la Commission Transition écologique et Mobilités.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

Pour les groupes Les Écologistes, Socialistes, la Gauche sociale et écologique et Lyon en Commun, Madame Perrin, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PERRIN Marielle : Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous réjouissons de cette délibération qui propose, comme l'a indiqué Monsieur l'Adjoint, Sylvain Godinot, de multiplier par trois le budget initialement fléché pour la rénovation de ces trois groupes scolaires.

Tout comme de nombreux groupes scolaires, les deux établissements du 5e arrondissement sont de véritables passoires thermiques : froids en hiver, chauds en été, avec des équipements vétustes. Par exemple, sur Diderot, la vitre d'une fenêtre est tombée l'année dernière sur une enseignante. Le 4 janvier dernier, suite à une panne de chaudière, des températures de 6 degrés ont été relevées dans des classes de l'école élémentaire et maternelle, conduisant en urgence à une distribution de grille-pains par la Mairie. La nécessité de rénover ces établissements ne fait aucun doute.

Je ne reviendrai pas sur le partenariat de la SPL OSER, acteur reconnu dans le domaine de la rénovation énergétique, présentée par Monsieur Godinot. Je voudrais mettre en valeur le fait que nous ne proposons pas seulement le fait de délibérer sur la rénovation thermique de ces trois groupes scolaires, mais aussi sur un contrat de performance énergétique sur sept ans après la réception des travaux.

Il s'agit non seulement d'améliorer le confort des enfants et du personnel travaillant dans les établissements, mais aussi d'un engagement ferme de réduction des consommations d'énergie, entre 40 et 55 % suivant les établissements, comme présenté par Monsieur Godinot.

Le suivi sur sept ans permettra de ne pas rester sur des valeurs théoriques, mais de valider la diminution effective en travaillant avec les usagers de ces bâtiments.

Nous nous réjouissons de l'engagement de la Ville de Lyon pour la rénovation énergétique de nombreux bâtiments municipaux, dont des écoles pour le bien-être de nos enfants. Cette délibération s'inscrit dans un programme global pour faire de Lyon une ville exemplaire dans la réduction de ses consommations d'énergie.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1144 - Groupe Scolaire Kennedy - Démolition reconstruction - Opération n° 08015001 - Lancement des études et des prestations préalables de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, 1144, Monsieur Godinot, la parole est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous proposer de faire une intervention générique sur les trois prochains rapports, pour nous faire gagner quelques minutes dans ce Conseil, vu le nombre d'interventions successives des différents groupes.

Pour le premier rapport, concernant le groupe scolaire Kennedy, c'est un groupe de 18 classes, qui s'inscrit dans le cadre du réaménagement complet de l'îlot Kennedy à Lyon 8e et qui verra la construction aussi du nouveau bâtiment des Ateliers de la Danse et d'un nouveau complexe sportif comprenant une piscine et un gymnase.

Je voudrais souligner qu'il s'agit de la plus grosse opération de la PPI, qui va revêtir une complexité particulière, non pas tellement à cause du programme des différents équipements, mais plutôt à cause de la densité de la parcelle.

Je voudrais rappeler d'abord sur ce groupe scolaire que c'est aujourd'hui le dernier bâtiment de type Pailleron qui est propriété de la Ville de Lyon, un type constructif tristement célèbre et classé non stable au feu. Cette contrainte implique de loger en permanence un agent Ville de Lyon sur place et un incendie qui s'est déclaré en janvier dernier, heureusement rapidement maîtrisé, avait nécessité l'évacuation de 300 élèves. La menace est donc permanente et ce point a été souligné dans le rapport de la Chambre régionale de la Cour des Comptes qui avait à l'époque critiqué, en 2019, une stratégie de priorisation mal définie et qui n'explique pas les raisons d'un report à 2020 des travaux de rénovation de ce groupe scolaire.

Donc nous programmons aujourd'hui la démolition, reconstruction complète de ce groupe scolaire. Malheureusement, le temps de construire le groupe scolaire provisoire, il va encore s'écouler quelque temps avant que les enfants soient totalement sécurisés.

Le groupe comportera 8 classes maternelles, 10 classes élémentaires, un restaurant scolaire, des salles d'activité communes. Il se servira de l'équipement sportif à proximité également, des locaux administratifs, un pôle médico-social, etc. Le budget complet de l'opération est de 20,2 millions d'euros.

Nous envisageons dans le concours de maîtrise d'œuvre, qui sera lancé immédiatement après ce Conseil municipal, comme pour les deux autres opérations, d'avoir une ambition forte sur le volet de transition écologique avec un niveau qui sera situé entre E3C2, E4C2, c'est-à-dire les plus hauts niveaux de cette échelle de mesure.

Pour les Ateliers de la Danse, je voudrais simplement souligner qu'ils seront situés à quelques centaines de mètres de la Maison de la Danse actuelle, ce qui permettra un lien fort avec cet équipement majeur culturel de la Ville de Lyon. Ils constitueront en l'aménagement d'un pôle production création, qui comprend une salle de création modulable allant jusqu'à 450 places et un studio destiné aux professionnels, allant jusqu'à 100 places, ainsi qu'un studio pour les pratiques amateurs d'une capacité de 40 places. Le budget total est de 18,2 millions d'euros toutes dépenses confondues et je voudrais souligner l'effort de la DRAC qui nous a confirmé un financement de 6 millions d'euros et souligner aussi le travail réalisé par notre Adjointe à la Culture pour garantir ce financement.

Enfin, pour le troisième et dernier équipement, il s'agit d'un complexe sportif avec un gymnase omnisport de grande dimension, une salle d'évolution et une piscine de six lignes d'eau pour les établissements scolaires et les associations, en complément des terrains de sport extérieurs. Ils feront environ 2000 mètres carrés. Il s'agit d'un équipement d'un budget de 21,2 millions d'euros y compris les terrains de sport.

Le calendrier de travaux actuellement construit prévoit la livraison pendant le mandat en toute fin du mandat du groupe scolaire et des Ateliers de la Danse et probablement au tout début du mandat prochain pour le complexe sportif. Les équipes de la Direction de la Construction sont engagées, ainsi que bien sûr l'ensemble des Adjointes parties prenantes à ce projet et le Maire d'arrondissement, pour minimiser ce délai de livraison et faire en sorte que le calendrier soit le plus serré possible.

Les trois projets ont reçu l'avis favorable de la Commission Transition écologique et Mobilités. Je vous propose donc de voter favorablement les trois projets de l'îlot Kennedy.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

Pour le Groupe pour Lyon, j'ai une intervention de 5 minutes, Monsieur Cucherat.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Je vais prendre rapidement la parole, puisque c'était Franck Lévy qui devait intervenir sur ce dossier. Je vais le faire au nom de notre groupe très succinctement.

Notamment sur le groupe Kennedy, dire que c'était une rénovation qui était attendue. Nicole Gay avait fortement travaillé sur ce sujet sur le précédent mandat. C'était un peu notre programme, mais pas dans la totalité de ce que vous présentez aujourd'hui.

C'est surtout un ensemble dans lequel on concentre beaucoup de choses. Vous avez parlé de l'école, de la piscine, du gymnase, des Ateliers de la Danse, qui vont venir compléter tout cet ensemble et cela fait un peu fourre-tout. Peut-être que cela cache aussi le manque d'ambition à travers la PPI dans le 8e arrondissement. Je le pense. Je le dis, notamment en termes de transports, d'équipements et de services publics.

Cela nous amène aussi à une interrogation plus large. Qu'allez-vous faire du Musée Guimet ? J'aimerais bien avoir une réponse sur ce sujet. Mais aussi du service archéologique dans l'ancienne École des Beaux-Arts, qui devait trouver aussi sa place dans le projet initial au Musée Guimet.

Nous avons peur qu'au final, cela coûte beaucoup plus cher que ce qui nous était reproché dans le projet Musée Guimet. On disait que le coût était excessif. Le cumul de tout ce que vont coûter finalement ces délocalisations, ces réaménagements et les rénovations du service archéologiques risque de coûter plus cher. Nous voudrions avoir des réponses sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Que de questions, que de questions.

Pour le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique, Madame Runel, et nous reviendrons sur ces éléments après.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 8e arrondissement,

Mes chers collègues et mes chers collègues du 8e arrondissement,

Plusieurs délibérations de ce Conseil concernent ce qu'il est désormais heureux d'appeler le projet de l'îlot Kennedy. Kennedy, c'est désormais un projet emblématique et phare pour le 8e arrondissement. Alors, c'est vrai, un arrondissement quelque peu éloigné de l'Hôtel de Ville, mais je regrette que Monsieur Lévy soit parti, parce que je voudrais répondre à ses propos publiés à l'instant sur les réseaux sociaux et je cite : « La municipalité oublie le 8e arrondissement. » Alors, je ne sais pas de quelle municipalité il parle, peut-être la précédente, et dans laquelle je me suis battue justement pour que les projets avancent.

Car rénover des écoles végétalisées, respirables, ouvertes et où l'apprentissage est à la portée de tous, l'îlot Kennedy est un projet majeur du mandat. Majeur de par son budget, 60 millions d'euros, mais majeur surtout par ce qu'il apportera aux habitantes et aux habitants du 8e arrondissement et aux Lyonnaises et aux Lyonnais plus généralement.

C'est un projet qui résume bien les enjeux et nos ambitions pour le mandat. L'ambition pour l'école d'abord, je le disais, avec un établissement mieux adapté aux contraintes thermiques et climatiques, qui donne une plus grande place à la nature dans une optique pédagogique, mais également de confort.

Notre ambition pour une culture accessible à toutes et tous et une vie de quartier dynamique et apaisée, c'est l'objectif que nous poursuivons avec la construction des Ateliers de la Danse sur la même parcelle.

Avec le maintien de la Maison de la Danse dans le quartier du Bachut et la renommée de cet établissement qui n'est plus à faire, le 8e arron-

dissement sera demain un arrondissement culturel, un arrondissement tel la danse qui est pratiquée, un arrondissement actuel, ancré dans les styles et les courants de notre époque et qui s'inscrit dans l'histoire.

Enfin, cet îlot Kennedy permettra une nouvelle fois de concrétiser notre ambition pour un développement des services publics et l'accès pour chacun à la pratique sportive et notamment à la natation. C'est dans ce sens que la nouvelle piscine qui sera construite sera pleinement au projet Savoir Nager pour les écoles.

Nous savons que notre Ville manque cruellement d'équipements sportifs ou tout du moins d'équipements en bon état et par ce projet, nous ambitionnons de réparer ce manque.

En effet, sur Lyon, et cela est encore plus vrai pour le 8e arrondissement, beaucoup d'enfants n'ont pas la chance de pouvoir accéder à un bassin pour apprendre à nager. Beaucoup non plus n'ont pas accès à d'autres équipements que ceux offerts par le service public pour se divertir et profiter d'activités ludiques et récréatives.

Aussi, en tant qu'élue du 8e arrondissement et au nom de notre groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique, je ne peux que me réjouir de ce projet qui montre la grande ambition que porte notre majorité en faveur de l'école, des services publics, de la culture et de la pratique sportive. C'est un beau projet que nous présentons devant cette assemblée, un projet pour les habitantes et les habitants du 8e, leurs enfants, l'ensemble des enfants et toutes les Lyonnaises et les Lyonnais.

Notre groupe votera avec beaucoup d'enthousiasme ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Monsieur Godinot, quelques éléments de réponse pour notre manque d'ambition.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Notre manque d'ambition, oui, alors, je voulais plutôt répondre sur le volet financier, le manque d'ambition, j'avoue que je ne comprends même pas la question. 60 millions d'euros, dire que ce n'est pas ambitieux, je ne sais pas ce qu'il vous faut. Nous démolissons et nous refaisons intégralement l'école. Nous construisons une piscine. Ce n'est pas comme si nous avions trop de piscines dans la Ville de Lyon. Nous créons les Ateliers de la Danse et donc nous renforçons l'offre culturelle avec un équipement attendu depuis longtemps. Je ne comprends pas cette question.

Sur la question de Monsieur Cucherat sur le coût qui serait éventuellement plus élevé de notre nouveau projet, je voudrais dire que le Musée Guimet, quand nous sommes arrivés en exercice, était officiellement estimé à 31 millions d'euros. La Direction de la Construction nous a alertés sur le fait que ce budget n'était pas tenable et ne comprenait pas un certain nombre de coûts qui n'étaient pas intégrés. Ce qui nous a portés à estimer la facture à 40 millions d'euros.

Nous sommes donc partis d'une facture de 40 millions d'euros à comparer avec le coût final aujourd'hui estimé des Ateliers de la Danse de 18,6 millions d'euros. Je fais abstraction des subventions de l'État et j'espère de la Région, puisque nous pouvons espérer qu'elles auraient été identiques dans les deux cas. Nous avons donc un différentiel qui est très important.

La vente de l'ex-École nationale des Beaux-Arts était estimée à 7 millions d'euros. Vous pouvez retrancher ces 7 millions des 40, nous arrivons à 33. Si vous ajoutez la rénovation de cette ex-École des Beaux-Arts à la dépense des Ateliers de la Danse, elle est estimée aujourd'hui à 6 millions d'euros, ce qui fait 18 + 6, 24. J'arrive à un différentiel aujourd'hui de 9 millions d'euros en faveur de notre projet avec plusieurs milliers de mètres carrés supplémentaires qui sont la moitié de l'ancienne École des Beaux-Arts.

Je suis disponible pour poursuivre cette discussion, mais aujourd'hui nous considérons que le budget est très en faveur de notre projet.

Sur la question du devenir du Musée Guimet, puisque c'était votre autre question, nous avons prévu de lancer avec la Direction centrale de l'Immobilier un appel à manifestations d'intérêt. J'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer plusieurs fois, y compris en Commission Transition écologique et Mobilités. Nous espérons pouvoir le faire dès 2022.

M. LE MAIRE : Merci. Tout est dit, Monsieur Godinot.

Monsieur Collomb sur une explication de vote, vous avez 1 minute.

M. COLLOMB Gérard : Vous ne nous dites pas dans les coûts combien va coûter la rénovation de l'ancienne École des Beaux-Arts ou alors vous ne la rénovez pas du tout. J'aimerais savoir le prix. Combien va coûter la rénovation de l'ancien Musée Guimet, qui doit être poursuivie, parce qu'aujourd'hui, il est en train de se détruire progressivement ? Je vous propose, Monsieur le Maire, que nous allions faire une visite ensemble pour voir quel est son état aujourd'hui. Vous verrez qu'il y a urgence à entreprendre un certain nombre de travaux.

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour la proposition, Monsieur Collomb. C'est déjà fait, j'ai fait une visite avec Monsieur Blache il y a déjà un certain nombre de mois pour justement... Monsieur Collomb, s'il vous plaît, une bonne fois pour toutes, quand on s'écoute, on s'écoute, quand on parle, on laisse les autres parler. Je suis clair ? Merci. Merci.

Donc j'ai déjà fait la visite avec Monsieur Blache à son invitation justement. Nous l'avons fait il y a plusieurs mois pour pouvoir nous rendre compte et envisager d'autres projets.

Quant aux autres questions que vous avez posées, il me semble que Sylvain Godinot y a répondu, mais, Sylvain, répétition faisant pédagogie aujourd'hui, je vous invite à réitérer votre propos.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Je répète pour Monsieur Collomb qui n'a pas bien écouté mon intervention.

J'ai évoqué le coût de la rénovation aujourd'hui du service archéologique et je l'ai cité, il est chiffré à 6 millions d'euros.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

Il semblerait que nous ayons un petit souci technique avec nos terminaux. Quelques minutes de patience – enfin, minutes, je ne l'espère pas. Le décompte n'a pas commencé.

Le scrutin semble ouvert cette fois-ci. Toujours pas.

Considérant qu'il y a d'autres interventions et que quelques minutes seront nécessaires pour régler ce problème technique, je vous propose sur ce dossier, le 1144, que nous procédions à un vote à main levée. Côté Direction des assemblées, est-ce bon pour vous pour un comptage ?

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter à main levée.

Qui est pour cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Unanimité. Je vous remercie.

2021/1146 - Ateliers de la Danse - Construction - Rue Jean Sarrazin à Lyon 8e - Opération n° 08015528 - Lancement des études et des prestations préalables de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Nous passons donc à l'examen du rapport 1146. Monsieur Godinot, vous avez fait une présentation globale, c'est ce que vous disiez tout à l'heure, vous me le confirmez ? Merci.

Nous pouvons passer directement aux interventions des groupes, à commencer par le groupe Progressistes et Républicains, Madame Béatrice Gailliout, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Monsieur Godinot ayant en partie répondu à la question que j'allais poser, à savoir le devenir du Musée Guimet, je ne vais pas faire plus long et j'attendrai de voir les prochains projets que vous nous proposerez. Par conséquent, Monsieur le Maire, je retire mon intervention prévue initialement.

Merci.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, j'ai une intervention de 8 minutes qui est portée par Monsieur Billard. C'est à vous.

M. BILLARD Romain : Merci.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Mon intervention porte sur les rapports 1144, 1145 et 1146, soit donc sur le vaste projet que la Ville de Lyon et le 8e arrondissement vont porter sur l'îlot Kennedy, au niveau de la rue Sarrazin, à proximité immédiate, comme vous l'avez dit, de la Mairie d'arrondissement du 8e et de la Maison de la Danse.

Ce projet vise à démolir et reconstruire le groupe scolaire Kennedy, à construire un complexe sportif comprenant une piscine et un gymnase, ainsi que les Ateliers de la Danse initialement prévus — on l'a redit — dans l'ancien Muséum d'Histoire naturelle dit Palais Guimet dans le 6e arrondissement en bordure du Parc de la Tête d'Or.

Je pense, comme beaucoup, que cette localisation proche de la Maison de la Danse et des nombreuses accessibilités, ainsi que l'opportunité d'avoir un bâtiment sur-mesure qui sera construit apporte largement plus de cohérence que le projet initialement prévu dans le 6e dans un bâtiment XIXe qui se prêtait difficilement à l'exercice et ne faisait pas l'unanimité.

Dependant l'abandon du site de l'ancien Muséum remet dans l'incertitude les Lyonnaises et les Lyonnais et notamment les habitants du 6e arrondissement qui sont attachés à ce lieu, sur son devenir et sa lente détérioration depuis 15 ans et certainement lors des cinq prochaines années, puisque rien ne semble envisageable avant.

Dans ce contexte de grande fragilité, pour éviter tout risque, de nombreux Lyonnais, comme je vous l'ai évoqué, Monsieur Godinot, sont pour l'inscription ou le classement de ce bâtiment au titre des monuments historiques afin de le protéger. Je le comprends, je partage cette idée et je la défends.

En Commission, je vous ai interrogé aussi sur le bilan financier de l'opération avortée des Ateliers de la Danse dans le 6e arrondissement. Vous m'avez répondu, par l'intermédiaire des services, et je les en remercie, que cela s'élevait à 1,4 million d'euros. Somme importante, mais qui, semble-t-il, n'est pas forcément perdue dans sa totalité, puisque notamment une partie des études du bâtiment pourra être réemployée.

Si nous aurons l'occasion de reparler et revenir sur le Musée Guimet, attardons-nous donc sur cet îlot Kennedy.

Là aussi, en Commission, vous nous avez éclairés sur les premières lignes du projet, le calendrier prévisionnel de l'opération, ainsi que la logistique envisagée pour mener ce chantier à bien et en tenant compte du bien-être des écoliers qui ne devront pas pâtir des travaux.

Vous avez notamment évoqué qu'une école provisoire serait installée pour le premier trimestre 2023 sur deux sites à proximité. Le groupe scolaire et les Ateliers de la Danse seront les priorités de ce chantier, le complexe sportif devant être la dernière pièce de ce puzzle.

D'ailleurs, nous nous questionnons, alors que la Ville de Lyon est en déficit de piscines, Madame l'Adjointe aux Sports et Madame la Maire du 7e l'ont rappelé ce matin. Pourquoi cette piscine prévue, celle qui devrait être inaugurée dans le prochain complexe Kennedy, ne sera-t-elle ouverte qu'aux scolaires et aux associations ? Pourquoi ne pas prévoir une piscine ouverte à tous les publics ?

Pour autant, nous nous réjouissons que le 8e arrondissement par ce projet confirme sa dimension d'arrondissement culturel et renforce son offre déjà riche de la Maison de la Danse, de l'Institut Lumière ou encore de la Médiathèque Marguerite Duras au Bachut.

Nous suivrons donc avec enthousiasme ce projet qui s'annonce complexe et suivrons avec vigilance l'évolution de son coût, comme nous l'avons fait avec les Ateliers de la Danse à Guimet, afin d'éviter tout dérapage budgétaire et loupé architectural.

En attendant, nous voterons pour les trois rapports, afin de donner le coup d'envoi de cette belle opération.

Je vous remercie.

Présidence de Madame Audrey Hénochque, Première Adjointe

Mme HENOCQUE Audrey, Présidente : Merci, Monsieur Billard.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Alexander Chevalier, vous avez la parole pour 5 minutes.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Madame l'Adjointe,

Mesdames, Messieurs les élus,

Chers collègues,

Ce projet de délibération est l'occasion pour le groupe Lyon en Commun de rappeler l'ambition de la Programmation pluriannuelle d'investissement que nous avons votée ici même il y a quelques mois, une programmation d'investissement à hauteur de 1,2 milliard d'euros, dont 115 millions seront dédiés aux équipements culturels.

En matière d'investissement culturel, priorité a été donnée au rattrapage de la dette patrimoniale que nous a laissée l'exécutif précédent, plus prompt à vendre salles et équipements municipaux qu'à en assurer le bon entretien et l'évolution.

Mais nous avons décidé aussi de doter la Ville de nouveaux lieux dédiés à la création culturelle, donnant corps ainsi à l'une des priorités portées par l'Adjointe à la Culture, notre collègue Nathalie Perrin-Gilbert. Les Ateliers de la Danse font partie de ces lieux à venir, ainsi que nous en avons pris l'engagement auprès de Madame Dominique Hervieu dès le début de ce mandat.

Cet équipement, nous avons décidé de le construire dans le 8e arrondissement pour deux raisons. D'une part, pour des raisons rationnelles de fonctionnement, c'est à proximité de la Maison de la Danse que ces Ateliers porteront au mieux leurs fruits avec des coûts de fonctionnement maîtrisés et une complémentarité d'usage entre ateliers de création chorégraphique et Maison de la Danse.

Nous avons choisi le 8e arrondissement comme territoire d'implantation des Ateliers de la Danse pour une seconde raison. Nous voulons que notre politique culturelle irrigue l'ensemble des arrondissements de notre Ville des plus centraux à ceux qui se situent un peu plus en périphérie.

Comme d'autres politiques publiques portées par notre majorité municipale, notre politique culturelle veut répondre à la fracturation sociale et spatiale de notre Ville et nous nous réjouissons que la culture avec la danse, le cinéma, le théâtre, le patrimoine Tony Garnier, soit un élément clé de l'avenir du 8e arrondissement.

Enfin nous tenons à saluer la méthode avec laquelle notre Adjoint à la Culture avance dans ce dossier. Outre les échanges nourris avec la Mairie du 8e arrondissement, l'État, la Région AURA et la Métropole de Lyon ont été associés au projet des Ateliers. Ainsi, parce qu'il y retrouve ses priorités, l'État a décidé de confirmer sa participation aux Ateliers de la Danse, là où certains prédisaient qu'il se retirerait du projet. Le ministère de la Culture a ainsi annoncé qu'il contribuerait à hauteur de 6 millions d'euros à la construction des Ateliers de la Danse et, ainsi, alors que nous nous étions engagés sur une ligne de PPI à 15 millions d'euros, la charge nette pour la Ville s'élèvera à 12 millions d'euros, nous permettant ainsi de concilier rigueur budgétaire et ambition culturelle.

Je vous remercie de votre attention.

Présidence de Monsieur Grégory Doucet, Maire

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chevalier.

Et qui mieux que le Maire du 8e pour parler de l'ambition que nous avons sur cet arrondissement ? Monsieur Berzane, c'est à vous.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8e arrondissement : Je vais même y prendre un certain plaisir, Monsieur le Maire.

Mon cher Yann Cucherat, je ne vous en veux pas de vous être fait le porte-parole de Monsieur Lévy, qui se délecte de dégrader l'image de l'arrondissement dont il souhaitait être maire. Qu'aurait-il dit s'il l'avait été ? Peut-être finalement est-il mieux qu'il ne le soit pas.

Deux mots sur le manque d'ambition. Entendons-nous, de quoi parlons-nous ? Le précédent mandat sur le 8e avait un budget d'investisse-

ment en PPI de 90 millions d'euros. Vous en avez réalisé 60. C'est le montant que nous sommes en train de voter sur le seul îlot Kennedy. Nous en avons cette année budgétisé 150, dont seulement 26 millions d'euros de glissement. Donc, à propos de manque d'ambition, si quelqu'un souhaite en discuter, n'hésitez pas, je suis là pour en parler.

Alors, on peut parler aussi des questions du manque d'ambition par rapport au projet que nous avons acté. Si Monsieur Lévy le veut, je veux bien, et avec vous autres arrondissements qui connaissez un peu moins le 8e, l'emmener visiter l'état de l'école Péguy, de l'école Fournier, de l'école Giono ou de la MJC Laënnec-Mermoz, dont il ne cesse de nous dire que nous ne la rénovons pas. Mais la faute à qui est-elle dans cet état ? De l'état des quartiers qui ont été totalement abandonnés des États-Unis ou de la Plaine Santy, dont nous avons longuement parlé ce matin dans le Territoire Zéro Chômeur.

Ce genre de propos, on peut les clarifier assez rapidement et remettre à son juste niveau ce qui est la réalité de notre ambition pour cet arrondissement, c'est-à-dire une ambition très importante.

Je veux donc ici exprimer mon extrême joie et ma fierté de prendre la parole sur ce trio de délibérations actant le lancement de l'opération Kennedy.

Vous l'avez dit, Monsieur l'Adjoint, c'est le plus gros chantier de ce mandat, qui va s'étaler sur son intégralité. C'est un chantier fantastique. C'est un fantastique défi à relever pour les équipes de la Ville de Lyon, que je veux ici saluer et féliciter pour leur travail et leur professionnalisme.

Ce que nous lançons sur cet îlot, ce n'est pas seulement un chantier de construction. Il s'agit de repenser, puisque nous avons aussi été attaqués sur une juxtaposition de choses sans sens, mais non, il s'agit bien de repenser un cœur de quartier autour de l'éducation, du sport et de la culture et j'y reviendrai.

L'éducation, cela a été un peu dit, mais c'est quand même la poursuite de notre engagement envers les enfants et les générations futures. Nous ne pouvions laisser perdurer cet établissement scolaire d'un autre âge qui, outre les risques que son mode constructif représente, comme cela a été précisé, est une véritable passoire thermique. Comment avez-vous pu accepter que des enfants puissent apprendre dans des classes où il fait plus de 40 degrés dès les premières chaleurs et où la plupart des fenêtres ne s'ouvrent plus ?

Parlons du sport. Effectivement, la construction de ce nouveau complexe sportif dans le 8e arrondissement va enfin permettre à l'arrondissement de disposer d'un équipement à hauteur des besoins de ses 17 écoles élémentaires et de ses 90 000 habitants. Est-il utile de rappeler qu'apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences ? La construction d'une piscine était donc plus qu'attendue et indispensable pour permettre à tous les enfants, à la sortie de l'école primaire, de savoir nager.

Mais, au-delà des besoins scolaires, c'est toute une population qui va pouvoir s'adonner à la natation tout au long de l'année. Je vous réponds directement à la question de l'ouverture de cette piscine, parce que, oui, encore une fois, le projet initialement pensé réservait bien l'usage de cette piscine — et il y a une petite erreur en cela dans le texte que vous avez sous les yeux — aux seuls milieux scolaires et associatifs. Nous avons remis en cause cet objectif pour que cette piscine bénéficie à tous les habitants de l'arrondissement, mais au-delà aux Lyonnais et aux Lyonnaises, parce que comment expliquer à des habitants et à des Lyonnais et des Lyonnaises que nous allons investir 20 millions d'euros dans un équipement, financé avec de l'argent public et dont ils ne pourraient pas bénéficier ? Mais enfin d'où sort une telle idée ?

C'est également un nouveau gymnase qui verra le jour et, au-delà des seuls usages scolaires, permettra de mieux répondre aux besoins du milieu associatif extrêmement importants sur cet arrondissement.

Alors, venons-en à la culture. S'il est d'usage de dire qu'une idée sans rapport avec la réalité est une chimère, alors le projet des Ateliers de la Danse en était un triste exemple. Mais que de temps perdu ! Un projet pensé il y a plus d'un mandat en arrière, qui n'a toujours pas vu la pose d'une première pierre. Quelle fierté pour moi, avec l'aide de l'Adjointe à la Culture, qui porte ce merveilleux projet, quelle fierté de les accueillir aujourd'hui dans le 8e arrondissement à 200 mètres de leur maison mère !

Nous ne faisons ici que preuve de ce qu'il est coutume d'appeler le bon sens : sagesse économique en mettant fin à un projet dispendieux pour revenir à un projet financé et réaliste, efficacité de gestion en permettant la mutualisation de moyens entre les différents équipements mitoyens, cohérence du projet en construisant ces ateliers en proximité immédiate de la Maison de la Danse, renforçant ainsi la place de la danse dans le 8e et évitant des déplacements entre deux structures éloignées — c'est du bon sens —, renforcement du projet artistique avec une plus grande proximité et ouverture envers les structures et événements de l'arrondissement (les écoles, les structures d'éducation populaire, le Festival Accord Danse, par exemple).

Nous souhaitons en effet que cette belle maison reste ouverte et s'ouvre encore davantage sur son environnement et que ces Ateliers de la Danse soient un lieu accessible à la jeunesse de l'arrondissement et de la ville, qu'elle contribue à populariser cet art, car, comme le disait — et je me permets de la citer — Dominique Hervieu lors de sa nomination comme directrice de la Maison de la Danse en remplacement de Guy Darmet : « À Lyon, la danse est un art populaire. » Nous souhaitons qu'il le reste. Nous allons tout faire pour le développer encore davantage.

Je vous le disais en début de mon intervention, il ne s'agit pas uniquement de la construction d'équipements, mais de repenser le devenir d'un quartier trait d'union entre les États-Unis et Bachut.

Un lieu qui abrite déjà de nombreux équipements. Nous pouvons citer le Nouveau Théâtre du 8e arrondissement, qui va aussi bénéficier de travaux d'agrandissement, le sport de haut niveau, avec l'équipe féminine de basket de l'ASVEL, dont quelques-unes des pratiquantes ont été médaillées aux Jeux olympiques, rappelons-le, installée au stade Mado Bonnet juste à côté, un merveilleux pôle médical avec le centre orthopédique qui traite le plus haut niveau sportif lyonnais, notamment les joueurs du LOU Rugby, une médiathèque place du Bachut, des entreprises, des commerces.

Notre projet est donc d'aller plus loin que la seule juxtaposition de ces structures les unes à côté des autres, mais de créer du lien et de trouver un sens commun pour que naisse et vive sur ce quartier un réel écosystème qui allie l'économique, l'éducatif, le culturel et le sportif.

Nous engagerons toutes nos forces dans la mise en œuvre d'un tel projet, tout comme nous poursuivrons l'aménagement de ce quartier, avec une forte végétalisation de la rue Varichon, un réaménagement du square du même nom, un apaisement du nom des rues et notamment devant les écoles avec modification du plan de circulation et un réaménagement à venir de la place du Bachut devant la Maison de la Danse, bien entendu en concertation avec l'ensemble des partenaires et les habitantes et les habitants de ce quartier.

Nous sommes donc bien passés sur ces questions des promesses à la réalité et nous travaillons de fait à la construction d'un arrondissement qui soit plus vivable, plus respirable et plus attrayant.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Berzane.

Monsieur Billard.

M. BILLARD Romain : Je tenais à remercier Monsieur le Maire du 8e de sa précision. Ne devons-nous pas proposer un amendement pour justifier rectifier dans la délibération au paragraphe 4 « pour les établissements scolaires et les associations », puisqu'il est évoqué que c'est ouvert à tout public ?

M. LE MAIRE : Est-il nécessaire juridiquement de solidifier cette délibération, dans la mesure où l'équipement n'est pas sorti de terre ? Nous le rajouterons au compte rendu. Cela vous convient-il ? Dans la mesure où c'est ce qui va être effectué, je propose de ne pas voter d'amendement, mais d'inscrire au compte rendu l'intervention de Monsieur Berzane, pour que cela puisse être consigné.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote)

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

7e - Numéros EI 07030 et 07031

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur Godinot, c'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Pour cette dernière délibération que je vais présenter, il s'agit que la Ville de Lyon donne un agrément aux Sociétés civiles immobilières des Jardins du LOU, bâtiment 1 et bâtiment 2, en vue de la cession des droits réels immobiliers à une société civile immobilière dénommée LF Grand Lyon et dont le capital est détenu par quatre sociétés civiles de placement immobilier, qui sont LF Grand Paris Patrimoine, Épargne foncière, Select Invest 1 et Crédit Mutuel Pierre 1.

Nous parlons ici évidemment du site du Stade de Gerland. La Ville de Lyon ne dispose pas d'argument juridique pour questionner cette cession de droits. Je vais donc vous inviter à l'approuver.

Nous nous souvenons qu'au mois de juillet, certains conseillers municipaux avaient critiqué la pertinence du montage public-privé de ce bail emphytéotique administratif et pourront souhaiter s'abstenir de nouveau. Je les invite cependant à bien considérer l'ensemble des enjeux, notamment considérer la réhabilitation de la piscine de Gerland, qui a déjà été évoquée un peu plus tôt dans ce Conseil et qui fait partie du projet du LOU.

Cette piscine, très vétuste, a été une dernière fois ouverte cet été. Elle a rencontré de nouveaux et graves dysfonctionnements entraînant sa fermeture immédiate et elle n'aurait pas pu faire l'objet d'une saison supplémentaire.

Le LOU a engagé les travaux préalables de démolition dès la fin de l'été et renouvelé son engagement de livrer la nouvelle piscine dès mi-2023 auprès de vous, Monsieur le Maire, en la personne de son Président tout récemment.

Le programme actualisé du centre nautique et sportif, transmis à la Ville en septembre 2021, prévoit un bassin nautique intérieur d'apprentissage de la natation, à destination des scolaires, de 10 mètres sur 15 mètres, un bassin extérieur nordique de 33 mètres sur 18 mètres, qui est l'actuelle piscine, ainsi qu'un espace bien-être accessible également pour les clients de l'hôtel voisin. Le projet architectural respecte l'œuvre de Tony Garnier et son permis de construire a été validé en novembre 2020.

Le bassin nordique, ouvert à l'extérieur et chauffé toute l'année, fera l'objet d'un traitement énergétique poussé, notamment par une couverture isolante. Il sera raccordé au réseau de chaleur du Grand Lyon.

Dans le dialogue engagé avec le LOU, les engagements suivants ont été renouvelés de leur part : des tarifs adaptés au grand public et la mise à disposition de créneaux aux écoliers et au grand public.

Le lancement des travaux, alors même que le montage financier n'est pas complètement finalisé, illustre concrètement la volonté du LOU de livrer au plus vite cet équipement.

Cette enveloppe de travaux, d'un montant total de 15 millions d'euros, fait encore l'objet de négociations entre les acteurs publics et le LOU. Le montage juridique et financier retenu vous sera présenté lors d'une prochaine délibération spécifique au centre nautique et il sera respectueux des finances municipales.

En conclusion, cette opération, en complément de celle de l'îlot Kennedy, nous permettra de livrer deux nouvelles piscines dans les cinq ans, ce qui viendra combler une carence majeure d'équipements nautiques accessibles au grand public et aux scolaires.

Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Oliver, c'est à vous pour 4 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

En juillet, notre collègue Laurence Croizier était intervenue sur un dossier analogue pour saluer votre pouvoir de persuasion vis-à-vis de certaines composantes de votre majorité quand nous nous remémorions les prises de position passées.

Mais là, vous allez encore plus loin. Nous pourrions même dire que vous êtes dans la transgression complète, puisque, si la délibération 1156 concerne un centre de santé, la délibération 1155 nous apprend que, sur les bâtiments 1 et 2 du Jardin du LOU, le futur occupant sera la société Edvance, société du groupe EDF.

Alors, quelle est donc la spécialité d'Edvance ? Cette société est tout simplement en charge de la conception et de la réalisation d'îlots nucléaires pour les projets de nouvelles centrales nucléaires en France et à l'international.

Je dois dire qu'après la promotion à la Métropole lors de la Commission Proximité, Environnement du 22 septembre du scénario négaWatt et la sortie du nucléaire en 2050 par le Vice-Président Guelpa-Bonaro, membre de l'exécutif d'Olivier Berzane dans le 8e arrondissement, nous trouvons pour le moins curieux que votre majorité s'apprête à approuver cette délibération.

Mais, comme le disait Étienne Blanc tout à l'heure, c'est la confrontation avec la réalité et donc la déception inéluctable de certains par rapport à l'idéologie qui peut les animer.

Comme en juillet, nous voterons favorablement cette délibération, d'une part parce qu'elle s'inscrit dans un bail que nous avons approuvé et d'autre part, car elle permet de montrer notre attachement à l'énergie décarbonée qu'est le nucléaire.

En cette période de flambée du prix de l'énergie, l'indépendance énergétique que nous procure le nucléaire est appréciable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Lyon en Commun et le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Bosetti, c'est à vous pour 4 minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Ces rapports numéro 1155 et 1156 portent sur l'évolution des parcelles attenantes au Stade de Gerland. Il est proposé à notre collectivité d'octroyer des autorisations pour de nouvelles opérations immobilières, toujours dans le cadre du bail emphytéotique qui a été octroyé au LOU Rugby en 2016.

Notre majorité est confrontée aujourd'hui à la gestion d'une situation ubuesque autour du Stade de Gerland, héritée de nos prédécesseurs. Je ne sais pas s'il nous faut remonter l'histoire sous l'angle de la tragédie ou de la farce, mais la puissance publique s'est pliée à plusieurs reprises à l'intérêt de grands groupes économiques, en se retrouvant à la fin systématiquement mise à défaut.

Ce naufrage a bien sûr commencé par le choix de brader à l'OL Groupe des terrains constructibles à moindre coût à Décines pour son Grand Stade, tout en faisant supporter à la collectivité les coûts d'aménagements voisins. Double peine alors, la Ville de Lyon se retrouvait du même coup sans occupant au Stade de Gerland, alors même qu'il s'agissait du bateau amiral de son patrimoine sportif.

La saison 2 valait aussi son pesant d'or puisque nos prédécesseurs choisissaient d'autoriser le LOU Rugby à gérer en bail emphytéotique le Stade de Gerland et les parcelles attenantes. La Chambre régionale des Comptes soulignait à l'époque combien la Ville de Lyon a joué contre ses intérêts, manquant de transparence et opérant une vraie gabegie financière, pour près de 20 millions d'euros. Pire, la Ville de Lyon glissait « par erreur » la piscine de Gerland dans le cadre de l'opération, alors même que notre commune était déjà totalement sous-dotée en équipements aquatiques.

Quand mon collègue Monsieur Collomb brossait tout à l'heure un tableau dithyrambique du précédent mandat, sur le principe du « c'était mieux avant », il m'a semblé oublier ce genre de cadavres dans les placards. C'est très malheureux, car il est difficile pour nous de nous extraire aujourd'hui du bail emphytéotique. Aussi, même si nous avons eu la satisfaction de lancer le chantier de la piscine Kennedy dans le 8e arrondissement à l'occasion de ce Conseil, diable, qu'allons-nous faire sur la piscine de Gerland, dans une affaire si mal embarquée ?

J'ai bien écouté les propos rassurants de mon collègue, Sylvain Godinot, mais il nous semble que nous devons exiger que le LOU montre patte blanche, qu'il s'engage à financer la totalité ou la quasi-totalité de la rénovation de la piscine de Gerland.

Nous pensons aussi nécessaire que le LOU Rugby garantisse par ailleurs aux habitants de Gerland, comme aux publics scolaires, des tarifs

d'accès à la piscine qui soient raisonnables et qui ne flirtent pas avec des tickets d'entrée à 10 euros.

Dans l'attente d'engagements formels et définitifs du LOU Rugby, nous préférons ne pas approuver une exploitation très lucrative du domaine public, sans qu'elle ne serve préalablement les intérêts des Lyonnaises et des Lyonnais. Aussi, nos deux groupes s'abstiendront sur ce rapport.

Pour autant, Monsieur le Maire, nous vous renouvelons tout notre soutien dans les négociations en cours et nous ne doutons pas de votre détermination à aboutir sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bosetti, et d'avoir recentré un peu le débat. Nous nous en étions un peu écartés avec les propos de Monsieur Oliver.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention des groupes Lyon en commun, Pour Lyon, Socialistes, la gauche sociale et écologique, et Mme Bouagga.)

(Mme Borbon et M. Collomb votent contre.)

(Mmes de Laurens et Verney-Carron ne prennent pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1150 - Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon dans le cadre de l'opération n° 60023842 - Accompagnement des apaisements écoles.

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant, le 1150. Monsieur Lungenstrass, c'est à vous pour une présentation de ce rapport.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je porte cette délibération pour mon collègue Tristan Debray, qui est absent cet après-midi.

Depuis plus d'un an, comme déjà mentionné en début de séance par Tristan Debray, notre objectif est de sécuriser et de réaménager les abords des écoles pour une ville plus sûre et agréable pour les enfants.

Aujourd'hui, ce sont déjà plus de 40 établissements concernés, des écoles maternelles, des écoles primaires, ainsi que des crèches, soit plus de 7 000 enfants concernés par ces réaménagements.

En plus de cela, nous avons mené 8 projets artistiques en 2021, avec notamment le Musée d'Art contemporain lyonnais et le collectif Superposition pour faire réaliser par des artistes des œuvres d'art d'embellissement des écoles et de leurs abords.

Nous sommes engagés à la Ville et avec les budgets métropolitains de proximité pour répondre à cet enjeu. À la Ville, nous avons provisionné 4,4 millions d'euros à la PPI pour accompagner les projets d'espaces publics. Cela concerne les végétalisations et installations d'éclairage public notamment, mais cela concerne aussi un accompagnement des projets de voirie, portés conjointement par les arrondissements.

C'est pourquoi nous avons déjà pu délibérer ici sur le fonds de concours à la Métropole pour participer à cette ambition collective d'une ville plus apaisée et d'une ville à hauteur d'enfants.

Avec cette délibération technique, nous délibérons sur le fonds de concours à hauteur de 183 000 euros pour l'année 2021 concernant rétroactivement plusieurs projets PROX aux abords des écoles.

Cette année, de beaux projets ont pu voir le jour aux abords des écoles. Je pense notamment à la rue Saint-Michel dans le 7e arrondissement, avec un réaménagement en zone piétonne, prochainement végétalisée et surtout coconstruite entre les enfants, services et élus d'arrondissement. Ou encore le projet de la rue de Saint-Cyr dans le 9e, une zone de rencontre avec une chicane végétalisée pour plus de surfaces perméables, plus d'espace pour les enfants, parents et passants, ainsi qu'une réduction de la vitesse automobile. Ou encore le réaménagement piéton devant l'école Charles Péguy dans le 8e arrondissement, également végétalisée.

Pour ce fonds de concours, nous avons défini une répartition claire pour les possibilités d'abondement selon les ambitions de chacun des projets aux abords des écoles. Nous sommes par ailleurs ouverts à l'idée de faire évoluer, année par année, ces répartitions et montants selon les besoins des arrondissements.

Je vous remercie de donner un avis favorable pour cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lungenstrass.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 3 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Nous sommes particulièrement satisfaits que la rentrée scolaire ait pu tout d'abord se tenir dans le contexte sanitaire contraint que nous connaissons, mais surtout qu'elle se soit déroulée dans d'aussi bonnes conditions. À ce titre, nous souhaitons, comme vous l'avez fait précédemment, remercier tous les services, mais également les personnels enseignants, les ATSEM et tous les agents qui ont orchestré l'organisation de cette rentrée.

L'apaisement des abords des écoles dont il est question dans cette délibération est une action phare de votre mandat. Sur cette nécessité de piétonniser les abords de nos écoles, nous sommes parfaitement en phase, puisque nous proposons d'en faire autant pour assurer une meilleure sécurité de nos enfants.

Nous sommes en revanche plus dubitatifs sur la réalisation des projets, notamment parce qu'ils ont été montés sans aucune concertation avec les parents d'élèves, les professeurs, les commerçants aux alentours, alors que ce sont les mieux placés pour connaître les problématiques du quartier et les problématiques de la dépose des enfants le matin.

Je comprends la surprise des directeurs d'école ou des équipes enseignantes, qui ont découvert ces aménagements lors des travaux sans même y avoir été associés ou informés.

Par exemple, à l'école maternelle Michelet, vous avez pour projet de fermer intégralement la rue Sala. C'est excessif et vous allez créer des bouchons supplémentaires dans le quartier d'Ainay.

Même constat sur le groupe scolaire Ferdinand Buisson, où l'intersection entre la rue de la Favorite et la rue Appian devient extrêmement dangereuse.

Nous constatons également que les aménagements ne sont pas tous du même niveau. C'est un peu « bonne pioche, mauvaise pioche ». Parfois, c'est un simple barriérage avec des blocs de béton pas très esthétique, parfois, et c'est le cas pour l'école Lamartine, l'aménagement est finalement plus dangereux qu'au départ. Pour barrer l'accès, vous avez mis des portions de barrières, ce qui permet tout de même aux vélos et aux trottinettes de passer et les enfants pensent être en sécurité et ne font plus attention.

Et puis, vous avez annoncé l'aménagement des abords de 40 écoles pendant le mandat. Et, depuis 2020, ce sont, je crois, si mes chiffres sont bons, 18 écoles qui ont déjà fait l'objet d'aménagements sur l'ensemble de la Ville. Le sentiment que cela engendre, c'est que vous accélériez pour pouvoir communiquer, chiffres à l'appui, sur vos actions réalisées, alors que ces projets nécessiteraient une plus grande réflexion et concertation.

Nous vous invitons à sortir de la communication politique qui sous-tend ce calendrier en essayant d'avoir une vision d'ensemble plus pertinente et surtout plus affinée.

Notre groupe votera cette délibération, car nous sommes favorables à ce déploiement, mais nous vous invitons à le faire évoluer.

Merci.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Croizier.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Juste un mot dans le prolongement de l'intervention de Pascal Blache sur les dotations aux Mairies d'arrondissement.

Si là vous nous proposez, pour ce qui relève de nos compétences de Ville, un fonds de concours au profit de la Métropole pour accompagner les aménagements des abords des écoles, on ne peut que regretter la pratique de la Métropole dans ce domaine.

En effet, force est de constater que la Métropole de Lyon ne souhaite pas réellement accompagner les objectifs forts de végétalisation de la Ville en ne dédiant pas un budget spécifique sur ces opérations. Là encore, nous devons utiliser nos budgets de proximité, au-delà de la participation éventuelle de 25 %, plafonnée à 25 000 euros de la Ville, qui est l'objet donc de cette délibération.

Nous vous avons fait observer, en février 2021, lors de la discussion sur le Pacte de Cohérence métropolitain et après le vote de sa programmation d'investissement par la Métropole, que ses engagements vis-à-vis de notre Ville étaient flous. Fin mai, je vous avais proposé de réunir une commission générale et d'inviter – je dis bien inviter et non convoquer comme vous en aviez fait la remarque – la Métropole à nous expliquer les investissements qu'elle comptait conduire sur notre territoire lyonnais.

Cet exemple de la végétalisation est révélateur d'un manque de cohérence entre les deux collectivités et nous aurions vraiment souhaité que vous puissiez convaincre la Métropole de l'intérêt d'individualiser un budget et d'accompagner ainsi votre politique de végétalisation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Les Écologistes, Madame Braibant-Thoraval, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme BRAIBANT-THORAVALE Anne, Maire du 9^e arrondissement : Je vais retirer mon intervention.

M. LE MAIRE : Très bien.

Monsieur Lungenstrass, pour répondre sur les différents éléments.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci.

Peut-être pour commencer par la fin, sur la question de Madame Croizier sur l'accompagnement de la Métropole sur ces budgets, un petit rappel pour commencer. Les budgets de proximité sont des budgets métropolitains. Ils ont beau être à l'initiative des arrondissements et de la Ville, mais il faut bien rappeler que ce sont des budgets métropolitains d'investissement. Cela peut être utile peut-être de le rappeler.

Ensuite, il y a bien un accompagnement de la Métropole. Par ailleurs, il y a une nouvelle répartition de ces budgets. Nous ne reviendrons pas dessus. Je crois que je l'aborde à peu près toutes les semaines, avec vous aussi. Ils ont pu augmenter sur le territoire lyonnais pour nous. Par ailleurs, c'est bien une décision collégiale que nous avons eue avec la Métropole de Lyon de définir ces projets des rues aux enfants justement sur les budgets de proximité en ce qui concerne la voirie, donc aucun souci de ce point de vue.

Cernant la concertation, détrompez-vous, Monsieur Chucherat, ces projets sont bien concertés et toujours concertés, notamment avec la direction de l'école, avec les enfants et avec les parents d'élèves, parfois même coconstruits comme j'ai pu l'indiquer avec les enfants, qui ont pu donner un vrai sens à leurs cours d'arts plastiques, vu qu'ils ont pu réaliser parfois des maquettes, des dessins et autres sur un sujet très concret, presque comme s'ils étaient en école d'architecture, si j'ose dire. Il y a bien une concertation.

Il y a bien une concertation aussi avec les riverains, avec les commerçants si applicable. Cela a été récemment le cas aussi dans le 9^e arrondissement. Nous avons une réunion publique avec tous ces acteurs présents autour de la table ou plutôt autour de l'ordinateur puisque c'était en visio.

Sur d'autres exemples que vous citez, la rue Michelet, la rue Sala, non, il n'y avait jamais de projet de fermeture de la rue Sala, détrompez-vous, nous étions toujours, y compris avec le Maire du 2^e, sur une zone de rencontre. Il n'y a pas de sujet de ce point de vue.

Quant aux différences d'aménagement, peut-être Monsieur Chucherat il faut vous dire que c'est parfois simple d'être dans l'opposition, mais vous prenez aussi le principe de réalité en face. Le principe de réalité est que, selon les contextes de voirie, il y a parfois des commerces, des entrées de garage ou rien du tout à l'inverse. Nous ne réalisons donc pas exactement les mêmes aménagements, les mêmes sécurisations aux abords des écoles. C'est cela aussi la réalité à laquelle nous faisons face.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame Croizier.

Mme CROIZIER Laurence : La pédagogie est affaire de répétition. Je pense que je vais réexpliquer mon intervention à Monsieur Lungenstrass, qui s'obstine à m'expliquer que le budget PROX est métropolitain au cas où, par hasard, je n'aurais pas compris ou je ne le saurais pas. Le sujet n'est pas là.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1152 - Opéra de Lyon - Remplacement des ascenseurs et des escaliers mécaniques - place de la Comédie à Lyon 1^{er} - Opération n° 01014076 - Approbation de l'évolution de l'opération et de son nouveau montant et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2016-1, programme n° 20020

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer à l'examen des dossiers sans demande d'intervention. Je souhaite toutefois que Madame Perrin-Gilbert puisse prendre le temps de nous présenter l'un de ces rapports, qui me tient à cœur. Il concerne l'Opéra de Lyon.

Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Oui, Monsieur le Maire, il s'agit du projet de délibération qui concerne en effet l'Opéra.

Pour information de notre Conseil, nous venons de terminer, pour un montant de 2 millions d'euros les travaux sur les cintres de notre Opéra et je veux féliciter l'ensemble des équipes techniques, qui ont fait en sorte que ces travaux soient terminés début septembre, c'est-à-dire avant le début de saison.

Après les cintres, par le vote de cette délibération, nous vous demandons de nous autoriser à poursuivre les travaux dans ce bâtiment emblématique de notre Ville.

En effet, l'Opéra de Lyon, vous le savez, est classé immeuble de grande hauteur, possède 10 ascenseurs et 6 escaliers mécaniques. Alors qu'ils datent de l'ouverture de l'établissement, en 1993, ces équipements n'ont jamais fait l'objet de rénovations significatives.

En conséquence, de nombreux dysfonctionnements sont constatés, de plus en plus fréquemment. Nous avons donc décidé d'y remédier sans plus attendre. Nous allons procéder par étapes et grâce à ce projet de délibération que nous vous proposons aujourd'hui, c'est 1 million hors taxes d'euros que nous allons d'ores et déjà consacrer à ces travaux, que l'équipe précédente a toujours repoussés à plus tard, au mépris

des conditions de sécurité des publics et de travail des équipes de l'Opéra.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

2021/1128 - Lyon 6e - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon auprès d'Alliade Habitat d'un lot de copropriété situé 19 rue Barrême - EI 06157 - N° inventaire 06157 A 002 - Lancement de l'opération 06157004 et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00002

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1129 - Signature de la convention relative à la gestion d'un branchement d'eau temporaire au profit de la Ville de Villeurbanne à partir du réseau du stade Xavier Guillemet, propriété de Ville de Lyon - EI 99044

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1131 - Lancement de l'opération n° 60026859 « Rénovation des illuminations à l'échelle des quartiers » à Lyon tous arrondissements et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20013

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1132 - Lancement de l'opération n° 60026005 « Rénovation et amélioration énergétique d'une partie du parc d'éclairage public » à Lyon tous arrondissements et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1133 - Gratuités partielles de frais de location et/ou de captation audiovisuelle accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 6379,67 euros - Rectificatif

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1134 - Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public accordée à titre gratuit à l'association sportive Bellecour Perrache en date du 9 août 2017, portant sur les dispositions spécifiques correspondant aux fluides

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1135 - Fonds d'intervention du patrimoine (FIP) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 13 000 euros et approbation de deux conventions d'application financière pour l'association Ka'fête ô Mômes et Filactions

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1136 - Lyon 4e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire accordée à titre gratuit par la Ville de Lyon au profit de l'association République des Canuts, autorisant la mise à disposition d'un local de réunion dans le bâtiment B du parc de la Cerisaie 25 rue Chazière - EI 04 040

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1137 - Lyon 1er - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association La Sauce singulière relative à la mise à disposition de locaux situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux dans le cadre de l'organisation de l'édition 2021 de la manifestation Biennale hors normes - EI 01 204

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1138 - Lyon 1er - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association Sens Interdits relative à la mise à disposition de locaux situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux dans le cadre de l'organisation de l'édition 2021 du festival Sens Interdits - EI 01 204

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1139 - Lyon 7e - Autorisation d'occupation temporaire et convention relative à l'utilisation des locaux situés dans le quartier Général Frère sis 22 avenue Leclerc, à usage de structure de petite enfance, consenties au profit de la Ville de Lyon - EI 07 288

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1140 - Lyon 3e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition au profit du CCAS du tènement immobilier sis 219 rue Paul Bert, consentie dans le cadre d'une convention d'occupation précaire du domaine privé à titre gratuit pour la mise à l'abri de jeunes adultes - EI 03438

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1141 - Lyon 9e - Convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon du gymnase de la Duchère sis 358 avenue de Champagne – EI 09 347

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1142 - Lyon 8e - Approbation de l'avenant de subrogation à la convention d'occupation du 13 mars 2009 consentie au profit de ELVYA pour le passage et l'exploitation du réseau de distribution publique d'énergie dans les missions de service public confié par la Métropole de Lyon - EI 08 049

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1145 - Îlot Kennedy - Construction d'un complexe sportif - rue Jean Sarrazin à Lyon 8e - Opération n° 08015529 - Lancement des études et des prestations préalables de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00004

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1149 - Patinoire Baraban - Groupes frigorifiques - 52 rue Baraban à Lyon 3e - Opération n° 03036574 - Lancement des études et des prestations préalables de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20004

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1151 - Théâtre Nouvelle Génération - Agrandissement de la cage de scène - Opération n° 09048571 - 23 rue de Bourgogne à Lyon 9e - Lancement des études et autres prestations de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 20005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1153 - Parc de la Tête d'Or - Rénovation des façades de la ferme Lambert - place Général Leclerc 69006 Lyon - Opération n° 06016016 – Approbation de la modification du marché de maîtrise d'œuvre n° L2648

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1154 - Attribution de subventions pour un montant de 6000 euros pour des projets œuvrant à la politique de transition écologique

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1156 - Lyon 7e - Approbation des affectations hypothécaires à contracter par les sociétés SAS 5e Élément, SCI La Résidence, SAS Santy Gerland, SAS KG7, SAS SPSanty sur leurs droits réels immobiliers inhérents au bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 (Stade de Gerland), détenus au sein du volume 26 « Centre de santé » à Lyon 7e - Numéros EI 07030 et 07031 - Rectificatif

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Abstention des groupes Lyon en commun, Socialistes, la gauche sociale et écologique et Mme Bouagga.)

(Mme de Laurens et Verney-Carron ne prennent pas part au vote.)

(Adopté.)

2021/1157 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Ebulliscience, sise 12 rue des Onchères à Vaulx-en-Velin, pour la mise à disposition à titre exclusif de locaux situés au sein du groupe scolaire Champvert, sis 231 avenue Barthélemy Buyer à Lyon 5e - Ensemble immobilier 05014

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2021/1147 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Jardin partagé Champverdoyant, sise 204 avenue Barthélemy Buyer à Lyon 9e pour la mise à disposition d'un terrain communal situé 2 rue Frère Benoît à Lyon 9e

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

2021/1148 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature de conventions d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Réseau Santé et l'association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse pour la mise à disposition de terrains communaux situés dans le parc Chazière sis 61 rue Chazière à Lyon 4e

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents.

Ces rapports ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ÉTUDIANTE

2021/1106 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2021 - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Culture, Démocratie locale, Politique de la Ville et Vie étudiante. Pour le premier rapport 1106, Madame Hénocque, vous avez la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

L'édition 2021 de la Fête des Lumières sera une fête belle, ludique et fédératrice. Elle est attendue par les Lyonnais et les Lyonnaises après de nombreux mois de crise sanitaire. Les élus de la Ville de Lyon sont très attachés à la tradition du 8 décembre et à cette fête, qui met en avant l'expertise technique et la création artistique développées au sein même des services municipaux et parmi les acteurs de notre territoire et nos partenaires internationaux.

En sortie de la crise Covid et face aux incertitudes planant encore jusqu'à récemment sur les grands événements, les entreprises n'ont pas pu nous accompagner autant que par le passé, même si beaucoup sont restées fidèles. D'où une information reprise dans un journal local et largement erronée concernant une baisse relative du budget.

Mais ce qui est plus important et que, dès la préparation de la Fête 2020, nous avons demandé au service de travailler sur un nombre plus important de projets, parfois plus petits, mais augmentant la variété artistique de la Fête et la localisation des œuvres.

Nous avons ainsi un nombre de projets en légère augmentation et sur l'ensemble des sites patrimoniaux.

En plus de cela, nous développons des projets dans de nouveaux lieux : au parc Sergent Blandan et sur le quai Romain Rolland, et nous travaillons dans des structures où nous pouvons installer des œuvres pour des durées plus longues, même après la Fête.

Je ne vais pouvoir détailler que les nouveautés prévues dans la délibération 1106. Une autre délibération, prévue au Conseil municipal de novembre, complètera la trentaine d'œuvres prévues.

L'ensemble de la programmation sera présenté lors d'une conférence de presse en novembre.

Enfin, je souhaitais dans cette introduction mettre l'accent sur une nouvelle façon de penser la Fête en intégrant pleinement les enfants. Ainsi, parmi les nouveautés, un lieu sera dédié aux enfants et aux familles au parc Blandan, un livret pédagogique de grande qualité pour pleinement associer les enfants à la Fête, des expériences de médiation adaptées aux jeunes publics ou encore des horaires adaptés en semaine pour permettre aux enfants et aux familles de découvrir la Fête.

Nous avons donc aujourd'hui deux délibérations sur la Fête des Lumières. La première est la 1106.

La Fête des Lumières élabore cette année, ce que nous avons appelé de manière temporaire un module 2, qui propose de façon complémentaire à la programmation habituelle une programmation plus proche des Lyonnais et des Lyonnaises pour le mois de décembre, c'est-à-dire en dehors des quatre jours de la fête pour des raisons de sécurité notamment.

Ce module 2 se déploie en collaboration avec des acteurs ressources, comme des institutions culturelles ou centres hospitaliers, et à la rencontre de tous les publics. Il favorise une scène émergente, la pratique artistique amateur et l'écoconception.

Dans ce cadre, trois propositions artistiques enrichissent la programmation :

- Tout d'abord, la création Lumières, qui sera aux Subsistances, un projet de création collective, réalisé avec et par un public en insertion professionnelle, accompagné par le chorégraphe Jordi Gali, de la Compagnie Arrangement provisoire et des artisans (menuisiers, designers, concepteurs lumière, etc.) ;

- Deuxièmement, un solo show de Sylvain Levrouw, un projet artistique en collaboration avec la galerie Tator, installé dans l'espace d'exposition du centre hospitalier Saint-Joseph-Saint-Luc;

- Enfin, une captation de la Fête proposée en réalité virtuelle à l'aide de casques aux résidents d'EHPAD Lyonnais pendant un mois, ainsi que dans un réseau national de plus de 100 maisons de soins. C'est le projet Lumen avec le financement de l'AG2R.

Par ailleurs, cette année, l'opération des Lumignons du Cœur bénéficiera à l'association Gaelis. Nous sommes fiers de pouvoir soutenir cette association, qui, comme vous le savez, agit auprès des étudiants et des étudiantes qui ont été particulièrement touchés par la crise Covid. D'ailleurs, en parallèle de ses actions habituelles pour défendre les droits et les intérêts des étudiants, l'association Gaelis a développé pendant la crise sanitaire des distributions de paniers de première nécessité et a ouvert une épicerie sociale et solidaire. Elle vise l'ouverture d'une seconde structure à l'horizon 2022.

Ce projet de délibération a obtenu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliot, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme GAILLIOT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire. Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 3 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Deux questions au sujet de cette délibération pour bien appréhender l'édition 2020 de cette Fête des Lumières.

Tout d'abord, nous avons cru comprendre que le budget de cette année était très fortement envisagé à la baisse. Vous semblez dire que les chiffres annoncés de 3,6 millions qui passeraient à 2 millions étaient erronés. Pourriez-vous nous apporter quelques éléments d'éclairage sur cette diminution budgétaire et les coupes qui sont envisagées ?

Parce que, si je comprends qu'en cette conjoncture sanitaire et économique, il est difficile d'aller chercher des entreprises mécènes, il me semble que, sur ce point, vous ne les aidez pas forcément à porter un grand intérêt à ce type de mécénat.

Pour y avoir œuvré avec mes prédécesseurs, il faut aller les chercher, ces entreprises potentielles, les mobiliser, les séduire, cela ne tombe pas du ciel et il faut être en appui du Club des Partenaires, faire de la prospection, provoquer des rencontres, faire jouer ses réseaux, tout simplement jouer son rôle d' élu dans l'intérêt de notre Ville et de ses événements traditionnels qui font la fierté des Lyonnais et le rayonnement de notre Ville Lumière.

Deuxièmement, nous aimerions connaître plus précisément le dimensionnement envisagé pour cette édition. Il me semble qu'une grande partie des projets que nous avions initialement retenus pour l'édition 2020 annulée vont être reportés sur cette édition 2021, ce qui est une bonne chose, parce qu'il y avait des projets de très grande qualité et je souhaite en l'occurrence rendre hommage une nouvelle fois à Jean-François Zurawik, qui nous avait fortement aidés sur cette programmation.

Mais j'ai cru comprendre, et vous semblez le confirmer, que vous souhaitez aussi déployer la Fête dans tous les arrondissements et, sur ce point, nous aimerions en apprendre davantage, car, depuis les terribles attentats de 2015, nous avons été contraints de réduire le périmètre de la Fête des Lumières et de la localiser exclusivement sur la Presqu'île et dans le Vieux-Lyon. Nous avons non sans mal réussi à élargir ce périmètre au Parc de la Tête d'Or, qui nous offrait un lieu supplémentaire exceptionnel, mais, à chaque fois que nous étendions le périmètre, il nous fallait faire d'autres concessions pour respecter les conditions de sécurité et le nombre de forces de l'ordre qui étaient déployées pour cet événement.

Alors, si je me souviens vous entendre dire, Monsieur le Maire, que les attentats étaient derrière nous en juin 2020, nous serions tout de même curieux de savoir comment vous comptez vous y prendre pour déployer la Fête dans tous les arrondissements comme vous l'avez annoncé et plus particulièrement comprendre les concessions que vous avez dû faire sur le périmètre du centre-ville pour respecter les conditions de sécurité nécessaires.

Ces deux réponses vont nous éclairer sur la direction que vous souhaitez donner à cette Fête des Lumières qui, jusqu'à ce jour, était le plus grand événement lumière au monde.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Les Écologistes, Madame Fanny Dubot, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7^e arrondissement : Merci.

Monsieur le Maire,

Madame la Première Adjointe,

La Fête des Lumières est chère au cœur des Lyonnaises et des Lyonnais, elle l'est tout autant pour les élus de notre groupe.

(La suite des interventions sur le rapport 1106 est inaudible du fait de problèmes techniques. Le contenu des interventions est retranscrit ci-dessous sur la base de format numérique transmis par Mmes Dubot et Hénocque et par M. le Maire)

L'année dernière, alors que toutes les manifestations culturelles et les autres événements étaient purement et simplement annulés, notre majorité avait tenu, malgré le confinement, à maintenir plusieurs événements le 8 décembre, en mobilisant aussi les arrondissements.

Cette année, malgré un contexte sanitaire encore incertain, la Fête des Lumières aura bel et bien lieu. Et de surcroît, elle sera enrichie de belles nouveautés. Nous nous en réjouissons et saisissons l'occasion pour saluer le travail de Victoire Goust et Audrey Hénocque pour cette programmation enthousiasmante, ainsi que les services de la Ville qui font un travail remarquable malgré un contexte sanitaire difficile.

La Fête des Lumières nous est chère. Faut-il le rappeler ? Manifestement oui compte tenu de l'intervention précédente.

Oui, nous maintenons le budget de la Fête des Lumières et visiblement il y a une incompréhension sur ce point.

Et oui, nous gardons une programmation artistique ambitieuse.

Et c'est justement parce qu'elle nous est chère qu'il est de notre devoir aujourd'hui de l'adapter aux enjeux du XXI^e siècle.

Ainsi, à l'instar de structures culturelles comme l'Opéra de Lille ou les Transmusicales de Rennes, il est temps d'engager la Fête des Lumières dans une démarche d'écoresponsabilité.

Nous saluons en ce sens les travaux entrepris par l'exécutif et la Direction des Événements en vue d'obtenir, pour l'édition 2022, la certification ISO sur l'événementiel écoresponsable.

Enfin, si la Fête des Lumières nous est chère, nous savons aussi qu'un nombre important de Lyonnaises et de Lyonnais préfèrent ces dernières années quitter l'hypercentre de Lyon pendant les quelques jours de la fête. C'est un phénomène paradoxal pour une fête populaire, vous en conviendrez.

Il est temps que la Fête des Lumières redevienne attractive, oui attractive, pour tous les Lyonnais et Lyonnaises et investisse de nouveaux quartiers à Lyon. Ce sera le cas cette année déjà, puisque nous aurons le plaisir d'accueillir une partie de la Fête au sein du parc Blandan, dans le 7^e arrondissement. À l'image de notre volonté de la rendre accessible à toutes et tous, les animations au sein de ce parc seront à hauteur d'enfants.

Comme l'expliquait Madame Hénocque, d'autres évolutions sont également prévues pour organiser une fête ambitieuse, populaire et plus accessible. En cela, nous sommes fidèles à nos engagements de campagne et nous nous réjouissons d'en voir les premières concrétisations.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Sur la question du coût, le coût est estimé à 2 millions en 2018 et depuis. La réussite d'une fête ne se résume pas à son coût. Les mécènes ont été largement échaudés, mais la Fête se tiendra bien cette année et nous travaillons sur une charte des valeurs qui sera signée avec ces mécènes et, si certains ne la signent pas, ils seront remplacés.

En 2021, nous serons obligés de concentrer la Fête sur la Presqu'île, mais nous avons pu négocier avec la Préfecture d'autres œuvres sécurisées.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : *Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.*

Compte tenu des difficultés techniques, je vais interrompre la séance pour 10 minutes.

(La séance est suspendue de 18 heures 20 à 18 heures 30.)

M. LE MAIRE : Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous reprenons, les problèmes techniques ayant été résolus. Nous allons pouvoir continuer l'examen de notre ordre du jour. Merci à toutes et tous de rejoindre sa place au plus vite. Notre séance de Conseil municipal reprend donc.

2021/1107 - Fête des Lumières 2021 - Financement et partenariat privés - Modèles de conventions de mécénat

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport 1107, Madame Hénocque, je vous cède la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

En plus des deux partenaires fondateurs de la Fête des Lumières, le groupe EDF et le Mat'Electrique, le groupe Sonepar, nous distinguons quatre niveaux de mécènes, définis sur la base de leur niveau de participation, qui peut prendre la forme de participation financière ou en nature. Cette délibération rappelle ces quatre niveaux, du niveau soutien au niveau partenaires lumières.

Le projet de délibération a obtenu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, j'ai une intervention de 5 minutes prévue. Intervention retirée. Je vous remercie.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

Pour les dossiers sans demande d'intervention, j'ai souhaité que certains soient présentés.

2021/1099 - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives étudiantes » 2e phase - 2021

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen de dossiers sans demande d'intervention. Certains d'entre eux méritent toutefois notre attention, me semble-t-il, et j'ai donc souhaité qu'ils puissent être présentés, à commencer par celui porté par Chloë Vidal, concernant les subventions aux associations étudiantes.

Madame Vidal, c'est à vous.

Mme VIDAL Chloë, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération 1099 est relatif à l'attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets Initiatives étudiantes dans sa seconde phase.

Alors, au-delà du rappel des lauréats des deux phases de l'appel à projets en faveur des initiatives étudiantes de 2021, deux phases, donc de septembre à octobre 2020 et de mars à avril 2021, il est proposé de reconduire pour l'année 2022 l'organisation d'un nouvel appel à projets selon une procédure commune avec la Métropole de Lyon et sur la base des objectifs, des thématiques et conditions d'éligibilité renouvelées dès la première édition 2021.

La Ville et la Métropole de Lyon reconnaissent les étudiants comme des acteurs incontournables de la fabrique et de la vie de la cité. Deux budgets ont ainsi été votés en 2021 par les deux collectivités pour financer des actions dédiées à la vie étudiante en fonction des compétences respectives du ressort territorial des deux collectivités.

Nous avons fait le choix de doubler le montant dédié, passant à 28 000 euros pour la Ville de Lyon et à 44 000 euros pour la Métropole de Lyon.

Pour les deux collectivités, il s'agit de favoriser les initiatives étudiantes dans la mesure où cela contribue à renforcer leur légitimité, en les laissant trouver les solutions leur correspondant le mieux et à les rendre plus acteurs de leur situation. Il s'agit également d'encourager des expériences collectives et formatrices de citoyenneté, en répondant au défi écologique qui s'impose à nous. C'est bien là l'esprit du nouveau règlement de l'API.

Je le rappelle, nos actions s'articulent avec celles des associations étudiantes et des universités, qui proposent tout au long de l'année des activités culturelles, citoyennes, solidaires et internationales.

Nous vous proposons donc de valoriser cette complémentarité et le soutien apporté par la Ville à l'engagement des étudiants à travers l'appel à projets qui leur est destiné et de participer ainsi aux travaux d'une démocratie contributive, une démocratie d'initiatives partagées, portées par une pluralité d'acteurs.

Ce projet de délibération a recueilli un avis favorable en Commission et je vous invite donc à l'adopter.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Vidal.

2021/1079 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Conservatoire national de Musique et de Danse de Lyon (CNSMD) concernant la création d'un master parcours musicien d'orchestre

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2021/1082 - Attribution de subventions d'investissement à 27 associations du spectacle vivant œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT «Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026», pour un montant global de 175 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations - Rectificatif

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Mme Dubois-Bertrand ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

2021/1083 - Attribution de subventions de fonctionnement à 22 structures et 134 artistes au titre du fonds d'urgence pour un montant global de 570 750 euros - Rectificatif

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Mme Dubois-Bertrand ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1096 - Lancement des opérations n° 60047539 «Rénovation des bibliothèques du territoire», 09157003 «Rénovation de la Médiathèque de Vaise - Marceline-Desbordes-Valmore» et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme 00005 et n° 2021-1, programme 20005

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Plusieurs délibérations aussi liées à l'action culturelle de la Ville méritent notre attention. Madame Perrin-Gilbert, je vous cède la parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Je vais les prendre dans l'ordre qui nous est présenté dans l'ordre du jour de notre séance.

Le premier projet de délibération est le numéro 1079, qui concerne une convention de partenariat entre l'Orchestre national de Lyon et le Conservatoire national supérieur de Musique et de Danse. Via cette délibération, je voulais vous annoncer la naissance dans notre ville d'une formation inédite en France. Il s'agit d'une formation initiale sur deux ans de niveau Master, à la profession de musicien d'orchestre, une formation copportée et cofinancée par le CNSMD et par l'Orchestre de l'Auditorium de Lyon.

Les étudiants qui suivront cette formation seront préparés au concours d'entrée à la profession de musicien d'orchestre, mais aussi aux réalités de ce métier, la réalité de l'orchestre, la médiation avec le public, la prise en compte du territoire, les possibilités d'évolution de carrière, de reconversion.

Il est à noter que les étudiants recevront une indemnité de mise en situation professionnelle quand ils participeront aux concerts de l'Orchestre.

Je voulais signaler cette délibération, car elle illustre premièrement la capacité d'innovation de nos institutions et, deuxièmement, notre volonté d'accompagner nos jeunes diplômés en art dans leur parcours d'insertion professionnelle dans la cité.

Une autre délibération que nous voulions souligner auprès de vous est la délibération numéro 1082, qui est une délibération qui illustre la manière dont nous mettons en œuvre notre stratégie d'investissement, cette PPI que nous avons votée il y a six mois, en mars dernier.

Avec cette délibération, numéro donc 1082, nous votons pour 175 000 euros de subventions d'équipements scéniques ou de sécurité ou de meilleur accueil du public. Ces 175 000 euros sont répartis entre 27 associations de spectacle vivant, qui tiennent donc des lieux, des lieux qui sont répartis dans les neuf arrondissements, car, là aussi, nous avons un souci de juste irrigation de tous les secteurs géographiques de notre Ville.

De nombreuses disciplines sont concernées par ces subventions d'équipement, le théâtre, la danse, les arts circassiens, les arts visuels, le cinéma, la lecture, les musiques actuelles, la musique classique, la musique contemporaine et les écoles associatives de musique.

Parmi les délibérations, je voudrais vous en présenter encore deux.

La 1096, là aussi, il s'agit de la mise en œuvre, Monsieur le Maire, de la PPI que vous avez soumise à notre vote en mars dernier. Il s'agit de la mise en œuvre de la ligne consacrée à nos bibliothèques. Bien sûr, et nous étions récemment présents ensemble, y compris avec Monsieur Sylvain Godinot et Madame la Maire du 3^e arrondissement à la Bibliothèque de la Part-Dieu, mais le réseau des bibliothèques municipales de Lyon, ce sont aussi les 16 bibliothèques de quartier, ce qui fait d'ailleurs de nos bibliothèques les équipements culturels les plus fréquentés de notre ville. Pour mémoire, je voulais vous rappeler qu'un Lyonnais sur cinq est abonné à notre service de bibliothèques.

Par cette délibération, numéro 1096, nous allons voter des travaux dans un certain nombre de bibliothèques d'arrondissement, tout d'abord la médiathèque de Vaise, la médiathèque Marceline-Desbordes-Valmore, où nous allons engager des travaux pour un montant de 400 000 euros, travaux qui consisteront à aménager des espaces plus conviviaux, propices aussi à accueillir des nouveaux services, des usages numériques, du travail en groupe, des services assurés aussi pour les compagnies de spectacle vivant. Nous allons également mettre à niveau le bâtiment en matière d'accessibilité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Et puis, et je sais que c'est un sujet cher à Monsieur Sylvain Godinot, nous allons ensemble apporter des améliorations en matière de performances énergétiques du bâtiment et il en a bien besoin.

Nous allons également nous attacher à améliorer la bibliothèque de la Guillotière et je parle sous le regard attentif de Madame Fanny Dubot, avec la rénovation d'espaces intérieurs, de manière à mieux accueillir les publics, avec notamment une salle propice à l'organisation de rendez-vous culturels, là aussi des espaces de médiation numérique, et une mise à niveau du mobilier de la bibliothèque, qui est aujourd'hui obsolète, mais aussi du mobilier qui viendra améliorer les conditions de travail de l'équipe.

Des travaux également, et là je repare sous le regard du Maire du 8^e arrondissement, puisqu'il s'agit de la médiathèque Marguerite Duras, place du Bachut, où nous allons améliorer les conditions d'accueil dans le hall, faciliter la médiation numérique auprès des usagers et également rénover un certain nombre de mobilier.

Je retourne sur le 9^e arrondissement, avec la bibliothèque de La Duchère, cette fois, et là aussi, des travaux attendus par Madame la Maire du 9^e arrondissement. Nous allons améliorer l'accessibilité de la salle d'animation, déplacer et rejoindre l'espace numérique et créer de nouveaux services, pensés notamment à destination des adolescents, avec des espaces de jeux, des espaces de travail individuels ou en groupe. Là aussi, ce sont des travaux que nous avons conçus avec l'équipe des agents de la bibliothèque, parce que ce sont eux qui connaissent le mieux les usages de ce bâtiment.

Je passe sur un certain nombre d'opérations de rénovation de parquets sur un certain nombre de bibliothèques de notre réseau.

Tout ceci pour un montant de 500 000 millions.

Ce sont près de 1 million d'euros que nous votons avec cette délibération, j'ai envie de dire, « mine de rien », pour améliorer notre service de lecture publique à destination des Lyonnais et des Lyonnaises.

Je termine avec une délibération qui est chère à mon cœur, puisqu'il s'agit du dernier volet du fonds d'urgence, donc un fonds d'urgence culturelle que nous avons voté trois semaines après notre installation au sein de la Mairie de Lyon, puisque c'était un vote qui avait eu lieu le 30 juillet 2020, un fonds d'urgence exceptionnel de 4 millions d'euros, qui s'ajoutaient aux 105 millions d'euros annuels consacrés à la culture.

Lors du Conseil municipal du 19 novembre 2020, nous avons voté la répartition d'un premier volet d'aides financières, à hauteur de près de 3 millions d'euros, qui étaient réparties entre 279 acteurs culturels, structures et artistes confondus. Nous étions fin 2020 et nous imaginions bien déjà, hélas, que l'année 2021 resterait difficile pour le secteur culturel et nous avions eu la prudence de garder un quart de l'enveloppe pour pouvoir continuer à accompagner les lieux, les structures, les associations, mais également les artistes durant ces mois difficiles.

D'ores et déjà, le 25 mars 2021, nous avons voté l'adhésion de la Ville au GIP Cafés Cultures et je voulais associer à cette opération Camille Augey pour un montant de 50 000 euros et puis, le 27 mai, nous soutenions des initiatives sur le Net avec les Carnets de Création et sur l'espace public avec l'exposition À Ciel ouvert, place Bellecour, ces deux opérations pour un montant de 25 600 euros.

Donc, ce soir, je vous présente le dernier volet d'aides dans le cadre de ce fonds d'urgence avec trois orientations principales. Je commencerai peut-être par la dernière qui est présentée dans la délibération, parce qu'elle fait le lien avec ce que je viens de dire, c'est le soutien à l'activité culturelle et à la reprise de l'activité culturelle.

D'abord, je voudrais profiter de ce Conseil municipal pour redire aux Lyonnaises et aux Lyonnais que l'activité culturelle a redémarré, que nos

lieux, nos musées, nos théâtres, l'Auditorium, l'Opéra, la Maison de la Danse, nos salles de cinéma, j'en oublie forcément, mais nos lieux culturels ont rouvert, ont tous une programmation faite à la fois de reports évidemment des saisons précédentes, saisons qui ont été empêchées, mais également de nouvelles créations, tout simplement fantastiques, que ces lieux sont sécurisés. Donc je vous invite évidemment toutes et tous à retrouver le chemin de nos équipements culturels et de pouvoir découvrir ces nouvelles programmations.

Nous avons besoin de culture pour vivre, mais je vous rappelle que le secteur culturel a aussi besoin de nous pour continuer de pouvoir créer et diffuser le travail des artistes.

Dans le cadre du fonds d'urgence et du soutien à la reprise, je vous propose par cette délibération de soutenir six actions qui permettent ce retour à de l'activité culturelle, et ceci, pour un montant de 57 000 euros.

Sur ces six actions, je ne vais pas toutes les présenter, nous n'avons pas le temps, mais je voudrais en souligner deux.

Souligner l'initiative portée par Jazz Rhône-Alpes, une initiative qui a eu lieu cet été. Jazz Rhône-Alpes, c'est un réseau de musique, d'acteurs de musiques actuelles. Cet été, 20 concerts ont été organisés. Nous répondions ainsi à un double objectif, à la fois rompre l'isolement de personnes âgées qui ne peuvent partir durant l'été bien souvent en vacances, et, en même temps, permettre aux artistes de retrouver le plaisir de jouer devant un public et non accessoirement de percevoir de nouveau des cachets.

L'autre opération que je voudrais souligner et présenter dans le cadre du soutien aux reprises d'activité, c'est le soutien à Festivals Connexion à hauteur de 10 000 euros. Festivals Connexion est une association, dont le siège social est basé à Villeurbanne, mais qui rayonne dans tout Lyon et qui rassemble des festivals de cinéma qui se tiennent dans notre agglomération et dans notre ville. Festivals Connexion a mis en place un dispositif, qui s'appelle le passeport Kino, qui permet de bénéficier d'entrées dans ces 18 festivals, qui se tiennent dans l'agglomération, 9 ont lieu dans Lyon intramuros.

Nous avons soutenu à hauteur de 10 000 euros la distribution de 1 000 passeports Kino à des étudiants et étudiantes. Nous avons travaillé en lien avec Madame Chloé Vidal. 1 000 passeports Kino ont été distribués à Lyon 3, à Lyon 2, au Conservatoire de Lyon, à l'École nationale des Beaux-Arts, pour que des étudiants boursiers, des étudiants repérés par les services sociaux de nos universités puissent bénéficier de 18 entrées gratuites dans les festivals qui vont se déployer durant la saison 2021-2022. Cela commence dans quelques jours avec le Festival Lumières, puisque le passeport Kino donne accès au Festival Lumières. Cela vient illustrer ce que disait Chloé il y a quelques minutes sur notre attention aux étudiants et aux étudiantes présents dans notre ville.

Sur le deuxième axe, soutien aux structures culturelles, plusieurs structures ont interpellé la Ville entre septembre 2020 et mai 2021 pour alerter sur leurs difficultés financières et leurs difficultés à avoir pu déposer à temps un dossier dans le cadre de la première enveloppe du fonds d'urgence.

Nous avons donc accepté d'étudier leurs demandes sur le reliquat 2021 du fonds d'urgence. 30 structures ont été ainsi autorisées à envoyer une demande de soutien. Sur ces 30, seules 19 ont envoyé un dossier complet. Il vous est proposé d'en soutenir 16, les trois autres ayant été jugées inéligibles soit parce que leurs difficultés n'étaient pas imputables à la crise sanitaire soit parce que leur situation économique ne justifiait pas du besoin d'une aide d'urgence.

Parmi ces structures, qui vous sont présentées dans la délibération, vous avez des structures d'art visuel, avec deux galeries, trois structures dans le domaine du cinéma, une structure dans le domaine de la danse, une structure dans le domaine événementiel, trois structures dans le domaine des médias, une dans les musiques actuelles, deux écoles de musique associatives et trois structures théâtrales. L'aide se monte à 115 000 euros. Là aussi, nous pouvons voir que tous les arrondissements sont concernés par ce soutien.

Enfin, et c'est le gros volet d'aides de cette délibération, parce qu'ils sont finalement les premiers concernés par la crise sanitaire, nous avons décidé d'accentuer l'aide de notre Ville aux artistes, aux auteurs, aux autrices, aux guides conférenciers, conférencières, et Madame Victoire Goust m'avait à l'époque beaucoup sensibilisée à la situation des guides conférenciers et conférencières. Nous avons réédité un appel à projets destiné aux indépendants. Deux conditions d'attribution de l'aide nous ont servi à prioriser les dossiers et parfois en exclure certains, hélas. Il fallait d'abord que ces artistes puissent justifier d'une adresse sur le territoire lyonnais. Nous sommes la Ville de Lyon, nous agissons sur notre territoire. Seuls étaient éligibles également les artistes dont l'activité artistique était l'activité principale et donc ils étaient en capacité de montrer une baisse de revenus en termes de cachets, de vente d'œuvres, de vente de prestations, en lien avec la crise Covid.

Nous avons reçu 155 demandes, qui ont toutes été étudiées par le service des Affaires culturelles, que je remercie une nouvelle fois. 21 dossiers ont été considérés inéligibles. 124 ont été suivis, avec des montants plafonnés à hauteur de 3 000 euros pour les artistes intermittents et 5 000 euros pour les artistes non intermittents. Le tableau, que je ne vous détaillerai pas, vous présente la diversité géographique dans les neuf arrondissements, mais aussi la diversité des esthétiques, dans lesquelles interviennent ces indépendants.

Je terminerai en disant... Excusez-moi, Mesdames, Messieurs, mais quand je ne donne pas de détail, généralement, vous m'interrogez, y compris en Conseil ou en Commission, pour dire que nous agissons de manière opaque et que vous aimeriez plus d'informations. Donc, là, je m'attache à vous donner toute l'information que vous souhaitez. Je vous remercie de ne pas avoir d'exclamations ironiques.

Je terminerai simplement en disant que notre Ville est une des seules collectivités à s'être attachée à aider directement des artistes. Si nous cumulons les deux enveloppes, ce sont plus de 600 000 euros qui sont adressés à des artistes indépendants.

Sur la base de l'implication de la Ville, l'État a souhaité travailler avec nous et j'espère que, dans les semaines prochaines, nous pourrons vous présenter une contractualisation, une convention de contractualisation avec le Centre national de la musique et notre Ville, de manière à conjuguer nos efforts en matière de politique culturelle et, si cela est possible, c'est notamment parce que le CNM a bien vu combien nous étions aux côtés des structures culturelles de notre Ville.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Nathalie, merci d'avoir pris le temps de détailler notamment ce que nous avons fait sur ce fonds d'urgence. C'était important, c'était une action particulière. C'était notre première action symbolique, j'allais dire, pas seulement symbolique, puisque vous l'avez rappelé, Madame Perrin-Gilbert, nous avons investi 4 millions d'euros. En matière de redevabilité, vous venez de faire la démonstration que nous savons rendre des comptes publiquement. C'est ce que vous venez de faire. Je vous en remercie.

2021/1110 - Programmation financière complémentaire 2021 au titre de la Politique de la Ville (volet lien social) pour un montant total de 101 900 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs Fonds d'Initiatives locales (FIL), Fonds Associatif local (FAL) et Conseils citoyens pour un montant total de 14 450 euros - Annulation des subventions allouées par délibération n° 2021/770 du 27 mai 2021 à l'association Crossroads Artists pour un montant de 4 000 euros et à l'association Théâtre du Grabuge pour un montant de 26 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

(Mme Bruvier-Hamm ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

2021/1036 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Archives municipales et Wikimedia France

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2021/1037 - Approbation d'un avenant à la licence établie entre la Ville de Lyon/Archives municipales et la SAS Coutot - Roehrig

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1038 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Archives municipales et la société Lyon Capitale

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1081 - Approbation d'une convention tripartite entre la Ville de Lyon-CHRD, les Éditions Dupuis, la librairie La Bande Dessinée pour la coréalisation d'une exposition et d'une programmation culturelle autour des 3 tomes de « Spirou » d'Émile Bravo

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1084 - Attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations pour un montant global de 24500 euros sur l'enveloppe « Casino »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1085 - Approbation d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle et de mandat pour la vente de billetterie entre la Ville de Lyon/CHRD et l'association Sens interdits à l'occasion de l'édition 2021 du festival

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1086 - Approbation de tarifs spécifiques pour les représentations des spectacles « Reverse » et « Clara » et pour les tournages de films au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1087 - Approbation d'un avenant à la convention de dépôt entre la Ville de Lyon/CHRD et Madame Simone Ordan pour le fonds de plaques de verres photographiques et films souples d'Émile Rougé

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1088 - Approbation d'un partenariat tarifaire entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et le Polaris de Corbas dans le cadre du spectacle « Le nécessaire déséquilibre des choses » par la compagnie des Anges au Plafond

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1089 - Approbation des tarifs des nouveaux ateliers sonores et des tarifs préférentiels Carte Culture Ville de Lyon pour la saison 2021-2022 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1090 - Approbation d'une convention de prêt à titre gratuit entre la Ville de Lyon/Musée de l'Automobile Henri Malartre et l'association Club des Amateurs d'Automobiles anciennes dans le cadre du salon Époqu'auto du 5 au 7 novembre 2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1091 - Orchestre national de Lyon - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000 euros auprès de la Maison de la musique contemporaine sur l'année 2021 au profit de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1092 - Approbation d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association Pôle en Scènes pour l'organisation d'un concert le 16 octobre 2021 dans le cadre du festival Karavel

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1094 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale et l'association Scènes Publiques dans le cadre du festival Interférences

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1095 - Lancement de l'opération n° 60047538 « Bibliothèque numérique de Référence et poursuite de l'automatisation 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00005

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1097 - Approbation de conventions de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et des organismes de l'enseignement supérieur

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1098 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la fondation Swisinfo dans le cadre d'un programme culturel pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1100 - Approbation d'une convention de subvention entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation philharmonique sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon en 2020 et 2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1102 - Approbation d'une convention-cadre et d'un modèle de contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association des Concerts des grands interprètes pour l'organisation des concerts dans le cadre de la saison 2021-2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1103 - Approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon pour l'organisation de son séminaire de rentrée le mardi 7 septembre 2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Mme Croizier ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1104 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée d'Art contemporain et l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour une collaboration sur des projets culturels, scientifiques et pédagogiques dans le cadre de la saison 2021/2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1105 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée d'Art contemporain et le Bonbon pour les expositions de rentrée

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1108 - Attribution d'une subvention de 10000 euros à l'association La Compagnie du Chien jaune pour l'organisation du festival Novembre des Canuts du 16 au 28 novembre 2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1109 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Nouveaux espaces latino-américains pour l'organisation des festivals Belles Latinas du 18 au 29 octobre 2021 et Documental - l'Amérique latine par l'image du 22 au 27 novembre 2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1111 - Lancement des opérations n° 60047535 et n° 60047536 «Remplacement d'équipements scéniques dans les établissements culturels 2021-2026» et affectation d'une partie des AP n° 2021-1, programme 20005 et n° 2021-2, programme 20005

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1112 - Lancement de l'opération n° 60047537 «Automatisation BML - Maintien à niveau du service 2021-2026» et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20005

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1113 - Approbation de conventions de groupement entre l'INRAP et la Ville de Lyon/Service archéologique pour la réalisation de fouilles archéologiques situées au 13 rue du Béal (Lyon 9e) et au 65 avenue du Point du Jour (Lyon 5e) - Rectificatif

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1114 - Approbation d'un partenariat tarifaire entre le CHRD et le Théâtre des Célestins à l'occasion du spectacle « Un vivant qui passe »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1115 - Approbation d'avenants aux conventions de parrainage établies entre JC Decaux, France Télévisions et la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins pour la saison 2020/2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1116 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse des Célestins, Théâtre de Lyon, à l'association Écrans mixtes dans le cadre du festival Queer Écrans mixtes

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1117 - Approbation de conventions de mécénat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, la société SEB Développement pour le projet Ô Parleurs et la Fondation d'entreprise AG2R La Mondiale pour la création de la pièce Skylight

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1118 - Approbation d'une convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'association Beaux-Arts Campus

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1119 - Approbation d'une convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'Université Lyon 1 pour l'organisation de manifestations rapprochant cultures artistique et scientifique

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1120 - Approbation d'une convention de dépôt d'œuvres du Musée des Tissus de Lyon au Musée des Beaux-Arts de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2021/1121 - Attribution d'une subvention de 1500 euros à l'association Jazz sur les Places, pour l'organisation de la 12e édition du festival Jazz sur les Places, du 12 au 19 septembre 2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2021/1080 - Programmation 2021 au titre de la convention territoriale de Lyon du Contrat de Ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise - Demande de cofinancement auprès de l'État pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

(Adopté.)

2021/1093 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale et l'Institut français de Civilisation musulmane

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Mme Perrin-Gilbert ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

2021/1101 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Auditorium Orchestre national de Lyon et l'Institut Lumière

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Mme Perrin-Gilbert ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole.

Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Je rappelle que les élus qui souhaitent individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES AÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS - SANTÉ ET PRÉVENTION

2021/1124 - Adhésion de la Ville de Lyon à la Charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Solidarité, Vie des Aînés, Droits et Égalités, Santé et Prévention, avec un premier rapport porté par Madame de Laurens. C'est à vous.

Mme DE LAURENS Céline, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je suis heureuse d'enlever mon masque pour vous présenter aujourd'hui cette délibération qui vient acter l'intention de notre commune à s'engager à réduire l'exposition des Lyonnais et des Lyonnaises à des substances reconnues comme toxiques.

Après 200 communes, dont Paris, Grenoble, Strasbourg, Lille, Toulouse, après plusieurs régions, dont l'Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, et plusieurs départements, la Ville de Lyon aujourd'hui rejoint cette initiative.

Demain, nous nous engagerons aux côtés de la Métropole de Lyon confortant notre action, son efficacité et sa pertinence.

Je profite de cette occasion pour encourager l'ensemble des groupes politiques présents à faire la promotion de cette signature au niveau métropolitain, qu'ils puissent rassembler la totalité de nos 59 communes.

Monsieur Képénékian évoquait ce matin les enjeux de dépasser les frontières de nos collectivités en matière de qualité de l'air, nous pouvons étendre cette analyse à l'ensemble des sujets en matière de santé environnement.

Les uns, les autres, vous êtes déjà personnellement acteurs ou actrices de cette réduction, en arrêtant, par exemple, les poêles avec du téflon, en achetant des biberons sans bisphénol A, en arrêtant de réchauffer au micro-ondes des contenants en plastique ou en lavant vos fruits et légumes, peut-être en insistant un peu plus sur certains, voire en mettant une petite cuiller de bicarbonate.

Mais quand les relais collectifs ne sont pas pris, par exemple, à la cantine, dans les crèches, les actions individuelles peuvent devenir décourageantes.

Nous, collectivité municipale, exécutif central, exécutif d'arrondissement, nous souhaitons encourager ces acteurs du quotidien en nous engageant toutes et tous dans cette voie commune, car, en matière de santé, c'est la collaboration de tous qui fonctionne.

Même si l'histoire de la gestion de la crise Covid est encore en train de s'écrire, nous pouvons supposer qu'ici aussi, coopération et solidarité auront été et seront des ingrédients indispensables à la réussite.

J'en profite donc pour remercier l'ensemble des élus d'arrondissement qui ont porté cette délibération et qui l'ont fait voter à l'unanimité dans les neuf arrondissements.

J'ai donc renoncé à l'idée de soumettre à notre assemblée un quizz funeste sur, par exemple, le nombre de nos proches qui souffrent de troubles de la fertilité, d'hyperactivité, d'asthme chronique, d'obésité, de problématique de thyroïde, avec toute leur panoplie d'implications diverses et variées, de cancers du sein, etc. Je pense que vous êtes convaincus de l'importance de ces enjeux.

Pourtant, certains tentent malgré tout la relativisation. « Madame de Laurens, ce que vous dites est important, certes, mais soyons sérieux, l'espérance de vie est en progression continue, donc, finalement, est-ce bien une priorité, notamment d'un échelon municipal ? » Je leur répon-

drais volontiers la définition de la santé que nous retenons qui est celle de l'OMS : la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Que dire donc d'une société dans laquelle 17 % de la population est obèse, plus de 5 % de la population est traitée pour du diabète ou 10 millions de Français souffrent de maladies respiratoires chroniques. Je m'en arrête là, je pense que vous avez compris, je ne voudrais pas plomber l'ambiance, sans mauvais jeu de mots bien sûr.

La durée de vie ne peut donc plus rester l'indicateur majeur de la santé de la population. Vous l'aurez compris, ce sujet est complexe, la réglementation en matière de perturbateurs endocriniens l'est également. Certains perturbateurs sont d'ores et déjà réglementés, car considérés comme cancérigènes avérés, comme le bisphénol A ou le distilbène. D'autres font encore l'objet de controverses et la France, à travers son récent PNSE 4 (Plan national de Santé Environnement numéro 4), renforce son souhait d'une définition précisée pour améliorer la réglementation, le suivi et le contrôle de ces substances.

Dans ce cadre et dans l'attente de ces avancées, les territoires au plus proche des habitants se doivent d'appliquer autant que faire se peut le principe de précaution et de contribuer à l'amélioration des connaissances sur ces substances, leurs effets et leurs interactions, qu'elles peuvent avoir entre elles, appelées également les effets cocktails.

Aujourd'hui donc, s'engager dans cette charte, c'est d'abord marquer une direction commune. Demain, ce sera d'identifier chaque pas qui nous mènera dans cette direction et l'échéance à laquelle nous y arriverons. Un plan d'action transversal sera donc établi et s'intégrera dans le cadre du Contrat local de Santé, dans lequel nous nous engageons sur une renégociation dans les prochains mois dans une démarche concertée. Nous reviendrons donc vers le Conseil avec ce Contrat local de Santé.

Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà retenir une priorité, que nous vous proposons : celle de se concentrer sur le secteur de la Petite Enfance et sur les phtalates en particulier. Cela ne nous empêchera pas bien sûr d'agir partout où nous pourrons, mais sachez que les phtalates présentent l'intérêt d'être non persistants dans l'organisme et nous savons que nous pouvons avoir un effet bénéfique sur la santé à court terme, ce qui est un élément de motivation certain dans une action individuelle et collective. On peut en voir les résultats.

Sachez également que ces phtalates sont en particulier à l'origine de la progression d'au moins huit maladies infantiles : l'asthme, les troubles de l'hyperactivité, les troubles cognitifs, les troubles du langage, les troubles de la reproduction, l'obésité, l'hyperthyroïdie et des défauts de formation de l'émail des dents qui génèrent des problèmes de caries chroniques importants chez les enfants de 6 à 9 ans.

Nous identifions donc que cette famille de perturbateurs endocriniens est un enjeu majeur de l'action que nous mènerons et nous vous proposons cette priorité dans un premier temps, non de manière exclusive, mais ce sera ouvert à une concertation plus large comme je viens de le dire.

Nous vous proposons d'adopter cette délibération et invitons l'ensemble des Maires d'arrondissement à la signature de la charte lundi 4 à 14 heures, aux côtés du Maire de Lyon, en présence du Président du Réseau Environnement Santé, notamment, qui sera suivi d'un colloque animé par André Cicoella lui-même et de villes ayant entrepris des plans d'action en la matière.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci pour cette présentation et cette séance de sensibilisation aussi aux risques liés à la présence de perturbateurs endocriniens.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, j'ai une intervention de 4 minutes, Madame Blanc, c'est à vous.

Mme BLANC Françoise : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je crains, à la suite de ces propos, de plomber un peu l'ambiance. Vous me l'excuserez.

Simplement pour dire qu'en 2002, l'OMS définit les perturbateurs endocriniens comme étant, je cite : « Des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle, étrangères à l'organisme, qui peuvent interférer avec le fonctionnement des systèmes endocriniens et induire des effets délétères sur cet organisme et ses descendants. »

20 ans se sont écoulés depuis lors sans avancée significative, même si, bien sûr, les villes se sont intéressées à ce sujet, je dirais simplement « intéressées ».

Dans sa mise à jour de mai 2019, Santé publique France publie que les perturbateurs endocriniens peuvent interférer sur les fonctions reproductrices, les fonctions thyroïdiennes, les fonctions surrénaliennes, le métabolisme, le neurodéveloppement. Plus simplement, ils sont suspectés de générer une infertilité, une puberté précoce, une obésité, une maladie thyroïdienne, des malformations congénitales, des cancers hormonodépendants, voire des troubles du spectre autistique et de l'immunité.

La sensibilité à ces substances varie en fonction des différents stades de la vie. La période embryonnaire, la gestation, la période de la petite enfance et celle de la puberté sont les plus fragiles, ce qui n'exclut bien évidemment pas les autres temps de la vie, car, à plus ou moins forte dose, nous sommes tous touchés, tous concernés.

Ces substances appartiennent à plusieurs familles, dont je ne citerai que les plus agressives parmi les 143 000 substances toxiques mises sur le marché européen. Ce sont les dérivés benzéniques, les phénolés, les ignifuges bromés – vous savez, ceux que l'on trouve dans nos fauteuils –, les alkylphénols.

Tout le monde a en mémoire le bisphénol, phtalate, le formol. Les perturbateurs endocriniens sont donc partout, dans les sols, dans l'air, dans l'eau. Notre alimentation à elle seule contribue à 80 % de notre contamination.

La coloration des tissus, des vêtements, le tannage des cuirs, le vernis des sols, l'assemblage du mobilier, le mélange n'arrange bien évidemment rien.

Loin de vouloir créer une anxiété ou tomber dans l'utopie d'un retour à l'âge de pierre, cette intervention vise cependant à nous interroger sur une consommation, sur nos achats, dont il est certainement bon de vérifier l'innocuité.

Le Réseau Environnement Santé, le RES, a lancé en 2009 – on a déjà fait une avancée – une charte des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens. Plus de 200 communes, des départements, des régions ont déjà adhéré afin de mettre en œuvre tous les moyens disponibles pour réduire l'exposition du vivant à ces substances.

La charte présente un atout majeur, elle fédère tous les adhérents autour d'un même projet, autour d'une même finalité. C'est donc une bonne chose que la Ville de Lyon désormais adhère à cette charte.

Elles s'engagent de plus, du fait de leur grande vulnérabilité, à protéger d'abord les plus jeunes dans les ERP qui les accueillent. La mise en œuvre se fera donc prioritairement dans les crèches, les maternelles et les classes primaires.

La charte porte aussi sur l'engagement d'informer les Lyonnais de l'avancement des opérations. Cette charte est peu contraignante, mais c'est un excellent outil de communication vers le grand public.

Je rajouterai que, compte tenu de l'impact sanitaire, compte tenu d'une réglementation qui s'avère insuffisante, une information générale apportée à une large population s'avérerait bénéfique.

Vous l'avez compris, nous donnons un avis favorable bien sûr à cette résolution.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame Blanc.

Pour le groupe Socialistes, la Gauche sociale et écologique, Madame Runel, c'est à vous.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Nous allons peut-être effectivement miner cette fin de journée, mais l'objectif est bien de faire prendre conscience, ou tout cas connaissance, de cette situation.

Il s'agit là en effet d'un enjeu majeur de santé publique, en ce que ces substances perturbent profondément et le plus souvent irrémédiablement notre organisme, provoquant des cancers et une longue liste des troubles du développement chez l'enfant, une puberté précoce ou encore des problèmes de fertilité.

Je rappellerai simplement que nous ingérons au quotidien des substances dont la dangerosité semble avérée. Les cosmétiques et emballages

plastiques en contiennent de manière quasi systématique, tout comme les jeux, mais également les vêtements, détergents et une grande partie des produits alimentaires.

Ayant dit tout cela, et ayant bien entendu ce qui a été dit précédemment, je pense que l'on ne peut que se réjouir que la Ville de Lyon soumette aujourd'hui à cette assemblée la signature de la Charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens.

Force est de constater qu'en la matière, la volonté politique n'a pas su s'affranchir des pressions des industriels qui, massivement, utilisent des produits dont on connaît aujourd'hui la nocivité.

Face à cela, le Réseau Environnement Santé a pris les choses en main pour informer le grand public sur le danger d'un grand nombre de substances. Après Paris, Grenoble, Strasbourg, Lille, Toulouse, la Ville de Lyon s'inscrit elle aussi dans cette démarche de réduire l'exposition de ses concitoyens à ces perturbateurs et les informer quant aux dangers qu'ils recèlent.

La Ville de Lyon avait montré son avance en bannissant dès 2007 les pesticides de tous les jardins et parcs publics. Aujourd'hui, notre majorité va plus loin, s'inscrit dans cette même lignée, en tâchant de réduire l'exposition des Lyonnaises et Lyonnais à ces substances dangereuses.

Cette action doit être menée en priorité vers les établissements accueillant des enfants, car ces derniers sont les plus sensibles aux perturbateurs endocriniens, lesquels peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur leur santé.

C'est pourquoi la Ville de Lyon doit entièrement se mobiliser pour protéger les plus jeunes. Cela passe par la lutte contre l'exposition aux phtalates qui seront progressivement éliminés des établissements recevant du public de la Ville accueillant des jeunes enfants.

Aussi, sur ce sujet de santé publique comme sur d'autres, la Ville de Lyon se montre attentive et mieux-disante et se donne les moyens d'agir pour préserver la santé de tous et notamment des plus jeunes.

Vous l'aurez également compris, notre groupe votera favorablement cette adhésion.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Pour le groupe Les Écologistes, Monsieur Vasselin, c'est à vous pour 5 minutes.

M. VASELIN Steven, Adjoint : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Alors, comme vous l'avez souligné, Madame l'Adjointe, déjà 200 villes ont signé cette charte. Il était grand temps que Lyon rejoigne ce mouvement.

Car, oui, vous l'avez souligné, Madame l'Adjointe, comme Madame Blanc également, Madame Runel à l'instant aussi, les perturbateurs endocriniens, ce sont des conséquences sanitaires gravissimes, qui sont durables et probablement sur plusieurs générations.

Alors, Monsieur Corazzol demandait en Conseil d'arrondissement du 3e il y a quelques semaines que nous puissions faire un inventaire des perturbateurs endocriniens existant actuellement dans nos établissements pour pouvoir ensuite dresser un bilan. C'est malheureusement impossible. Les scientifiques soupçonnent des milliers de substances. Vous l'avez parfaitement souligné, Madame Blanc. Nos enfants, nous tous, baignons dans un cocktail de perturbateurs endocriniens, tellement structurels qu'il ne sera sans doute jamais possible de totalement s'en débarrasser.

Et nous ne sommes pas aidés, car, sur bien des sujets malheureusement et sur celui-ci en particulier, les lobbys des industriels font tourner la fabrique du doute à plein régime depuis des années dans les couloirs de Bruxelles.

Ces lobbys parviennent encore aujourd'hui à retarder la définition d'une liste officielle de ces perturbateurs endocriniens et des seuils réglementaires dans la composition de leurs produits. Cela a donc pour effet d'empêcher que ces perturbateurs endocriniens soient renseignés concrètement sur les emballages. Et cela, cela maintient un inacceptable flou sur les produits que nous achetons au quotidien et sur les équipements achetés par notre collectivité.

Mais alors, faut-il nous résigner à l'inadmissible inertie entretenue par les lobbys industriels? Parce qu'on ne sait pas tout, il ne faudrait rien faire? Eh bien, non. Signer cette charte, évidemment, c'est revendiquer d'être proactif sur ce sujet. C'est commencer par le commencement en s'attaquant à tous les perturbateurs endocriniens déjà identifiés par les scientifiques, sans attendre de les voir indiqués sur les étiquettes des produits.

Vous en avez cité plusieurs, Madame l'Adjointe, Madame Blanc également, et en particulier les phtalates. Alors, nous agissons en effet et agissons déjà en premier lieu pour la petite enfance. Car oui, nous devons aux plus jeunes de nos enfants de concentrer nos efforts pour eux tant cette période du développement de l'humain est cruciale pour le devenir des individus et, je le répète, même pour leur descendance.

Nos services sont déjà à l'œuvre avec détermination sur de nombreuses actions. Nous arrêtons l'utilisation de produits chimiques pour l'entretien de nos crèches et privilégions désormais des bandeaux microfibrés à base de marc de café. Nous encourageons également l'autofabrication de produits d'entretien, tels que le vinaigre blanc ou le savon noir. Nous amorçons l'achat de jeux et jouets d'occasion en lieu et place de produits neufs et privilégions bien sûr le bois. Nous allons aussi développer l'autofabrication de jouets à partir de matériaux revalorisés. Nous allons arrêter l'utilisation de sols plastiques dans tous nos futurs projets de crèche au profit de matériaux sains. L'achat de mobilier au sein de nos crèches va désormais aussi suivre la même logique et nous renouvelons toute notre vaisselle au profit de matériaux naturels et fabriqués en France, tels que le verre ou la céramique. Et, bien sûr, nous allons faire du plein air, du contact avec la nature, le socle des activités dans nos crèches tout au long de l'année, tel que cela se fait avec succès au Danemark, en Finlande, en Allemagne ou encore en Suisse.

Autant d'actions qui vont contribuer à faire de nos crèches des modèles d'écologie, épanouissants pour les enfants, pour les professionnels qui les accueillent et inspirants pour les familles, car c'est un point essentiel à considérer. En impulsant ces pratiques au niveau des crèches, nous inspirons les familles à faire de même pour le bien-être de leur enfant.

Alors, cette liste d'actions ne demande qu'à être enrichie au fil du temps. Toutes les suggestions sont évidemment très bonnes à prendre, pour que la signature de cette charte prenne tout son sens.

De la même manière que pour l'urgence climatique, je pense que nous avons tous envie de soutenir le regard de nos enfants dans 20 ou 30 ans pour pouvoir leur dire que, oui, nous savions ou, a minima, que nous avions de fortes présomptions et que, oui, nous avons agi et que nous avons fait, en tant qu'élus de la Ville de Lyon, tout ce que nous avons pu pour assainir leur environnement.

Le groupe Les Écologistes votera bien évidemment pour ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Vasselin.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/1125 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités pour un montant de 49434 euros - Exercice 2021

Rapporteuse : Mme DELAUNAY Florence

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame Delaunay, c'est à vous.

Mme DELAUNAY Florence, rapporteuse : Avis favorable de la Commission sur ce rapport, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Delaunay.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame Borbon, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme BORBON Delphine : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1123 - Attribution d'une subvention d'équipement de 5 000 000 euros à la SAHLMAS pour la relocalisation-extension de l'EHPAD Villette d'Or à la Sarra - Lancement de l'opération n° 05SESAH1 «Relocalisation-extension EHPAD Villette d'Or à la Sarra (Subvention à la SAHLMAS)» et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20001

Rapporteuse : Mme DUBOIS-BERTRAND Véronique

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant. Madame Dubois-Bertrand, vous avez la parole.

Mme DUBOIS-BERTRAND Véronique, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le CCAS de la Ville de Lyon gère actuellement l'EHPAD Villette d'Or dans le 3e arrondissement, qui accueille 72 résidents, dans un bâtiment de quatre niveaux en milieu urbain dense. Les locaux ne répondent plus aux attentes des résidents et des familles ni aux besoins des professionnels. Cet établissement est localisé dans un immeuble ne permettant pas d'étendre la capacité d'accueil.

Aussi, le CCAS a opté pour une relocalisation sur le terrain de l'ancienne résidence autonomie La Sarra dans le 5e arrondissement. Ce site de grande qualité permettra la livraison d'un EHPAD neuf de 90 lits répartis sur quatre niveaux.

Ce bâtiment permet notamment de répondre à deux objectifs de la Ville de Lyon : créer une ville où bien vieillir, proposer des EHPAD exemplaires en termes écologiques. En effet, le bâtiment de conception bioclimatique a été conçu dans un souci environnemental, qui respecte à la fois les besoins des résidents, différents types de prises en charge sont proposés, et les usages des professionnels.

Le lieu est doté d'un parc paysager aménagé avec un parcours thérapeutique et une zone protégée réservée aux personnes désorientées qui auront aussi une unité d'hébergement spécifique de 13 lits.

Pour la construction de cet EHPAD, la SAHLMAS a sollicité l'attribution d'une subvention d'investissement de 5 millions d'euros auprès de la Ville de Lyon, demande que je vous demande de bien vouloir accepter aujourd'hui en votant favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Drioli.

M. DRIOLI Adrien : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(MM. Chevalier et Michaud ne prennent pas part au vote.)

(M. Oliver ne prend pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/1127 - Validation du projet social du CCAS 2021-2026 Faire Solidarité

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, je sais que vous l'attendiez avec impatience, Madame Runel, vous avez la parole.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteuse : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Effectivement, on dit souvent qu'on garde le meilleur pour la fin, je ne saurais contredire cette expression tant je suis heureuse de partager avec vous le travail mené ensemble depuis décembre 2020 et concernant le projet social du CCAS de la Ville de Lyon.

Le projet social définit les objectifs généraux de la politique sociale de cet établissement public et finalement de la Ville, ainsi que les mesures permettant la réalisation de nos objectifs.

Le passage en Conseil municipal après une validation en Conseil d'administration du CCAS est une étape décisive pour cette feuille de route pour les cinq prochaines années.

Sur la méthode d'élaboration, l'écriture de ce projet social a lancé une nouvelle dynamique partenariale, tout en capitalisant sur notre expérience. Nous avons fait le choix d'une méthode d'élaboration collective et participative, où chacun a pu exprimer, partager ses attentes, ses questionnements et parfois même ses désaccords.

Il s'est agi de mobiliser collectivement pour fixer nos ambitions dans le cadre de cette nouvelle mandature. C'est ainsi qu'au travers de neuf rencontres participatives entre décembre 2020 et avril 2021, ce projet social a été coconstruit avec plus de 90 acteurs (administrateurs, bénévoles, tissu associatif, élus), s'inspirant d'expériences significatives autour de l'accès à l'alimentation de qualité, l'accès au droit et à la ville inclusive.

Ce sont une trentaine d'heures d'échange qui ont nourri nos réflexions, échanges pas toujours simples en visioconférence avec des outils compliqués.

Sur les apports de cette démarche, je retiens les principaux éléments suivants.

Tout d'abord, je tiens bien sûr à saluer personnellement l'implication de l'ensemble des acteurs qui ont répondu présents lors de ces ateliers, mais également lors de nos échanges autour des projets envisagés. Cette démarche inédite, dans un contexte donc compliqué de distanciation et de visioconférence nous a malgré tout permis de produire un volume important d'idées et de propositions.

Je remercie bien sûr les élus du CCAS qui, dans des binômes paritaires, ont animé ces groupes de travail. Merci à David Souvestre, Franck Lévy et Marie Alcover d'avoir animé ces trois groupes de travail.

Ensuite, je relève que les axes du Plan de mandat ont été confortés et renforcés, comme la question de l'accès à une alimentation de qualité ou l'inclusion. Est notamment ressortie fortement la nécessité d'investir dans la solidarité, d'agir pour l'accès aux droits fondamentaux et de protéger ceux que le contexte social fragilise.

J'ai également noté les attentes fortes qui ont été exprimées quant au rôle du CCAS et à ses modalités d'action. Le CCAS doit prendre toute sa place, être un agrégateur d'initiatives, un référent sur le territoire. Il doit également agir en coconstruisant avec les associations et les bénéficiaires.

Pour atteindre ces objectifs, la mobilisation des acteurs de terrain est indispensable, car eux seuls disposent de la connaissance des réalités locales et notre soutien leur est donc essentiel.

Le projet social, Faire Solidarité, qui vous est présenté ici, se veut un projet social stratégique et opérationnel. Conçu de façon itérative, il se décline en axes stratégiques et grands objectifs, mais également en actions concrètes.

Je rappellerai les axes stratégiques, trois autour d'objectifs et un autour de la méthode :

- Lyon, ville de l'accès au droit ;

- Lyon, ville inclusive ;

- Lyon, ville hospitalière ;
- Et Lyon, ville ouverte.

Ces axes me semblent parfaitement résumer la philosophie de notre action présente et future. En effet, c'est dans cette logique de projet global que nous allons parvenir à atteindre les diverses dimensions de la vie des Lyonnaises et des Lyonnais. L'action sociale ne peut plus aujourd'hui se contenter d'apporter des réponses spécifiques et sectorielles aux personnes les plus vulnérables, mais elle doit davantage favoriser l'épanouissement de chaque individu à travers cette dimension inclusive et citoyenne.

Sur Lyon, ville de l'accès au droit, la question du non-recours pose aujourd'hui la question de l'efficacité des politiques publiques de lutte contre les pauvretés. La lutte contre le non-recours doit devenir une priorité politique. C'est aussi ce que nous menons avec l'expérimentation sur la mise en œuvre d'un baromètre du non-recours au droit dans les 7e et 8e arrondissements. L'accueil de proximité est également à développer en facilitant le parcours usagers, en renforçant aussi l'interconnaissance des acteurs.

Lyon, ville inclusive. La politique inclusive de la Ville doit favoriser la rencontre et la mixité des publics au sein de différents lieux d'accueil. Pour répondre à ces enjeux, la ville inclusive est un territoire où se construisent des équipements et des services qui répondent aux besoins fondamentaux de ses habitants : se soigner, se loger, se vêtir et se restaurer.

Lyon, ville hospitalière. La ville hospitalière questionne la place des plus vulnérables dans la cité. Le sans-abrisme est effectivement devenu très visible dans nos grands centres urbains. Je l'ai répété à plusieurs reprises dans cette assemblée, la Métropole de Lyon compte près de 20 000 personnes dépourvues de logement et 2 500 sans-abri. Il appartient donc aux collectivités locales de répondre aux problématiques soulevées en adaptant des solutions au plus près des besoins des personnes. Autre défi important, le vieillissement de la population. La place des personnes âgées dans la cité constitue un enjeu majeur pour les politiques publiques. Il est indispensable de conduire à Lyon une politique vieillisse active, innovante et adaptée à la population, une politique vieillisse qui casse les stéréotypes en soutenant activement l'inclusion des plus de 65 ans dans la vie de la ville.

Sur Lyon, ville ouverte, c'est un axe de méthode. Il a émergé de façon particulièrement forte dans nos ateliers. Il appartient donc aux pouvoirs publics désormais de s'ouvrir sur l'extérieur afin de repenser la fabrique des politiques publiques et faire enfin solidarité. La ville ouverte doit renforcer l'efficacité de l'action municipale, lui donner plus de légitimité et concourir à renouveler la démocratie.

Vous l'aurez compris, le CCAS souhaite désormais s'inscrire dans cette transformation de l'action publique, agir avec les acteurs du territoire et développer ses actions sociales avec et pour les bénéficiaires.

Finalement, le projet social, c'est une feuille de route qui se résume dans son titre : Faire Solidarité. Ce projet a été adopté à l'unanimité par les administrateurs du CCAS et a reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Chevalier, c'est à vous pour 5 minutes.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Je vais tâcher de ne pas être dans la redite de l'intervention de Madame l'Adjointe, mais quelques éléments méritent, me semble-t-il, que l'on s'y attarde un peu.

Commençons par dire que le projet social que nous vous présentons poursuit plusieurs objectifs et répond à des enjeux multiples.

D'abord, comme chacun sait, il répond à une obligation légale, puisque depuis 2002 (loi du 2 janvier 2002), les établissements à vocation sociale sont tenus de produire un projet qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination et de coopération, mais aussi d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Mais, au-delà, la rédaction de ce document a permis à la nouvelle équipe municipale que nous sommes – ou plutôt que nous étions au moment de sa rédaction – d'entendre et d'écouter toutes les parties prenantes de la politique sociale et gérontologique municipale : les professionnels, les usagers, leurs représentants légaux, les partenaires, les bénévoles.

Et je profite d'ailleurs de ce Conseil municipal pour remercier publiquement et chaleureusement toutes les personnes qui ont pris de leur temps, de leur énergie et se sont rendues disponibles pour que ce travail puisse avoir lieu.

C'est donc dans un esprit de coopération et de concertation que nous avons bâti un projet social qui vise, en deux mots, à faire solidarité.

Accès au droit, inclusion, hospitalité, ouverture, je ne reviens pas sur ces valeurs qui illustrent, comme l'a si bien exprimé Sandrine Runel, la philosophie de notre action présente et future.

De mon côté, je me satisfais de la place réservée à l'humain dans ce projet social et plus particulièrement des actions et orientations en faveur des personnes âgées.

Je pense notamment au partenariat qui se construit avec l'Institut du vieillissement et le Professeur Krolak-Salmon – que je salue au passage –, mais aussi à la valorisation de la prévention dans toutes les dimensions de la politique vieillisse (avec le fameux triptyque lien social, activités physiques, nutrition). Je pense enfin à l'ambition de la Ville, formulée via ce projet social, en matière d'innovation sociale et d'anticipation du vieillissement de la population (instances participatives, nécessaire changement de regard sur les aînés, labellisation, place faite aux actions intergénérationnelles).

Voilà, je ne serai pas plus long, mais permettez qu'à mon tour je remercie tout particulièrement la Direction du CCAS et son équipe, ainsi que nos chargés de mission qui n'ont pas compté leurs heures pour que ce document puisse être édité dans les temps et dans un contexte singulier sur lequel je ne reviens bien évidemment pas non plus.

Merci enfin à Sandrine Runel pour la bonne intelligence qu'elle a su instaurer entre nos délégations au seul bénéfice des citoyens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chevalier. Madame Bouagga, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1er arrondissement : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,
Madame l'Adjointe,
Chers collègues,

Le groupe Les Écologistes salue ce projet social du CCAS, un projet innovant, ambitieux et élaboré de façon participative.

Nous félicitons Sandrine Runel, ainsi que les services du CCAS pour ce travail de coconstruction, mobilisant, à travers des ateliers, des compétences et des expériences aussi variées que celles de la Fédération des acteurs de la solidarité, du Secours populaire, de l'Alpil, de VRAC, de Notre-Dame-des-Sans-Abris, etc.

Les axes forts de ce projet visent à répondre aux grands défis sociaux du moment.

Tout d'abord, aller vers les personnes. Il n'est pas évident de demander de l'aide et beaucoup de personnes, malgré les difficultés rencontrées, ne font pas valoir leurs droits sociaux avant d'être dans des situations de détresse : lutter contre le non-recours vise à prévenir les situations de grande précarité, par exemple sur les impayés de loyers ou de facture énergétique.

La mise en place d'un observatoire du non-recours permettra d'affiner la connaissance des situations, d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'intervention sociale.

De plus, les Mairies d'arrondissement joueront un rôle accru dans l'orientation des personnes, d'ores et déjà plusieurs disposent d'un pôle d'accès au droit et ont été formées au guide de l'urgence sociale afin d'aiguiller les usagers.

Autre axe fort, favoriser l'accès à l'hygiène et à l'eau. Beaucoup d'entre nous auraient souhaité rouvrir des bains-douches partout dans la ville, tant ce modèle né de l'hygiénisme social des années 1930 avait permis une vraie convivialité autour des soins du corps et un brassage social. Le projet de pôle hygiène poursuit cette ambition de « déstigmatiser » ces services et de consolider le droit à l'eau et à la propreté, en même temps qu'un travail sur l'estime de soi, fondement de la dignité des personnes.

Enfin, le troisième axe fort porte sur l'alimentation. Alors que les enquêtes montrent que les personnes les plus modestes se restreignent sur la qualité et la quantité de leur alimentation, que 15 % des ménages de la Métropole de Lyon ne mangent pas à leur faim, augmenter l'offre alimentaire était une urgence. On l'a vu avec les files, notamment de jeunes, dans les distributions alimentaires.

Le choix d'une offre alimentaire locale et bio est aussi un marqueur politique fort : on agit sur la santé, la « malbouffe » étant une cause de surmorbidity importante des personnes en situation de fragilité sociale.

Dans le même temps, on fait des politiques d'aide sociale un levier de transformation écologique, par une commande publique qui soutient une agriculture respectueuse de l'environnement. Dans le projet innovant de tiers lieu alimentaire sont impliquées d'ores et déjà des associations qui luttent contre le gaspillage alimentaire tout en favorisant l'accès à des repas sains et de qualité.

Après la crise sanitaire, les évolutions du monde ne nous laissent pas présager des temps faciles et il nous faut nous préparer collectivement, nous adapter pour protéger les plus vulnérables et faire société. Ce projet social s'ancre dans une philosophie du soin et du lien, soucieuse de la dignité et attentive aux interdépendances. C'est au cœur de notre vision politique, car il n'y a pas de transition écologique sans solidarité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Bouagga.

À mon tour de m'associer aux remerciements qui ont été formulés, bien évidemment à vous, Madame l'Adjointe, mais également à la Direction du CCAS et à toutes les équipes qui se sont mobilisées sur ce beau projet, à la fois inspirant, motivant et bientôt tout simplement en action.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/1040 - Opération n° 60034531 - Attribution d'une subvention d'investissement de 50 000 euros à l'association Virage santé, sise 5 rue du Griffon à Lyon 1er pour un projet de travaux dans un local sis 23 rue des Capucins à Lyon 1er - Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

(M. Chevalier ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention. L'un d'entre eux mérite particulièrement notre attention. J'ai souhaité que Madame de Laurens puisse le présenter. Il s'agit du 1040. Madame de Laurens, c'est à vous.

Mme DE LAURENS Céline, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Je vais faire en sorte que la torture ne soit pas trop longue, mais pour ceux qui n'auraient pas eu le temps de lire au-delà des titres des délibérations, je voulais quand même préciser que cette délibération concerne la mise en place d'un centre de santé sexuelle communautaire.

L'enjeu est, entre autres, assez important dans le contexte actuel où, finalement, suite à la crise Covid, 650 000 tests de dépistage VIH n'ont pas été réalisés en 2020.

Le cadre de ce projet est une expérimentation au titre de l'article 51 du projet de loi de finances de la Sécurité sociale, qui prévoit la durée de six ans d'une expérimentation. Cela fait l'objet d'un appel à manifestations d'intérêt du ministère et Lyon a la chance de figurer parmi les quatre Villes qui ont pu remporter cet appel à manifestations d'intérêt, donc avec Paris, Marseille et Montpellier.

L'objectif est, dans les territoires très denses, d'être une carte supplémentaire dans le jeu de la réponse de réduction des risques sur cette épidémie. L'enjeu est également de réduire les délais entre le test et le traitement pour fluidifier le parcours du patient et réduire considérablement les risques d'abandon de soins, notamment pour ces publics assez précaires.

Le lieu est rue des Capucins. L'association porteuse est Virage Santé, qui travaille avec neuf autres associations lyonnaises, donc un petit clin d'œil pour célébrer l'importance de la diversité associative du territoire, comment un soutien en investissement de la Ville de Lyon, qui a permis et généré aussi un soutien de la Métropole et de la Région dans ce projet.

Je vous appelle toutes et tous à soutenir également cette expérimentation. Pourquoi ? Parce que la durée est de six ans et si nous voulons que cela fonctionne, il faut en faire la promotion. C'est ce qui permettra de rendre durable à terme et de pérenniser ces expérimentations au-delà des six ans.

Je vous remercie et bonne soirée à tous.

M. LE MAIRE : Merci, Madame de Laurens. Elle n'est pas encore complètement terminée.

2021/1039 - Lancement de l'opération n° 60034531 «Aide implantation offre de soins et de prévention territoriale» et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00001

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

(M. Chevalier ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

2021/1122 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 45 200 euros

Rapporteuse : Mme DELAUNAY Florence

(Adopté.)

2021/1126 - Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des Avocats du Barreau de Lyon

Rapporteuse : Mme DELAUNAY Florence

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ils ont tous reçu un avis favorable.

Je vous rappelle que vous pouvez individualiser vos votes.

Je mets ces dossiers aux voix. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

MOTION

Motion déposée par le Conseil du 2e arrondissement relative à la demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'installation de caméras de surveillance

M. LE MAIRE : Il nous reste un dernier sujet à l'ordre du jour de notre séance du Conseil municipal. Une motion a été déposée par le Conseil du 2e arrondissement, que nous allons instruire. Monsieur Oliver, je vous laisse la présenter.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Très bien. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Comme disait Madame Runel, on garde le meilleur pour la fin et donc le meilleur, la motion du Conseil du 2e arrondissement.

Nous allons vous demander de faire une demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'installation de caméras de vidéo-protection.

Je vous lis la motion telle qu'elle a été votée par le Conseil du 2e.

« Le 2e arrondissement subit une insécurité croissante, surtout depuis le déconfinement et la réouverture de tous les établissements. L'installation et l'utilisation de caméras de vidéosurveillance a fait et continue de faire ses preuves dans la lutte contre les nuisances subies par les riverains. C'est grâce à elles que les forces de police peuvent identifier les délinquants, notamment les auteurs de rodéos.

Il en va de notre responsabilité d'élus de mettre à disposition de nos forces de police les moyens nécessaires pour lutter contre l'insécurité. »

Pour vous prémâcher un petit peu le travail, les élus du 2e arrondissement arrivent avec des lieux très ciblés pour l'installation de ces caméras. Sur la partie nord Perrache, nous avons identifié la rue de la Charité autour de l'école Condé et de l'école Chevreul. Au sud de l'arrondissement, nous avons identifié plusieurs lieux. Il y a la place Camille Georges. Vous avez vu cet été les différents tirs de feux d'artifice sur les immeubles. Nous avons également identifié le cours Charlemagne autour de l'école Alix, la place de l'Hippodrome au niveau des jeux pour enfants et l'angle entre la rue Denuzière et la rue Casimir Périer autour de l'école Germaine Tillon.

Ainsi, et considérant l'ensemble de ces éléments, la Mairie du 2e arrondissement souhaite que la Mairie de Lyon fasse une demande formelle de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, afin d'étoffer le parc de caméras de vidéosurveillance sur l'arrondissement et ainsi nous donner les moyens de garantir la sécurité des habitants. »

Je noterai que nous avons également fait l'effort de travailler sur une question qui vous est très chère à toutes et tous, c'est de sécuriser au maximum les abords des écoles et vous pouvez voir que, dans nos demandes, nous avons également essayé de faire un pas vers vous, de telle sorte à ce que l'on puisse faire converger nos intérêts.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Oliver.

J'ai souhaité que Monsieur Chihi puisse prendre la parole. Monsieur Chihi, c'est à vous.

M. CHIHI Mohamed, Adjoint : Monsieur le Maire du 2e arrondissement,

Vous avez souhaité déposer une motion visant une demande de financement auprès de la Région pour l'achat de caméras de vidéosurveillance destinées au 2e arrondissement de Lyon.

Je vous remercie pour l'énergie déployée à chercher des sources de financement afin d'acquérir de nouvelles caméras pour votre arrondissement qui, je le rappelle, possède déjà plus de 20 % du parc actuel. Ce sont en effet 128 caméras en fonctionnement sur le 2e arrondissement sur un parc global de 569.

Au-delà du nombre, notre préoccupation, vous le savez, est celle du bon entretien de ces matériels pour disposer d'images performantes et permanentes. C'est d'ailleurs tout l'enjeu de la PPI votée à hauteur de 5 millions d'euros, ce qui en fait le poste en investissement le plus important de la Délégation Sécurité sur ce mandat.

Notre préoccupation est aussi celle du bon dimensionnement du dispositif de vidéosurveillance, tant sur le plan organisationnel que sur l'efficacité de l'outil, sans oublier les effets psychosociaux générés.

Ce sont tous ces volets que va explorer l'audit lancé cet été. C'est un travail d'objectivation nécessaire de l'usage rationnel de la vidéosurveillance pour un déploiement efficace et efficient de cette vidéosurveillance. C'est d'ailleurs pour cette raison que notre groupe politique a déposé un amendement à la Commission permanente de la Région, le 17 septembre, pour conditionner les versements d'aide au déploiement de dispositifs de vidéosurveillance à la présentation par la commune bénéficiaire d'un rapport présentant une stratégie globale en matière de sécurité, comprenant des dispositifs de prévention de la délinquance sur le territoire concerné.

Les caméras ne font pas tout, nous nous attelons donc à développer tout le volet prévention de la délinquance.

Vous n'êtes pas sans savoir également, Monsieur Oliver, que notre engagement est de ne pas augmenter le parc de caméras, mais aussi de ne pas le diminuer, tant que les audits ne seront pas menés. Cette position ne vise pas à nier l'évolution des phénomènes de délinquance, mais à rester prudent sur l'articulation des moyens et surtout à conserver des ressources humaines au contact des habitants et des habitantes.

La réponse à l'émergence de nouvelles poches de délinquance ou la gestion ponctuelle d'événements festifs de grande ampleur sur l'espace public se trouve aujourd'hui en partie dans l'installation temporaire de caméras mobiles, qui nous servent à objectiver et à suivre la saisonnalité des problèmes.

Ne pas implanter de caméras supplémentaires, ce n'est donc pas une question de coûts. D'ailleurs, à ce sujet, l'État participe au travers du fonds interministériel de prévention de la délinquance à cofinancer l'achat du matériel. Nous n'avons pas besoin d'aller chercher des crédits à la Région.

Mais on parle ici simplement de l'achat de caméras. Quid de leur entretien, du déploiement des réseaux, des réparations suite à dégradations et surtout quid des opérateurs ?

Ajouter des caméras doit être réfléchi, en lien étroit avec nos moyens humains, pour ne pas laisser des secteurs sous l'œil de la caméra, mais sans regard ni attention de nos opérateurs.

Permettez-moi également, Monsieur Oliver, de vous indiquer que plusieurs de vos demandes précises de caméra sont infondées et montrent une méconnaissance opérationnelle du quartier. Pour exemple, celle réclamée place de l'Hippodrome à proximité des jeux d'enfants n'est pas pertinente. Nous disposons déjà d'un visuel avec une autre caméra, idem pour celle souhaitée autour de l'école Germaine Tillon, à l'angle des rues Denuzière et Casimir Périer.

Au-delà de notre désaccord sur l'ajout de telle ou telle caméra, je crois, Monsieur Oliver, avant tout à la force de nos agents sur le terrain en lien étroit avec nos partenaires. L'objectif de remise à niveau de l'ambition d'augmentation de nos effectifs de police municipale va clairement dans ce sens pour assurer une présence visible, rassurante auprès de la population.

Je finirai mon propos, Monsieur le Maire, en vous éclairant sur la répartition des compétences entre collectivités pour vous informer que la sécurité des espaces publics n'est pas une compétence de la Région. En revanche, sur ce sujet de la sécurité, nous prenons notre part aux côtés de l'État et allons très prochainement signer la nouvelle Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous invite à rejeter la motion proposée.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chihi.

Je mets cette motion aux voix et vous invite également à voter contre. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Les groupes les Ecologistes, Lyon en Commun, Socialistes, la gauche sociale et écologique et Progressistes et Républicains votent contre.)

(Rejetée)

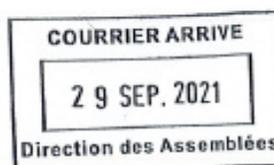
M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. La motion est rejetée.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous informe que nous avons épuisé notre ordre du jour pour cette séance du Conseil municipal. Je clôture la séance et vous invite à passer une excellente soirée.

(La séance est levée à 19 heures 45.)

ANNEXES

AMENDEMENT

2021/1074 - Création d'un Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon (CCDTE)**Amendement** déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants - Rejeté**Conseil municipal du 30 septembre 2021**

Rapport n°2021/1074

Création d'un Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon
(CCDTE)**Amendement n° ____****Présenté par Etienne BLANC**Exposé des motifs

Considérant que la saisine du comité ne peut être le fait que du seul Maire de Lyon, il y a lieu de le permettre explicitement par l'ensemble des conseillers municipaux et d'arrondissement.

Amendement

En page 4, au III « Modalités de fonctionnement du Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon », après le 3^e alinéa,

Ajouter :

Chaque conseiller municipal ou d'arrondissement est en droit de saisir le comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon sur tous sujets qui touchent à la probité et la morale publique.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Etienne Blanc'.

MOTION

Motion déposée par le Conseil du 2^e arrondissement relative à la demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'installation de caméras de surveillance

Motion - Rejetée

Motion déposée par le 2^e arrondissement au Conseil municipal :
demande de subvention à la Région pour l'installation de caméras
de surveillance

Le 2^e arrondissement subit une insécurité croissante, surtout depuis le déconfinement et la réouverture de tous les établissements. L'installation et l'utilisation de caméras de vidéosurveillance a fait et continue de faire ses preuves dans la lutte contre les nuisances subies par les riverains : c'est grâce à elles que les forces de police peuvent identifier les délinquants, notamment les auteurs de rodéos. Il en va de notre responsabilité d'élus de mettre à disposition de nos forces de police les moyens nécessaires pour lutter contre l'insécurité.

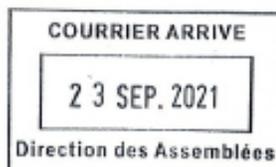
Secteurs particulièrement identifiésAu nord de l'arrondissement :

- Rue de la Charité, autour de l'école Condé et de l'école Chevreul

Au sud de l'arrondissement :

- Place Camille Georges
- Cours Charlemagne, autour de l'école Alix
- Place de l'Hippodrome (jeux enfants)
- Angle rue Denuzière et rue Casimir Périer, autour de l'école Germain Tillion

Ainsi, et considérant l'ensemble de ces éléments, la Mairie du 2^e arrondissement souhaite que la Mairie de Lyon fasse une demande formelle de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, afin d'étoffer le parc de caméras de vidéosurveillance sur l'arrondissement et ainsi nous donner les moyens de garantir la sécurité des habitants.



Pierre OLIVER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Pierre OLIVER".